Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2024/2082(INI)

8.11.2024

AMENDEMENTS
1 - 856

Projet de rapport
Nicolás Pascual De La Parte
(PE765.100v01-00)

Mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune – rapport annuel 2024
(2024/2082(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Visa 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les stratégies nationales de sécurité des États membres de l'Union,

Or. en

Amendement 2
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2019/452 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2019 établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union,

Or. en

Amendement 3
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2023/1525 du Parlement européen et du Conseil du 20 juillet 2023 relatif au soutien à la production de munitions (ASAP),

Or. en

Amendement 4
Michael Gahler

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2023/1525 du Parlement européen et du Conseil du 20 juillet 2023 relatif au soutien à la production de munitions (ASAP),

Or. en

Amendement 5
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Visa 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la recommandation de la Commission du 3 octobre 2023 relative aux domaines technologiques critiques pour la sécurité économique de l'UE en vue d'une évaluation approfondie des risques avec les États membres,

Or. en

Amendement 6
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2023/2418 du Parlement européen et du Conseil du 18 octobre 2023 relatif à la mise en place d'un instrument visant à renforcer

l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA),

Or. en

Amendement 7
Michael Gahler

Proposition de résolution
Visa 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2023/2418 du Parlement européen et du Conseil du 18 octobre 2023 relatif à la mise en place d'un instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA),

Or. en

Amendement 8
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le règlement (UE) 2024/1252 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) nº 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020,

Or. en

Amendement 9
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des mesures destinées à renforcer la solidarité et les capacités dans l'Union afin de détecter les menaces et incidents de cybersécurité, de s'y préparer et d'y réagir (COM(2023/0209) - C9 0136/2023 - 2023/0109(COD)),

Or. en

Amendement 10
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 8 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) nº 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020 (COM(2023)0160),

Or. en

Amendement 11
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 8 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil intitulée «stratégie spatiale de l'Union européenne pour la sécurité et la défense», publiée le 10 mars 2023 (JOIN(2023)0009),

Or. en

Amendement 12
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la décision (PESC) 2022/1968 du Conseil du 17 octobre 2022 relative à une mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine),

Or. en

Amendement 13
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la décision (PESC) 2022/1970 du Conseil du 17 octobre 2022 modifiant la décision 2010/452/PESC concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia),

Or. en

Amendement 14
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la décision (PESC) 2022/2507 du Conseil du 19 décembre 2022 modifiant la décision 2010/452/PESC concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia),

Or. en

Amendement 15
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 9 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la décision (PESC) 2023/162 du Conseil du 23 janvier 2023 relative à une mission de l'Union européenne en Arménie (EUMA),

Or. en

Amendement 16
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les conclusions du Conseil du 21 février 2022 prolongeant et renforçant la mise en œuvre du concept de présences maritimes coordonnées dans le golfe de Guinée,

Or. en

Amendement 17
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les conclusions du Conseil européen des 21 et 22 mars 2024 concernant la décision d'ouverture des négociations d'adhésion avec la Bosnie-Herzégovine,

Or. en

Amendement 18
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication conjointe de la Commission et de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions du 18 mai 2022 sur l'analyse des déficits d'investissement dans le domaine de la défense et sur la voie à suivre (JOIN(2022)0024),

Or. en

Amendement 19
Michael Gahler

Proposition de résolution

Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication conjointe de la Commission et de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social et au Comité des régions du 18 mai 2022 sur l'analyse des déficits d'investissement dans le domaine de la défense et sur la voie à suivre (JOIN(2022)0024),

Or. en

Amendement 20
Massimiliano Salini

Proposition de résolution
Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport présenté par Enrico Letta en avril 2024 et intitulé «Bien plus qu'un marché», et, en particulier, sa section «Promouvoir la paix et renforcer la sécurité: vers un marché commun de l'industrie de la défense»,

Or. en

Amendement 21
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport présenté par Enrico Letta en avril 2024 et intitulé

«Bien plus qu'un marché», et, en particulier, sa section «Promouvoir la paix et renforcer la sécurité: vers un marché commun de l'industrie de la défense»,

Or. en

Amendement 22
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport présenté par Sauli Niinistö le 30 octobre 2024 intitulé «Renforcer la préparation civile et militaire de l'Europe»,

Or. en

Amendement 23
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport présenté par Sauli Niinistö le 30 octobre 2024 intitulé «Renforcer la préparation civile et militaire de l'Europe»,

Or. en

Amendement 24
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de Sauli Niinistö publié le 30 octobre 2024 sur le renforcement de la préparation civile et militaire de l'Europe,

Or. fi

Amendement 25
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la charte des Nations unies, en particulier son article 2, paragraphe 4, qui interdit l'emploi de la force, et son article 51 relatif au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective,

Or. en

Amendement 26
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM),

Or. en

Amendement 27
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies du 25 septembre 2015 (70/1) intitulée «Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030» et, en particulier, l'objectif de développement durable nº 16 «Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous»,

Or. en

Amendement 28
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les trois déclarations conjointes sur la coopération UE-OTAN signées le 8 juillet 2016, le 10 juillet 2018 et le 10 janvier 2023,

Or. en

Amendement 29
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Visa 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration conjointe sur la

coopération UE-OTAN du 10 janvier 2023,

Or. en

Amendement 30
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la déclaration du sommet de Madrid adoptée par la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord de l'OTAN qui s'est tenue à Madrid le 29 juin 2022,

Or. en

Amendement 31
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le concept stratégique de l'OTAN de 2022 et le communiqué du sommet de l'OTAN de 2023, qui s'est tenu à Vilnius,

Or. en

Amendement 32
Şerban-Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Visa 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu le 9e rapport d'étape sur les suites données à l'ensemble de propositions communes entériné le 6 décembre 2016 et le 5 décembre 2017 par le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'OTAN, présenté conjointement par le vice-président de la Commission européenne et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et le secrétaire général de l'OTAN au Conseil de l'Union européenne et au Conseil de l'OTAN le 13 juin 2024,

Or. en

Amendement 33
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Visa 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le 9e rapport d'étape sur les suites données à l'ensemble de propositions communes entériné le 6 décembre 2016 et le 5 décembre 2017 par le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'OTAN, présenté conjointement par le vice-président de la Commission européenne et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et le secrétaire général de l'OTAN au Conseil de l'Union européenne et au Conseil de l'OTAN le 13 juin 2024,

Or. en

Amendement 34
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le 9e rapport d'étape sur les suites données à l'ensemble de propositions communes entériné le 6 décembre 2016 et le 5 décembre 2017 par le Conseil de l'Union européenne et le Conseil de l'OTAN, présenté conjointement par le vice-président de la Commission européenne et haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) et le secrétaire général de l'OTAN au Conseil de l'Union européenne et au Conseil de l'OTAN le 13 juin 2024,

Or. en

Amendement 35
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa recommandation du 8 juin 2022 au Conseil et au VP/HR concernant la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union européenne après la guerre d'agression russe contre l'Ukraine,

Or. en

Amendement 36
Tonino Picula

Proposition de résolution
Visa 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa recommandation du 23 novembre 2022 au Conseil, à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité concernant la nouvelle stratégie de l'Union européenne en matière d'élargissement,

Or. en

Amendement 37
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Visa 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 23 novembre 2022 sur la reconnaissance de la Fédération de Russie en tant qu'État soutenant le terrorisme[3 bis],
	[3 bis] Textes adoptés de cette date, P9_TA(2022)0405.

Or. fi

Amendement 38
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Visa 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 1er juin 2023 sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation (2022/2075(INI)),

Or. en

Amendement 39
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Visa 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 17 janvier 2024 sur les implications en matière de sécurité et de défense de l'influence de la Chine sur les infrastructures critiques dans l'Union européenne (2023/2072(INI)),

Or. en

Amendement 40
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 17 janvier 2024 sur les implications en matière de sécurité et de défense de l'influence de la Chine sur les infrastructures critiques dans l'Union européenne,

Or. en

Amendement 41
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu sa résolution du 22 octobre 2024 sur l'établissement du mécanisme de coopération sous forme de prêts en faveur de l'Ukraine et l'octroi d'une assistance macrofinancière exceptionnelle à l'Ukraine,

Or. en

Amendement 42
Michael Gahler, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Visa 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 24 octobre 2024 sur l'interprétation erronée de la résolution 2758 des Nations unies par la République populaire de Chine, et les provocations militaires constantes de celle-ci autour de Taïwan,

Or. en

Amendement 43
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Visa 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la guerre d'agression injustifiée et non provoquée menée contre l'Ukraine par la Russie et l'invasion et l'annexion illégale par cette dernière de la Crimée et des régions de Donetsk, de Kherson, de Louhansk et de Zaporijjia, ainsi que son occupation des régions d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud en Géorgie et de la Transnistrie en République de Moldavie,

Or. en

Amendement 44
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Visa 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le plan de victoire de l'Ukraine présenté par le président Zelensky au Conseil européen le 17 octobre 2024,

Or. en

Amendement 45
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'année écoulée a été marquée par le déclin de la paix et de la sécurité mondiales, résultant, entre autres, de conflits, de rivalités géopolitiques, de la militarisation ***croissante*** et de menaces hybrides***, comme l'indique l'indice Normandie 2024***[8];	A. considérant que l'année écoulée a ***encore*** été marquée par le déclin de la paix et de la sécurité mondiales, résultant, entre autres, ***d'actes d'agression,*** de conflits, ***d'attaques terroristes,*** de rivalités géopolitiques, de la militarisation ***accrue*** et de ***la prolifération de*** menaces hybrides;
[8] Étude intitulée «Évaluer les menaces à la paix et à la démocratie au niveau mondial», Parlement européen, service de recherche du Parlement européen, septembre 2024.	

Or. en

Amendement 46
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que l'année écoulée a été marquée par le déclin de la paix et de la sécurité mondiales, résultant, entre autres, de conflits, de rivalités géopolitiques, de la militarisation croissante et de menaces hybrides, comme l'indique l'indice Normandie 2024[8];	A. considérant que l'année écoulée a été marquée par le déclin de la paix et de la sécurité mondiales, résultant, entre autres, de conflits, de rivalités géopolitiques, de la militarisation croissante***, de la pression migratoire*** et de menaces hybrides, comme l'indique l'indice Normandie 2024[8];
[8] Étude intitulée «Évaluer les menaces à la paix et à la démocratie au niveau mondial», Parlement européen, service de recherche du Parlement européen, septembre 2024.	[8] Étude intitulée «Évaluer les menaces à la paix et à la démocratie au niveau mondial», Parlement européen, service de recherche du Parlement européen, septembre 2024.

Or. en

Amendement 47
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que le système des relations internationales traverse une transformation majeure vers un ordre mondial multipolaire, dans lequel la sécurité internationale repose principalement sur l'équilibre des forces et dépend inévitablement de l'autolimitation des puissances sur la scène internationale;

Or. de

Amendement 48
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la poursuite de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et le choix du régime russe de saper l'architecture de sécurité de l'Europe, de faire la guerre aux pays européens ou de chercher à les déstabiliser afin de réaliser sa vision impérialiste du monde, constituent actuellement la menace la plus grave pour la sécurité de l'Union et la paix mondiale; que l'environnement de sécurité de l'Union s'est détérioré non seulement en Europe orientale, mais aussi dans son voisinage méridional et au-delà;

Or. en

Amendement 49
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'invasion de l'Ukraine par la Russie constitue une attaque à l'encontre de l'ordre international fondé sur des règles et de l'architecture de sécurité européenne; que, face à l'entêtement de la Russie à vouloir déstabiliser l'Union et à saper l'architecture de sécurité européenne, l'Union doit considérablement renforcer la cohésion et l'efficacité de sa politique étrangère, de sécurité et de défense ainsi que sa souveraineté stratégique; que la Corée du Nord aurait envoyé 12 000 soldats nord-coréens prêts au combat en Russie et livré à la Russie des millions d'obus et de charges d'artillerie;

Or. en

Amendement 50
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quater. considérant que l'Union européenne continue d'être confrontée à l'éventail le plus diversifié de menaces depuis sa création, une situation accentuée par la guerre d'agression non provoquée, injustifiée et illégale menée par la Russie contre l'Ukraine, la hausse de la multipolarité et de l'opposition à l'ordre établi fondé sur des règles et le développement de nouveaux types de menaces et de technologies dans tous les domaines; qu'en réponse à ces menaces, l'Union doit de toute urgence renforcer l'efficacité de sa politique étrangère, de sécurité et de défense afin de défendre ses intérêts, ses valeurs et ses citoyens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières, et avant tout dans son voisinage, afin d'assurer la paix, la sécurité humaine, le développement durable et la démocratie et de soutenir ses partenaires;

Or. en

Amendement 51
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que l'Europe est confrontée à la combinaison la plus complexe de menaces tant militaires que non militaires depuis la fin de la guerre

froide, laquelle combinaison est exacerbée par l'agression militaire non provoquée et illégale à laquelle se livre la Russie contre l'Ukraine; que les moyens non militaires mis en œuvre aux fins de ces menaces comprennent la désinformation, les cyberattaques, les pressions économiques, le chantage alimentaire et énergétique, l'instrumentalisation des migrations et l'influence politique subversive, tous moyens qui visent à rallier des soutiens en faveur des opérations militaires illégitimes de la Russie; que l'Union doit dès lors renforcer l'efficacité de sa politique de sécurité et de défense afin de défendre ses intérêts et ses valeurs;

Or. en

Amendement 52
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que le continent européen fait face à la combinaison la plus complexe de menaces tant militaires que non militaires causées par la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine, qui a gravement mis en péril la sécurité et la stabilité de l'Union européenne; que de telles menaces non militaires comprennent la désinformation, les cyberattaques, les pressions économiques, le chantage alimentaire et énergétique, l'instrumentalisation des migrations et l'influence politique subversive;

Or. en

Amendement 53

Michael Gahler

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les efforts d'armement continus de la Russie et sa coopération avec la Corée du Nord en la matière, qui dépassent de loin les stocks et les capacités de production de l'Europe, constituent une menace grave et sans précédent pour l'intégrité territoriale de l'Union et de ses États membres, ainsi que pour la sécurité de ses citoyens; que la Russie produit actuellement trois millions de munitions d'artillerie par an, alors que l'ambition déclarée de l'Union dans le cadre de sa première stratégie pour l'industrie européenne de la défense (EDIS) tend vers une capacité de production de deux millions de pièces par an d'ici fin 2025; que les experts ont à plusieurs reprises mis en garde contre le fait que les forces armées russes seront en mesure de menacer le territoire de l'Union d'ici trois à cinq ans;

Or. en

Amendement 54
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant qu'il convient de procurer à l'Ukraine les capacités militaires dont elle a besoin aussi longtemps qu'il le faudra pour mettre fin à la guerre d'agression illégale de la Russie et pour rétablir sa souveraineté et son intégrité territoriale dans ses frontières internationalement reconnues;

que l'invasion de l'Ukraine par la Russie constitue une attaque à l'encontre de l'ordre international fondé sur des règles et a mis en péril l'ordre mondial multilatéral actuel; que l'Ukraine défend non seulement sa souveraineté et l'intégrité de son territoire, mais aussi la sécurité européenne globale; que la coopération entre l'Union et l'OTAN a joué un rôle fondamental dans la coordination des livraisons d'armes à l'Ukraine;

Or. en

Amendement 55
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A septies. considérant qu'il convient de procurer à l'Ukraine les capacités militaires dont elle a besoin aussi longtemps qu'il le faudra afin que l'Ukraine puisse remporter une victoire militaire décisive pour mettre fin à la guerre d'agression illégale de la Russie, rétablir sa souveraineté et son intégrité territoriale dans ses frontières internationalement reconnues, et décourager toute agression future; qu'en se défendant, l'Ukraine protège également et se bat pour les valeurs européennes et les intérêts européens essentiels en matière de sécurité; que la coopération entre l'Union et l'OTAN a joué un rôle fondamental dans la coordination des livraisons d'armes à l'Ukraine;

Or. en

Amendement 56

Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que, guidée par l'ambition de devenir une superpuissance mondiale, la Chine érode l'ordre international fondé sur des règles étant donné qu'elle mène de plus en plus fréquemment des politiques étrangères affirmées et des politiques économiques et concurrentielles hostiles, où elle exporte des biens à double usage employés par la Russie sur le champ de bataille contre l'Ukraine, et où elle menace ainsi les intérêts européens; que la Chine s'arme massivement sur le plan militaire, qu'elle utilise sa puissance économique pour écraser les critiques dans le monde entier et qu'elle s'efforce de s'affirmer en tant que puissance dominante dans la région indo-pacifique en multipliant les actes de confrontation, d'agression et d'intimidation à l'encontre de certains de ses voisins;

Or. en

Amendement 57
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A quaterdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quaterdecies. considérant que le comportement de plus en plus agressif de la Chine, en particulier à l'égard de son propre voisinage, notamment dans le détroit de Taïwan et en mer de Chine méridionale, présente un risque pour la sécurité régionale et mondiale; que la Chine diffuse depuis plusieurs années un

contre-discours, remettant en cause les valeurs démocratiques, l'ouverture des marchés et l'ordre international fondé sur des règles; que l'influence grandissante de la Chine au sein des organisations internationales a entravé les progrès et a encore plus écarté Taïwan d'une participation légitime et effective;

Or. en

Amendement 58
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quater. considérant que le conflit entre Israël, d'une part, et des organisations non étatiques, dont le Hamas et le Hezbollah, d'autre part, les répercussions désastreuses des guerres passées ou en cours, l'instabilité, l'insécurité, la pauvreté et le changement climatique dans la région du Sahel, en Afrique du Nord-Est et en Libye, ainsi que les attaques des milices houthistes et les détournements de navires commerciaux de la mer Rouge vers l'océan Indien du Nord-Ouest (OINO) par des pirates somaliens, font peser de graves risques sur la sécurité de l'Union européenne et sur ses intérêts économiques et commerciaux;

Or. en

Amendement 59
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quater. considérant que les attaques terroristes du Hamas contre Israël, la guerre continue à Gaza et les opérations militaires au Liban ont considérablement accru le risque de confrontation militaire régionale;

Or. en

Amendement 60
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A duodecies. considérant que les attaques terroristes perpétrées par le Hamas contre Israël ainsi que les attaques contre le Hezbollah sur le territoire libanais ont montré l'instabilité et le caractère changeant de la situation en matière de sécurité au Proche-Orient, ainsi que la nécessité que l'Union européenne et d'autres acteurs internationaux assument une plus grande responsabilité et aident les gouvernements et les organisations de la société civile de la région à parvenir à une paix durable et viable, notamment en continuant à soutenir une solution à deux États pour Israël et la Palestine et en luttant contre le terrorisme et la radicalisation dans cette région;

Or. en

Amendement 61
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A terdecies. considérant que les attaques actuellement lancées en mer Rouge depuis des régions du Yémen contrôlées par les houthistes, avec le soutien de l'Iran, menacent gravement la liberté de navigation, la sécurité maritime et le commerce international; que les attaques menées en Iraq et en Syrie par diverses milices soutenues par l'Iran aggravent le risque d'escalade dans la région; que celui-ci n'avait pas atteint un niveau aussi élevé depuis des décennies; que l'Union a lancé sa propre opération militaire EUNAVFOR ASPIDES afin d'améliorer la situation en matière de sécurité dans la région;

Or. en

Amendement 62
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Considérant A quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quinquies. considérant que les répercussions désastreuses des guerres passées ou en cours, l'instabilité, l'insécurité, la pauvreté et le changement climatique dans la région du Sahel, en Afrique du Nord-Est et en Libye, ainsi que les attaques des milices houthistes et les détournements de navires commerciaux de la mer Rouge vers l'océan Indien du Nord-Ouest (OINO) par des pirates somaliens, font peser de graves risques sur la sécurité de l'Union européenne et sur ses intérêts économiques et commerciaux;

Or. en

Amendement 63
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A novodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A novodecies. considérant que le voisinage oriental et les Balkans occidentaux sont confrontés à un nombre grandissant de menaces diverses pour leur sécurité et leur stabilité et qu'un renforcement de la coopération avec l'Union dans le domaine de la sécurité est nécessaire; que la sécurité dans ces régions est négativement affectée par la guerre d'agression de la Russie à l'encontre de l'Ukraine; que l'avenir des Balkans occidentaux et des pays du voisinage oriental réside dans l'Union;

Or. en

Amendement 64
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant A decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A decies. considérant que l'instabilité et l'insécurité dans le voisinage méridional et dans la région du Sahel sont étroitement liées et demeurent un danger permanent pour la gestion des frontières extérieures européennes; que la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye et l'opération militaire Irini de l'Union européenne en Méditerranée contribuent à une paix, une sécurité et une stabilité durables en mettant en œuvre l'embargo sur les

armes, en luttant contre le trafic d'armes et la traite des êtres humains et en formant les garde-côtes libyens;

Or. en

Amendement 65
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant A quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quinquies. considérant que le voisinage oriental et les Balkans occidentaux ont besoin d'un plus grand soutien de la part de l'Europe pour préserver leur stabilité et leur sécurité, ainsi que d'une coopération renforcée en matière de défense, en particulier pour lutter contre la désinformation et la guerre hybride; que l'invasion de l'Ukraine par la Russie pèse négativement sur la sécurité de la région et pourrait y avoir des retombées;

Or. en

Amendement 66
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A sexies. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ainsi que les revendications croissantes d'autres acteurs régionaux et mondiaux tels que la Chine, l'Iran et certains pays du Golfe, déstabilisent le voisinage immédiat de l'Union, notamment sous l'effet d'investissements

stratégiques et de campagnes de désinformation, mais aussi, dans certains cas, sous l'effet du soutien politique, financier, opérationnel et logistique apporté à des entités hostiles de la région; que l'Union doit apporter un soutien accru, notamment aux pays candidats, afin de maintenir la stabilité et la sécurité, et de renforcer la coopération en matière de défense, en particulier pour lutter contre la désinformation et la guerre hybride;

Or. en

Amendement 67
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A septdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A septdecies. considérant que des menaces de déstabilisation pèsent sur le Kosovo ainsi que sur le dialogue entre Belgrade et Pristina mené grâce à la médiation de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 68
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A duovicies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A duovicies. considérant que la région arctique prend une importance de plus en plus grande dans les domaines de la géopolitique, du développement économique et des transports, mais qu'elle doit faire face en même temps à

des défis liés au changement climatique, à la militarisation et à la migration;

Or. en

Amendement 69
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant qu'une partie du territoire de Chypre, un État membre de l'Union, est toujours occupée illégalement par la Turquie;

Or. en

Amendement 70
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quater. considérant qu'en réponse aux menaces auxquelles elle fait face, l'Union doit de toute urgence renforcer l'efficacité de sa politique étrangère, de sécurité et de défense afin de défendre ses intérêts et ses valeurs à la fois sur son territoire, dans les Balkans occidentaux ainsi que dans son voisinage oriental et méridional immédiat;

Or. en

Amendement 71
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant qu'il est nécessaire de renforcer la valeur opérationnelle de la clause d'aide et d'assistance mutuelle de l'article 42, paragraphe 7, du traité UE et de clarifier davantage ses modalités pratiques en cas d'activation par un État membre;

Or. en

Amendement 72
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'OTAN demeure essentielle pour assurer la liberté et la sécurité de l'Europe ainsi que la sécurité collective des citoyens de l'Union;

Or. en

Amendement 73
Tobias Cremer, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les États-Unis sont le principal allié de l'Union européenne; que la coopération, le partenariat et l'amitié qui lient l'Union européenne et les États-Unis et qui se reflètent notamment dans notre coopération conjointe à l'OTAN,

constituent la pierre angulaire de notre liberté, de notre prospérité, de notre démocratie et de notre sécurité communes;

Or. en

Amendement 74
Tobias Cremer, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A octies. considérant que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a confirmé le rôle de l'OTAN en tant que pierre angulaire de la défense collective de ses membres et le caractère indispensable de relations transatlantiques solides; que la guerre a aussi souligné le manque d'investissement dans la sécurité et la défense dans de nombreux États membres de l'Union européenne et de l'OTAN; que la décision des dirigeants de l'OTAN de consacrer au moins 2 % du PIB aux dépenses militaires n'a été mise en œuvre que par quelques États membres de l'OTAN; que les 2 % d'objectif de dépenses devraient constituer un minimum pour les pays de l'Union qui sont membres de l'OTAN, et non pas un plafond des dépenses de défense;

Or. en

Amendement 75
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Considérant A quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

A quinquies. considérant que l'OTAN demeure le fondement de la défense collective de ses membres et que l'Union doit être en mesure de protéger tous ses États membres et citoyens en développant sa capacité militaire afin d'accroître son autonomie;

Or. en

Amendement 76
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant qu'il convient d'assurer la complémentarité avec l'OTAN et d'éviter toute duplication inutile des capacités;

Or. en

Amendement 77
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Considérant A undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A undecies. considérant que la Suède a rejoint l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) le 7 mars 2024;

Or. en

Amendement 78
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A quatervicies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quatervicies. considérant que, comme exposé dans la boussole stratégique, l'Union doit aller plus loin dans son ambition de parvenir à une autonomie stratégique ouverte et à la souveraineté technologique, tout en renforçant également ses partenariats avec des partenaires partageant la même optique afin de protéger ses valeurs et ses intérêts, ainsi que ceux de ses alliés et de ses voisins;

Or. en

Amendement 79
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A quinvicies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quinvicies. considérant que la Commission européenne a publié ses propositions pour une stratégie pour l'industrie européenne de la défense (EDIS) et un programme pour l'industrie européenne de la défense en 2024; que les négociations législatives au Parlement européen et au Conseil sont toujours en cours et que les négociations entre les institutions sont en suspens;

Or. en

Amendement 80
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant A octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A octies. considérant que la situation géopolitique actuelle complexe souligne l'urgence de renforcer les capacités de sécurité et de défense de l'Union, y compris en s'appuyant sur le soutien sans précédent apporté à l'Ukraine, principalement au moyen de la facilité européenne pour la paix, de l'instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA) et de l'action de soutien à la production de munitions (ASAP), ainsi qu'à l'aide des projets de la CSP et des missions militaires et civiles de la PSDC; que la mise à niveau des capacités de sécurité et de défense de l'Union devra également s'appuyer sur le programme pour l'industrie européenne de la défense, qui vise à combler le vide laissé par la conclusion de l'action de soutien à la production de munitions (ASAP) et de l'instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA), qui sont des mesures d'urgence à court terme;

Or. en

Amendement 81
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A octovicies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A octovicies. considérant que le renforcement des capacités et leur adaptation aux besoins militaires nécessitent de mettre en place une culture stratégique, une perception des menaces et des solutions communes et de les combiner dans la doctrine et les concepts;

Or. en

Amendement 82
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A novovicies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A novovicies. considérant que l'optimisation des capacités de défense de l'Union et des États membres nécessite des dépenses plus judicieuses et un plus grand nombre de passations conjointes de marché;

Or. en

Amendement 83
Michael Gahler

Proposition de résolution
Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quater. considérant que le sous-investissement des États membres de l'Union dans la défense sur la base de l'objectif de 2 % du PIB entre 2006 et 2022 a conduit à un déficit d'investissement de 1 170 milliards d'euros aux prix de 2024; qu'un nombre croissant d'experts et de mandataires politiques considèrent que des investissements de 3 % du PIB dans la défense sont un objectif nécessaire, à la lumière de la menace directe que la Russie fait peser sur l'Union et ses États membres;

Or. en

Amendement 84
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A sexvicies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A sexvicies. considérant qu'en 2023, le Parlement et le Conseil ont conclu des accords portant sur l'instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA) et l'action de soutien à la production de munitions (ASAP), qui visent à encourager les passations conjointes de marchés pour les produits de défense, à augmenter la capacité de production de l'industrie européenne de la défense, à reconstituer les stocks épuisés ainsi qu'à réduire la fragmentation dans le secteur de la passation de marchés pour la défense; que la mise en œuvre des deux initiatives est toujours en suspens;

Or. en

Amendement 85
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A septvicies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A septvicies. considérant que des efforts budgétaires notables seront nécessaires pour que le programme pour l'industrie européenne de la défense ait un effet significatif sur le soutien militaire apporté à l'Ukraine ou sur la mise en place d'une véritable capacité européenne de défense ou d'une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) compétitive; que, lors de la révision à venir du cadre financier

pluriannuel (CFP), les dépenses de défense ne doivent pas entrer en concurrence avec les investissements dans l'avenir de l'Union et la satisfaction des besoins sociaux; que ce n'est qu'en adoptant une approche globale de la sécurité qui combine sécurité extérieure, intérieure et sociale que les efforts en matière de défense et la résilience sociale pourront continuer à être soutenus à long terme dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 86
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Considérant A sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A sexies. considérant que les États membres sont convenus de procéder à des dépenses plus importantes, de meilleure qualité et plus judicieuses en matière de défense; qu'en 2024, 16 États membres de l'Union qui sont également des alliés de l'OTAN, contre 9 en 2023, devraient dépasser les lignes directrices de l'OTAN qui prévoient de consacrer au moins 2 % de leur produit intérieur brut (PIB) à la défense;

Or. en

Amendement 87
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quater. considérant que les États

membres sont convenus de procéder à des dépenses plus importantes, de meilleure qualité et plus judicieuses en matière de défense; que, dernièrement, la plupart des États membres de l'Union qui sont également membres de l'OTAN ont dépassé la ligne directrice de l'OTAN qui prévoit qu'ils consacrent au moins 2 % de leur PIB à la défense;

Or. en

Amendement 88
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Considérant A quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quinquies. considérant que le rapport Draghi met en lumière, de manière détaillée et inquiétante, une combinaison de faiblesses structurelles affectant la compétitivité de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), et pointe du doigt la fragmentation, les dépenses publiques insuffisantes dans la défense et l'accès limité au financement; que la politique de prêt de la Banque européenne d'investissement (BEI) exclut toujours le financement des munitions et des armes, ainsi que des équipements ou des infrastructures exclusivement destinés à un usage militaire ou policier;

Or. en

Amendement 89
Michael Gahler

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que l'exception au principe de financement par le budget de l'Union énoncé à l'article 41, paragraphe 2, du traité UE ne s'applique qu'aux dépenses afférentes à des opérations ayant des implications militaires ou dans le domaine de défense; que, dans tous les autres cas, la VP/HR, conjointement avec la Commission, le cas échéant, devrait proposer de financer les dépenses liées à la PESC ou à la PSDC à partir du budget de l'Union; que l'article 14, paragraphe 1, et l'article 16, paragraphe 1, du traité UE établissent un équilibre entre le Parlement et le Conseil en ce qui concerne leurs fonctions budgétaires; que la pratique actuelle ne reflète pas cet équilibre;

Or. en

Amendement 90
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant A nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A nonies. considérant que l'Union doit stimuler davantage la recherche, le développement technologique et l'innovation dans le domaine de la sécurité et de la défense, en particulier dans le domaine de la cybersécurité;

Or. en

Amendement 91
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Considérant A octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A octies. considérant que l'intégration de l'intelligence artificielle dans le domaine de la sécurité et de la défense, y compris les technologies des armes, a une incidence sur les opérations militaires en permettant aux systèmes autonomes, à l'analyse prédictive et à des capacités décisionnelles renforcées de jouer un rôle important sur les champs de bataille; que cette évolution présente à la fois des possibilités sans précédent et des risques considérables;

Or. en

Amendement 92
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A quinvicies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quinvicies. considérant que la Commission et le Parlement sont déterminés à renforcer le rôle de l'Union en tant qu'acteur externe capable d'agir de manière plus stratégique et plus autonome;

Or. en

Amendement 93
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Considérant A quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quater. considérant que 13 missions civiles, 8 opérations militaires

et 1 mission civilo-militaire sont en cours dans le cadre de la PSDC, environ 5 000 personnes étant déployées sur trois continents; que les analyses montrent que ces missions et opérations souffrent constamment du fait que les États membres ne tiennent pas leurs promesses de fournir du personnel militaire ou civil en suffisance; qu'elles souffrent également de la lenteur de la prise de décisions et d'un manque de flexibilité et d'adaptation aux besoins locaux spécifiques; que les missions et opérations menées par l'Union sont souvent la cible de menaces hybrides, y compris de la désinformation, qui mettent en péril leur capacité à stabiliser efficacement le pays dans lequel elles sont déployées et, au contraire, renforcent l'instabilité qui préexistait, dont les bénéficiaires sont souvent des acteurs d'États tiers malveillants;

Or. en

Amendement 94
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A tervicies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A tervicies. considérant que la PSDC mène actuellement des missions militaires et civiles, pour lesquelles plus de 4 000 personnes sont déployées; que les missions et les opérations de la PSDC souffrent souvent de la lenteur de la prise de décisions; que les États membres déploient moins de personnel pour les missions et les opérations; que ces obstacles limitent l'efficacité globale des missions et opérations de la PSDC; que l'un des objectifs de la boussole stratégique est de renforcer les missions et opérations civiles et militaires de la PSDC

de l'Union en leur conférant des mandats plus solides et plus souples, en favorisant des processus décisionnels rapides et plus souples ainsi qu'en garantissant une plus grande solidarité financière; que la mission d'assistance militaire en soutien à l'Ukraine a démontré l'incidence positive que les missions et opérations de la PSDC ont lorsqu'elles disposent des ressources et des contributions nécessaires des États membres; que les missions et opérations menées par l'Union au titre de la PSDC sont souvent la cible de menaces hybrides, y compris de campagnes de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, qui mettent en péril leur capacité à stabiliser efficacement le pays dans lequel elles sont déployées;

Or. en

Amendement 95
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A undecies. considérant que l'Union a lancé sa propre opération militaire EUNAVFOR ASPIDES afin d'améliorer la situation en matière de sécurité dans la région;

Or. en

Amendement 96
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant A sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

A sexies. considérant que les missions et opérations de la PSDC renforcent considérablement la résilience et la stabilité du voisinage européen, notamment en Méditerranée, dans les Balkans occidentaux, dans le Partenariat oriental, au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, en fournissant des services notamment dans les domaines de l'armée, de la police, des garde-côtes, de la formation à la gestion des frontières et du renforcement des capacités;

Or. en

Amendement 97
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A vicies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A vicies. considérant que l'aide de l'Union aux garde-côtes libyens est fournie par l'intermédiaire de la mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libya) et de l'opération EUNAVFOR MED IRINI; que l'objectif principal de l'opération EUNAVFOR MED IRINI est de soutenir la mise en œuvre de l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité des Nations unies en Libye; que le Conseil a prolongé le mandat de l'opération EUNAVFOR MED IRINI jusqu'au 31 mars 2025, y compris en ce qui concerne la formation des garde-côtes et de la marine libyens; que les personnes interceptées par les garde-côtes libyens sont transférées dans des centres de détention inhumains où il est fait état de tortures, de viols et même de meurtres systématiques;

Or. en

Amendement 98
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A unvicies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A unvicies. considérant que la mission indépendante d'établissement des faits des Nations unies pour la Libye a indiqué qu'elle disposait de preuves substantielles permettant de penser que l'Union et ses États membres ont fourni, directement ou indirectement, un soutien financier et technique et des équipements, tels que des bateaux, aux autorités libyennes qui étaient de connivence avec les milices, commettant des actes inhumains continus et systématiques contre les migrants en Libye, qui pourraient être qualifiés de crimes contre l'humanité;

Or. en

Amendement 99
Željana Zovko

Proposition de résolution
Considérant A septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A septies. considérant que l'opération EUFOR ALTHEA a ouvert la voie à la paix, à la stabilisation et à l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine et qu'elle joue toujours un rôle central pour la sécurité et la stabilité de la Bosnie-Herzégovine et de la région;

Or. en

Amendement 100
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Considérant A decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A decies. considérant que l'Union a mis fin, le 17 mai 2024, au mandat de la mission de formation de l'Union au Mali (EUTM), le 30 juin 2024, à celui de la mission de partenariat militaire de l'Union européenne au Niger (EUMPM) et, le 30 septembre 2024, à la mission terrestre du personnel de la mission PSDC de l'Union européenne au Niger (EUCAP Sahel Niger);

Or. en

Amendement 101
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quinquies. considérant que ces menaces non militaires comprennent la désinformation, des cyberattaques, des pressions économiques, un chantage alimentaire et énergétique, l'instrumentalisation des migrations et une influence politique subversive en vue de rallier des soutiens en faveur des opérations militaires illégitimes de la Russie;

Or. en

Amendement 102
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A nonies. considérant que la hausse du recours à des attaques et des menaces hybrides, comme en témoignent les activités de la Russie dans l'Union, en Ukraine, en Afrique et ailleurs, nécessite de mettre au point des instruments complets pour détecter et prévenir de tels incidents, de même qu'y répondre, ainsi que pour protéger les citoyens et les actifs de l'Union, par la transformation des capacités militaires traditionnelles, l'amélioration de la sécurité de l'infrastructure critique, la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger ainsi que la poursuite de la mise en place d'un niveau élevé commun de cybersécurité; que la Chine a manifestement utilisé, elle aussi, plus d'outils hybrides destinés à ébranler la stabilité de l'Union, notamment dans l'Indo-Pacifique et en mer de Chine méridionale, comme Taïwan, en vue de compromettre la stabilité et la sécurité de l'Union;

Or. en

Amendement 103
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Considérant A nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A nonies. considérant que l'Union et ses États membres sont confrontés à un nombre croissant d'attaques hybrides sur leur sol, y compris des manipulations de l'information et des ingérences étrangères, l'infiltration politique et le

sabotage, visant à saper un débat politique sain et la confiance des citoyens de l'Union dans les institutions démocratiques ainsi qu'à créer des divisions au sein des sociétés européennes et entre les nations;

Or. en

Amendement 104
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A quindecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A quindecies. considérant que, dans les années à venir, les menaces hybrides vont de plus en plus associer systématiquement une guerre de l'information, les manœuvres de forces agiles, une cyberguerre de masse ainsi que des technologies émergentes et de rupture, depuis les fonds marins jusque dans l'espace, avec le déploiement à la fois de systèmes avancés de surveillance spatiale et de frappe, le tout permis par l'intelligence artificielle (IA) avancée, l'informatique quantique, les technologies d'essaims de drones de plus en plus «intelligents», les cybercapacités offensives, les systèmes de missiles hypersoniques et la guerre nanotechnologique et biologique;

Or. en

Amendement 105
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A decies. considérant que la Fédération de Russie fait appel à des entreprises militaires privées, telles que l'Africa Corps et le groupe Wagner, dans le cadre d'une boîte à outils de guerre hybride afin de conserver la possibilité de fournir un démenti plausible tout en exerçant une influence dans diverses régions et en obtenant un accès aux ressources naturelles et aux infrastructures critiques; que l'Africa Corps et le groupe Wagner auraient commis des atrocités en Ukraine, au Mali, en Libye, en Syrie et en République centrafricaine; que cela a renforcé les sentiments antieuropéens, en particulier dans les pays où la présence européenne est forte ou qui accueillent des missions de la PSDC;

Or. en

Amendement 106
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que, dans son rapport intitulé «Plus forts ensemble - Renforcer la préparation civile et militaire de l'Europe», l'ancien président de la République de Finlande et conseiller spécial du président de la Commission européenne demande que l'Union soit prête à agir pour soutenir un État membre en cas d'agression armée extérieure;

Or. en

Amendement 107

Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Considérant A sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A sexies. considérant que, dans son rapport, Sauli Niinistö souligne que l'Union et ses États membres ne sont pas encore totalement préparés pour les scénarios de crise intersectorielle ou multidimensionnelle les plus graves, compte tenu notamment de la poursuite de la détérioration de l'environnement extérieur; qu'il affirme que de nombreuses menaces, notamment les opérations hybrides, les cyberattaques, les campagnes de désinformation, la coercition économique et les dommages causés par le changement climatique, sont déjà omniprésentes; qu'il insiste sur le fait que la préparation est nécessaire pour signaler aux adversaires potentiels qu'ils ne pourront pas survivre à l'Union, que l'Union ne dispose d'aucun plan commun en cas d'agression armée et qu'elle doit repenser la manière dont elle conçoit sa sécurité; qu'il recommande de libérer davantage le potentiel de l'Union en matière de renforcement de la coopération civilo-militaire et d'infrastructures et de technologies à double usage, en optimisant l'utilisation des ressources limitées et en renforçant les mécanismes de coordination pour les situations de crise les plus graves;

Or. en

Amendement 108
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A sexdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A sexdecies. considérant que le rapport «Plus forts ensemble - Renforcer la préparation civile et militaire de l'Europe», présenté par Sauli Niinistö, conseiller spécial de la Commission européenne, contient des recommandations stratégiques visant à renforcer la préparation civile et militaire de l'Europe à la lumière de l'escalade et de la complexité des menaces de sécurité;

Or. en

Amendement 109
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que la coopération en matière de sécurité et de défense avec les partenaires et les alliés est cruciale pour l'ambition de l'Union de devenir un garant de la sécurité internationale; que la coopération avec les Nations unies, l'OTAN, l'Union africaine, l'OSCE, l'ASEAN ainsi que de nombreux alliés et partenaires partageant les mêmes idées tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, l'Ukraine, la Moldavie, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et les pays d'Amérique latine, entre autres, est cruciale pour la mise en œuvre réussie de la PSDC;

Or. en

Amendement 110
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution

Considérant A octodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A octodecies. considérant que l'Union consacrera 1,5 milliard d'euros pour la période 2021-2027 afin de soutenir des initiatives de prévention des conflits, de paix et de sécurité aux niveaux national et régional en Afrique subsaharienne; qu'un soutien supplémentaire est également apporté en Afrique au titre de la facilité européenne pour la paix (FEP), qui permet à l'Union de fournir tous les types d'équipements et d'infrastructures aux forces armées de ses partenaires;

Or. en

Amendement 111
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Considérant A septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A septies. considérant que la coopération entre l'Union et l'OTAN et ses autres partenariats, notamment avec les Nations unies, l'OSCE, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, la Norvège, l'Ukraine, les pays des Balkans occidentaux, le Japon, l'Australie ainsi qu'avec l'Union africaine et certains pays africains, forment un pilier à part entière de la PSDC;

Or. en

Amendement 112
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne la gravité des menaces ***pesant sur*** la ***sécurité*** du continent européen***, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale***; exprime sa profonde inquiétude face à ***la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends***; ***estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du*** droit international, ***d'un ordre international fondé sur des règles et du*** multilatéralisme;	1. souligne la gravité des menaces ***pour*** la ***paix*** du continent européen ***et au niveau mondial***; exprime sa profonde inquiétude face à ***l'escalade du militarisme et de la concurrence géopolitique, ainsi qu'aux attaques à l'encontre du droit international et du système des Nations unies***; ***souligne que le*** droit international, ***la charte des Nations unies et un*** multilatéralisme ***authentique et engagé constituent le fondement de la paix et de la sécurité humaine***;

Or. en

Amendement 113
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux ***nouvelles*** ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique ***des*** grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la	1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux ambitions de domination impérialiste ***nouvelles et renouvelées*** des puissances autoritaires, à la rivalité systémique ***entre les*** grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste

violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance ***révèle*** un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;

et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour ***atteindre leurs objectifs,*** promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance ***constitue*** un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme; ***regrette que des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies manifestent de telles tendances inquiétantes;***

Or. en

Amendement 114
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires***,*** à la rivalité systémique des grandes puissances***, à l'unilatéralisme nationaliste et au*** recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un	1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires ***et*** à la rivalité systémique des grandes puissances ***ainsi qu'au*** recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international

ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;	fondé sur des règles et du multilatéralisme;

Or. fi

Amendement 115
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances***, à l'unilatéralisme nationaliste*** et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;	1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;

Or. bg

Amendement 116
György Hölvényi, Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ***ou résoudre des différends***; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;	1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;

Or. en

Amendement 117
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et	1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et

croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international***, d'un ordre international fondé sur des règles*** et du multilatéralisme;

croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international et du multilatéralisme;

Or. de

Amendement 118
Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;	1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale***, et la détérioration de l'environnement de sécurité euro-atlantique***; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, ***en particulier la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et les crimes de guerre à grande échelle commis à l'encontre de cet État souverain et de son peuple,*** à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un

ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;

Or. en

Amendement 119
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;	1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires ***et à leur coordination accrue***, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que ***les théâtres géopolitiques en Ukraine, au Moyen-Orient et à Taïwan sont de plus en plus interconnectés à mesure que la Russie, la Chine et l'Iran resserrent leurs liens, et que*** cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;

Or. en

Amendement 120

Christophe Gomart, Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;	1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, ***à la propagation du terrorisme islamique radical,*** à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;

Or. en

Amendement 121
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures	1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures

géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;

géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours ***au terrorisme,*** à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;

Or. sv

Amendement 122
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un	1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime ses profondes inquiétudes face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force***, au chantage*** et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ***et économiques*** ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du

ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;

respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;

Or. en

Amendement 123
Kristian Vigenin

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;	1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime ses profondes inquiétudes face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ***et économiques*** ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;

Or. en

Amendement 124
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;	1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; ***constate l'incidence limitée, ces derniers temps, des relations diplomatiques visant à renforcer la défense;*** estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;

Or. en

Amendement 125
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances	1. souligne la gravité des menaces pesant sur la sécurité du continent européen, qui ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale; exprime sa profonde inquiétude face à la montée des fractures géopolitiques, aux nouvelles ambitions de domination impérialiste des puissances

autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme;	autoritaires, à la rivalité systémique des grandes puissances, à l'unilatéralisme nationaliste et au recours à la force et à la violence comme méthode principale et croissante de certains acteurs étatiques et non étatiques pour promouvoir leurs objectifs et intérêts politiques ou résoudre des différends; estime que cette tendance révèle un changement de paradigme, car elle renverse la logique consistant à construire la sécurité internationale sur la base du respect du droit international, d'un ordre international fondé sur des règles et du multilatéralisme; ***souligne l'importance d'adopter une approche diplomatique pour relever les défis en matière de sécurité, en privilégiant, chaque fois que possible, des solutions pacifiques plutôt qu'une intervention militaire;***

Or. en

Amendement 126
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que ce changement de paradigme a conduit à une attaque globale et coordonnée à l'encontre des valeurs et des structures démocratiques; note que cette offensive a été particulièrement manifeste au cours des processus électoraux, l'objectif étant d'affaiblir l'adhésion à une société fondée sur des valeurs et à l'état de droit; insiste sur le fait que, sans soutien ferme aux structures et aux processus décisionnels démocratiques, l'Union européenne et ses États membres ne peuvent pas élaborer de politiques étrangères et de défense cohérentes;

Or. en

Amendement 127
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. considère que la sécurité européenne est menacée avant tout par le comportement agressif et sans scrupules de la Russie; condamne avec la plus grande fermeté la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses actions déstabilisatrices dans son voisinage; rappelle dans ce contexte sa position selon laquelle la Russie est un État qui soutient le terrorisme et utilise les moyens du terrorisme;

Or. fi

Amendement 128
Reinis Poznakis

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. estime que les menaces qui pèsent sur le voisinage oriental de l'Union ne découlent pas seulement du conflit avec la Russie, mais aussi du terrorisme, de la criminalité organisée, de la traite d'êtres humains, de la corruption, de la migration irrégulière de masse et d'une multitude d'autres menaces pour la cohésion des sociétés au sein et en dehors de l'Union;

Or. en

Amendement 129
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que les États membres de l'Union ont sous-investi dans leurs capacités militaires depuis la fin de la guerre froide et que leur supériorité militaire et technologique s'est par conséquent érodée face aux puissances provocatrices qui les entourent;

Or. en

Amendement 130
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que la montée en puissance de l'axe composé de la Russie, de l'Iran, de la Corée du Nord, de Cuba et d'autres acteurs non démocratiques pose des défis importants, auxquels la communauté internationale doit apporter une réponse appropriée;

Or. en

Amendement 131
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. relève que les mouvements de

population de l'Afrique et de l'Asie vers l'Union européenne sont souvent guidés par des considérations idéologiques et représentent une menace croissante pour la sécurité;

Or. el

Amendement 132
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. reconnaît la nature évolutive des menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale et souligne le rôle crucial que jouent la diplomatie et la coopération au développement parallèlement aux efforts militaires pour garantir la sécurité internationale à long terme; souligne qu'une paix durable ne peut pas être obtenue uniquement par des mesures militaires, mais qu'elle nécessite des stratégies globales qui s'attaquent aux causes profondes de l'instabilité, telles que la pauvreté, l'inégalité, les dysfonctionnements de la gouvernance et le changement climatique; insiste sur le fait que l'initiative «Global Gateway» de l'Union et d'autres programmes de développement devraient être alignés sur les objectifs de sécurité, en encourageant des sociétés résilientes par la promotion d'une croissance économique inclusive, d'une bonne gouvernance et des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 133
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 ter. reconnaît que l'agression militaire injustifiable de la Russie contre l'Ukraine a mis en évidence les nombreux niveaux de corruption et d'inefficacité au sein des forces armées russes, associés à un régime de sanctions de grande envergure qui assombrit les perspectives économiques de la Russie; considère que ces facteurs conduiront probablement le Kremlin à augmenter ses dépenses de défense dans le but de reconstruire ses forces armées et de suivre le rythme des dépenses de défense des alliés de l'OTAN, ce qui obligera le Kremlin à s'appuyer davantage encore sur des États rivaux tels que la République populaire de Chine, l'Iran et la Corée du Nord pour atteindre ses objectifs politiques, financiers et opérationnels;

Or. en

Amendement 134
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Réaction de l'UE: une nouvelle ère pour la ***sécurité et la défense européennes***	Réaction de l'UE: une nouvelle ère pour la ***diplomatie européenne***

Or. en

Amendement 135
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les ***menaces*** multiples et en constante évolution qui pèsent sur ***sa sécurité*** et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui ***permettant***, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente ***la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale***;	2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les ***risques*** multiples et en constante évolution qui pèsent sur ***la paix*** et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures ***qui modifient la trajectoire de l'Union en l'éloignant d'un militarisme préjudiciable et contre-productif et qui*** lui ***permettent***, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente ***leur engagement en faveur du multilatéralisme et de la diplomatie***;

Or. en

Amendement 136
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. ***insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de*** relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur ***sa sécurité*** et***, à*** cette fin, ***de*** mettre en place de ***nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres,*** de renforcer ***collectivement et*** de manière cohérente la défense en Europe et ***la*** capacité à agir à l'échelle mondiale;	2. ***note que l'Europe ne peut pas*** relever ***seule*** les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur ***ses frontières*** et ***qu'à*** cette fin, ***elle doit*** mettre en place de ***nouveaux partenariats et dynamiser les partenariats existants afin*** de renforcer de manière cohérente ***la sécurité et*** la défense en Europe et ***dans son voisinage, et d'accroître ainsi sa*** capacité à agir à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 137
Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur la nécessité absolue pour ***l'Union*** de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur ***sa*** sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures ***lui*** permettant, ainsi qu'à ***ses États membres***, de renforcer ***collectivement et de manière cohérente la*** défense en Europe et ***la*** capacité à agir à l'échelle mondiale;	2. insiste sur la nécessité absolue pour ***les États membres*** de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur ***leur*** sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures ***leur*** permettant, ainsi qu'à ***l'Union***, de renforcer ***leur coopération en matière de*** défense en Europe et ***leur*** capacité à agir à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 138
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place ***de nouvelles*** politiques ***et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale***;	2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place ***des mesures diplomatiques et des*** politiques ***de défense, en respectant la souveraineté des nations et en s'abstenant d'intervenir dans des conflits qui n'affectent pas directement son territoire***;

Or. en

Amendement 139
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer ***collectivement*** et de manière cohérente la défense en Europe et ***la*** capacité à agir à l'échelle mondiale;	2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer ***ensemble*** et de manière cohérente la défense en Europe et ***d'améliorer sa*** capacité à agir à l'échelle mondiale; ***souligne la nécessité pour l'Union de développer sa capacité à devenir plus autonome dans le cadre de l'OTAN;***

Or. en

Amendement 140
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale;	2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de ***reconnaître et de*** relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 141
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe ***et*** la capacité à agir à l'échelle mondiale;	2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense ***commune*** en Europe***, d'assurer la sécurité de l'ensemble des États membres et citoyens de l'Union, et de garantir*** la capacité à agir à l'échelle mondiale ***en faveur de la paix, des droits de l'homme, du développement durable et de la démocratie***;

Or. en

Amendement 142
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale;	2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale***, en augmentant la capacité diplomatique et la force de dissuasion, et en présentant l'Union comme un acteur international fort et uni, capable de se défendre contre d'éventuelles attaques ennemies***; ***souligne à cet effet qu'il convient d'accorder une***

attention particulière à l'obligation énoncée à l'article 42, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne, qui est la seule clause de défense qui protège les États membres de l'Union non membres de l'OTAN, à savoir l'Autriche, Chypre, l'Irlande et Malte;

Or. en

Amendement 143
Şerban-Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale;	2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale***, tout en respectant le principe selon lequel la défense demeure sous le contrôle souverain de chaque État membre***;

Or. en

Amendement 144
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante	2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante

évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale;

évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale; ***souligne qu'il faut maintenir l'unanimité au Conseil pour toutes les décisions portant sur des questions de politique étrangère, de sécurité et de défense;***

Or. en

Amendement 145
Nacho Sánchez Amor, Tobias Cremer

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale;	2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale; ***souligne qu'il est de la plus haute importance de continuer à œuvrer en faveur de la création d'une culture européenne commune en matière de sécurité;***

Or. en

Amendement 146
Wouter Beke

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale;	2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale***, dans le but de préserver la paix et de sauver des vies***;

Or. en

Amendement 147
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale;	2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place de nouvelles politiques et de prendre de nouvelles mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente ***et autonome*** la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale;

Or. de

Amendement 148
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place ***de nouvelles*** politiques et de prendre ***de nouvelles*** mesures lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale;	2. insiste sur la nécessité absolue pour l'Union de relever les défis posés par les menaces multiples et en constante évolution qui pèsent sur sa sécurité et, à cette fin, de mettre en place ***des*** politiques et de prendre ***des*** mesures***, tant améliorées que nouvelles,*** lui permettant, ainsi qu'à ses États membres, de renforcer collectivement et de manière cohérente la défense en Europe et la capacité à agir à l'échelle mondiale;

Or. en

Amendement 149
Hélder Sousa Silva, Wouter Beke, Pekka Toveri, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. rappelle qu'il est important que l'Union européenne parvienne à une plus grande souveraineté stratégique afin de garantir que ses missions et ses objectifs concordent avec les intérêts collectifs des États membres et la vision plus large de la sécurité et de la défense européennes; souligne que, à la lumière de l'évolution du paradigme géopolitique, caractérisé par une militarisation croissante, des rivalités régionales et des menaces hybrides, l'Union doit renforcer sa capacité à prendre des décisions indépendantes et son autonomie opérationnelle; insiste sur le fait qu'il est nécessaire que l'Union élabore des politiques qui lui permettent d'agir de manière décisive et efficace, tant à l'intérieur de ses frontières que sur la scène mondiale, afin de protéger ses valeurs, ses intérêts et ses objectifs

stratégiques;

Or. en

Amendement 150
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que l'Union européenne doit avant tout défendre la souveraineté et les droits souverains de ses États membres tels qu'ils découlent du droit international; appelle de ses vœux, dans ce contexte, une coopération renforcée avec les États qui respectent le droit international et contrebalancent les forces qui empiètent sur la souveraineté et les droits souverains des États membres de l'Union;

Or. el

Amendement 151
Seán Kelly

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. reconnaît que certains États membres ont depuis longtemps adopté des politiques de neutralité militaire et respecte leur droit incontestable de décider de leur degré de participation aux activités militaires;

Or. en

Amendement 152
Marc Botenga, Özlem Demirel
au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. insiste sur le fait que la sécurité ne peut pas être réduite aux aspects militaires; estime que la course aux armements est profondément préjudiciable à la sécurité européenne et invite la Commission et le Conseil à s'appuyer sur des principes tels que la sécurité collective, le contrôle des armements et le désarmement, ainsi que sur la diplomatie pour œuvrer en faveur d'une paix durable et d'une désescalade des conflits armés;

Or. en

Amendement 153
Marc Botenga, Özlem Demirel
au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 ter. exprime sa profonde inquiétude face à l'augmentation des subventions et du soutien public au complexe militaro-industriel dans un contexte de dépenses mondiales record de 2 200 milliards de dollars en matière de défense, ainsi que face à l'absence d'efforts de la part de l'Union pour trouver des solutions diplomatiques aux conflits et aux guerres en cours;

Or. en

Amendement 154
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. estime que cet environnement géopolitique instable et à la dangerosité grandissante exige que l'Union et ses États membres prennent de toute urgence toutes les mesures nécessaires pour assurer leur préparation à la défense, notamment en ce qui concerne la menace que représente la Russie; critique les progrès globalement limités en matière de développement des capacités européennes depuis la création de la PSDC il y a 25 ans; regrette que, malgré l'ambition d'établir une Union européenne de la défense, comme le prévoit l'article 42, paragraphe 2, du traité UE, des mesures concrètes n'aient toujours pas été prises; note, avec une préoccupation croissante, la défiance des États membres de l'Union à l'égard de la Commission, illustrée par des déclarations faisant état d'une prétendue «prise de pouvoir» de la part de la Commission en ce qui concerne les récentes initiatives législatives en matière de défense; souligne que, pour garantir la sécurité des citoyens européens dans l'environnement géopolitique actuel, une approche véritablement commune et des efforts conjoints dans le domaine de la défense sont nécessaires, au-delà des simples considérations de protection de la souveraineté nationale;

Or. en

Amendement 155
Reinis Poznakis

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. reconnaît que le paradigme géopolitique actuel est le fruit de décennies de sous-investissements dans la sécurité européenne et d'une dépendance excessive à l'égard des alliés et des partenaires; considère que la priorité absolue de la PSDC est de renforcer et de faire progresser la dissuasion à la périphérie de l'Europe grâce à une combinaison de missions de formation civiles et militaires spécialisées dans la formation interarmes, les systèmes de lutte antidrones (C-UAV) et les capacités de lutte contre les engins explosifs improvisés (C-IED), ainsi que d'accroître l'interopérabilité entre les États membres et les pays tiers;

Or. en

Amendement 156
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. invite les États membres de l'Union à mener ensemble un processus de réflexion sur l'avenir de leurs politiques et doctrines de dissuasion et sur leur adaptation à l'évolution de l'environnement de sécurité en Europe;

Or. en

Amendement 157
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. appelle de ses vœux une discussion européenne constructive sur la dissuasion des armes nucléaires en Europe, ce qui est indispensable pour assurer la sécurité à long terme de l'Europe et de sa population;

Or. sv

Amendement 158
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. reconnaît que les théâtres géopolitiques de l'Ukraine, du Moyen-Orient et de Taïwan sont interconnectés, étant donné que la Russie, la Chine et l'Iran renforcent leurs liens et veulent remettre en question l'ordre mondial libéral; appelle par conséquent à un changement de paradigme fondamental dans la PSDC de l'Union et à une coopération approfondie avec ses alliés;

Or. en

Amendement 159
Özlem Demirel, Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. se félicite, à cet égard, de l'objectif de la présidente de la Commission d'ouvrir une nouvelle ère pour la sécurité	***supprimé***

et la défense européennes, en bâtissant une véritable Union européenne de la défense; se réjouit de la désignation, le 17 septembre 2024, du tout premier commissaire à la défense et à l'espace, chargé de travailler conjointement avec la nouvelle vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) à un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne dans les cent premiers jours de leur mandat;

Or. en

Amendement 160
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***se félicite***, à cet égard, ***de*** l'objectif de la présidente de la Commission ***d'ouvrir une nouvelle ère pour la sécurité et la défense européennes***, en bâtissant une ***véritable*** Union européenne de la défense; ***se réjouit de la désignation, le 17 septembre 2024,*** du tout premier commissaire à la défense et à l'espace***, chargé de travailler conjointement avec la nouvelle vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) à un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne dans les cent premiers jours de leur mandat***;	3. ***est profondément préoccupé***, à cet égard, ***par*** l'objectif de la présidente de la Commission ***d'abandonner le concept de l'Europe en tant que projet de paix***, en bâtissant une Union européenne de la défense ***militariste et en compromettant ainsi les perspectives d'avenir de l'Europe***; ***est profondément préoccupé par les implications de la mise en place*** du tout premier commissaire à la défense et à l'espace;

Or. en

Amendement 161
Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. se félicite, à cet égard, de l'objectif de la présidente de la Commission d'ouvrir une nouvelle ère pour la sécurité et la défense européennes, ***en bâtissant une véritable Union européenne de la défense***; ***se réjouit de la désignation, le 17 septembre 2024, du tout premier commissaire à la défense et à l'espace, chargé de travailler conjointement avec la nouvelle vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) à un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne dans les cent premiers jours de leur mandat;***	3. se félicite, à cet égard, de l'objectif de la présidente de la Commission d'ouvrir une nouvelle ère pour la sécurité et la défense européennes, ***qui devrait être axée sur l'amélioration de la coordination des capacités de défense des États membres***;

Or. en

Amendement 162
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. se félicite, à cet égard, de l'objectif de la présidente de la Commission d'ouvrir une nouvelle ère pour la sécurité et la défense européennes, en ***bâtissant une véritable Union européenne de la défense***; ***se réjouit*** de la désignation, le 17 septembre 2024, du tout premier commissaire à la défense et à l'espace, chargé de travailler conjointement avec la nouvelle vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) à un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne	3. se félicite, à cet égard, de l'objectif de la présidente de la Commission d'ouvrir une nouvelle ère pour la sécurité et la défense européennes, en ***encourageant la collaboration entre les États membres sur des objectifs communs en matière de défense et de sécurité***; ***prend note*** de la désignation, le 17 septembre 2024, du tout premier commissaire à la défense et à l'espace, chargé de travailler conjointement avec la nouvelle vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) à un livre

dans les cent premiers jours de leur mandat;

blanc sur l'avenir de la défense européenne dans les cent premiers jours de leur mandat;

Or. en

Amendement 163
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***se félicite***, à cet égard, de ***l'objectif*** de la présidente de la Commission d'ouvrir une nouvelle ère pour la sécurité et la défense européennes***, en bâtissant une véritable Union européenne de la défense***; se réjouit de la désignation, le 17 septembre 2024, du tout premier commissaire à la défense et à l'espace, chargé de travailler conjointement avec la nouvelle vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) à un livre blanc ***sur l'avenir*** de la défense européenne dans les cent premiers jours de leur mandat;	3. ***prend note***, à cet égard, de ***la proposition*** de la présidente de la Commission d'ouvrir une nouvelle ère pour la sécurité et la défense européennes; se réjouit de la désignation, le 17 septembre 2024, du tout premier commissaire à la défense et à l'espace, chargé de travailler conjointement avec la nouvelle vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) à un livre blanc ***répondant aux défis*** de la défense européenne dans les cent premiers jours de leur mandat***, lequel livre blanc devrait concorder avec les besoins et exigences de l'OTAN et les compléter***;

Or. en

Amendement 164
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***se félicite***, à cet égard, de l'objectif de la présidente de la Commission d'ouvrir une nouvelle ère pour la sécurité et la	3. ***prend note***, à cet égard, de l'objectif de la présidente de la Commission d'ouvrir une nouvelle ère

défense européennes, en bâtissant une véritable Union européenne de la défense; ***se réjouit*** de la désignation, le 17 septembre 2024, du tout premier commissaire à la défense et à l'espace, chargé de travailler conjointement avec la nouvelle vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) à un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne dans les cent premiers jours de leur mandat;	pour la sécurité et la défense européennes, en bâtissant une véritable Union européenne de la défense; ***prend note*** de la désignation, le 17 septembre 2024, du tout premier commissaire à la défense et à l'espace, chargé de travailler conjointement avec la nouvelle vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) à un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne dans les cent premiers jours de leur mandat;
	Or. en

Amendement 165
Reinis Poznakis

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. se félicite, à cet égard, de l'objectif de la présidente de la Commission d'ouvrir une nouvelle ère pour la sécurité et la défense européennes, en ***bâtissant une véritable Union européenne de la défense***; se réjouit de la désignation, le 17 septembre 2024, du tout premier commissaire à la défense et à l'espace, chargé de travailler conjointement avec la nouvelle ***vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR)*** à un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne dans les cent premiers jours de leur mandat;	3. se félicite, à cet égard, de l'objectif de la présidente de la Commission d'ouvrir une nouvelle ère pour la sécurité et la défense européennes, en ***renforçant les capacités opérationnelles et en soutenant la dissuasion par une combinaison de dépenses accrues en matière de défense, un recrutement militaire solide et un engagement renforcé avec le secteur privé pour garantir des partenariats civilo-militaires viables à long terme***; se réjouit ***également*** de la désignation, le 17 septembre 2024, du tout premier commissaire à la défense et à l'espace, chargé de travailler conjointement avec la nouvelle ***VP/HR*** à un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne dans les cent premiers jours de leur mandat;
	Or. en

Amendement 166
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. se félicite, à cet égard, de l'objectif de la présidente de la Commission d'ouvrir une nouvelle ère pour la sécurité et la défense européennes, en bâtissant une véritable Union européenne de la défense; se réjouit de la désignation, le 17 septembre 2024, du tout premier commissaire à la défense et à l'espace, chargé de travailler conjointement avec la nouvelle vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) à un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne dans les cent premiers jours de leur mandat;	3. se félicite, à cet égard, de l'objectif de la présidente de la Commission d'ouvrir une nouvelle ère pour la sécurité et la défense européennes, en bâtissant une véritable Union européenne de la défense ***qui tire parti du concept de «double usage», ce qui signifie qu'elle n'est pas conçue comme un simple outil de défense de guerre, mais qu'elle répond également aux besoins civils et humanitaires (tels que le renforcement de la coopération en matière de protection civile au moyen du mécanisme de protection civile de l'Union), qui sont fondamentaux pour améliorer la mise en œuvre de la politique de défense***; se réjouit de la désignation, le 17 septembre 2024, du tout premier commissaire à la défense et à l'espace, chargé de travailler conjointement avec la nouvelle vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) à un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne dans les cent premiers jours de leur mandat;

Or. en

Amendement 167
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. se félicite, à cet égard, de l'objectif de la présidente de la Commission d'ouvrir	3. se félicite, à cet égard, de l'objectif de la présidente de la Commission d'ouvrir

une nouvelle ère pour la sécurité et la défense européennes, en bâtissant une véritable Union européenne de la défense; se réjouit de la désignation, le 17 septembre 2024, du tout premier commissaire à la défense et à l'espace, chargé de travailler conjointement avec la nouvelle vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) à un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne dans les cent premiers jours de leur mandat;	une nouvelle ère pour la sécurité et la défense européennes, en bâtissant une véritable Union européenne de la défense; se réjouit de la désignation, le 17 septembre 2024, du tout premier commissaire à la défense et à l'espace, chargé de travailler conjointement avec la nouvelle vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (VP/HR) à un livre blanc sur l'avenir de la défense européenne dans les cent premiers jours de leur mandat; ***regrette toutefois le manque de clarté dans la répartition des portefeuilles entre les commissaires, ce qui pourrait conduire à un chevauchement des compétences et à un manque d'efficacité dans les processus d'élaboration des politiques, en particulier dans le domaine de la sécurité et de la défense; demande dès lors à la Commission de délimiter clairement les compétences des commissaires;***

Or. en

Amendement 168
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité	***supprimé***

pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;

Or. en

Amendement 169
Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite l'Union et ses États membres à ***accélérer la mise en œuvre des*** engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité***, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique***; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;	4. invite l'Union et ses États membres à ***travailler sur les*** engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;

Or. en

Amendement 170
Reinis Poznakis

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande ***autonomie stratégique***; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;	4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande ***capacité opérationnelle***; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;

Or. en

Amendement 171
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, ***y compris en parvenant à une plus grande autonomie*** stratégique; ***souligne*** que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective	4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, ***tout en rejetant les concepts de clivage qui menacent le lien transatlantique, tels que l'autonomie*** stratégique***, un terme qui n'est pas mentionné dans la déclaration de Versailles***; ***insiste avec force sur le fait***

européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union ***d'intensifier*** leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou ***à celui*** de l'Union;

que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne ***et rejette tout projet de l'Union susceptible de nuire à la cohésion de l'Alliance atlantique***; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union***, les alliés de l'OTAN et les partenaires partageant les mêmes idées d'accroître*** leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui ***des Nations unies,*** de l'OTAN ou de l'Union;

Or. en

Amendement 172
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer ***une plus grande*** responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de	4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer ***de manière autonome la*** responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent***, pour l'heure,*** les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de

l'Union;	l'Union;

Or. de

Amendement 173
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en ***augmentant leurs*** dépenses ***et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union***;	4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en ***rationalisant les*** dépenses ***afin d'éviter de faire peser une charge inutile sur les contribuables européens et en privilégiant des solutions diplomatiques plutôt que des investissements militaires considérables***;

Or. en

Amendement 174
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des	4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des

engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent ***les pierres angulaires de la défense collective européenne***; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;	engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent ***des partenaires essentiels en matière de défense pour l'Union***; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;

Or. el

Amendement 175
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles***, adoptée le 11 mars 2022***, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité***, y compris en parvenant*** à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts ***en augmentant leurs*** dépenses ***et en acquérant davantage*** de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national	4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité ***et de parvenir*** à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts ***par des*** dépenses ***ciblées, davantage de passations conjointes de marchés pour les produits de défense et le développement d'un plus grand nombre*** de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des

qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;

fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;

Or. en

Amendement 176
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en ***augmentant leurs dépenses et*** en acquérant davantage de capacités ***communes***, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;	4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande ***préparation en matière de défense et*** autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en ***dépensant davantage ensemble,*** en acquérant davantage de capacités ***conjointement et en développant ensemble des capacités au moyen, entre autres, de la mise en commun et du partage***, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;

Or. en

Amendement 177
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs ***dépenses*** et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;	4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union ***et l'Union dans son ensemble*** d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs ***investissements*** et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union; ***estime que l'Union, en particulier, devrait créer ses propres moyens communs à utiliser pour des réactions immédiates/rapides, des missions à l'étranger et la projection de puissance;***

Or. en

Amendement 178
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité	4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité

dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;

dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; ***souligne la complémentarité fondamentale entre l'Union et l'OTAN;*** met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;

Or. en

Amendement 179
Şerban-Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de	4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union; ***souligne que l'OTAN et l'Union***

l'Union;	***jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement au service de la paix et de la sécurité au niveau international;***

Or. en

Amendement 180
Christophe Gomart, Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;	4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes ***conçues dans l'Union et produites localement***, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;

Or. en

Amendement 181
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités ***communes***, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;	4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités ***conjointement***, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;

Or. en

Amendement 182
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union	4. invite l'Union et ses États membres à accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration de Versailles, adoptée le 11 mars 2022, afin d'assumer une plus grande responsabilité dans leur défense et leur sécurité, y compris en parvenant à une plus grande autonomie stratégique; souligne que l'OTAN et le partenariat transatlantique avec les États-Unis demeurent les pierres angulaires de la défense collective européenne; met l'accent sur la nécessité pour les États membres de l'Union

d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union;	d'intensifier leurs efforts en augmentant leurs dépenses et en acquérant davantage de capacités communes, afin de renforcer leurs forces armées à des fins opérationnelles, tant à l'échelon national qu'à celui de l'OTAN ou à celui de l'Union; ***invite l'Union à renforcer ses capacités de dissuasion conventionnelles à sa frontière orientale;***

Or. en

Amendement 183
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. note que les États-Unis restent le principal allié militaire de l'Union et un membre essentiel de l'OTAN, une alliance dont le principe de défense collective a été renforcé depuis l'invasion massive de l'Ukraine par la Russie et l'adhésion de la Suède et de la Finlande; insiste sur le fait que, quelle que soit l'orientation politique de la Maison-Blanche, la politique étrangère américaine continuera à accorder une priorité géostratégique à l'Asie-Pacifique et à considérer l'Europe comme une zone secondaire; souligne que l'Europe ne peut plus sous-traiter sa sécurité et sa défense à d'autres puissances et qu'elle ne doit dépendre de personne en ce qui concerne sa capacité à défendre son territoire, ses infrastructures et ses intérêts en Europe ou sur d'autres théâtres;

Or. en

Amendement 184
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. reconnaît que l'OTAN et ses principaux alliés, tels que les États-Unis et le Royaume-Uni, jouent un rôle crucial dans la coordination et la conduite des efforts visant à soutenir militairement l'Ukraine, en lui fournissant non seulement des armes, des munitions et des équipements, mais aussi des renseignements et des données; estime que l'actuelle guerre d'agression confirme une fois de plus que les États-Unis et le Royaume-Uni restent les pays les plus importants pour la sécurité européenne, étant donné que la guerre continue de révéler des failles structurelles profondes dans l'architecture de sécurité et de défense de l'Union et des lacunes inacceptables en matière de capacités;

Or. en

Amendement 185
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. reconnaît que la PSDC nécessitera également une coordination étroite avec la position de l'OTAN en matière de défense et de dissuasion, ainsi que des efforts de l'alliance pour promouvoir une sécurité coopérative par le renforcement des capacités de défense et la politique de la porte ouverte;

Or. en

Amendement 186
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. estime que, pour assumer davantage de responsabilités dans le domaine de la sécurité européenne, les États membres et l'Union doivent être en mesure d'assurer au moins 50 % des capacités nécessaires pour empêcher la Russie de continuer à agresser ses voisins et les États membres, d'ici à 2030 au plus tard;

Or. en

Amendement 187
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;	***supprimé***

Or. en

Amendement 188
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit ***à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN*** et insiste sur le fait que le développement d'une ***Union européenne de la*** défense ***peut*** aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;	5. souscrit ***aux dispositions du traité selon lesquelles la sécurité et la défense restent principalement une compétence des États membres; souligne que 25 des 27 États membres de l'Union sont des alliés de l'OTAN*** et insiste ***dès lors*** sur le fait que le développement d'une défense ***européenne doit*** aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;

Or. en

Amendement 189
Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN ***et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN***;	5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN***, en veillant toujours à compléter et non à remplacer les responsabilités de l'OTAN, afin d'éviter toute forme de duplication***;

Or. en

Amendement 190
Reinis Poznakis

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit à l'ambition de ***bâtir un*** pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement	5. souscrit à l'ambition de ***renforcer le*** pilier européen au sein de l'OTAN ***en augmentant le nombre et la portée des***

d'une Union européenne de la défense peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;	***cours de formation avancée de l'OTAN entre alliés et partenaires européens afin de permettre aux États membres de combler le fossé qui les sépare des États-Unis en matière de capacités et d'efficacité opérationnelles,*** et insiste sur le fait que le développement ***de capacités opérationnelles européennes*** peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;

Or. en

Amendement 191
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une ***Union*** européenne ***de la défense*** peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;	5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN***, qui doit inclure une répartition plus équilibrée des postes de commandement en faveur des Européens,*** et insiste sur le fait que le développement d'une ***stratégie*** européenne ***autonome*** peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN; ***souligne qu'un pilier européen autonome au sein de l'OTAN signifie une augmentation quantitative des capacités militaires de chaque État membre de l'Union au sein de l'Alliance, mais aussi un investissement qualitatif croissant avec une participation accrue aux exercices et opérations de l'OTAN, en particulier sur le flanc oriental, afin d'accroître les capacités de combat, de logistique et de commandement des forces européennes aux niveaux supérieurs (brigade, division, puis corps d'armée);***

Or. en

Amendement 192
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen ***au sein*** de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense peut ***aller de pair*** avec ***l'approfondissement de*** la coopération UE-OTAN;	5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen ***en plus*** de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense peut ***coexister*** avec la coopération UE-OTAN;

Or. el

Amendement 193
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense ***peut*** aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;	5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN ***et complémentaire à l'OTAN*** et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense ***doit*** aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;

Or. en

Amendement 194
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et	5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et

insiste sur le fait que le développement d'une ***Union*** européenne ***de la*** défense peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;	insiste sur le fait que le développement d'une ***coopération*** européenne ***en matière de*** défense peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN***, en évitant des doubles emplois inutiles et des charges financières supplémentaires***;

Or. en

Amendement 195
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense ***peut aller de pair avec l'approfondissement de*** la coopération UE-OTAN;	5. souscrit à l'ambition de bâtir ***d'abord*** un pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense ***devrait être débuté tout en préservant*** la coopération UE-OTAN;

Or. de

Amendement 196
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit à l'ambition de ***bâtir un*** pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;	5. souscrit à l'ambition de ***renforcer le*** pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;

Or. en

Amendement 197
Tobias Cremer, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense ***peut*** aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;	5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense ***devrait*** aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;

Or. en

Amendement 198
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense ***peut*** aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;	5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense ***doit*** aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;

Or. sv

Amendement 199
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit à l'ambition de bâtir un	5. souscrit à l'ambition de bâtir un

pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;	pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense peut ***uniquement*** aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;

Or. en

Amendement 200
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense ***peut*** aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;	5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense ***doit*** aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN ***en tirant pleinement parti des capacités uniques de chaque organisation***; ***souligne la nécessité d'une collaboration étroite entre les deux organisations en ce qui concerne le développement des capacités de défense et le renforcement des capacités de production industrielle; demande la mise en place d'une conférence permanente sur les politiques européennes d'armement et de défense afin d'assurer une coordination et une complémentarité étroites entre les efforts des deux organisations et de leurs États membres en ce qui concerne le développement des capacités, tout en évitant les doubles emplois inutiles et dysfonctionnels; insiste par conséquent sur le fait que les projets de défense européens d'intérêt commun, tels que définis dans la proposition de règlement sur le programme pour l'industrie européenne de la défense, devraient être mis en œuvre en étroite coordination avec l'OTAN, notamment en ce qui concerne***

un bouclier antimissiles européen, compte tenu de l'initiative de bouclier aérien européen de l'OTAN, à laquelle participent 15 États européens; invite la Commission et le Conseil à veiller à ce que les efforts de l'Union en matière de défense soient alignés sur les objectifs du processus d'établissement des plans de défense de l'OTAN et les renforcent;

Or. en

Amendement 201
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;	5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN; ***note l'importance de la contribution de l'Union à la défense collective dans les domaines relevant de sa compétence, y compris l'accès aux matières premières critiques qui sont essentielles pour l'industrie européenne de la défense;***

Or. en

Amendement 202
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et	5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et

insiste sur le fait que le ***développement*** d'une Union européenne de la défense peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;	insiste sur le fait que le ***renforcement*** d'une Union européenne de la défense peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN ***et de la voie diplomatique, qui reste la priorité pour la prévention et le règlement des différends internationaux, ainsi qu'avec la construction d'un concept de défense global qui intègre la capacité de guerre, les relations internationales, les voies de négociation et tous les domaines des opérations, de la formation et du développement des capacités***; ***estime qu'à court terme, des efforts spécifiques devraient être déployés dans le domaine de l'organisation et des systèmes de défense aérienne et antimissile intégrée;***

Or. en

Amendement 203
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN;	5. souscrit à l'ambition de bâtir un pilier européen au sein de l'OTAN et insiste sur le fait que le développement d'une Union européenne de la défense peut aller de pair avec l'approfondissement de la coopération UE-OTAN; ***souligne qu'un pilier européen au sein de l'OTAN consiste à acquérir conjointement des capacités de soutien stratégiques ou des systèmes d'armes stratégiques qui sont souvent trop coûteux pour un seul État membre, tels que la capacité de ravitaillement en vol, la capacité de commandement et de contrôle, les armes hypersoniques, la défense aérienne multicouche et les capacités de guerre électronique; estime que la valeur ajoutée européenne réside dans le développement***

ou l'achat conjoint de ces capacités de soutien et systèmes qui font cruellement défaut aux États membres;

Or. en

Amendement 204
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que, conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, les actions de l'Union visant à renforcer la défense devraient compléter les politiques nationales de sécurité et de défense, ainsi que les engagements pris par la plupart des États membres de l'Union dans le cadre du traité de l'Atlantique Nord;

Or. en

Amendement 205
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. rappelle que l'Union européenne n'est pas une alliance de défense et ne doit pas le devenir; estime cependant que la coopération en matière de défense peut être renforcée au sein de l'Union, tout en évitant le chevauchement des structures avec l'OTAN; considère que chaque pays est responsable au premier chef de sa propre défense; invite tous les États membres à renforcer leurs propres forces et capacités de défense;

Or. fi

Amendement 206
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. rappelle qu'il importe de continuer à traduire sur le plan opérationnel l'article 42, paragraphe 7, du traité UE sur l'assistance mutuelle et demande que des mesures concrètes soient prises afin d'élaborer une véritable politique de solidarité de l'Union, notamment en précisant la cohérence entre cet article et l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord, étant donné que les États membres de l'Union ne sont pas tous membres de l'OTAN;

Or. en

Amendement 207
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. rappelle qu'il importe de continuer à traduire sur le plan opérationnel l'article 42, paragraphe 7, du traité UE sur l'assistance mutuelle et de clarifier la cohérence entre cet article et l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord, étant donné que tous les États membres de l'Union ne sont pas membres de l'OTAN;

Or. en

Amendement 208
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. estime qu'une collaboration étroite avec les centres de commandement des forces interarmées de l'OTAN et une meilleure utilisation des projets CSP sont essentielles pour atteindre les objectifs de la PSDC;

Or. en

Amendement 209
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Renforcer la ***sécurité*** européenne: ***soutenir l'Ukraine en la dotant de capacités militaires sans restrictions quant à leur utilisation afin de mettre un terme à la guerre d'agression menée par la Russie***	Renforcer la ***paix*** européenne: ***promouvoir et faciliter une paix juste et durable en Ukraine et œuvrer en ce sens au moyen d'un règlement négocié***

Or. en

Amendement 210
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Renforcer la sécurité européenne: soutenir l'Ukraine ***en la dotant de capacités militaires sans restrictions quant à leur utilisation*** afin de mettre un terme à la	Renforcer la sécurité européenne: soutenir l'Ukraine ***par l'intermédiaire d'une médiation diplomatique*** afin de mettre un terme à la guerre ***de*** la Russie

guerre ***d'agression menée par*** la Russie

Or. de

Amendement 211
György Hölvényi, Kinga Gál

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Renforcer la sécurité ***européenne***: soutenir l'Ukraine en la dotant de capacités militaires sans restrictions quant à leur utilisation afin de mettre un terme à la guerre d'agression menée par la Russie	Renforcer ***la paix et*** la sécurité ***européennes***: soutenir l'Ukraine en la dotant de capacités militaires sans restrictions quant à leur utilisation afin de mettre un terme à la guerre d'agression menée par la Russie

Or. en

Amendement 212
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Renforcer la sécurité européenne: soutenir l'Ukraine en la dotant de capacités militaires ***sans restrictions quant à leur utilisation*** afin de mettre un terme à la guerre d'agression menée par la Russie	Renforcer la sécurité européenne: soutenir l'Ukraine en la dotant de capacités militaires afin de mettre un terme à la guerre d'agression menée par la Russie

Or. en

Amendement 213
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et de ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;	***supprimé***

Or. de

Amendement 214
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***réaffirme*** son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine ***face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues;***	6. ***affirme*** son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine***, en faisant tout ce qui est possible pour contribuer à ramener la paix en Ukraine par la négociation et la diplomatie ainsi que pour aider l'ensemble des citoyens anéantis à se reconstruire après des années de guerre***;

se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;

Or. en

Amendement 215
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien ***sans faille à la solidarité de l'Union et des ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre***, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; ***demande une nouvelle fois aux*** États membres ***d'accélérer*** leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser	6. réaffirme son soutien ***à des négociations diplomatiques afin de mettre un terme aux hostilités en Ukraine et encourage des pourparlers de paix plutôt qu'un renforcement de l'intervention militaire pour*** mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; ***encourage les*** États membres ***à annuler*** leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à ***ne pas*** lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine

des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie***, comme le permet le droit international***;	d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie;

Or. en

Amendement 216
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***réaffirme son*** soutien ***sans faille à la solidarité de l'Union et des*** ses États membres ***avec*** l'Ukraine ***face à la guerre d'agression menée par*** la Russie***, ainsi qu'à*** la fourniture ***à l'Ukraine des*** moyens militaires ***nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues***; ***se félicite*** des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords ***de sécurité*** bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; ***demande une nouvelle fois aux*** États membres ***d'accélérer leurs livraisons*** d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à ***lever*** toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, ***comme le permet le droit international***;	6. ***constate le*** soutien ***apporté par certains de*** ses États membres ***à*** l'Ukraine ***contre*** la Russie ***et à*** la fourniture ***de*** moyens militaires; ***prend acte*** des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords ***militaires*** bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; ***constate que certains*** États membres ***ont l'intention de livrer davantage*** d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à ***maintenir*** toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, ***afin de prévenir une escalade du conflit et d'empêcher la mort de centaines de millions de citoyens ukrainiens et russes innocents***;

Or. el

Amendement 217
Özlem Demirel, Marc Botenga

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme ***son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et des ses États membres avec*** l'Ukraine ***face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le*** droit international;	6. réaffirme***, dans les termes les plus forts, sa condamnation de la guerre et de l'invasion de*** l'Ukraine ***par la Fédération de Russie, qui constituent une violation grave du*** droit international***, en particulier de la charte des Nations unies, et que rien ne justifie***; ***demande à l'Union de lancer d'urgence une initiative diplomatique ambitieuse afin d'obtenir un cessez-le-feu immédiat en Ukraine et de mettre immédiatement fin à la guerre en Ukraine et aux souffrances du peuple ukrainien; regrette qu'aucune issue diplomatique et pacifique n'ait été trouvée à ce jour; appelle à redoubler d'efforts pour enfin lancer un processus de négociation de la paix réunissant toutes les parties; exhorte fermement la Russie à se détourner de la voie de la violence et de l'agression qu'elle a choisie et à revenir sur celle du dialogue et de la négociation; invite instamment l'OTAN et ses États membres à ne pas exacerber le conflit en poursuivant une nouvelle course aux armements; rejette le déploiement annoncé de missiles américains de courte et moyenne portée en Allemagne;***

Or. en

Amendement 218
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens

militaires nécessaires pour se défendre***,*** ***mettre*** fin ***au*** conflit ***et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues***; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;

militaires nécessaires pour se défendre ***et négocier la*** fin ***du*** conflit ***avec la Russie tout en mettant en place un partenariat solide avec l'Union***; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;

Or. en

Amendement 219
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour ***se défendre, mettre fin au conflit*** et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour ***l'aider à remporter la guerre, à repousser l'agresseur*** et ***à*** rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne

munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires ***en*** Russie, comme le permet le droit international;	et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires ***au sein de la Fédération de*** Russie, comme le permet le droit international;

Or. en

Amendement 220
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, ***mettre fin au conflit*** et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par ***plusieurs*** États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres ***d'accélérer leurs livraisons d'armes, de*** systèmes de défense aérienne et ***de*** munitions à l'Ukraine, y compris ***de*** missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, ***remporter la victoire contre la Russie*** et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; ***estime que, sans un soutien militaire décisif de l'Union, la victoire de l'Ukraine ne pourra pas être totale;*** se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par ***les*** États membres ***de l'Union*** avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres ***de l'Union de respecter de toute urgence leurs engagements et de livrer des armes, des*** systèmes de défense aérienne et ***des*** munitions à l'Ukraine, y compris ***des*** missiles de croisière à lanceur aérien; invite ***également instamment*** les États membres ***de l'Union*** à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en

Russie, comme le permet le droit international;

Or. en

Amendement 221
Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et ***rétablir son*** intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit***, protéger sa souveraineté*** et ***garantir sa pleine*** intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois ***d'urgence*** aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international; ***souligne l'importance de soutenir le développement de la capacité industrielle de défense de l'Ukraine; réitère l'importance d'intégrer l'Ukraine dans la BITDE de l'Union;***

Or. en

Amendement 222
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine***, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien***; ***invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;***	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine;

Or. en

Amendement 223
Kristian Vigenin

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à

la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; ***invite les*** États membres ***à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;***	la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien;
	Justification: Il appartient aux États membres ***de décider souverainement d'autoriser ou non une telle utilisation, et le Parlement européen ne doit pas interférer. Nous devons respecter l'inquiétude de certains États membres, qui craignent que l'utilisation de telles armes pour cibler des installations militaires en Russie ne conduise à une nouvelle escalade du conflit.***

Or. en

Amendement 224
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens

militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; ***invite les États membres à*** lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;

militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; ***estime qu'il est actuellement inapproprié de*** lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international***, car cette levée reste un élément de division important, qui risque d'altérer la voie diplomatique vers la paix***;

Or. en

Amendement 225
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Dan Barna, Bart Groothuis, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine ***des*** moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture ***en temps utile*** à l'Ukraine ***de tous les*** moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une

États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;

nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;

Or. en

Amendement 226
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par ***plusieurs*** États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues ***dès que possible***; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par ***certains*** États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien***, et d'augmenter considérablement les quantités concernées***; invite ***également*** les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le

permet le droit international;

Or. en

Amendement 227
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par ***plusieurs*** États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine***, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien***; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par ***les*** États membres ***de l'Union*** avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine; invite ***également*** les États membres ***de l'Union*** à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international; ***souligne qu'il convient de prendre des mesures concrètes en vue d'intégrer l'Ukraine dans les politiques et les programmes de l'Union en matière de défense au cours de son processus d'adhésion à l'Union; se félicite de l'ouverture du bureau de l'Union pour l'innovation en matière de défense à Kiev afin de définir les besoins et les capacités de l'Ukraine en matière d'innovation dans le domaine de la défense ainsi que de faciliter des initiatives communes et la coopération entre les acteurs de***

l'industrie de la défense de l'Union et de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 228
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, ***d'avions de combat, de drones,*** de systèmes de défense aérienne et***, surtout,*** de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; ***est profondément préoccupé par le fait que l'Union n'a pas livré les obus qu'elle avait promis, avec un retard important; invite le Conseil à s'engager à transférer à l'Ukraine tous les équipements militaires ou munitions confisqués dans le cadre d'opérations et de missions de l'Union à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union, ainsi qu'à promouvoir cette idée au niveau mondial;*** invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le

permet le droit international;

Or. en

Amendement 229
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; ***souligne que de telles garanties s'inscrivent dans le cadre plus vaste d'un ensemble de garanties de sécurité instituées pour l'Ukraine et coordonnées au niveau international, dont fait partie notamment le cadre multilatéral de négociation d'engagements et d'arrangements bilatéraux en matière de sécurité pour l'Ukraine, lancé par le G7;*** demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;

Or. en

Amendement 230
György Hölvényi, Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; ***souligne en outre qu'il est important que l'Union et ses États membres œuvrent en faveur de la paix et de la stabilité;*** demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;

Or. en

Amendement 231
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international; ***observe dans le même temps que le soutien militaire, y compris les fournitures provenant d'États tiers par l'intermédiaire de tous les instruments disponibles de l'Union, sera fourni dans le plein respect de la politique de sécurité et de défense de certains États membres et en tenant compte des intérêts de tous les États membres en matière de sécurité et de défense;***

Or. en

Amendement 232
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États

membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, ***comme le permet le*** droit international;	membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois ***fermement*** aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, ***conformément au*** droit international;

Or. en

Amendement 233
Riho Terras

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux

États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;	États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; ***invite les États membres de l'Union à consacrer au moins 0,25 % de leur PIB à l'aide militaire à l'Ukraine;*** invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;
	Or. en

Amendement 234
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international; ***insiste sur le fait que l'aide apportée à l'Ukraine n'est***

pas seulement destinée à la défense ukrainienne, mais doit permettre à l'Ukraine de gagner la guerre;

Or. sv

Amendement 235
Andreas Schieder

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***des*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et ***de*** ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international; ***respecte la position des États membres neutres de l'Union en matière de politique de sécurité;***

Or. en

Amendement 236
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et des ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international;	6. réaffirme son soutien sans faille à la solidarité de l'Union et des ses États membres avec l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie, ainsi qu'à la fourniture à l'Ukraine des moyens militaires nécessaires pour se défendre, mettre fin au conflit et rétablir son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; se félicite des engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité ainsi que des accords de sécurité bilatéraux conclus par plusieurs États membres avec l'Ukraine; demande une nouvelle fois aux États membres d'accélérer leurs livraisons d'armes, de systèmes de défense aérienne et de munitions à l'Ukraine, y compris de missiles de croisière à lanceur aérien; invite les États membres à lever toutes les restrictions empêchant l'Ukraine d'utiliser des systèmes d'armes occidentales contre des cibles militaires en Russie, comme le permet le droit international; ***considère que l'Ukraine est libre de prendre ses propres décisions en matière de défense;***

Or. fi

Amendement 237
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. regrette la réticence de certains États membres à fournir à l'Ukraine les armements dont elle a besoin, y compris des missiles Taurus à longue portée; souligne que les «lignes rouges»

revendiquées par la Russie ont changé à plusieurs reprises au fil de la guerre et se sont révélées totalement vides de sens; invite instamment les États membres à lever toutes les restrictions à la fourniture de systèmes d'armes et à doter l'Ukraine des missiles à longue portée dont elle a besoin;

Or. fi

Amendement 238
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. invite la Commission à enquêter et à rendre publics le nombre exact et le type des armes qui ont été fournies à l'Ukraine, le nombre et le type de celles qui ont été détruites et le nombre et le type de celles qui ont disparu, ces informations étant cruciales pour toute décision concernant l'octroi d'une aide supplémentaire;

Or. el

Amendement 239
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. demande l'augmentation et l'accélération de l'aide financière et militaire octroyée à l'Ukraine ainsi que le déploiement immédiat d'équipements modernes, d'armes et de systèmes de défense aérienne et surface-surface de

nouvelle génération; exprime son soutien à la décision d'un certain nombre d'États membres et de partenaires internationaux de fournir sans aucune restriction des armes de pointe à l'Ukraine;

Or. en

Amendement 240
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. demande instamment à l'Union et à ses États membres d'accélérer la mise en œuvre du plan conjoint de l'Union visant à fournir un million de munitions d'artillerie à l'Ukraine; invite les États membres à développer davantage les opérations de formation adaptées aux besoins des forces armées ukrainiennes;

Or. en

Amendement 241
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. réaffirme sa position selon laquelle tous les États membres de l'Union et alliés de l'OTAN devraient, de façon collective et individuelle, soutenir militairement l'Ukraine à hauteur d'au moins 0,25 % de leur PIB par an;

Or. fi

Amendement 242
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire présenté par son président, Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ses crimes de guerre, y compris le crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités;	***supprimé***

Or. el

Amendement 243
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire présenté par son président, Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ses crimes de guerre, y compris le crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités;	***supprimé***

Or. en

Amendement 244
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande à l'Union et à ses États membres ***d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire présenté par son président, Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ses crimes de guerre, y compris le crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités***;	7. demande à l'Union et à ses États membres ***de soutenir tous les efforts de paix véritables associant toutes les parties et de collaborer avec d'autres interlocuteurs internationaux dans le cadre de ces efforts***;

Or. en

Amendement 245
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à ***élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire présenté par son président, Volodymyr Zelensky***, qui constitue la seule voie viable pour ***rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale*** de l'Ukraine ***sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ses crimes de guerre, y***	7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à ***trouver un accord diplomatique équilibré entre les parties au conflit***, qui constitue la seule voie viable pour ***mettre fin au conflit et prévenir une défaite définitive*** de l'Ukraine;

compris le crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités;

Or. de

Amendement 246
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire ***présenté*** par son président, Volodymyr Zelensky, ***qui constitue la seule*** voie ***viable*** pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ses crimes de guerre***, y compris le*** crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités;	7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire ***et le plan de paix présentés*** par son président, Volodymyr Zelensky, ***en tant que*** voie pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ses crimes de guerre ***et du*** crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités;

Or. en

Amendement 247
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition ***internationale*** soutenant le plan pour la victoire présenté par son président,	7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition ***mondiale*** soutenant le plan pour la victoire présenté par son président,

Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ses crimes de guerre, y compris le crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités;	Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ses crimes de guerre, y compris le crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités;

Or. en

Amendement 248
Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire présenté par son président, Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre ***de ses*** crimes de guerre, ***y compris le*** crime d'agression, ***et à*** donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités;	7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire présenté par son président, Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie ***et ses dirigeants*** à répondre ***pleinement de la guerre d'agression menée contre l'Ukraine, de leurs*** crimes de guerre, ***du*** crime d'agression ***et des sérieux dégâts causés par la guerre, ainsi qu'à*** donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités;

Or. en

Amendement 249
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Dan Barna, Bart Groothuis, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire présenté par son président, Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ***ses*** crimes de guerre, y compris le crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités;	7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire présenté par son président, Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie ***et ses complices, en particulier la Biélorussie,*** à répondre de ***leurs*** crimes de guerre, y compris le crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités;

Or. en

Amendement 250
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire présenté par son président, Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ses crimes de guerre, y compris le crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités;	7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire présenté par son président, Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ses crimes de guerre, y compris le crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités; ***invite l'Union et les États membres à accompagner leur soutien nécessaire à l'Ukraine d'une initiative diplomatique forte visant à amener la Russie à la table des négociations avec l'Ukraine, comme***

le prévoit le plan pour la victoire du président Zelensky;

Or. en

Amendement 251
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire présenté par son président, Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ses crimes de guerre, y compris le crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités;	7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire présenté par son président, Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ses crimes de guerre, y compris le crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités; ***invite la VP/HR à mobiliser davantage de soutien diplomatique en faveur de l'Ukraine et des sanctions imposées à la Russie, en utilisant toute la panoplie d'outils diplomatiques, y compris les sanctions secondaires;***

Or. en

Amendement 252
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande à l'Union et à ses États	7. demande à l'Union et à ses États

membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire présenté par son président, Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ses crimes de guerre, y compris le crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités;

membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire présenté par son président, Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ses crimes de guerre, y compris le crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités; ***souligne que toute initiative visant à mettre fin à la guerre doit trouver l'agrément de l'Ukraine et, en définitive, de son peuple;***

Or. fi

Amendement 253
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire présenté par son président, Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ses crimes de guerre, y compris le crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités;	7. demande à l'Union et à ses États membres d'aider l'Ukraine à élargir la coalition internationale soutenant le plan pour la victoire présenté par son président, Volodymyr Zelensky, qui constitue la seule voie viable pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine sur la base du droit international, et obliger la Russie à répondre de ses crimes de guerre, y compris le crime d'agression, et à donner satisfaction pour les préjudices considérables qu'elle a causés en Ukraine par des réparations et autres indemnités; ***constate que la Russie continue de piller le patrimoine national de l'Ukraine; souligne que, jusqu'à présent, la Fédération de Russie a fait preuve d'un comportement agressif et a cherché non seulement à étendre son influence territoriale, mais aussi à détruire notre***

patrimoine et nos valeurs européens; insiste sur le fait que la lutte contre l'impérialisme et l'agression russes devrait inclure des efforts pour restaurer et protéger le patrimoine culturel européen pillé en Ukraine, ainsi que dans d'autres États membres historiquement affectés, tels que la Pologne et la Roumanie, y compris le trésor national roumain; invite la Commission et le Conseil à inclure des considérations culturelles et la restitution du patrimoine national dans les actions extérieures de l'Union, en particulier dans leurs activités à l'égard de la Russie;

Or. en

Amendement 254
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 7 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 ter. souligne que l'objectif ultime devrait être de maintenir le soutien à l'Ukraine afin d'assurer l'échec militaire des forces russes et de leurs mandataires en Ukraine pour que Kiev et ses partenaires puissent négocier dans une position de force qui restaure pleinement l'intégrité territoriale de l'Ukraine, dédommage l'Ukraine pour les énormes souffrances qu'elle a endurées et veille à ce que les responsables de la guerre d'agression contre l'Ukraine, notamment Vladimir Poutine et Alexander Loukachenko, soient traduits en justice pour les crimes qu'ils ont commis, tout comme les criminels de guerre des échelons inférieurs du gouvernement russe, des forces armées russes et de leurs mandataires;

Or. en

Amendement 255
Reinis Poznakis

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. estime que toute stratégie visant à mettre fin à la guerre doit reposer sur quatre principes: les États membres et les alliés devraient pleinement soutenir l'Ukraine sur les plans militaire et financier aussi longtemps que nécessaire; la Russie doit payer des réparations pour les morts et les dommages effroyables qu'elle a infligés à l'Ukraine; la Russie ne peut disposer d'un droit de veto de facto sur les décisions de l'Union ou de l'OTAN et aucun accord secret ne peut être conclu avec Moscou; la levée des sanctions à l'encontre de la Russie se fera uniquement en fonction des actions de la Russie et seulement au fil du temps;

Or. en

Amendement 256
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. exprime sa sincère préoccupation face au déploiement de 10 000 soldats nord-coréens pour soutenir la guerre illégale menée par la Russie contre l'Ukraine; est fermement convaincu que cela nécessite une réponse européenne et internationale ferme et décisive, y compris une nouvelle augmentation significative de l'aide apportée à l'Ukraine; exprime, dans le même ordre d'idées, son

indignation quant au fait qu'à côté du soutien inacceptable de la Chine et de la Corée du Nord, un certain nombre d'autres États voyous soutiennent activement la guerre menée par la Russie, tels que l'Iran et la Syrie, notamment par la livraison de drones et de missiles; estime que l'Union et la communauté internationale doivent répondre fermement à cette situation par une combinaison de sanctions, mais aussi, et surtout, par un soutien accru à l'Ukraine afin de l'aider à se défendre contre cette alliance d'États voyous et de terroristes que la Russie a constituée dans le cadre de sa guerre d'agression dévastatrice et autodestructrice contre la démocratie et le peuple ukrainiens;

Or. en

Amendement 257
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. met en garde contre le risque dangereux d'escalade que le soutien de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) à la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine fait peser sur la sécurité internationale de par la fourniture d'armes et de munitions et le déploiement de troupes nord-coréennes en soutien à la Russie; souligne la nécessité de poursuivre les politiques de sanctions à l'encontre de la RPDC, étant donné que le pays a intensifié ses politiques agressives à l'égard des partenaires et alliés de l'Union et renforcé son engagement à soutenir la guerre d'agression de la Russie en Ukraine;

Or. en

Amendement 258
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. condamne l'implication croissante de la Corée du Nord aux côtés de la Russie dans sa guerre d'agression en Ukraine, qui a pris la forme d'un «traité de partenariat stratégique global», notamment par des livraisons massives d'armes et d'obus; exprime sa préoccupation et sa condamnation ferme en cas de déploiement avéré de troupes de combat nord-coréennes sur le front contre l'Ukraine;

Or. en

Amendement 259
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quinquies. condamne avec la plus grande fermeté le rôle joué par la Corée du Nord, qui soutient la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine par la fourniture d'équipements militaires et d'armements activement déployés sur le champ de bataille, ainsi que le déploiement signalé de soldats nord-coréens en Russie pour participer directement à la guerre; déplore les actions de la Corée du Nord, qui constituent une violation flagrante des normes internationales, ce qui a non seulement pour effet d'intensifier la guerre, mais pose également des risques

importants de sécurité pour l'Europe et la communauté internationale au sens large; estime qu'il est très préoccupant que la Corée du Nord, avec le soutien présumé de la Chine, utilise cette guerre comme une plateforme pour étudier des tactiques de combat avancées, y compris la guerre de drones, dans l'intention manifeste d'appliquer ces techniques dans d'éventuelles guerres futures;

Or. en

Amendement 260
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 7 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 sexies. reconnaît que l'intervention de la Corée du Nord dans la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine compromet directement la stabilité mondiale et accroît les risques pour la sécurité dans la région Asie-Pacifique et au-delà; demande des contre-mesures décisives pour mettre un terme au soutien direct et indirect de la Corée du Nord à l'armée russe et à sa participation au contournement des sanctions, car ces deux éléments menacent la paix et renforcent les forces qui œuvrent contre l'ordre international fondé sur des règles et les cadres de sécurité collective dans le monde entier;

Or. en

Amendement 261
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Dan Barna, Bart Groothuis, Ilhan Kyuchyuk, Lucia Yar

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. condamne fermement le déploiement et l'entraînement de milliers de soldats nord-coréens en Russie pour soutenir sa guerre d'agression contre l'Ukraine, et considère cette action comme une tentative d'escalade du conflit;

Or. en

Amendement 262
Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. condamne fermement la Corée du Nord et l'Iran pour la fourniture présumée d'armes et d'un soutien militaire à la Russie, la Corée du Nord ayant également fourni du personnel militaire, alimentant ainsi la guerre d'agression illégale et non provoquée contre l'Ukraine;

Or. en

Amendement 263
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. exprime son extrême préoccupation quant aux informations selon lesquelles la Russie dispose de plus de 10 000 soldats nord-coréens;

condamne fermement l'implication de la Corée du Nord dans la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;

Or. fi

Amendement 264
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. condamne l'implication de la Corée du Nord dans la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine; insiste sur la nécessité d'une coopération entre l'Union et la Corée du Sud en matière de défense;

Or. bg

Amendement 265
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. exprime sa préoccupation face à la fourniture par l'Iran de milliers de drones Shahed à la Russie, ce qui accroît le risque d'une implication militaire iranienne en Ukraine, parallèlement au soutien supplémentaire offert par la Corée du Nord[1 bis];
	1 bis
	https://www.reuters.com/world/europe/ukraine-says-russia-launched-8060-iran-developed-drones-during-war-2024-09-13/

Or. en

Amendement 266
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 7 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 quater. reconnaît que la fourniture de milliers de drones Shahed par la République islamique d'Iran à la Russie a encore renforcé la place de l'Iran en tant qu'État paria, ainsi que la possibilité d'une intervention militaire du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) en Ukraine pour soutenir les objectifs de guerre de Moscou, tandis que le soutien continu de la Russie par des pays tels que la Corée du Nord et la Chine démontre une fois de plus son hostilité inébranlable à l'égard des lois et des normes internationales;

Or. en

Amendement 267
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 7 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 septies. reconnaît que la fourniture de milliers de drones Shahed par la République islamique d'Iran à la Russie a encore renforcé la place de l'Iran en tant qu'État paria, ainsi que la possibilité d'une intervention militaire du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) en Ukraine pour soutenir les objectifs de guerre de Moscou, tandis que le soutien continu de la Russie par des pays tels que la Corée du Nord et la Chine démontre une fois de plus son hostilité

inébranlable à l'égard des lois et des normes internationales;

Or. en

Amendement 268
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine;	***supprimé***

Or. el

Amendement 269
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*

8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine;	***supprimé***

Or. en

Amendement 270
Özlem Demirel, Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***met l'accent sur le rôle déterminant joué par*** la facilité européenne pour la paix (FEP)***, qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP*** et demande ***que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet***	8. ***déplore la création de*** la facilité européenne pour la paix (FEP) ***en 2020*** et demande ***son arrêt immédiat; rappelle que la FEP finance les opérations militaires de l'Union ainsi que les fournitures d'armes, ce qui a pour effet d'alimenter les conflits et les exportations d'armes au lieu de les prévenir***; ***demande*** instamment***, au lieu de poursuivre les approches militaires, de s'attaquer aux causes profondes des conflits par la voie diplomatique et la résolution pacifique des conflits***;

instrument; ***prie*** instamment ***la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine***;

Or. en

Amendement 271
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; ***se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine;***	8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne;

Or. de

Amendement 272
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières ***pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine***;	8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières ***dans le cadre de la facilité soient utilisées de manière responsable et transparente, en veillant à ce que l'argent des contribuables ne contribue pas à l'escalade du conflit***;

Or. en

Amendement 273
György Hölvényi, Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à	8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à

l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; ***prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine;***	l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument;

Or. en

Amendement 274
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, ***y compris sur les*** remboursements ***accordés*** aux États membres qui ***ont fourni une aide*** militaire à l'Ukraine;	8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, ***qui a empêché le déblocage de 6,6 milliards d'euros de*** remboursements ***partiels*** aux États membres qui ***fournissent un soutien*** militaire à l'Ukraine; ***souligne que l'assistance militaire et les livraisons d'armes de la FEP doivent respecter pleinement la position commune de l'Union sur les exportations d'armes, le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit humanitaire et faire l'objet d'une transparence et d'une***

responsabilité adéquates;

Or. en

Amendement 275
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur ***les remboursements accordés*** aux États membres ***qui ont fourni une aide*** militaire à l'Ukraine;	8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; ***exprime sa profonde préoccupation concernant le blocage, depuis mars 2023, de la facilité européenne pour la paix (FEP) par un État membre, et plus précisément l'ouverture d'une nouvelle tranche de dépenses pour soutenir les forces ukrainiennes, le déblocage des précédentes tranches de remboursement et la mise en place du nouveau Fonds d'assistance à l'Ukraine; est également profondément préoccupé par la baisse prévisible de la part des bénéfices exceptionnels provenant des sanctions contre la Russie et destinée à l'aide militaire à l'Ukraine; invite instamment la VP/HR et le Conseil à trouver des solutions innovantes capables de lever ces blocages et de compenser ces réductions du financement;*** prie instamment la Hongrie ***de cesser immédiatement ses***

efforts pour entraver les actions de l'Union en faveur de l'Ukraine et de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur ***le remboursement accordé*** aux États membres ***de l'Union pour l'aide*** militaire ***qu'ils ont fournie*** à l'Ukraine;

Or. en

Amendement 276
Eszter Lakos

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment ***la Hongrie*** de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine;	8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment ***le gouvernement hongrois*** de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine;

Or. en

Amendement 277
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine;	8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine; ***fait observer que l'objectif initial de la FEP est de soutenir les pays partenaires et de contribuer au financement des missions et opérations militaires de la PSDC et demande que soit garanti le financement nécessaire afin de pouvoir également soutenir les intérêts européens dans d'autres régions, telles que l'Afrique;***

Or. en

Amendement 278
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix	8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix

(FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine;

(FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument***, tout en offrant des perspectives financières à moyen terme***; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine;

Or. en

Amendement 279
Pekka Toveri

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de	8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine***, y compris le financement en faveur de son industrie de la défense,*** soient augmentées au moyen de cet

la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine;	instrument; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine;

Or. en

Amendement 280
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie de lever ***son*** veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine;	8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie ***et tous les autres États membres*** de lever ***leur*** veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine;

Or. fi

Amendement 281
Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution

Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine;	8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne; se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine; ***souligne l'importance de l'EUMAM Ukraine et la nécessité d'adapter son mandat en fonction des besoins de l'Ukraine;***

Or. en

Amendement 282
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne;	8. met l'accent sur le rôle déterminant joué par la facilité européenne pour la paix (FEP), qui a permis de fournir des capacités militaires et de dispenser des formations aux forces armées ukrainiennes, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'Union européenne;

se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine;	se réjouit de la mise en place du Fonds d'assistance à l'Ukraine dans le cadre de la FEP et demande que les ressources financières pour l'assistance militaire à l'Ukraine soient augmentées au moyen de cet instrument; prie instamment la Hongrie de lever son veto sur le soutien militaire de la FEP à l'Ukraine, y compris sur les remboursements accordés aux États membres qui ont fourni une aide militaire à l'Ukraine; ***se félicite de la décision de fournir une assistance à l'Arménie par l'intermédiaire de la FEP;***
	Or. en

Amendement 283
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. se félicite de la décision du Conseil du 21 mai 2024, qui garantit que les bénéfices nets provenant des recettes exceptionnelles générées par les avoirs russes immobilisés dans l'Union à la suite de la mise en œuvre des mesures restrictives de l'Union, sont utilisés pour accroître le soutien militaire à l'Ukraine, renforcer les capacités de son industrie de la défense et soutenir sa reconstruction; se réjouit également, à cet égard, de la proposition de la Commission de mettre en place un mécanisme de coopération sous forme de prêts en faveur de l'Ukraine, en tirant parti de la contribution prélevée sur ces bénéfices, en vue d'accorder des prêts d'un montant maximal de 45 milliards d'euros à l'Ukraine;
	Or. en

Amendement 284
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. se félicite de l'accord conclu avec le Conseil sur une assistance macrofinancière à l'Ukraine pouvant aller jusqu'à 35 milliards d'euros, en utilisant les avoirs russes gelés ainsi que le nouveau mécanisme de coopération sous forme de prêts du G7; demande la mise en œuvre rapide de ces deux outils afin de permettre à l'Ukraine de bénéficier le plus rapidement possible de ces nouvelles possibilités de financement;

Or. en

Amendement 285
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. se félicite du prêt de 45 milliards d'euros accordé par le G7 à titre de soutien financier à l'Ukraine grâce à la mobilisation des intérêts tirés des avoirs russes gelés, et salue l'approbation rapide par le Conseil et le Parlement de la part de l'Union dans ce prêt, qui s'élève à 35 milliards d'euros; désapprouve fermement le veto de la Hongrie aux récentes tentatives d'extension de la période de renouvellement des sanctions de l'Union, qui garantirait une stabilité et un soutien à plus long terme pour cette structure de prêt;

Or. en

Amendement 286
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. se félicite de l'engagement pris par le G7, le 26 octobre 2024, d'apporter à l'Ukraine un soutien financier de 45 milliards d'euros provenant de la mobilisation des intérêts tirés des avoirs russes gelés; rappelle toutefois que cette mobilisation se fera au détriment du montant destiné au soutien militaire de l'Union au titre de la facilité pour l'Ukraine, qui ne bénéficiera plus que de 15 % au maximum; rappelle que l'Ukraine ne pourra se reconstruire que lorsqu'elle aura gagné la guerre contre la Russie; appelle dès lors l'Union et les États membres à mobiliser les fonds nécessaires pour que le soutien militaire à l'Ukraine lui permette de gagner son combat légitime contre la Russie, en commençant par l'instrument destiné à soutenir l'industrie ukrainienne de la défense dans le cadre du programme pour l'industrie européenne de la défense, qui n'est toujours pas financé à ce jour;

Or. en

Amendement 287
Reinis Poznakis

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. encourage les États membres à créer un inventaire prévisible et fondé sur des scénarios des capacités militaires qui

peuvent être fournies dans le cadre de la FEP afin de garantir que les capacités à court terme soient rapidement dégagées dans les États membres et livrées sans délai, tandis que les capacités à long terme destinées à aider l'Ukraine à rétablir la dissuasion sont fournies dans un délai prévisible, en coordination avec des pays tiers, si nécessaire;

Or. en

Amendement 288
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 8 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 septies. souligne le résultat du sommet de l'OTAN à Washington, qui a réaffirmé que l'avenir de l'Ukraine est dans l'OTAN et que l'Alliance soutient le droit de l'Ukraine à choisir ses propres arrangements en matière de sécurité et à décider de son propre avenir, sans aucune ingérence extérieure; se félicite de l'engagement pris par les alliés de fournir à l'Ukraine une aide à long terme en matière de sécurité au moyen d'équipements militaires, d'une assistance et d'une formation; insiste à cet égard sur le lancement, annoncé lors du sommet, du programme OTAN de formation et d'assistance à la sécurité en faveur de l'Ukraine (NSATU), qui coordonne l'offre d'une formation et d'équipements militaires à l'Ukraine par les alliés et les partenaires de l'OTAN et apporte un soutien logistique; met l'accent usr l'importance d'une coordination étroite entre l'EUMAM et le NSATU;

Or. en

Amendement 289
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Dan Barna, Bart Groothuis, Ilhan Kyuchyuk

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. demande instamment que la formation militaire et l'assistance financière que l'Union fournit actuellement à l'Ukraine soient utilisées pour accélérer l'adhésion de l'Ukraine à l'Union, pour commencer à adapter les forces armées ukrainiennes aux exigences de l'Union en matière de capacités et pour les faire participer à des projets et programmes transfrontières de coopération liés aux technologies et à l'industrie de la défense;

Or. en

Amendement 290
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 8 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 sexies. souligne qu'il est important de renforcer les capacités antidrones de l'Ukraine en tant qu'élément essentiel de la lutte contre les menaces aériennes et du maintien de la sécurité opérationnelle; insiste sur le fait que, compte tenu de l'utilisation croissante de drones dans la guerre moderne, en particulier pour la surveillance et les attaques ciblées, il est essentiel que la formation de l'EUMAM soit davantage axée sur les tactiques de lutte antidrones, la détection et les techniques de neutralisation; demande la fourniture d'équipements spécialisés et d'une expertise pour permettre aux forces ukrainiennes de détecter et de suivre les

activités des drones hostiles ainsi que d'y réagir, le tout rapidement, en assurant une protection solide des infrastructures militaires et civiles;

Or. en

Amendement 291
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. se félicite du soutien continu apporté aux forces armées ukrainiennes, par l'intermédiaire de la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine, afin qu'elles puissent défendre l'intégrité territoriale de celle-ci dans ses frontières internationalement reconnues et permettre au pays d'exercer de manière effective sa souveraineté et d'assurer efficacement la protection des civils; salue en outre l'achèvement de la formation de plus de 60 000 soldats ukrainiens et invite la mission à poursuivre la formation du plus grand nombre possible de soldats; insiste sur l'importance de modules de formation spécifiques visant à développer les capacités des officiers actuels et futurs des forces armées ukrainiennes à tous les niveaux et en fonction de leurs besoins; se félicite de la forte participation des États membres au lancement de l'EUMAM Ukraine, qui peut être considérée comme un modèle pour les futures missions de formation militaire, et les invite à faire preuve d'une ambition semblable et à apporter des contributions similaires en ce qui concerne d'autres missions et opérations, actuelles et futures, de la PSDC; souligne que la mission devrait également servir de plateforme pour un échange de bonnes pratiques qui

garantirait que les forces européennes bénéficient également des enseignements tirés par les forces armées ukrainiennes sur le champ de bataille;

Or. en

Amendement 292
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. se félicite des résultats obtenus par la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM) qui, à ce jour, a formé plus de 60 000 soldats ukrainiens sur le territoire de l'Union, permettant ainsi aux troupes ukrainiennes d'être plus efficaces sur le champ de bataille; demande que la mission soit étendue et que ses ressources financières, logistiques et humaines soient adaptées aux besoins des forces armées ukrainiennes;

Or. en

Amendement 293
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. estime que le besoin de l'EUMAM en instructeurs, en équipements, en munitions et en bureaux de formation supplémentaires pour soutenir ses modules est une priorité de la planification des missions de la PSDC et devrait être satisfait de toute urgence;

Or. en

Amendement 294
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. se félicite du fait que la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM) aura atteint l'objectif de 60 000 soldats ukrainiens formés d'ici à la fin de l'année 2024; invite les États membres de l'Union et l'Union à maintenir, à tout le moins, le niveau d'ambition de la formation, y compris dans les domaines aérien et maritime, le cas échéant, ou à répondre à toute autre demande urgente de formation de la part de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 295
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quinquies. estime que l'EUMAM est la mission la plus importante de la PSDC en cours; reconnaît que la formation interarmes et la formation spécialisée doivent viser à accroître les efforts en matière de formation dans les domaines suivants: la capacité C-UAV, la formation aux systèmes UAV, les systèmes de missiles, la défense aérienne et la reconnaissance radar;

Or. en

Amendement 296
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. salue le travail accompli par la mission de conseil de l'Union européenne en Ukraine (EUAM) pour mettre en œuvre, dans des conditions difficiles, son mandat récemment renforcé; exhorte l'Union à en assurer le bon fonctionnement en la dotant de ressources financières, logistiques et humaines expertes suffisantes pour répondre aux besoins de l'Ukraine et salue la participation d'États non membres de l'Union à cet égard;

Or. en

Amendement 297
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quinquies. souligne l'importance et le rôle de la mission de conseil de l'Union européenne (EUAM), qui représente toujours la plus grande contribution de l'Union sur le terrain et fournit des conseils stratégiques aux autorités nationales et chargées de la sécurité de l'État en Ukraine; met l'accent sur les tâches essentielles que remplit l'EUAM en ce qui concerne la lutte contre la criminalité organisée et transfrontière, le rétablissement des services publics dans

les territoires libérés ainsi que le soutien aux enquêtes et aux poursuites relatives aux crimes internationaux, en s'appuyant sur la présence et l'expertise de l'EUAM;

Or. en

Amendement 298
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 8 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 sexies. souligne l'importance d'intégrer progressivement l'Ukraine dans la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) et, à cette fin, demande que la défense de l'Ukraine soit pleinement prise en considération lors de la préparation des nouvelles initiatives législatives de la Commission visant à renforcer la BITDE; se félicite, à cet égard, de la mise en place du pôle d'innovation dans le domaine de la défense en Ukraine;

Or. en

Amendement 299
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 8 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 septies. insiste sur la nécessité de renforcer les capacités de déminage en Ukraine afin de remédier à la présence généralisée de munitions non explosées et de mines terrestres, qui représentent une menace majeure pour la sécurité et la mobilité; plaide en faveur de l'allocation

de ressources spécifiques pour soutenir une formation complète au déminage, y compris aux techniques avancées de détection et de déminage; souligne qu'une capacité de déminage renforcée améliorera non seulement la sécurité des opérations militaires mais soutiendra également la réhabilitation et la sécurité des zones civiles touchées par la guerre;

Or. en

Amendement 300
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 8 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 octies. se félicite de la prolongation de deux ans de la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM), qui, fin de l'été 2024, avait formé plus de 60 000 soldats ukrainiens, faisant ainsi de l'Union européenne le plus grand dispenseur de formation militaire à l'Ukraine, et qui a contribué de manière importante à renforcer la capacité militaire des forces armées ukrainiennes; se félicite de l'objectif récemment fixé de 75 000 soldats ukrainiens formés d'ici la fin de l'hiver 2024-2025; invite l'Union et ses États membres à continuer d'adapter le mandat de la mission pour répondre à l'évolution des besoins en matière de formation militaire, ainsi qu'aux efforts de réforme à long terme demandés conformément aux engagements conjoints de l'Union et de l'Ukraine en matière de sécurité;

Or. en

Amendement 301
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne l'importance de la coopération avec l'industrie ukrainienne de la défense et de son intégration à long terme dans la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE); se félicite de l'ouverture, en septembre 2024, du bureau de l'Union pour l'innovation en matière de défense à Kiev afin de promouvoir la coopération transfrontière entre la base industrielle et technologique de défense (BITD) ukrainienne et la BITDE ainsi que de servir de point de contact pour les partenaires ukrainiens et de centre de coordination et d'information; invite les États membres et leurs industries militaires à honorer leur engagement d'établir une production militaire sur le territoire ukrainien;

Or. en

Amendement 302
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Dan Barna, Bart Groothuis, Ilhan Kyuchyuk, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. salue les initiatives en cours prises par plusieurs États membres de l'Union afin d'approfondir la coopération avec l'Ukraine dans le domaine de la production industrielle de défense et demande instamment que le potentiel innovant de l'Ukraine en matière de défense soit davantage exploité afin de

développer des armes et des munitions ainsi que d'accélérer leur production en étroite coopération avec l'Union et d'autres partenaires occidentaux, en recourant aux mécanismes de soutien disponibles;

Or. en

Amendement 303
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. souligne la nécessité d'assurer la sécurité de la région de la mer Noire en contribuant au déminage des zones maritimes de l'Ukraine et d'encourager les États membres à proposer des exercices de formation à cet égard, en mettant l'accent sur le développement de capacités de lutte contre les mines marines et sur la protection des infrastructures critiques dans les fonds marins;

Or. en

Amendement 304
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Dan Barna, Bart Groothuis, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 8 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 quater. déplore le fait que certains composants d'origine occidentale se retrouvent dans des armes et des systèmes utilisés par la Russie contre l'Ukraine, et invite l'Union et les États membres à

	appliquer les sanctions de manière plus rigoureuse;

Or. en

Amendement 305
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 4

Proposition de résolution	*Amendement*
Unir les forces pour accroître les capacités de défense	***supprimé***

Or. en

Amendement 306
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;	***supprimé***

Or. en

Amendement 307
Özlem Demirel, Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. ***se félicite de*** la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; ***soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense***, ainsi ***que les projets de*** défense ***européens d'intérêt commun***;	9. ***rejette*** la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; ***souligne que les programmes de l'Union, comme le FED, l'EDIRPA, l'ASAP et l'EDIP, qui visent à promouvoir le développement des secteurs industriels européens, sont contraires à l'article 41, paragraphe 2, du traité UE et doivent dès lors être considérés comme illégaux; s'oppose à une militarisation accrue de l'Union et à la création d'une union militaire***, ainsi ***qu'au soutien continu à l'industrie de la*** défense ***et de l'armement***;

Or. en

Amendement 308
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de ***la vision exposée*** dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ***ainsi que de*** la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union ***afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et*** les passations de marchés publics conjointes ***dans le***	9. se félicite de ***l'ambition exprimée*** dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ***afin d'assurer la préparation de l'Union et de ses États membres en matière de défense et estime que*** la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense ***est vitale à cet égard***; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union***,***

domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;	***d'améliorer la planification conjointe de la défense et de favoriser*** les passations de marchés publics conjointes ***des États membres conformément aux priorités définies dans le plan de développement des capacités (PDC) et aux domaines de coopération définis dans l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD) afin de lancer des*** projets de défense européens d'intérêt commun ***ainsi que d'assurer la sécurité de l'approvisionnement***;

Or. en

Amendement 309
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres ***de définir et d'examiner*** la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;	9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres ***d'accélérer*** la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun***, et de garantir des lignes d'approvisionnement pour faire face aux pénuries dans la production de matériel de défense, comme la poudre noire et les explosifs***;

Or. en

Amendement 310

Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et ***d'examiner*** la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;	9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et ***de régler*** la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;

Or. en

Amendement 311
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;	9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes ***potentielles*** dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun; ***souligne toutefois que l'industrie de la défense est cruciale pour la souveraineté d'une nation, car elle***

fournit les capacités essentielles nécessaires pour protéger les intérêts nationaux, pour préserver l'intégrité territoriale et pour assurer la sécurité des citoyens, ce qui s'est avéré vital lors de la défense de l'Ukraine, lorsque certains pays ont bloqué la réexportation d'armes et d'équipements militaires vers l'Ukraine, ainsi que la livraison de pièces détachées, ce qui met davantage encore en évidence l'importance d'une position de défense souveraine dans un paysage mondial de plus en plus complexe;

Or. en

Amendement 312
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;	9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; ***est profondément préoccupé par le faible niveau de collaboration et de coordination européennes dans le domaine des investissements en matière de défense;*** soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun; ***soutient fermement l'idée de faire de la coopération au niveau de l'Union la règle dans le secteur industriel européen de la défense et de s'engager à atteindre des objectifs chiffrés concrets en matière de***

coopération, tels que présentés dans l'EDIS, qui se concentrent en particulier sur les passations de marchés publics conjointes (au moins 40 % d'ici 2030), les échanges commerciaux intra-UE (au moins 35 % d'ici 2030) et les passations de marchés publics pour des produits de défense fabriqués dans l'Union (au moins 50 % d'ici 2030 et 60 % d'ici 2035);

Or. en

Amendement 313
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;	9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun; ***note que le renforcement de l'industrie européenne de la défense ne doit pas se traduire par l'attribution de nouvelles compétences à la Commission européenne, ce qui ne serait pas conforme aux traités et porterait atteinte à la souveraineté des États membres sans améliorer l'efficacité;***

Or. en

Amendement 314

Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;	9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union***, comme souligné dans le rapport de Sauli Niinistö sur le renforcement de la préparation civile et militaire de l'Europe,*** afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;

Or. en

Amendement 315
Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation ***et*** les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets	9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation***,*** les passations de marchés publics ***et la constitution de stocks*** conjointes dans le domaine de la défense,

de défense européens d'intérêt commun;	ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun; ***demande l'adoption rapide de l'EDIP;***

Or. en

Amendement 316
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;	9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun; ***souligne à cet égard la nécessité d'un cadre réglementaire efficace visant à encourager l'innovation, à stimuler la production et à garantir des investissements publics plus judicieux et plus efficaces; invite la Commission à tirer parti de l'expertise du Comité militaire de l'Union européenne en ce qui concerne la définition des priorités pour les industries de la défense et la formulation des initiatives de défense, de manière à assurer la cohérence militaire au niveau industriel;***

Or. en

Amendement 317
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;	9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun; ***demande instamment, à cet égard, que la mise en œuvre de la directive 2009/81/CE relative à la passation de marchés publics dans le domaine de la défense et de la sécurité et de la directive 2009/43/CE sur les transferts de produits liés à la défense dans la Communauté (la «directive sur les transferts») soit améliorée et, le cas échéant, à la lumière de l'EDIS, que des propositions de révision de ces directives soient présentées;***

Or. en

Amendement 318
Massimiliano Salini

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de	9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de

la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;	la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun***, dans des domaines de capacités stratégiques tels que la défense aérienne et antimissile, la connaissance du domaine spatial, la cybersécurité et les ressources maritimes et sous-marines***;

Or. en

Amendement 319
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;	9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ***l'accès aux matières premières critiques,*** ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;

Or. en

Amendement 320
Eszter Lakos

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;	9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun***, dans le but principal de renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE)***;

Or. en

Amendement 321
Ana Miguel Pedro

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;	9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun***, tels qu'un bouclier antimissiles européen en coopération avec les partenaires de***

l'OTAN;

Or. en

Amendement 322
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun;	9. se félicite de la vision exposée dans la stratégie pour l'industrie européenne de la défense ainsi que de la proposition de la Commission relative à l'établissement du programme pour l'industrie européenne de la défense; soutient l'objectif de renforcer l'état de préparation de l'industrie de la défense de l'Union afin de permettre aux États membres de définir et d'examiner la programmation et les passations de marchés publics conjointes dans le domaine de la défense, ainsi que les projets de défense européens d'intérêt commun***, tout en tenant compte des exigences de l'OTAN***;

Or. en

Amendement 323
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. se félicite de la révision du plan de développement des capacités (PDC) de 2023; déplore que les progrès en matière de développement des capacités restent limités depuis le premier PDC, qui date de 2008; précise que, notamment au vu de la guerre d'agression illégale menée

par la Russie contre l'Ukraine et de la menace qui pèse sur la sécurité européenne, il convient que les États membres prennent des mesures plus fortes et plus communes pour décourager les agresseurs ainsi que pour protéger les citoyens et les intérêts de l'Europe; invite par conséquent les États membres à accroître de manière significative leurs efforts conjoints afin de réaliser en temps utile des progrès substantiels dans ce domaine en utilisant pleinement et de manière cohérente les instruments de l'Union tels que le Fonds européen de la défense, la CSP et l'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD), ainsi que les instruments proposés dans le règlement sur le programme pour l'industrie européenne de la défense; souligne qu'il est nécessaire d'inclure le PDC et l'EACD dans les processus nationaux de planification de la défense, en liaison étroite avec le processus d'établissement des plans de défense de l'OTAN;

Or. en

Amendement 324
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 9 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quater. se félicite des efforts conjoints entrepris jusqu'à présent pour renforcer la préparation de l'Union en matière de défense par des mesures renforçant et soutenant l'adaptation de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), notamment au moyen des règlements EDIRPA et ASAP, et demande leur mise en œuvre rapide et sans bureaucratie; regrette que l'enveloppe financière de l'EDIRPA reste

limitée et souligne que le rôle de l'ASAP en lien avec l'ambition de fournir à l'Ukraine un million de munitions a été limité par l'objection du Conseil à l'encontre de ses éléments réglementaires; se félicite de la proposition de la Commission relative au programme pour l'industrie européenne de la défense; prend note avec préoccupation de l'évaluation réalisée la Cour des comptes européenne selon laquelle l'enveloppe financière du programme pour l'industrie européenne de la défense est insuffisante au vu de ses objectifs et réitère par conséquent son appel à garantir le financement nécessaire pour la défense;

Or. en

Amendement 325
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne l'importance de la CSP pour améliorer les capacités de défense de l'Union; constate avec regret que les résultats tangibles dans le cadre des 66 projets actuellement en cours restent limités; regrette que le Parlement européen n'ait pas été informé des motifs de la clôture de six projets et des résultats possibles; souligne que les États membres participants ont adopté vingt engagements contraignants afin de réaliser l'ambition de l'Union en matière de défense; estime qu'il est nécessaire de procéder à un examen approfondi des projets CSP au regard de leurs résultats et de leurs perspectives, qui devrait également inclure la possibilité de clôturer des projets qui ne progressent pas suffisamment; propose d'établir un système de priorités au sein de la CSP

afin de traiter efficacement les lacunes et les priorités définies en matière de capacités; demande aux États membres de lui communiquer régulièrement (au moins deux fois par an) une évaluation des progrès réalisés dans le cadre de la CSP;

Or. en

Amendement 326
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne à nouveau l'importance de la coopération structurée permanente (CSP) pour améliorer et harmoniser les capacités de défense de l'Union; réitère son regret que les États membres continuent à ne pas utiliser pleinement le cadre de la CSP; réitère son appel à la VP/HR et aux États membres pour qu'ils procèdent à un examen continu et approfondi des projets et de leurs perspectives afin de ramener l'ensemble actuel de projets à un petit nombre de projets prioritaires; déplore que le Parlement ne soit pas en mesure d'exercer un contrôle adéquat sur les projets CSP; réitère son appel aux États membres pour qu'ils fournissent au Parlement européen un rapport de mise en œuvre des projets au moins deux fois par an;

Or. en

Amendement 327
Michael Gahler

Proposition de résolution

Paragraphe 9 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 quinquies. souligne que les passations de marchés conjointes par les États membres de l'Union sont essentielles pour garantir la préparation de l'Union en matière de défense, car elles amélioreraient l'interopérabilité des forces armées des États membres et permettraient une utilisation efficace de l'argent des contribuables de l'Union, étant donné qu'aucun État membre de l'Union n'a la volonté ou la capacité de financer une défense nationale à part entière; insiste sur le fait que, pour être efficaces, les passations de marchés conjointes en ce qui concerne les projets de développement, en particulier dans le cadre du Fonds européen de la défense, nécessitent une définition conjointe des exigences militaires des systèmes respectifs, qui devrait reposer sur une définition conjointe du Comité militaire de l'Union européenne afin de parvenir à un niveau adéquat d'économies d'échelle; suggère vivement de traduire les normes non contraignantes de l'OTAN, en particulier pour les munitions et les composants, dans la législation de l'Union afin d'améliorer l'interopérabilité et d'encourager la coopération industrielle; invite les États membres à procéder à des passations de marchés conjointes en vue d'établir des chaînes de valeur paneuropéennes en répartissant la production dans toute l'Union afin d'accroître l'attrait économique des passations de marchés conjointes tout en créant des redondances stratégiques des capacités de production pour améliorer la résilience en cas de conflit armé;

Or. en

Amendement 328

Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. demande au SEAE d'élaborer, en collaboration avec les services compétents de la Commission et les États membres, un processus structuré et régulier de développement des capacités permettant d'évaluer les disponibilités des États membres en matière de capacités, d'élaborer des exigences à respecter, de réaliser une analyse des lacunes et d'examiner périodiquement les progrès accomplis; estime qu'il est nécessaire de mettre en place une politique solide en ce qui concerne les équipements et les services nécessaires aux pays partenaires dans lesquels se déroulent des missions de PSDC civiles; demande la création d'une ligne budgétaire dédiée de la PESC, dans le cadre d'un budget global accru de la PESC, ou «mécanisme de soutien civil», destinée à fournir aux pays partenaires des équipements et des services pour renforcer leurs capacités civiles;

Or. en

Amendement 329
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. invite les États membres à encourager les passations de marchés publics européennes en matière de défense, afin de renforcer la coopération industrielle intra-européenne et l'objectif d'autonomie stratégique;

Or. en

Amendement 330
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 9 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 sexies. se félicite des efforts et des investissements réalisés jusqu'à présent par les entreprises de la BITDE pour renforcer leur capacité industrielle, y compris grâce au soutien des instruments de l'Union; souligne qu'un renforcement supplémentaire et durable de la capacité de la BITDE nécessite avant tout des commandes de la part des États membres de l'Union, qui devraient être passées conjointement afin d'améliorer l'interopérabilité entre les forces armées des États membres et de réaliser des économies d'échelle, ce qui permettrait de tirer le meilleur parti de l'argent des contribuables de l'Union; invite par conséquent les États membres à intensifier leurs efforts en matière de passations de marchés conjointes, conformément aux lacunes en matière de capacités détectées par l'analyse des déficits d'investissement dans le domaine de la défense et aux priorités en matière de capacités du plan de développement des capacités (PDC); insiste sur le fait que le renforcement de la capacité de production de la BITDE nécessite également des conditions-cadres réglementaires favorables, notamment eu égard à la réduction de la charge bureaucratique qui pèse sur les entreprises, mais aussi en ce qui concerne la législation européenne existante, qui a des effets contre-productifs sur les performances de la BITDE et sur la sécurité de l'approvisionnement; suggère par conséquent de réviser la législation

existante et d'effectuer des évaluations préalables approfondies des futures propositions législatives à cet égard; souligne en particulier la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises et la directive relative au devoir de diligence en matière de durabilité des entreprises, étant donné que leurs obligations en matière de publication permettent à des acteurs hostiles de relever les vulnérabilités dans la chaîne d'approvisionnement de la défense qui mettent en péril la préparation de l'Union et de ses États membres en matière de défense; souligne en outre que les exemptions en matière de défense prévues par le règlement REACH sont insuffisantes pour garantir la sécurité de l'approvisionnement, étant donné que la demande de la BITDE ne permet pas nécessairement aux fournisseurs de parvenir à la rentabilité, ce qui les incite à se délocaliser en dehors de l'Union, créant ainsi de nouvelles dépendances;

Or. en

Amendement 331
Reinis Poznakis

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. souligne que l'agression de la Russie contre l'Ukraine et l'agression de l'Iran contre Israël ont mis en évidence l'utilisation de drones à une échelle sans précédent dans la guerre moderne; invite instamment les États membres à utiliser la FEP, la CSP, l'AED et les autres instruments disponibles pour faire en sorte que l'investissement, le développement et les passations de marchés conjointes pour des systèmes de

lutte antidrones (C-UAS) et d'attaques électroniques aéroportées (AEA) soient prioritaires ainsi que pour intégrer les C-UAS et les AEA dans la doctrine stratégique des missions de formation militaire de la PSDC;

Or. en

Amendement 332
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. insiste sur la nécessité d'assurer la cohérence des résultats issus des processus respectifs de planification du développement des capacités de l'Union et de l'OTAN; demande que tout le soutien au titre de la FEP pour la fourniture d'équipements soit effectué en coordination avec l'OTAN afin d'accroître l'efficacité et d'éviter les doubles emplois inutiles; demande que l'interopérabilité des équipements militaires des États membres de l'Union et des alliés de l'OTAN soit favorisée, en établissant des normes de l'Union pour les composants et les munitions sur la base des normes non contraignantes de l'OTAN;

Or. en

Amendement 333
Reinis Poznakis

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

9 bis. demande à la Commission de renforcer les investissements sur l'ensemble de la liste des tâches en lien avec la sécurité et la défense, en se concentrant tout particulièrement sur l'harmonisation de la CSP par rapport au processus d'établissement des plans de défense de l'OTAN (NDPP), tout particulièrement en ce qui concerne les pays tiers;

Or. en

Amendement 334
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pour l'industrie européenne de la défense, il convient d'assurer un financement adéquat afin d'étendre les infrastructures de production et de recherche et développement de l'industrie de la défense dans les pays du flanc oriental de l'Union, qui sont les plus exposés aux conséquences négatives de l'agression de la Russie contre l'Ukraine, qui sont directement confrontés à la menace russe et qui allouent des ressources croissantes pour contrer les politiques agressives de la Russie;

Or. en

Amendement 335
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 ter. note que, compte tenu des tendances actuelles au sein de l'environnement de sécurité de l'Union, les ressources destinées à renforcer les capacités de défense devraient être investies dans l'expansion des capacités de production de systèmes de frappe et de reconnaissance évolutifs qui soient à la fois rentables et faciles à déployer, à entretenir et à exploiter;

Or. en

Amendement 336
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense; invite la Commission à présenter des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel;	***supprimé***

Or. en

Amendement 337
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense; ***invite la Commission à présenter des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel;***	10. souligne la nécessité de remédier***, par une coopération accrue entre les États membres,*** à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense;

Or. en

Amendement 338
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne la nécessité ***de remédier à la fragmentation*** du marché intérieur des produits liés à la défense***, car elle*** conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les ***dépenses*** de défense; invite la Commission à ***présenter des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière*** de marchés publics dans le domaine de la défense et ***de transfert*** de produits liés à la défense***, ainsi que de l'identification et de l'analyse des*** limites et ***des*** lacunes ***du cadre juridique***	10. souligne la nécessité ***vitale de parvenir enfin à la pleine mise en œuvre*** du marché intérieur des produits liés à la défense***, qui souffre de l'absence d'application uniforme de sa base juridique par les États membres de l'Union et de l'invocation déraisonnable de l'exemption prévue à l'article 346 du traité FUE, ce qui*** conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les ***investissements*** de défense; invite la Commission à ***réviser en profondeur la directive 2009/81/CE relative à la passation*** de marchés publics dans le domaine de la défense et ***la***

actuel;	***directive 2009/43/CE sur les transferts*** de produits liés à la défense ***qui constituent le marché intérieur de la défense de l'Union européenne en vue de définir et d'analyser les*** limites et ***les*** lacunes ***dans le but de proposer une refonte des directives***;

Or. en

Amendement 339
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense; ***invite la Commission à présenter des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel***;	10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation ***nationale*** du marché intérieur des produits liés à la défense ***entre les États membres***, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses ***et l'utilisation*** de ***la*** défense; ***insiste dans le même temps sur l'importance de maintenir une concurrence productive entre les différents concurrents et d'éviter des oligopoles dans lesquels les fournisseurs individuels peuvent déterminer librement les prix et la disponibilité des produits de défense***;

Or. en

Amendement 340
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne la nécessité de remédier à	10. souligne la nécessité de remédier à

la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense; invite la Commission à ***présenter des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel***;	la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense; invite la Commission à ***veiller à ce que les initiatives de défense de l'Union complètent les efforts de défense nationaux sans imposer de charges financières supplémentaires aux contribuables***;

Or. en

Amendement 341
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense***, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense***; invite la Commission à présenter des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel;	10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense***, tout en préservant la compétitivité des États membres, leurs capacités d'investissement et leur autonomie, ainsi que la consolidation des complexes militaro-industriels***; invite la Commission à présenter des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel;

Or. bg

Amendement 342
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car ***elle*** conduit à des doubles emplois inutiles ***et*** multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense; invite la Commission à présenter des propositions visant à ***achever la mise*** en place ***du*** marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel;	10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du ***paysage industriel de la défense de l'Union et de créer un*** marché intérieur des produits liés à la défense, car ***la structure actuelle*** conduit à des doubles emplois inutiles***,*** multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense ***et nuit d'un point de vue structurel au renforcement de la préparation en matière de défense***; invite la Commission à présenter des propositions visant à ***mettre*** en place ***un*** marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel ***et de la nécessité d'introduire des règles de marché intérieur supplémentaires pour le secteur de la défense***; ***soutient fermement les propositions conduisant à des normes techniques juridiquement contraignantes qui sont conformes aux normes existantes de l'OTAN (STANAG) et qui garantissent une interopérabilité totale;***

Or. en

Amendement 343
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense; invite la Commission à présenter des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel;	10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense; invite la Commission à présenter***, en coopération étroite avec les organes et agences concernés de l'OTAN, tels que l'Agence OTAN de soutien et d'acquisition (NSPA),*** des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel;

Or. en

Amendement 344
Christophe Gomart, Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense; invite la Commission à présenter des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel;	10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense; invite la Commission à présenter des propositions visant à achever***, dans le respect de la souveraineté nationale,*** la mise en place du marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des

limites et des lacunes du cadre juridique actuel;

Or. en

Amendement 345
Eszter Lakos

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense; invite la Commission à présenter des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel;	10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense; invite la Commission à présenter des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel; ***souligne que les réglementations européennes actuelles et futures dans le domaine de la défense devraient permettre d'exploiter pleinement le potentiel commercial des entreprises européennes, en facilitant leur accès à un marché viable pour les produits de défense, notamment grâce à des incitations en faveur de programmes communs de développement des capacités et de passations de marchés conjointes;***

Or. en

Amendement 346
Wouter Beke

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense; invite la Commission à présenter des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel;	10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense; invite la Commission à présenter des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel; ***insiste sur l'importance d'utiliser les normes de l'OTAN pour les équipements militaires afin d'améliorer l'interopérabilité; invite la Commission à présenter un plan d'action afin d'accroître l'adoption des normes de l'OTAN et à envisager l'adoption d'une législation secondaire de l'Union pour faire respecter ces normes par les États membres;***

Or. en

Amendement 347
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense; invite la Commission à présenter des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense	10. souligne la nécessité de remédier à la fragmentation du marché intérieur des produits liés à la défense, car elle conduit à des doubles emplois inutiles et multiplie les inefficacités dans les dépenses de défense; invite la Commission à présenter des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense

de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel;	de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel; ***souligne en outre l'importance de créer un climat politique qui encourage les investisseurs privés à investir sur la base de contrats de défense à long terme;***

Or. en

Amendement 348
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la Commission à présenter des propositions visant à achever la mise en place du marché intérieur de la défense de l'Union, sur la base, notamment, d'une évaluation des règles de l'Union en matière de marchés publics dans le domaine de la défense et de transfert de produits liés à la défense, ainsi que de l'identification et de l'analyse des limites et des lacunes du cadre juridique actuel, y compris des suggestions d'interprétation de l'article 346 du traité FUE, conformément à la réalité d'une architecture de sécurité interdépendante au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 349
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution

Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. invite la Commission européenne à créer les conditions d'un véritable marché intérieur de la défense dans l'Union, en présentant des propositions visant à réduire les obstacles à l'entrée sur le marché des produits de défense dans toute l'Union, en révisant les directives sur les transferts de produits liés à la défense et sur la passation de marchés publics dans le domaine de la défense, et en proposant des actions pour améliorer l'accès au marché pour toutes les entreprises, pour intensifier et faciliter la coopération transfrontière et pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement;

Or. en

Amendement 350
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 ter. invite instamment les États membres à mettre en œuvre l'accord collectif visant à consacrer 35 % du total des dépenses en matière d'équipements de défense à l'acquisition collaborative d'équipements au niveau européen et 20 % du total des dépenses de recherche et développement en matière de défense à la recherche et au développement collaboratifs;

Or. en

Amendement 351

Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. exprime sa préoccupation face à la dépendance croissante des industries de défense européennes à l'égard des composants étrangers, en particulier les terres rares et les semi-conducteurs en provenance de Chine; invite les États membres à redoubler d'efforts pour développer localement les composants nécessaires à une industrie de défense moderne, compétitive et autonome;

Or. en

Amendement 352
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres;	***supprimé***

Or. en

Amendement 353
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes ***de l'Union*** en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres;	11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes ***des États membres*** en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres;

Or. en

Amendement 354
Massimiliano Salini

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres;	11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins ***actuels et futurs*** des forces armées des États membres***, en particulier dans de nouveaux domaines, tels que les activités sous-marines, la cybersécurité et l'espace***;

Or. en

Amendement 355
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres;	11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres; ***insiste sur l'importance particulière que revêtent les technologies émergentes et de rupture dans ce contexte, qui nécessite de pouvoir fournir un financement de manière rapide et non bureaucratique, ce qui n'est pas possible dans le cadre du règlement actuel du Fonds européen de la défense, dont les cycles de mise en œuvre sont longs; demande dès lors une approche plus souple et plus rapide des projets de recherche portant sur les technologies émergentes et de rupture, reflétant l'accélération du rythme des développements dans ce domaine, en s'appuyant sur les travaux du pôle d'innovation dans le domaine de la défense de l'Agence européenne de défense et en s'inspirant des travaux de l'Agence américaine pour la recherche avancée des projets intéressant la défense;***

Or. en

Amendement 356
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et	11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et

au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres;	au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres ***et aux capacités de défense pertinentes de l'Union, telles que celles requises par les missions et opérations de la PSDC ainsi que la capacité de déploiement rapide de l'UE***; ***insiste sur la nécessité d'apporter un soutien particulier aux PME et aux jeunes entreprises dans le secteur de la défense et des biens à double usage;***

Or. en

Amendement 357
Wouter Beke

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres;	11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres; ***invite les États membres et la Commission à s'efforcer de renforcer davantage les mécanismes de passation conjointe de marchés publics et de garantir une coordination suffisante à la lumière de l'interopérabilité assurée par l'Agence européenne de défense (AED);***

Or. en

Amendement 358
Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres;	11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres; ***insiste sur l'importance d'une complémentarité et d'une interopérabilité totales avec l'OTAN, également en conformité avec les normes de l'OTAN, dans la mesure où elles demeurent le fondement de notre défense collective;***

Or. en

Amendement 359
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres;	11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres; ***insiste sur le fait que la priorité devrait être accordée au maintien et au renforcement de l'avantage technologique en tant qu'élément clé de la dissuasion à l'égard de nos adversaires et de nos concurrents;***

Or. en

Amendement 360
Christophe Gomart, Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres;	11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres***, en mettant l'accent sur des projets stratégiques au moyen d'objectifs ciblés, au lieu de viser la quantité***;

Or. en

Amendement 361
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres;	11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres; ***réaffirme, dans ce contexte, que les PME sont la clé de cette innovation militaire;***

Or. en

Amendement 362
Ana Miguel Pedro

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres;	11. souligne qu'il importe d'assurer un effort équilibré entre le renforcement des capacités industrielles existantes de l'Union en matière d'armement à court et à moyen terme et le soutien à la recherche et au développement d'équipements militaires nouveaux et innovants et d'armements adaptés aux besoins des forces armées des États membres***, tels que les drones pour la détection des mines terrestres***;

Or. en

Amendement 363
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne la nécessité d'élaborer une politique d'armement efficace au niveau de l'Union, qui comprenne la mise en place d'une dimension commerciale extérieure opérationnelle et efficace, qui vise à soutenir les partenaires confrontés aux menaces de régimes autoritaires agressifs et qui empêche les livraisons d'armes à des régimes agressifs non démocratiques, conformément aux huit critères existants de l'Union; souligne la nécessité de surmonter l'interprétation très étroite et nationale de l'article 346 du traité FUE à cet égard;

Or. en

Amendement 364
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne que la menace à laquelle l'Union est confrontée exige des efforts conjoints réels et ambitieux, en utilisant le plus efficacement possible les instruments et le financement de l'Union, afin de combler les lacunes en matière de capacités et de répondre aux priorités en temps utile, comme le prévoient l'analyse des déficits d'investissement dans le domaine de la défense et le plan de développement des capacités; invite par conséquent la Commission et les États membres à aligner les projets et les financements du FED sur les besoins urgents de l'Union en matière de capacités et à leur donner la priorité, ainsi qu'à se concentrer sur les activités de recherche les plus pertinentes et les plus prometteuses; insiste sur la nécessité de soutenir davantage la transition des projets de développement vers des solutions commercialisables et se félicite de la disposition contenue dans la proposition de programme pour l'industrie européenne de la défense à cet égard; déplore la duplication inutile et dysfonctionnelle des efforts en ce qui concerne les projets relatifs au futur char de combat et à l'intercepteur hypersonique; s'inquiète du fait que ces duplications vont à l'encontre de l'ambition énoncée dans l'EDIS de 60 % d'acquisitions provenant de la BITDE d'ici 2035, étant donné que la dispersion des ressources retardera l'obtention de solutions commercialisables, ce qui conduira très probablement à des approvisionnements auprès des États-Unis; regrette également le retard

croissant des projets de capacités essentielles en dehors du cadre de l'Union, notamment le projet franco-allemand sur le système de combat terrestre principal (SCTP) et le projet franco-germano-espagnol sur le système de combat aérien du futur (SCAF), ce qui risque également de conduire à des achats futurs de solutions américaines; souligne que toutes les synergies possibles avec le FED devraient être utilisées tout en évitant la duplication des efforts;

Or. en

Amendement 365
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. souligne la nécessité de conférer à l'Union un rôle plus proactif en matière d'innovation dans le domaine des technologies militaires et à double usage; insiste sur la nécessité de soutenir en particulier les essais de prototypes de nouveaux produits et de se concentrer sur les nouvelles technologies en étroite coopération avec les acteurs ukrainiens de la défense et de la technologie;

Or. en

Amendement 366
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

11 quinquies. se félicite de la révision du règlement de l'Union relatif aux investissements directs étrangers (IDE); invite les États membres à procéder immédiatement à une évaluation et à un examen des investissements chinois existants dans les infrastructures critiques, y compris les réseaux électriques, le réseau de transport et les systèmes d'information et de communication, afin de déterminer les éventuelles vulnérabilités qui pourraient avoir une incidence sur la sécurité et la défense de l'Union;

Or. en

Amendement 367
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne que la coopération avec des partenaires internationaux dans le secteur de la défense devrait être limitée à des partenaires partageant les mêmes idées et ne devrait pas aller à l'encontre des intérêts de l'Union et de ses États membres en matière de sécurité et de défense;

Or. en

Amendement 368
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. rappelle que les dépendances à

l'égard de fournisseurs à haut risque de produits critiques comportant des éléments numériques constituent un risque stratégique qui devrait être traité à l'échelle de l'Union; souligne la nécessité de renforcer encore les procédures de filtrage des investissements directs étrangers (IDE) en les assortissant de normes de diligence requise afin de repérer les effets de levier exercés par les gouvernements des États qui contreviendraient aux intérêts de l'Union et de ses États membres en matière de sécurité et de défense, tels qu'établis dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) conformément au titre V du traité UE, sur les investisseurs dans les infrastructures critiques de l'Union, telles que les ports européens et les câbles sous-marins dans la mer Baltique, la mer Méditerranée et l'océan Arctique; souligne que cette approche devrait être appliquée également aux pays candidats et candidats potentiels; estime qu'une législation supplémentaire est nécessaire pour protéger efficacement la sécurité de la chaîne d'approvisionnement européenne des technologies de l'information et de la communication contre les fournisseurs à risque et pour la protéger contre le vol de propriété intellectuelle par voie informatique; appelle à la création d'un cadre européen visant à réglementer sévèrement et à fixer des normes et des conditions minimales relatives à l'exportation de la propriété intellectuelle et des technologies essentielles à la sécurité et à la défense de l'Union, y compris, entre autres, les biens à double usage;

Or. en

Amendement 369
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne que le développement et l'exploitation de nouvelles technologies de rupture dans le domaine de la défense, telles que l'intelligence artificielle, l'informatique quantique, l'informatique en nuage et la robotique, nécessitent davantage d'investissements et d'efforts de recherche coordonnés par l'Union afin que les fournisseurs d'équipements de défense de l'Union restent à la pointe de l'innovation; demande à cet égard que l'Union joue un rôle de premier plan dans la promotion de la recherche sur les applications militaires de l'intelligence artificielle et dans la mise en place de cadres de gouvernance pour le développement et l'utilisation responsables de cette technologie;

Or. en

Amendement 370
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. encourage les États membres à soutenir, dans leurs budgets de défense, des engagements contraignants qui garantissent des dépenses minimales dans le domaine de la recherche et du développement afin de s'assurer que l'engagement des PME et les retombées sur le marché civil peuvent être soutenus de manière tangible;

Or. en

Amendement 371
Hélder Sousa Silva, Wouter Beke, Pekka Toveri, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. encourage des investissements soutenus dans les technologies à double usage, applicables dans des contextes tant civils que militaires, en tant que moyen d'améliorer la résilience de l'Union face aux menaces hybrides et émergentes; souligne qu'il est important de garantir la viabilité financière des entreprises, y compris des petites et moyennes entreprises (PME), qui investissent dans ce type d'innovation, en veillant à ce que le soutien financier et les politiques de l'Union se concentrent sur la création d'un véritable marché unique européen de la défense; plaide en faveur de la promotion de la commercialisation civile de ces technologies comme moyen d'élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la base industrielle européenne, en favorisant les synergies entre le développement militaire et civil;

Or. en

Amendement 372
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. encourage les États membres à offrir des possibilités spécialisées aux petites et moyennes entreprises du secteur européen de la défense, afin qu'elles puissent participer au processus d'appel d'offres grâce à des mesures telles que la création d'une liste préapprouvée

d'entreprises afin d'accélérer le processus d'engagement, l'introduction de sociétés de capital-investissement qui investissent dans les PME dans le cadre du processus de passation de marchés, le soutien de la croissance des PME au moyen de l'incubation et de l'investissement en capital, la réduction des difficultés liées à l'appel d'offres pour les contrats et la mise en place d'actions internes visant à réformer le temps nécessaire afin d'examiner les détails des contrats;

Or. en

Amendement 373
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. réaffirme que les PME de l'ensemble de l'Union constituent la pierre angulaire de l'industrie européenne de la défense et des chaînes d'approvisionnement en matière de défense; souligne à cet égard que la stratégie pour l'industrie européenne de la défense et le programme pour l'industrie européenne de la défense doivent garantir des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs de l'industrie de la défense dans l'Union et promouvoir la coopération entre les grandes et les petites entreprises des 27 États membres, en veillant à ce que l'industrie ne soit pas dominée par quelques grandes entreprises issues d'un nombre limité d'États membres;

Or. en

Amendement 374

Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. invite la Commission à entreprendre un examen approfondi du Fonds européen de la défense (FED), dans la perspective de la mise en place d'un instrument financier de suivi révisé pour le prochain cadre financier pluriannuel;

Or. en

Amendement 375
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. soutient une augmentation significative des investissements dans la recherche et le développement (R&D) en matière de défense, en mettant particulièrement l'accent sur les initiatives de collaboration, de façon à renforcer le leadership technologique et la compétitivité de l'Union dans le domaine de la défense; note à cet égard qu'en 2022, les États membres de l'Union ont investi environ 10,7 milliards d'euros dans la R&D en matière de défense; souligne que les progrès technologiques réalisés dans les domaines critiques – aérien, terrestre, maritime, spatial et cybernétique – nécessitent des investissements stables et à long terme dans tous les États membres de l'Union pour suivre le rythme rapide de l'innovation mondiale;

Or. en

Amendement 376
Hélder Sousa Silva, Wouter Beke, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. souligne l'importance d'inclure tous les États membres dans les stratégies de sécurité et de défense, notamment en ce qui concerne le développement de l'industrie de la défense; demande la création de centres d'excellence dans différentes régions de l'Union afin de promouvoir l'innovation et la participation de tous les États membres, en veillant à ce que les capacités et les connaissances spécialisées de chaque État membre contribuent à une base industrielle de défense plus cohésive et intégrée;

Or. en

Amendement 377
Reinis Poznakis, Alexandr Vondra

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. encourage les États membres à appuyer la législation contribuant à intégrer l'industrie ukrainienne de l'armement à la coopération technologique et industrielle transatlantique en matière de défense dans son ensemble; encourage les États membres à favoriser la coopération entre les différentes entreprises européennes de défense, de manière à encourager la mise en commun de leurs ressources et compétences afin de stimuler l'innovation

et la mise au point d'équipements militaires modernes;

Or. en

Amendement 378
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. estime que l'élaboration d'un système de drones et d'un dispositif de réaction aux attaques de drones constitue une priorité européenne en matière de sécurité en Europe du Sud-Est;

Or. el

Amendement 379
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. invite le nouveau commissaire à la défense et à l'espace et les États membres à adopter une approche intégrant une faible empreinte énergétique, carbone et environnementale dès la conception lors de la mise en œuvre des fonds pertinents de l'Union et à rendre compte régulièrement des progrès accomplis; rappelle que les actions de recherche et de développement peuvent être orientées vers des solutions visant à améliorer l'efficacité, à réduire l'empreinte carbone et à parvenir à de meilleures pratiques durables; salue l'investissement de 133 millions d'euros

prévu dans le premier programme de travail annuel, mais constate que cela ne représente que 11 % du budget annuel global du FED; rappelle le rôle de NextGenerationEU dans la lutte contre le changement climatique et invite les États membres à utiliser les ressources provenant des plans de relance nationaux afin d'investir dans la transition écologique de leurs infrastructures militaires;

Or. en

Amendement 380
Reinis Poznakis, Alexandr Vondra

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quinquies. reconnaît le rôle important que les nouvelles technologies de rupture, telles que l'informatique quantique et l'intelligence artificielle, joueront dans nos relations futures avec la Russie et la République populaire de Chine et appelle à renforcer la résilience à l'intégration des nouvelles technologies de rupture dans toutes les missions et opérations de la PSDC;

Or. en

Amendement 381
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. est préoccupé par le rôle joué par des entreprises militaires

chinoises telles que BGI dans la collecte de données génétiques de citoyens européens; constate que, sous couvert de recherche et de développement, ces données pourraient être utilisées à mauvais escient par nos adversaires; invite l'Union européenne et ses États membres à exclure les fournisseurs à haut risque comme BGI de ses infrastructures critiques, y compris du secteur de la santé et de la génomique, ainsi que des programmes de recherche;

Or. en

Amendement 382
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 ter. réitère son appel à la Commission pour qu'elle communique au Parlement une analyse détaillée des risques liés aux technologies telles que les semi-conducteurs, l'informatique quantique, les chaînes de blocs, l'espace, l'intelligence artificielle et les biotechnologies (y compris la génomique) utilisées à mauvais escient par nos adversaires, ainsi que la liste proposée des actions de l'Union dans ces domaines, conformément à la stratégie européenne en matière de sécurité économique;

Or. en

Amendement 383
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 quater. souligne qu'il importe de mettre rapidement en œuvre des projets et des mesures réglementaires visant à renforcer la mobilité militaire de nos forces armées et à investir dans ce domaine, conformément au plan d'action de l'Union sur la mobilité militaire 2.0; insiste sur la nécessité de garantir la résilience des infrastructures critiques qui permettent la mobilité militaire et la fourniture de services essentiels;

Or. en

Amendement 384
Reinis Poznakis

Proposition de résolution
Paragraphe 11 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 sexies. encourage les États membres à utiliser l'accord de CSP passé avec les pays tiers dans le domaine de la mobilité militaire comme modèle pour la participation des pays du partenariat oriental, en s'attachant à adapter les projets de CSP en fonction des besoins des missions PSDC, en particulier par l'élaboration de systèmes de communication civils sécurisés et hautement chiffrés pouvant permettre une meilleure coopération avec le secteur commercial en temps de crise, ce qui s'avère essentiel dans les pays de la région du partenariat oriental dans lesquels l'espionnage est répandu;

Or. en

Amendement 385
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne qu'il est urgent d'améliorer significativement la mobilité militaire de nos forces armées et d'investir dans celle-ci, en privilégiant les investissements permettant de supprimer les goulets d'étranglement et de remédier aux chaînons manquants; salue les efforts déployés par les États membres, les pays alliés, l'Union européenne et l'OTAN pour améliorer la mobilité militaire en Europe centrale et orientale; invite les États membres à simplifier et à harmoniser davantage les procédures de mobilité militaire et à raccourcir les délais d'octroi des autorisations afin de permettre aux États membres de l'Union d'agir plus rapidement et d'accroître l'efficacité de leur riposte, conformément à leurs besoins et responsabilités en matière de défense, tant dans le cadre des missions et opérations relevant de la PSDC que dans celui des activités nationales et multinationales;

Or. en

Amendement 386
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. soutient les nouveaux investissements stratégiques dans les infrastructures civiles et militaires, notamment les ports, les aéroports et les autoroutes, qui permettront également de transporter rapidement des unités et du matériel militaires, y compris des forces

de réaction rapide, mais aussi de l'équipement lourd, des biens et de l'aide humanitaire; insiste sur l'importance de la construction en cours de la plateforme de transport centrale en Pologne, qui permettra de transporter rapidement des forces militaires américaines et d'autres pays alliés vers la Pologne et tout le long du flanc est de l'OTAN par voie aérienne, routière et ferroviaire, facilitera ainsi l'accès aux infrastructures de transport critiques et accroîtra l'intérêt stratégique de celles-ci;

Or. en

Amendement 387
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. reconnaît que la logistique militaire peut contribuer à la dissuasion en montrant l'état de préparation militaire global de l'Europe; invite le commissaire à la défense et à l'espace à élaborer une approche intégrée de la mobilité et de la logistique militaires qui garantisse le respect de l'engagement pris par le Conseil de supprimer tous les obstacles restants d'ici à 2026 et qui coïncide avec des investissements beaucoup plus importants de l'Union dans des aspects clés de la mobilité militaire;

Or. en

Amendement 388
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Dan Barna, Bart Groothuis, Ilhan Kyuchyuk, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne l'importance du développement, du maintien et de la protection des infrastructures nécessaires pour assurer une mobilité militaire rapide et efficace et demande que le financement approprié de l'Union pour les projets de mobilité militaire en cours et nécessaires soit assuré dans le cadre du prochain CFP;

Or. en

Amendement 389
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*
Une nouvelle boussole stratégique: promouvoir une vision et une cohérence stratégiques communes et améliorer le processus décisionnel en matière de défense au sein du cadre institutionnel de l'Union	***supprimé***

Or. en

Amendement 390
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*
Une ***nouvelle*** boussole stratégique: promouvoir une vision et une cohérence stratégiques communes et améliorer le	Une boussole stratégique ***actualisée***: promouvoir une vision et une cohérence stratégiques communes et améliorer le

processus décisionnel en matière de défense au sein du cadre institutionnel de l'Union	processus décisionnel en matière de défense au sein du cadre institutionnel de l'Union

Or. en

Amendement 391
Nachos Sánchez Amor

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*
Une nouvelle boussole stratégique: promouvoir une vision et une cohérence stratégiques communes et améliorer le processus décisionnel en matière de défense au sein du cadre institutionnel de l'Union	Boussole stratégique: promouvoir une vision et une cohérence stratégiques communes et améliorer le processus décisionnel en matière de défense au sein du cadre institutionnel de l'Union

Or. en

Amendement 392
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 6

Proposition de résolution	*Amendement*
Boussole stratégique	***supprimé***

Or. en

Amendement 393
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*

12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de la boussole stratégique sur la base d'une évaluation conjointe globale des menaces; invite en outre la Commission et la VP/HR à présenter une version actualisée de la boussole stratégique à la suite de ce réexamen, afin de guider l'élaboration du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;	***supprimé***

Or. en

Amendement 394
Nacho Sánchez Amor, Tobias Cremer

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques ***se sont succédées*** rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; ***demande par conséquent un réexamen de la boussole stratégique sur la base d'une évaluation conjointe globale des menaces;*** invite ***en outre*** la Commission et la VP/HR à présenter ***une version actualisée de*** la boussole stratégique à la suite de ***ce réexamen, afin de guider l'élaboration du livre blanc*** sur l'avenir de la défense européenne;	12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques ***continuent de se succéder*** rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022 ***ainsi que l'adoption de la stratégie pour l'industrie européenne de la défense***; invite ***par conséquent*** la Commission et la VP/HR à présenter ***de toute urgence le livre blanc à venir sur la défense européenne, qui peut être complété par*** la boussole stratégique, ***et*** à la suite de ***cet exercice, d'informer le Parlement européen*** sur l'avenir de la défense européenne;

Or. en

Amendement 395
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de ***la boussole stratégique sur la base d'une évaluation*** conjointe globale des menaces; invite en outre la Commission et la VP/HR à présenter ***une version actualisée*** de la boussole stratégique à la suite de ce réexamen, afin de guider l'élaboration du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;	12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de ***l'évaluation*** conjointe globale des menaces ***inscrite dans la boussole stratégique***; invite en outre la Commission et la VP/HR à présenter ***les mesures actualisées*** de la boussole stratégique à la suite de ce réexamen, afin de guider l'élaboration du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;

Or. en

Amendement 396
Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de la boussole stratégique sur la base d'une évaluation conjointe globale des menaces; ***invite en outre la Commission et la VP/HR à présenter une version actualisée de la boussole stratégique à la suite de ce réexamen, afin de guider l'élaboration du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;***	12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de la boussole stratégique sur la base d'une évaluation conjointe globale des menaces;

Or. en

Amendement 397
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de la boussole stratégique sur la base d'une évaluation conjointe globale des menaces; invite en outre la Commission et la VP/HR à présenter une version actualisée de la boussole stratégique à la suite de ce réexamen***, afin de guider l'élaboration du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne***;	12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de la boussole stratégique sur la base d'une évaluation conjointe globale des menaces; invite en outre la Commission et la VP/HR à présenter une version actualisée de la boussole stratégique à la suite de ce réexamen***, conformément au nouveau concept stratégique de l'OTAN***;

Or. en

Amendement 398
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de la boussole stratégique sur la base d'une évaluation conjointe globale des menaces; invite en outre la Commission et la VP/HR à présenter une version actualisée de la boussole stratégique à la suite de ce réexamen***, afin de guider l'élaboration du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne***;	12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de la boussole stratégique sur la base d'une évaluation conjointe globale des menaces***, dont il conviendrait de déduire les priorités d'action de l'Union***; invite en outre la Commission et la VP/HR à présenter une version actualisée de la boussole stratégique à la suite de ce réexamen;

Or. en

Amendement 399
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de la boussole stratégique sur la base d'une évaluation conjointe globale des menaces; invite en outre la Commission et la VP/HR à présenter une version actualisée de la boussole stratégique à la suite de ce réexamen, afin de guider l'élaboration du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;	12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de la boussole stratégique sur la base d'une évaluation conjointe globale des menaces***, tout en gardant à l'esprit que la boussole stratégique doit être cohérente et compatible avec le concept stratégique de l'OTAN***; invite en outre la Commission et la VP/HR à présenter une version actualisée de la boussole stratégique à la suite de ce réexamen, afin de guider l'élaboration du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;

Or. en

Amendement 400
Tobias Cremer, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de la boussole stratégique sur la base d'une évaluation conjointe globale des menaces; invite en outre la Commission et la VP/HR à présenter une version actualisée de la boussole stratégique à la	12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de la boussole stratégique sur la base d'une évaluation conjointe globale des menaces; invite en outre la Commission et la VP/HR à présenter une version actualisée de la boussole stratégique à la

suite de ce réexamen, afin de guider l'élaboration du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;	suite de ce réexamen, ***si nécessaire,*** afin de guider l'élaboration du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;

Or. en

Amendement 401
Şerban-Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de la boussole stratégique sur la base d'une évaluation conjointe globale des menaces; invite en outre la Commission et la VP/HR à présenter une version actualisée de la boussole stratégique à la suite de ce réexamen, afin de guider l'élaboration du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;	12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de la boussole stratégique sur la base d'une évaluation conjointe globale des menaces; invite en outre la Commission et la VP/HR à présenter une version actualisée de la boussole stratégique à la suite de ce réexamen, afin de guider l'élaboration du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne; ***souligne qu'une telle révision de la boussole stratégique devrait renforcer les contributions de l'Union à la défense collective et à la stabilité dans toute la région transatlantique, en garantissant un alignement cohérent et complémentaire avec les stratégies de défense de l'OTAN;***

Or. en

Amendement 402
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*

12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de la boussole stratégique sur la base d'une évaluation conjointe globale des menaces; invite en outre la Commission et la VP/HR à présenter une version actualisée de la boussole stratégique à la suite de ce réexamen, afin de guider l'élaboration du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne;	12. attire l'attention sur le fait que les évolutions géopolitiques se sont succédées rapidement depuis l'adoption de la boussole stratégique par les États membres en mars 2022; demande par conséquent un réexamen de la boussole stratégique sur la base d'une évaluation conjointe globale des menaces; invite en outre la Commission et la VP/HR à présenter une version actualisée de la boussole stratégique à la suite de ce réexamen, afin de guider l'élaboration du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne; ***invite la VP/HR à prendre en considération la position du Parlement européen sur la mise à jour de la boussole stratégique et sur le livre blanc à venir sur la défense;***

Or. en

Amendement 403
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. rappelle que les étapes et objectifs ambitieux propres à la boussole stratégique ne peuvent être réalisés qu'à l'aide d'une volonté politique et de mesures appropriées émanant des États membres et des institutions de l'Union, ainsi que des contributions financières et de l'ouverture à la coopération nécessaires, le cas échéant;

Or. en

Amendement 404
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. estime qu'il est urgent d'utiliser la révision de la boussole stratégique pour examiner les lacunes en matière de capacités à l'échelle européenne, telles que la défense antimissile ou la guerre des drones, et se mettre d'accord sur celles qu'il convient de combler par des programmes, fonds, projets et instruments bilatéraux, multinationaux ou au niveau de l'Union, et dans quel délai;

Or. en

Amendement 405
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. se félicite de la feuille de route sur le changement climatique et la défense et invite la VP/HR à veiller à sa mise en œuvre globale et à son amélioration dans le cadre d'une boussole stratégique révisée; demande que les délais de révision de la feuille de route soient reconsidérés et, en particulier, que les objectifs généraux soient réexaminés bien avant 2030; invite les États membres à mettre en place des structures nationales à l'appui des objectifs; prie instamment la VP/HR de proposer aux États membres un programme d'action immédiat comprenant des mesures prioritaires présentées dans la feuille de route et pouvant être mises en œuvre à court terme;

Or. en

Amendement 406
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. réitère en outre son appel au SEAE pour qu'il rende compte régulièrement et de manière exhaustive de la mise en œuvre de la boussole stratégique et d'autres initiatives et programmes en matière de sécurité et de défense à la sous-commission «sécurité et défense»;

Or. en

Amendement 407
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 7

Proposition de résolution	*Amendement*
Gouvernance de la défense: consolider le cadre institutionnel et le processus décisionnel de l'Union dans les domaines de la défense et de la sécurité	***supprimé***

Or. en

Amendement 408
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. suggère au Conseil de revoir les cadres institutionnels de ses organes de	***supprimé***

décision compétents en matière de défense et de sécurité, et d'envisager la création d'un nouvel organe de décision permanent composé des ministres de la défense des États membres;

Or. en

Amendement 409
Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. suggère au Conseil de revoir les cadres institutionnels de ses organes de décision compétents en matière de défense et de sécurité, et d'envisager la création d'un nouvel organe de décision permanent composé des ministres de la défense des États membres;	***supprimé***

Or. en

Amendement 410
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. suggère au Conseil de revoir les cadres institutionnels de ses organes de décision compétents en matière de défense et de sécurité, et d'envisager la création d'un nouvel organe de décision permanent composé des ministres de la défense des États membres;	***supprimé***

Or. en

Amendement 411
Nachos Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. suggère ***au*** Conseil ***de revoir les cadres institutionnels de ses organes de décision compétents en matière de défense et de sécurité, et d'envisager*** la création d'un nouvel organe de décision permanent composé des ministres de la défense des États membres;	13. suggère ***que le*** Conseil ***envisage*** la création d'un nouvel organe de décision permanent composé des ministres de la défense des États membres***, nonobstant les compétences de la VP/HR en matière de PSDC et la répartition respective des compétences au sein des ministères nationaux à cet égard***;

Or. en

Amendement 412
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. suggère au Conseil de revoir les cadres institutionnels de ses organes de décision compétents en matière de défense et de sécurité, et d'envisager la création d'un nouvel organe de décision permanent composé des ministres de la défense des États membres;	13. suggère au Conseil de revoir les cadres institutionnels de ses organes de décision compétents en matière de défense et de sécurité, et d'envisager la création d'un nouvel organe de décision permanent composé des ministres de la défense des États membres ***et chargé d'apporter des réponses rapides et coordonnées aux défis en matière de sécurité***;

Or. en

Amendement 413
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. suggère au Conseil de revoir les cadres institutionnels de ses organes de décision compétents en matière de défense et de sécurité, et d'envisager la création d'un nouvel organe de décision permanent composé des ministres de la défense des États membres;	13. suggère au Conseil de revoir les cadres institutionnels de ses organes de décision compétents en matière de défense et de sécurité, et d'envisager la création d'un nouvel organe de décision permanent composé des ministres de la défense des États membres; ***souligne toutefois qu'une coopération efficace au niveau européen, fondée sur les priorités approuvées en matière de capacités, comme convenu dans le plan de développement des capacités, exige une cohérence entre les différents instruments, structures et politiques du Conseil et de la Commission afin d'utiliser au mieux l'argent des contribuables de l'Union; invite par conséquent à renforcer les liens entre le Conseil et la Commission en demandant au Conseil de désigner le commissaire à la défense en tant que représentant spécial pour l'Union de la défense et en adaptant la décision du Conseil relative à l'Agence européenne de défense (AED) et à la coopération structurée permanente (CSP) afin de faire du commissaire à la défense le chef de l'AED et le coordinateur de la CSP;***

Or. en

Amendement 414
Wouter Beke

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. suggère au Conseil de revoir les cadres institutionnels de ses organes de décision compétents en matière de défense et de sécurité, et d'envisager la création d'un nouvel organe de décision permanent composé des ministres de la défense des États membres;	13. suggère au Conseil de revoir les cadres institutionnels de ses organes de décision compétents en matière de défense et de sécurité, et d'envisager la création d'un nouvel organe de décision permanent composé des ministres de la défense des États membres; ***invite le Conseil à***

envisager toutes les possibilités de renforcer et d'approfondir le processus décisionnel, par exemple dans le cadre de la coopération structurée permanente (CSP);

Or. en

Amendement 415
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. réaffirme qu'il importe de maintenir le principe de l'unanimité au sein du Conseil pour toutes les décisions relatives à la PSDC;

Or. en

Amendement 416
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. rappelle que le cadre du traité UE autorise déjà un certain nombre de formes institutionnelles différentes de coopération dans le domaine de la politique de défense; souligne qu'il conviendrait d'envisager d'autres réflexions institutionnelles liées à la levée de l'obligation d'unanimité afin de faciliter cette coopération; invite le Conseil à envisager une évolution limitée du cadre du traité sur ces questions;

Or. en

Amendement 417
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite les États membres à évaluer la réforme du processus décisionnel de la PESC et de la PSDC en vue de réaliser le potentiel inexploité des traités, notamment en activant l'article 31 du traité UE en étendant le vote à la majorité qualifiée aux domaines liés à la PSDC et en faisant pleinement usage des «clauses passerelles» et du champ d'application des articles qui renforcent la solidarité et l'assistance mutuelle de l'Union en cas de crise; propose de modifier les traités dans le cadre de la PSDC sur la base d'un débat et d'une décision au sein d'une convention à la suite de la conférence sur l'avenir de l'Europe, qui devraient porter sur les thèmes suivants: (1) la transition d'un vote à l'unanimité vers un vote à la majorité qualifiée (VMQ) pour toute décision du Conseil ayant des implications militaires, exception faite de la clause de défense mutuelle prévue à l'article 42, paragraphe 7, et portant sur la défense dans les situations où les clauses passerelles ne s'appliquent pas, à la condition que 72 % des membres du Conseil représentent au moins 65 % de la population; (2) l'ajout aux articles 42 et 46 du traité FUE de dispositions permettant l'acquisition conjointe d'équipements de défense et d'autres dépenses en lien avec la sécurité sur la base du budget de l'Union, ainsi que la mise en place d'unités militaires communes et postées en permanence, notamment de structures de commandement; et (3) la révision de l'article 346 du traité FUE de manière à limiter les possibilités pour les États

membres de l'Union de s'écarter des dispositions de la directive relative aux marchés publics dans le domaine de la défense (2009/81/CE) et à introduire une obligation de justification en cas de tels écarts, celle-ci devant être évaluée par la Commission et être communiquée au Parlement;

Or. en

Amendement 418
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quinquies. demande instamment un maximum de cohérence et de coordination entre les diverses initiatives dans le domaine de la sécurité et de la défense, à la suite de la création du poste de commissaire à la défense et à l'espace, du chevauchement certain de ce poste avec le rôle de la VP/HR, et des diverses initiatives actuelles et futures, telles que l'examen annuel coordonné en matière de défense, le plan de développement des capacités, le FED, la CSP, l'EDIRPA, l'ASAP, l'EDIS, le programme pour l'industrie européenne de la défense et la mobilité militaire, entre autres; souligne la nécessité d'éviter les chevauchements, de garantir l'efficacité des investissements publics et de combler les lacunes critiques en matière de capacités; invite la Commission et les États membres à étudier la nécessité d'un examen interne de ses différentes structures et mandats, y compris l'Agence européenne de défense et la DG DEFIS, afin d'assurer la complémentarité et la gestion efficace des initiatives actuelles et futures; souligne le rôle du Parlement à cet égard;

Or. en

Amendement 419
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quater. se félicite de la nomination d'un commissaire à la Méditerranée travaillant sous la supervision et la direction politique de la VP/HR; souligne la nécessité pour la VP/HR, en coopération avec le commissaire à la Méditerranée, le cas échéant, et en consultation avec les États membres, d'élaborer une stratégie de sécurité cohérente à l'égard de la région méditerranéenne et de ses pays voisins, y compris l'Afrique du Nord, le Levant et, le cas échéant, la région du Sahel; demande dès lors une révision rapide de la boussole stratégique afin d'évaluer les menaces actuelles et futures dans la région;

Or. en

Amendement 420
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite les États membres et la Commission à attribuer davantage de ressources financières et humaines au SEAE, de manière à ce qu'il puisse s'acquitter de manière effective de sa mission en tant que service diplomatique de l'Union, eu égard au contexte géopolitique fortement contesté et à

l'augmentation des demandes au cours de ces dernières années, alors même que ses capacités sont limitées;

Or. en

Amendement 421
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions;	***supprimé***

Or. en

Amendement 422
Özlem Demirel, Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite*** de l'Union ***et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou*** opérations de la PSDC; ***réaffirme souscrire sans réserve à*** la capacité de déploiement rapide de l'Union ***afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins*** 5 000 militaires ***chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions***;	14. ***critique l'approche interventionniste de la politique étrangère*** de l'Union***, en particulier par l'intermédiaire des*** opérations ***et missions*** de la PSDC; ***souligne que ce concept repose sur une démarche géopolitique et néocoloniale qui se sert des pays et régions voisins en tant que défenseurs des intérêts de sécurité de l'Union et en tant que fournisseurs de matières premières; demande le réexamen complet, voire l'abolition, des missions de formation et de conseil militaires de l'Union européenne, compte tenu également de leurs résultats et effets désastreux en Afghanistan, au Mali et au Niger par le passé; rejette*** la capacité de déploiement rapide de l'Union***, qui constitue de facto une révision du concept des groupements tactiques de l'Union, avec un minimum de*** 5 000 militaires***, pour un déploiement en dehors de l'Union dans des environnements non permissifs***;

Or. en

Amendement 423
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réitère son appel à ***renforcer*** la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union ***et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les*** missions ***ou*** opérations de la PSDC; réaffirme souscrire	14. réitère son appel à ***examiner les besoins de*** la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union ***sur la base de la révision des*** missions ***et*** opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation

sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions;

et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions; ***rappelle toutefois que les «groupements tactiques de l'Union», sur lesquels repose le concept de capacité de déploiement rapide, n'ont jamais été déployés, bien qu'ils soient pleinement opérationnels depuis 2007;***

Or. en

Amendement 424
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite ***de l'Union*** et de parvenir à ***une*** pleine ***capacité*** opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions;	14. réitère ***fermement*** son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite ***(MPCC)*** et de parvenir à ***sa*** pleine ***préparation*** opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; ***souligne la nécessité d'obtenir des résultats rapides en ce qui concerne la MPCC, compte tenu de l'ambition de la boussole stratégique selon laquelle la MPCC devrait fonctionner en tant que structure de commandement et de contrôle privilégiée de l'Union, capable de planifier et de conduire toutes les missions militaires non exécutives, deux opérations exécutives à petite échelle ou une opération exécutive à moyenne échelle, ainsi que des exercices réels; demande en outre la mise en place d'un état-major commun aux domaines civil et militaire au niveau européen, qui combinerait des instruments civils et militaires permettant***

de tirer pleinement parti de la stratégie intégrée de l'Union en matière de gestion des crises, de l'étape de planification stratégique à celle de la réalisation effective de la mission ou de l'opération concernée; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions; ***se félicite de la planification et de la réalisation d'exercices réels dans le cadre de la capacité de déploiement rapide et encourage la poursuite de ces initiatives;***

Or. en

Amendement 425
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et ***de systèmes efficaces*** de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union ***afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025***, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation	14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite ***(MPCC)*** de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle ***au cours du premier semestre 2025 au plus tard***, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et ***d'un système efficace*** de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à ***la réalisation de la pleine capacité opérationnelle de*** la capacité de déploiement rapide de l'Union ***au plus tard à la fin de l'année 2025***, avec un

et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions;

contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions; ***estime qu'il serait judicieux d'utiliser le processus du livre blanc pour lancer une discussion sur la création d'unités militaires multinationales permanentes supplémentaires de l'Union, qui pourraient accomplir des tâches complémentaires à celles de la capacité de déploiement rapide;***

Or. en

Amendement 426
Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire ***sans réserve à*** la capacité de déploiement rapide de l'Union ***afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions***;	14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire ***au développement de*** la capacité de déploiement rapide de l'Union***, qui ne devrait être utilisée que pour faire face aux crises d'urgence, et toujours à l'intérieur des frontières de l'Union***;

Or. en

Amendement 427
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions;	14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union ***(MPCC), en en faisant la structure de commandement et de contrôle privilégiée pour les opérations militaires de l'Union,*** et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions; ***réitère son appel aux États membres pour qu'ils examinent les aspects pratiques de la mise en œuvre de l'article 44 du traité UE lors de la mise en place de la capacité de déploiement rapide, ainsi que dans le cadre d'autres missions pertinentes de la PSDC, afin de permettre à un groupe d'États membres qui le souhaitent et qui en sont capables de planifier et de mener une mission ou une opération dans le cadre de l'Union, facilitant ainsi l'activation rapide de la capacité de déploiement rapide; invite le commissaire à la défense et à l'espace à envisager, dans le cadre des projets de défense européens d'intérêt commun qu'il propose, des initiatives visant à fournir les capacités de soutien stratégiques nécessaires pour faciliter les missions et***

opérations de la PSDC, ainsi que la capacité de déploiement rapide, telles que le transport aérien stratégique et des systèmes de communication et d'information sécurisés;

Or. en

Amendement 428
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions;	14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; ***souligne qu'il est nécessaire que la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union facilite les synergies entre les instruments civils et militaires afin de tirer pleinement parti de la stratégie intégrée de l'Union en matière de gestion des crises, de la planification stratégique à la réalisation effective de la mission ou de l'opération en question;*** réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions;

Or. en

Amendement 429
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions;	14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; ***estime que l'établissement d'états-majors opérationnels pour l'Union européenne constituerait une avancée réelle vers une planification, un commandement et un contrôle efficaces des missions et opérations militaires de la PSDC;*** réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions;

Or. en

Amendement 430
György Hölvényi, Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*

14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions;	14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions; ***estime que la priorité doit être d'assurer la stabilité des Balkans occidentaux ainsi que de la région du Sahel; soutient en outre l'organisation régulière d'exercices conjoints en proposant un exercice national destiné à promouvoir l'interopérabilité entre les forces armées des États membres et la mise en place de mécanismes de prise de décision;***

Or. en

Amendement 431
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et	14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et

du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions;	du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions; ***insiste sur l'importance de rendre opérationnel l'article 42, paragraphe 7, du traité UE, également en tant qu'expression de la solidarité entre les États membres, en particulier avec ceux qui, de par leur position géographique, sont directement exposés à des menaces et à des défis imminents;***
	Or. en

Amendement 432
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de	14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de

stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions;	stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions; ***souligne en particulier la nécessité de s'engager plus avant avec l'OTAN dans la mise en place de la capacité de déploiement rapide;***

Or. en

Amendement 433
Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions;	14. réitère son appel à renforcer la capacité militaire de planification et de conduite de l'Union et de parvenir à une pleine capacité opérationnelle, y compris par la mise à disposition de locaux adaptés, de personnel et de systèmes efficaces de communication et d'information ainsi que par le renforcement du commandement et du contrôle pour toutes les missions ou opérations de la PSDC; réaffirme souscrire sans réserve à la capacité de déploiement rapide de l'Union afin qu'elle atteigne sa pleine capacité opérationnelle en 2025, avec un contingent d'au moins 5 000 militaires chargés de mener à bien des missions de sauvetage et d'évacuation et des opérations d'entrée initiale et de stabilisation, ou encore d'apporter un renfort temporaire à des missions; ***souligne l'urgence d'accélérer les efforts en cours pour améliorer la mobilité militaire de nos forces armées;***

Or. en

Amendement 434
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. estime que la capacité de déploiement rapide de l'Union constitue un élément clé pour parvenir au niveau d'ambition entretenu par l'Union et devrait former le noyau d'un corps militaire européen commun, en affectant progressivement des troupes et des composantes de la force supplémentaires en vue d'établir un corps européen en référence à l'objectif global militaire d'Helsinki de 1999, lequel devrait aussi être intégré au deuxième niveau du nouveau modèle de forces de l'OTAN, étant donné l'ensemble unique de forces européennes; craint qu'une mise à disposition de forces par les États membres de l'Union, de manière alternée et sur la base du volontariat, sur le même modèle que les groupements tactiques de l'Union, ne conduise à une situation dans laquelle la capacité de déploiement rapide de l'Union ne bénéficierait pas de l'effectif dont elle a besoin et ne pourrait donc pas être déployée rapidement; rappelle que la capacité de déploiement rapide de l'Union doit apporter une valeur ajoutée par rapport aux groupements tactiques de l'Union et qu'elle devrait dès lors être mise en place en tant que force permanente, qui serait en poste de manière continue et procéderait à des entraînements communs; souligne qu'une capacité de déploiement rapide permanente et un futur corps européen pourraient également contribuer à la mise en place d'une culture stratégique européenne commune; réitère son appel au Conseil et à la Commission pour qu'ils évaluent de manière approfondie cette option, notamment en prenant en considération les possibilités de financement au titre de l'article 41 du traité UE ou en modifiant le règlement financier afin d'inclure la

capacité de déploiement rapide en tant qu'institution de l'Union; invite les États membres à s'engager à réduire considérablement les lacunes critiques dans les capacités de soutien stratégiques en temps utile, en particulier en ce qui concerne la capacité de déploiement rapide de l'Union, notamment le transport aérien stratégique, les moyens de communication spatiale, les dispositifs médicaux, les capacités de cyberdéfense ainsi que le renseignement et la reconnaissance;

Or. en

Amendement 435
Reinis Poznakis

Proposition de résolution
Paragraphe 14 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 sexies. invite la Commission, le SEAE, la CCPC et le CMUE à mieux s'adapter à la mise en place de groupes de travail interagences, qui passe par le recours à des exercices et des formations pour contribuer à mettre en place une coopération entre les agences en matière de bonnes pratiques et de solides relations personnelles entre services, qui sont essentielles en vue de la mise en place de partenariats civilo-militaires efficaces dans des zones comme les pays du partenariat oriental;

Or. en

Amendement 436
Reinis Poznakis

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la capacité civile de planification et de conduite (CPCC), le Comité militaire de l'Union européenne (CMUE) et l'état-major de l'Union européenne à élaborer un modèle permettant de générer et de partager des concepts de planification de campagne/mission fondés sur les meilleures pratiques, qui soient communiqués le plus tôt possible aux partenaires essentiels à la réussite de la campagne;

Or. en

Amendement 437
Reinis Poznakis, Alexandr Vondra

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. invite les quartiers généraux de la PSDC, du SEAE, de la MPCC et de la CPCC à favoriser une nouvelle culture de la compréhension entre les partenaires civils et militaires fondée sur des relations institutionnelles renforcées, une conscience partagée et une évaluation conjointe, dans le but de mettre au point une culture et un cadre de planification exhaustifs;

Or. en

Amendement 438
Reinis Poznakis

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. encourage les États membres qui sont à la fois membres de l'Union et de l'OTAN et qui dirigent diverses initiatives de renforcement des capacités de l'OTAN avec des pays du partenariat oriental à faire en sorte que les actions de formation et le transfert de bonnes pratiques soient coordonnés avec la MPCC et la CPCC de l'Union;

Or. en

Amendement 439
Reinis Poznakis, Alexandr Vondra

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quinquies. souligne que la capacité civile de planification et de conduite (CPCC) de l'Union devra examiner comment protéger une force déployée contre de multiples menaces hybrides ou mener des opérations avancées à un niveau de risque bien plus élevé qu'aujourd'hui;

Or. en

Amendement 440
Nacho Sánchez Amor, Tobias Cremer

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. souligne la nécessité pour l'Union de disposer des informations de première main nécessaires sur les problèmes mondiaux qui surviennent en dehors de

ses frontières, compte tenu de l'augmentation des défis géopolitiques et des crises dans le monde; prône à cet égard le renforcement du Centre de situation et du renseignement de l'UE (INTCEN), du centre de réaction aux crises du SEAE et du Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE), ce qui implique d'étoffer leurs effectifs et de leur donner plus de moyens financiers et de capacités;

Or. en

Amendement 441
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***se réjouit de*** l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que ***de*** la progression***, bien que modeste,*** du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; ***invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires***; ***recommande aux États membres d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour l'acquisition conjointe de capacités de défense;***	15. ***est profondément préoccupé par*** l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que la progression du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024***, en particulier dans un contexte où des investissements dans les services publics, les infrastructures publiques et la protection du climat sont nécessaires de toute urgence***; ***est profondément préoccupé par le fait que le détournement continu des ressources dédiées aux biens publics vers la défense aggravera les fractures existantes dans les sociétés européennes, ce qui aura des conséquences dangereuses***;

Or. en

Amendement 442
Michał Dworczyk

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres ***dans la défense*** ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires; recommande aux États membres d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour l'acquisition conjointe de capacités de défense;	15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements ***dans la défense de la plupart*** des États membres***, avec pour principal exemple la Pologne, qui est le pays de l'OTAN qui dépense le plus pour la défense, avec plus de 4 % de son PIB,*** ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal ***fixé par l'OTAN*** de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires***, à mettre fin à des années de négligence et à garantir un partage plus équitable des charges***; recommande aux États membres d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour l'acquisition conjointe de capacités de défense;

Or. en

Amendement 443
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires;	15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires ***et***

recommande aux États membres d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour l'acquisition conjointe de capacités de défense;

à veiller à ce qu'une partie de ces budgets soit consacrée à des projets de collaboration au niveau de l'Union;
recommande aux États membres d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour l'acquisition conjointe de capacités de défense***, et soutient pleinement les objectifs respectifs de l'EDIS à cet égard***;

Or. en

Amendement 444
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires; recommande ***aux*** États membres ***d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour l'acquisition conjointe de capacités de défense***;	15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires; recommande***, à la lumière de la menace grave à laquelle l'Union et ses États membres sont confrontés, de la nécessité estimée d'investir 500 milliards d'euros dans la défense jusqu'en 2035 et de la persistance de lacunes substantielles en matière de capacités, que les*** États membres ***augmentent encore les investissements dans la défense au-delà du seuil de 2 %, notamment pour les actions conjointes visant à combler les lacunes en matière de capacités***;

Or. en

Amendement 445
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression***, bien que modeste,*** du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires; recommande aux États membres d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour l'acquisition conjointe de capacités de défense;	15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires; recommande aux États membres d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour l'acquisition conjointe de capacités de défense;

Or. en

Amendement 446
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument ***à augmenter progressivement leurs budgets*** militaires; recommande aux États membres d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins en	15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument ***en faveur de niveaux de dépenses*** militaires ***plus élevés et durables***; recommande aux États membres d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins

capacités, notamment pour l’acquisition conjointe de capacités de défense;

en capacités, notamment pour l’acquisition conjointe de capacités de défense;

Or. en

Amendement 447
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se réjouit de l’augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l’Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n’ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s’engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires; ***recommande aux États membres d’augmenter encore ce seuil, sur la base d’une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour l’acquisition conjointe de capacités de défense;***	15. se réjouit de l’augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l’Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n’ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s’engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires;

Or. en

Amendement 448
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se réjouit de l’augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l’Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n’ont pas	15. se réjouit de l’augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l’Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n’ont pas

encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires; recommande aux États membres ***d'augmenter encore ce seuil***, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, ***notamment pour l'acquisition conjointe de capacités de défense***;

encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires; recommande aux États membres, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, ***de donner la priorité à l'efficacité budgétaire dans les politiques de sécurité, en veillant à ce que les dépenses se concentrent sur des mesures défensives strictement à l'intérieur des frontières de l'Union, et d'éviter de s'engager dans des conflits en dehors de l'Union***;

Or. en

Amendement 449
Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires; recommande aux États membres d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour l'acquisition conjointe de capacités de défense;	15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; ***souligne l'importance de l'engagement en faveur de l'augmentation des dépenses de défense***; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires; recommande aux États membres d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour ***des investissements continus dans l'industrie de la défense et*** l'acquisition conjointe de capacités de défense;

Or. en

Amendement 450
Wouter Beke

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires; recommande aux États membres d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour l'acquisition conjointe de capacités de défense;	15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires; recommande aux États membres d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour l'acquisition conjointe de capacités de défense; ***souligne en outre que les dépenses publiques devraient être complétées par une augmentation du financement privé; invite les États membres et la Commission à encourager la Banque européenne d'investissement (BEI) et les banques nationales à assouplir leurs politiques et à offrir au secteur de la défense un accès essentiel aux prêts; souligne que les prêts de la BEI devraient servir de catalyseur pour des investissements privés dans l'industrie européenne de la défense;***

Or. en

Amendement 451
Riho Terras

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires; recommande aux États membres d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour l'acquisition conjointe de capacités de défense;	15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires; recommande aux États membres d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour l'acquisition conjointe de capacités de défense; ***invite la Commission européenne à présenter une proposition législative contenant un engagement contraignant obligeant les États membres à consacrer au minimum 2 % de leur PIB aux dépenses de défense;***

Or. en

Amendement 452
Tobias Cremer, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires; recommande aux États membres d'augmenter encore ce seuil, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour l'acquisition	15. se réjouit de l'augmentation des budgets et des investissements des États membres dans la défense ainsi que de la progression, bien que modeste, du budget de l'Union alloué à la PSDC en 2024; invite les États membres ***de l'Union également membres de l'OTAN*** qui n'ont pas encore atteint le seuil minimal de 2 % de leur PIB consacré aux dépenses de défense à s'engager résolument à augmenter progressivement leurs budgets militaires; recommande aux États membres ***de l'Union également membres de l'OTAN*** d'augmenter encore ce seuil***, si***

conjointe de capacités de défense;	***nécessaire***, sur la base d'une analyse continue des besoins en capacités, notamment pour l'acquisition conjointe de capacités de défense;

Or. en

Amendement 453
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. reconnaît que sur les 32 membres de l'OTAN, 23, dont 16 membres de l'Union, devraient atteindre l'objectif de dépenses de l'OTAN d'ici la fin de l'année 2024; souligne que cela représente une multiplication par six depuis 2014, date à laquelle l'objectif a été fixé; espère que les États membres de l'Union également membre de l'OTAN qui n'ont pas encore atteint cet objectif augmenteront leurs budgets de défense conformément aux lignes directrices de l'OTAN;

Or. en

Amendement 454
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk, Alexandr Vondra

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne que le budget proposé de 1,5 milliard d'euros pour le programme pour l'industrie européenne de la défense ne permet pas de contribuer de manière significative à la préparation industrielle de la défense et intégrer la base

industrielle de la défense de l'Ukraine dans la BITDE;

Or. en

Amendement 455
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;	***supprimé***

Or. en

Amendement 456
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à ***engager une discussion ouverte sur la base des*** recommandations	16. invite la Commission et les États membres à ***commencer à mettre en œuvre les*** recommandations présentées dans le

présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne***,*** ***notamment à propos de*** l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et ***de l'exploration de*** toutes les possibilités de financement à cette fin; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;

rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne ***qui concernent*** l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et ***à explorer*** toutes les possibilités de financement à cette fin; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;

Or. en

Amendement 457
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, ***notamment à propos de*** l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel ***et de*** l'exploration de toutes les possibilités de financement ***à cette fin***; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;	16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, ***qui ne fait que mettre en évidence le fossé technologique croissant entre les États-Unis et les alliés européens, qui ne peut être comblé uniquement par des actions menées par Bruxelles, telles que*** l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel ***ou*** l'exploration de toutes les possibilités de financement***, mais exige un véritable engagement de la part des États membres à investir dans leur sécurité, contribuant ainsi à nos efforts collectifs***; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires ***partageant les mêmes idées*** et aux alliés, tout en

l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;

Or. en

Amendement 458
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la ***FEP*** de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;	16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et ***autour de celui-ci, ainsi que*** de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin***, y compris la mise en commun d'une partie des budgets nationaux de défense au niveau de l'Union afin de créer des synergies et des économies d'échelle, ainsi que des options telles que des euro-obligations***; ***souligne, à cet égard, la nécessité d'examiner si la mise en place d'une autre facilité hors budget (en plus de la facilité européenne pour la paix existante), qui mettrait en commun une partie des budgets nationaux de défense, pourrait contribuer de manière plus efficace au développement conjoint des capacités militaires, couvrant l'intégralité de leur cycle de vie;*** demande également aux États membres ***de l'Union*** de modifier le processus de financement de la ***facilité européenne pour la paix*** de façon à garantir un soutien suffisant***, plus important*** et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et

opérations de la PSDC;

Or. en

Amendement 459
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne***,*** ***notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin***; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;	16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;

Or. en

Amendement 460
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des	16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des

ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin; ***demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;***

ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin;

Or. de

Amendement 461
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin; ***demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;***	16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin;

Or. en

Amendement 462
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin; ***demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;***	16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin***, y compris en demandant à la Banque européenne d'investissement d'investir dans des projets de défense et à double usage***;

Or. en

Amendement 463
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;	16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin; ***rappelle que les orientations en matière de financement devraient être ancrées dans une approche de la résilience qui concerne l'ensemble de la société, qu'elles doivent par conséquent être largement soutenues par les citoyens européens, et que ce soutien doit être durable à long***

terme; souligne que la charge financière doit dès lors être partagée équitablement, en particulier par les entreprises rentables qui bénéficient déjà d'une participation publique ou d'aides d'État; demande à la Commission, dans cette perspective, de réfléchir à des pistes fiscales permettant une répartition plus équitable de la charge financière et limitant les perturbations de la concurrence de la base industrielle et technologique de défense européenne induites par les aides d'État et les procédures d'appel d'offres qui faussent le marché; rappelle que l'augmentation du financement de la défense ne doit pas se faire au détriment de coupes budgétaires dans d'importants investissements sociaux, de cohésion, de bien-être et d'infrastructure qui mettront l'Union sur la voie d'un avenir prospère; invite les États membres à présenter la réévaluation de la prise en charge et de la définition des coûts communs de manière à renforcer la solidarité et à encourager la participation aux missions et opérations militaires, ainsi que des coûts liés aux exercices, conformément à la boussole stratégique; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;

Or. en

Amendement 464
Wouter Beke

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations	16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations

présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;	présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin; ***souligne en outre l'importance d'un cadre juridique adapté, à la lumière des besoins d'augmentation des capacités militaires et d'armement, ainsi que du développement, de la fabrication et de la mise en œuvre de ces capacités au sein du marché intérieur;*** demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;

Or. en

Amendement 465
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;	16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin***, hormis les modalités liées à une dette commune***; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant

sur les missions et opérations de la PSDC;

Or. fi

Amendement 466
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;	16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement ***effectives et efficaces*** à cette fin; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;

Or. sv

Amendement 467
Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne,	16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne,

notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;	notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires***, en particulier aux besoins de défense de l'Ukraine,*** et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;

Or. en

Amendement 468
Pekka Toveri

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans ***le rapport*** de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;	16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans ***les rapports*** de M. Draghi ***et de M. Niinistö*** sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;

Or. en

Amendement 469
Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. invite la Commission et les États membres à engager une discussion ouverte sur la base des recommandations présentées dans le rapport de M. Draghi sur l'avenir de la compétitivité européenne, notamment à propos de l'augmentation des ressources allouées à la sécurité et à la défense dans le prochain cadre financier pluriannuel et de l'exploration de toutes les possibilités de financement à cette fin; demande également aux États membres de modifier le processus de financement de la FEP de façon à garantir un soutien suffisant et durable aux partenaires et aux alliés, tout en l'alignant sur les missions et opérations de la PSDC;	*(Ne concerne pas la version française)*

Or. en

Amendement 470
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. souligne que le sous-investissement politique, financier et conceptuel dans notre défense, qui dure depuis des décennies, a entraîné de graves lacunes dans les capacités militaires, les capacités industrielles et la préparation en matière de défense de l'Union, des États membres et des citoyens européens; insiste sur le fait que les moyens financiers nécessaires pour reconstruire et élargir nos capacités de défense au cours de la décennie à venir auront une incidence considérable sur la solidité et la viabilité des finances publiques et

demande dès lors une coopération et une coordination au niveau de l'Union au moyen d'une véritable politique économique de défense;

Or. en

Amendement 471
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. considère que le budget actuel de l'Union pour assurer la sécurité des Européens, dans un contexte de bouleversements géopolitiques et d'agression de l'Ukraine par la Russie, n'est pas à la hauteur des défis qui doivent être relevés à court et à long termes; demande dès lors que le prochain CFP donne réellement les moyens de mettre en place une véritable Union de défense; soutient la proposition d'un investissement financier et budgétaire massif de l'Union dans la défense européenne;

Or. en

Amendement 472
Hélder Sousa Silva, Wouter Beke, Pekka Toveri, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. propose que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) prévoie une augmentation substantielle du budget alloué aux programmes de défense et de sécurité, en mettant l'accent sur les

projets d'innovation technologique et à double usage; souligne que ce soutien est essentiel pour stimuler la compétitivité de l'industrie européenne de la défense, en encourageant les avancées qui contribuent à la fois à la sécurité et à une croissance économique durable;

Or. en

Amendement 473
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. rappelle que les objectifs de solidarité, de cohésion et de convergence de l'Union s'appliquent également à la défense; invite par conséquent la VP/HR et la Commission à faire de la défense une priorité dans le cadre du prochain CFP; est convaincu que, pour financer l'Union de la défense, la Commission devrait être habilitée à emprunter des fonds sur les marchés des capitaux au nom de l'Union afin de préparer l'Union, les États membres et les citoyens aux éventualités militaires les plus extrêmes; souligne que les investissements dans la défense provenant du budget de l'Union ne peuvent que compléter les efforts financiers des États membres et non s'y substituer, en particulier en ce qui concerne l'ambition des États membres d'investir dans la défense à hauteur de 2 % de leur PIB; recommande d'exempter des règles de stabilité fiscale les investissements de défense des États membres de l'Union qui apportent une valeur ajoutée à la préparation globale de l'Union en matière de défense;

Or. en

Amendement 474
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. se félicite des propositions soumises dans le cadre du rapport Draghi et souligne la nécessité de présenter une stratégie sur la manière de consolider la base industrielle de défense européenne, y compris sur des questions controversées comme les fusions et la création de centres d'excellence régionaux;

Or. en

Amendement 475
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quinquies. se félicite de la nouvelle extension des critères d'éligibilité de la Banque européenne d'investissement (BEI) aux biens à double usage, dans le but d'attirer l'attention du marché privé; souligne que l'objectif de la BEI est de favoriser l'intégration européenne, de promouvoir le développement de l'Union et de soutenir les politiques de l'Union, conformément à l'article 309 du traité FUE; considère par conséquent que l'extension de la politique de prêt au double usage est insuffisante étant donné que la défense est une priorité politique essentielle de l'Union et que les besoins de financement de la BITDE sont importants, et demande dès lors

instamment à la BEI, et avant tout à son Conseil des gouverneurs composé des ministres des finances des États membres de l'Union, d'adapter la politique de prêt et les critères d'éligibilité de la BEI de manière à ce que les équipements militaires qui dépassent l'application du double usage ne soient plus exclus du financement de la BEI; déclare que les éventuelles réserves à l'égard d'une nouvelle extension de la politique de prêt et des critères d'éligibilité de la BEI aux équipements militaires, en raison d'un risque présumé de retrait des investisseurs mettant en péril la stabilité financière de la BEI, nécessitent une justification exhaustive, car elles entravent la priorité stratégique de l'Union consistant à renforcer la préparation de l'Union et de ses États membres en matière de défense et ont des implications majeures pour l'indépendance politique globale de l'Union; invite par conséquent la BEI à réaliser et à fournir au Parlement européen une évaluation approfondie et quantitative de la politique de ses investisseurs en matière d'investissements de défense ainsi que de l'incidence d'une éventuelle suppression de ces investissements sur la stabilité financière de la BEI, sans compromettre, le cas échéant, les accords de confidentialité qu'elle a conclus avec ses investisseurs;

Or. en

Amendement 476
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite la Banque européenne d'investissement (BEI) à revoir sa politique d'investissement en matière de

défense; se félicite de la décision de la BEI d'actualiser la définition des projets à double usage admissibles, mais note que sa politique de prêt exclut toujours le financement des munitions et des armes, ainsi que des équipements ou des infrastructures exclusivement destinés à un usage militaire; souligne qu'il convient de faire davantage pour favoriser l'accès au financement des projets de défense et la réduction des risques associés à ces projets dans l'ensemble des institutions financières;

Or. en

Amendement 477
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. note avec préoccupation l'accès limité au financement public et privé pour l'industrie de la défense de l'Union, en particulier pour les PME et les entreprises à moyenne capitalisation, ce qui entrave la montée en puissance et l'innovation essentielles pour un écosystème de défense solide; observe en outre que les politiques restrictives de la Banque européenne d'investissement ont une incidence négative sur l'accès du secteur aux instruments financiers; demande une stratégie industrielle globale de l'Union visant à réduire la fragmentation du marché européen de la défense, dominé par des acteurs nationaux présentant une consolidation transfrontière limitée en raison des considérations de souveraineté des États membres;

Or. en

Amendement 478
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. souligne que le renforcement des capacités de la BITDE nécessite également que les entreprises de la BITDE aient accès aux financements et aux services financiers privés; déplore que les acteurs financiers privés discriminent les entreprises de la BITDE sur la base d'interprétations étroites des exigences de durabilité dans le contexte des dits critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dérivés des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies; indique clairement que la réalisation des ODD exige avant tout une sécurité et une résilience qui ne peuvent être assurées, en particulier dans les conditions d'un environnement géopolitique de plus en plus volatil, que par une défense crédible fondée sur une BITDE capable et financée de manière adéquate afin de dissuader les agresseurs potentiels; demande instamment à la Commission de prendre rapidement des mesures concrètes pour remédier à cette situation, telles que la fourniture d'une interprétation par la Commission de l'ODD 16 (Paix, justice et institutions) indiquant clairement que la défense ne fait pas obstacle à cet objectif mais le renforce même, une révision du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers garantissant que les interprétations avancées par des acteurs privés selon lesquelles l'industrie de la défense est socialement ou écologiquement nuisible seront exclues, ainsi que la reprise des travaux sur le label écologique de l'Union pour les produits financiers de détail en vue d'y

inclure spécifiquement la BITDE;

Or. en

Amendement 479
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 9

Proposition de résolution	*Amendement*
Contribuer plus efficacement à la paix mondiale au moyen ***d'une politique européenne de sécurité et de défense commune et renforcer le rôle de l'Union en tant qu'acteur de la sécurité***	Contribuer plus efficacement à la paix mondiale au moyen ***d'un engagement renouvelé de l'Union en faveur de la diplomatie et du système des Nations unies***

Or. en

Amendement 480
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Sous-titre 9

Proposition de résolution	*Amendement*
Contribuer plus efficacement à la paix mondiale au moyen d'une politique européenne de sécurité et de défense commune et ***renforcer*** le rôle de l'Union en tant qu'acteur de la sécurité	Contribuer plus efficacement à la paix mondiale au moyen d'une politique européenne de sécurité et de défense commune et ***asseoir*** le rôle de l'Union en tant qu'acteur de la sécurité

Or. en

Amendement 481
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Sous-titre 9

Proposition de résolution	*Amendement*
Contribuer plus efficacement à la paix mondiale au moyen d'une politique européenne de sécurité et de défense commune et renforcer le rôle de l'Union en tant qu'acteur de la sécurité	Contribuer plus efficacement à la paix mondiale au moyen d'une politique européenne de sécurité et de défense commune et renforcer le rôle de l'Union en tant qu'acteur ***crédible*** de la sécurité

Or. en

Amendement 482
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Sous-titre 10

Proposition de résolution	*Amendement*
Désescalade***, prévention des guerres*** et soutien à la résolution des conflits	***Efforts de*** désescalade et soutien à la résolution des conflits

Or. en

Amendement 483
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. se déclare profondément et de plus en plus préoccupé par le soutien apporté par la Chine à la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine, notamment au moyen de l'exportation de biens à double usage vers la Russie et de l'implication continue d'entreprises établies en Chine dans l'évitement et le contournement des sanctions; est également très inquiet du nombre croissant d'actes hostiles commis par la Chine contre Taïwan, notamment des cyberattaques, des campagnes d'influence, l'entrée d'avions de guerre	***supprimé***

chinois dans la zone d'identification de défense aérienne taïwanaise et la coupure de câbles sous-marins;

Or. de

Amendement 484
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***se déclare profondément et de plus en plus préoccupé par le soutien apporté par la Chine à la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine, notamment au moyen de l'exportation de biens à double usage vers la Russie et de l'implication continue d'entreprises établies en Chine dans l'évitement et le contournement des sanctions; est également très inquiet du nombre croissant d'actes hostiles commis par la Chine contre Taïwan, notamment des cyberattaques, des campagnes d'influence, l'entrée d'avions de guerre chinois dans la zone d'identification de défense aérienne taïwanaise et la coupure de câbles sous-marins***;	17. ***demande que le financement de l'Union soit réorienté afin de s'éloigner du militarisme et de la sécurisation, de tendre vers des stratégies à long terme pour la paix et la sécurité - y compris par des investissements majeurs dans les services publics et les infrastructures, une transition climatique juste, et la consolidation de la paix, la diplomatie et le développement, entre autres, - ainsi que d'œuvrer à une reconfiguration du système financier mondial dans le but de réduire le fardeau de la dette qui pèse sur les pays du Sud et de leur permettre de gérer leurs propres ressources naturelles et autres d'une manière qui profite à leurs sociétés et à leurs économies, éliminant ainsi les principaux facteurs de conflit; demande en outre à l'Union d'entreprendre d'urgence des travaux afin d'élaborer une stratégie qui lui permettra, ainsi qu'à ses États membres, de contribuer au désamorçage et à la désescalade des tensions croissantes entre grandes puissances et des risques massifs qu'elles entraînent pour le monde en général***;

Or. en

Amendement 485

Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***se déclare profondément et de plus en plus préoccupé par*** le soutien apporté par la Chine à la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine, notamment au moyen de l'exportation de biens à double usage vers la Russie et de l'implication continue d'entreprises établies en Chine dans l'évitement et le contournement des sanctions; ***est également très inquiet du*** nombre croissant d'actes hostiles commis par la Chine contre Taïwan, notamment des cyberattaques, des campagnes d'influence, l'entrée d'avions de guerre chinois dans la zone d'identification de défense aérienne taïwanaise et la coupure de câbles sous-marins;	17. ***condamne fermement*** le soutien apporté par la Chine à la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine, notamment au moyen de l'exportation de biens à double usage vers la Russie et de l'implication continue d'entreprises établies en Chine dans l'évitement et le contournement des sanctions; ***condamne également avec fermeté le*** nombre croissant d'actes hostiles commis par la Chine contre Taïwan, notamment des cyberattaques, des campagnes d'influence, l'entrée d'avions de guerre chinois dans la zone d'identification de défense aérienne taïwanaise et la coupure de câbles sous-marins;

Or. fi

Amendement 486
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. se déclare profondément et de plus en plus préoccupé par le soutien apporté par la Chine à la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine, notamment ***au moyen de*** l'exportation de biens à double usage vers la Russie et de l'implication continue d'entreprises établies en Chine dans l'évitement et le contournement des sanctions; est également très inquiet du nombre croissant d'actes hostiles commis par la Chine contre Taïwan, notamment des cyberattaques, des	17. se déclare profondément et de plus en plus préoccupé par le soutien apporté par la Chine à la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine, notamment ***par une aide substantielle à l'armée russe, y compris*** l'exportation de biens ***et de technologies*** à double usage vers la Russie et de l'implication continue d'entreprises établies en Chine dans l'évitement et le contournement des sanctions; est également très inquiet du nombre croissant d'actes hostiles commis par la Chine ***dans***

campagnes d'influence, l'entrée d'avions de guerre chinois dans la zone d'identification de défense aérienne taïwanaise et la coupure de câbles sous-marins;	***la région indo-pacifique, en utilisant la coercition militaire et économique pour intimider ses voisins, faire valoir des revendications maritimes illégales, menacer les voies navigables à caractère maritime et déstabiliser le territoire à la périphérie de la République populaire de Chine (RPC); déplore les actes hostiles récents*** contre Taïwan, notamment des cyberattaques, des campagnes d'influence, l'entrée d'avions de guerre chinois dans la zone d'identification de défense aérienne taïwanaise et la coupure de câbles sous-marins;

Or. en

Amendement 487
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. se déclare profondément et de plus en plus préoccupé par le soutien apporté par la Chine à la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine, notamment au moyen de l'exportation de biens à double usage ***vers la Russie*** et de l'implication continue d'entreprises établies en Chine dans l'évitement et le contournement des sanctions; est également très inquiet du nombre croissant d'actes hostiles commis par la Chine contre Taïwan, notamment des cyberattaques, des campagnes d'influence, l'entrée d'avions de guerre chinois dans la zone d'identification de défense aérienne taïwanaise et la coupure de câbles sous-marins;	17. se déclare profondément et de plus en plus préoccupé par le soutien apporté par la Chine à la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine, notamment au moyen de l'exportation de biens à double usage ***pour alimenter la machine de guerre russe*** et de l'implication continue d'entreprises établies en Chine dans l'évitement et le contournement des sanctions***, et demande à la VP/HR d'envisager des sanctions secondaires et d'autres outils pour boucler la boucle du contournement des sanctions***; ***est préoccupé par le fait que la Chine arme les chaînes d'approvisionnement pour soutenir son industrie et appuyer la Russie;*** est également très inquiet du nombre croissant d'actes hostiles ***et tendant à l'escalade*** commis par la Chine contre Taïwan, notamment des cyberattaques, des campagnes d'influence,

l'entrée d'avions de guerre chinois dans la zone d'identification de défense aérienne taïwanaise et la coupure de câbles sous-marins;

Or. en

Amendement 488
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. se déclare profondément et de plus en plus préoccupé par le soutien apporté par la Chine à la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine, ***notamment*** au moyen de l'exportation de biens à double usage vers la Russie et de l'implication continue d'entreprises établies en Chine dans l'évitement et le contournement des sanctions; ***est également très inquiet du nombre croissant d'actes hostiles commis par la Chine contre Taïwan, notamment des cyberattaques, des campagnes d'influence, l'entrée d'avions de guerre chinois dans la zone d'identification de défense aérienne taïwanaise et la coupure de câbles sous-marins***;	17. ***déplore le partenariat «sans limites» entre la Russie et la Chine; exprime de vives inquiétudes quant à l'engagement renouvelé de la Chine et de la Russie de renforcer encore leurs liens militaires;*** se déclare profondément et de plus en plus préoccupé par le soutien apporté par la Chine à la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine, au moyen de l'exportation de biens à double usage vers la Russie et de l'implication continue d'entreprises établies en Chine dans l'évitement et le contournement des sanctions; ***se félicite de la décision du Conseil de sanctionner des entreprises chinoises pour avoir soutenu la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine***;

Or. en

Amendement 489
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. condamne fermement les exercices militaires injustifiés de la République

populaire de Chine du 14 octobre 2024, ses provocations militaires répétées à l'encontre de Taïwan et son renforcement militaire continu qui altère l'équilibre des pouvoirs dans la région indo-pacifique, et réaffirme son rejet catégorique de toute modification unilatérale du statu quo dans le détroit de Taïwan; salue la retenue et la réaction disciplinée des autorités taïwanaises et plaide pour des échanges réguliers entre l'Union européenne et ses homologues taïwanais sur les questions de sécurité pertinentes;

Or. en

Amendement 490
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. est profondément préoccupé par les investissements croissants de la Chine dans les capacités militaires et par le nombre croissant d'actes hostiles commis par la Chine contre Taïwan, notamment des cyberattaques, des campagnes d'influence, le survol de la zone d'identification de défense aérienne taïwanaise et de la ligne médiane par des avions de guerre chinois et la coupure de câbles sous-marins; appelle à un renforcement de la coopération entre l'Union et Taïwan afin de lutter contre la désinformation et l'ingérence étrangère;

Or. en

Amendement 491
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution

Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. demande qu'une attention accrue soit accordée à l'escalade des tactiques de guerre hybride de la Chine dans la région indo-pacifique, en particulier en ce qui concerne Taïwan; reconnaît que les répercussions potentielles d'une déstabilisation de la région se feraient sentir bien au-delà du détroit de Taïwan et auraient une incidence directe sur la sécurité de l'Union;

Or. en

Amendement 492
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quater. exprime sa profonde préoccupation face l'agressivité grandissante du comportement de la Chine à l'égard de ses voisins, en particulier à ses activités dans le détroit de Taïwan, y compris ses récents jeux de guerre dans la région, qui compromettent le statu quo dans le détroit de Taïwan;

Or. en

Amendement 493
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. réaffirme la nécessité de préserver

le statu quo dans le détroit de Taïwan, de s'opposer à toute action unilatérale par la force ou la coercition et d'appeler toutes les parties à faire preuve de retenue et à éviter toute action susceptible d'aggraver les tensions entre les deux rives du détroit;

Or. en

Amendement 494
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quinquies. condamne les activités perturbatrices de la Chine en mer de Chine méridionale, notamment la construction d'îles, le harcèlement et les manœuvres dangereuses menées par sa marine, sa garde côtière et sa milice maritime; précise que ces actions ont provoqué des tensions avec les pays voisins et menacé la sécurité maritime sur l'une des plus importantes routes commerciales mondiales; appelle à un renforcement des présences maritimes coordonnées (PMC) et des capacités avec les partenaires de l'Union dans la région;

Or. en

Amendement 495
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. reconnaît que le partenariat «sans limites» entre la Chine et la Russie continuera à se développer, la Chine

profitant des opportunités politiques et économiques créées par la guerre tout en renforçant son hostilité à l'égard de ses voisins, en accroissant sa coopération militaire avec la Russie et en déployant des efforts soutenus pour infiltrer et affaiblir les avancées démocratiques et les pratiques commerciales dans divers États membres;

Or. en

Amendement 496
Bart Groothuis, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. exprime sa profonde inquiétude quant à l'incidence des dépendances européennes à l'égard de la Chine sur la crédibilité de la capacité des États membres à préserver leur sécurité nationale et de l'Union dans son ensemble à critiquer et à contrer efficacement la coercition économique de la Chine, l'escalade avec Taïwan et le soutien apporté à la Russie; demande à la Commission et aux États membres de l'Union de réduire les risques liés à la présence de fournisseurs chinois dans ses infrastructures critiques et de ne pas allouer de fonds ou de subventions de l'Union pour améliorer la position de ces fournisseurs en Europe;

Or. en

Amendement 497
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. s'inquiète des informations indiquant que la Chine, qui n'adhère pas universellement à l'éthique médicale occidentale et pratique couramment la fusion entre le civil et le militaire, recueille des données génétiques et génomiques sur les Européens et d'autres personnes d'une manière qui pourrait nuire à la sécurité nationale; demande aux autorités compétentes de s'attaquer à la menace que représente l'utilisation potentielle de ces données sur les Européens à des fins détestables et d'exclure à l'avenir toute menace d'armes biologiques sur mesure capables de cibler une personne ou une catégorie de personnes, ou susceptibles d'être utilisées par la République populaire de Chine (RPC) à des fins militaires;

Or. en

Amendement 498
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. demande aux autorités chinoises de mettre un terme à tous les actes hostiles, en particulier les opérations aériennes et maritimes dans le détroit de Taïwan et en mer de Chine méridionale, qui compromettent la stabilité dans la région indo-pacifique et portent atteinte à la sécurité internationale, à la souveraineté des pays de la région, à la sécurité de la vie en mer et à la liberté de navigation;	***supprimé***

Or. en

Amendement 499
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. demande ***aux autorités chinoises*** de mettre un terme à tous les actes hostiles, en particulier les opérations aériennes et maritimes dans le détroit de Taïwan et en mer de Chine méridionale, qui compromettent la stabilité dans la région indo-pacifique et portent atteinte à la sécurité internationale, à la souveraineté des pays de la région, à la sécurité de la vie en mer et à la liberté de navigation;	18. demande ***à tous les acteurs actifs dans la région indo-pacifique*** de mettre un terme à tous les actes hostiles, en particulier les opérations aériennes et maritimes dans le détroit de Taïwan et en mer de Chine méridionale, qui compromettent la stabilité dans la région indo-pacifique et portent atteinte à la sécurité internationale, à la souveraineté des pays de la région, à la sécurité de la vie en mer et à la liberté de navigation;

Or. de

Amendement 500
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. demande aux autorités chinoises de ***mettre un terme à tous les actes hostiles, en particulier les opérations aériennes et maritimes*** dans le détroit de Taïwan et en mer de Chine méridionale***, qui compromettent*** la stabilité dans la région indo-pacifique et ***portent atteinte à*** la sécurité internationale, ***à*** la souveraineté des pays de la région, ***à*** la sécurité de la vie en mer et ***à*** la liberté de navigation;	18. demande aux autorités chinoises de ***poursuivre l'engagement diplomatique et la coopération*** dans le détroit de Taïwan et en mer de Chine méridionale ***afin de préserver*** la stabilité dans la région indo-pacifique et ***de garantir ainsi*** la sécurité internationale, la souveraineté des pays de la région, la sécurité de la vie en mer et la liberté de navigation;

Or. en

Amendement 501
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***demande aux*** autorités chinoises ***de mettre*** un terme à tous les actes hostiles, en particulier les opérations aériennes et maritimes dans le détroit de Taïwan et en mer de Chine méridionale, qui compromettent la stabilité dans la région indo-pacifique et portent atteinte à la sécurité internationale, à la souveraineté des pays de la région, à la sécurité de la vie en mer et à la liberté de navigation;	18. ***exige des*** autorités chinoises ***qu'elles mettent*** un terme à tous les actes hostiles, en particulier les opérations aériennes et maritimes dans le détroit de Taïwan et en mer de Chine méridionale, qui compromettent la stabilité dans la région indo-pacifique et portent atteinte à la sécurité internationale, à la souveraineté des pays de la région, à la sécurité de la vie en mer et à la liberté de navigation;

Or. fi

Amendement 502
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. demande aux autorités chinoises de mettre un terme à tous les actes hostiles, en particulier les opérations aériennes et maritimes dans le détroit de Taïwan et en mer de Chine méridionale, qui compromettent la stabilité dans la région indo-pacifique et portent atteinte à la sécurité internationale, à la souveraineté des pays de la région, à la sécurité de la vie en mer et à la liberté de navigation;	18. ***réaffirme son profond intérêt et son soutien ferme à la liberté de navigation et à la sécurité maritime partout dans le monde, et notamment en mer Rouge et en mer de Chine méridionale;*** demande aux autorités chinoises de mettre un terme à tous les actes hostiles, en particulier les opérations aériennes et maritimes dans le détroit de Taïwan et en mer de Chine méridionale, qui compromettent la stabilité dans la région indo-pacifique et portent atteinte à la sécurité internationale, à la souveraineté des pays de la région, à la sécurité de la vie en mer et à la liberté de navigation ***en totale conformité avec la convention des Nations unies sur le droit de la mer***;

Or. en

Amendement 503
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. demande aux autorités chinoises de mettre un terme à tous les actes hostiles, en particulier les opérations aériennes et maritimes dans le détroit de Taïwan et en mer de Chine méridionale, qui compromettent la stabilité dans la région indo-pacifique et portent atteinte à la sécurité ***internationale***, à la souveraineté des pays de la région, à la sécurité de la vie en mer et à la liberté de navigation;	18. demande aux autorités chinoises de mettre un terme à tous les actes hostiles, en particulier les opérations aériennes et maritimes dans le détroit de Taïwan et en mer de Chine méridionale, qui compromettent la stabilité dans la région indo-pacifique et portent atteinte à la ***paix et à la*** sécurité ***internationales***, à la souveraineté des pays de la région, à la sécurité de la vie en mer et à la liberté de navigation;

Or. en

Amendement 504
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. demande aux autorités chinoises de mettre un terme à tous les actes hostiles, en particulier les opérations aériennes et maritimes dans le détroit de Taïwan et en mer de Chine méridionale, qui compromettent la stabilité dans la région indo-pacifique et portent atteinte à la sécurité internationale, à la souveraineté des pays de la région, à la sécurité de la vie en mer et à la liberté de navigation;	18. demande aux autorités chinoises de mettre un terme à tous les actes hostiles, en particulier les opérations aériennes et maritimes dans le détroit de Taïwan et en mer de Chine méridionale, qui compromettent la stabilité dans la région indo-pacifique et portent atteinte à la sécurité internationale, à la souveraineté des pays de la région, à la sécurité de la vie en mer et à la liberté de navigation; ***souligne qu'une nouvelle escalade dans le détroit de Taïwan aurait des effets***

préjudiciables sur l'économie européenne et invite dès lors instamment la Commission à commencer à élaborer des plans d'urgence et des mesures d'atténuation fondées sur des scénarios probables d'escalade, tels qu'un blocus économique de Taïwan par la République populaire de Chine (RPC);

Or. en

Amendement 505
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. se prononce résolument, une nouvelle fois, pour le statu quo dans le détroit de Taïwan; souligne que toute tentative de modification unilatérale du statu quo dans le détroit de Taïwan, notamment par la force ou la coercition, sera jugée inacceptable et entraînera une réaction ferme et résolue;

Or. en

Amendement 506
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. se félicite de l'augmentation du nombre d'exercices de liberté de navigation menés par plusieurs pays de l'Union, dont la France, les Pays-Bas et l'Allemagne; relève que ces activités sont conformes au droit international et demande davantage de coopération et de

coordination avec les partenaires régionaux afin d'augmenter le nombre d'opérations de liberté de navigation dans la région;

Or. en

Amendement 507
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. est préoccupé par la coopération et la coordination croissantes entre les pays de l'Axe du mal, notamment la Russie, la Chine, l'Iran, la Corée du Nord, le Venezuela, Cuba et d'autres régimes de ce type, dans le but de porter atteinte au droit international, à la paix et à la sécurité mondiales, ainsi qu'à la liberté et à la démocratie; déplore le partenariat «sans limites» entre la Russie et la République populaire de Chine (RPC) et invite l'Union à informer le régime chinois du coût de ses politiques destructrices persistantes et à poursuivre les politiques de réduction des risques dans des secteurs clés afin de réduire la dépendance de l'Union à l'égard de la Chine et d'autres régimes totalitaires;

Or. en

Amendement 508
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. reste préoccupé par les pressions

	exercées par la Russie et la Chine en Asie centrale et attire l'attention sur la nécessité de renforcer la présence de l'Union dans la région en réponse à ces pressions; souligne l'intérêt pour l'Union de renforcer la coopération en matière de sécurité, les relations économiques et les liens politiques avec les pays d'Asie centrale, en partie pour remédier au contournement des sanctions infligées à la Russie et à la Biélorussie;

Or. en

Amendement 509
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes;	***supprimé***

Or. en

Amendement 510
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté ***pour ses activités de***	19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour son soutien continu à

déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; ***exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes;***

des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale;

Or. de

Amendement 511
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. condamne ***l'Iran*** avec la plus grande fermeté ***pour ses*** activités ***de déstabilisation*** dans la région du Moyen-Orient ***et pour son*** soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes;	19. condamne avec la plus grande fermeté ***le soutien de l'Iran à la Russie dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine, en particulier la fourniture d'aéronefs sans pilote, de munitions et de missiles balistiques; condamne fermement les*** activités ***déstabilisatrices de l'Iran*** dans la région du Moyen-Orient***, en particulier ses frappes contre Israël; condamne en outre avec la plus grande fermeté le*** soutien continu ***de l'Iran*** à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes;

Or. fi

Amendement 512
Jorge Buxadé Villalba, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*

19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes;	19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, ***tels que le Hamas et le Hezbollah,*** qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes;

Or. en

Amendement 513
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes;	19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; ***condamne l'aide militaire directe de Téhéran à Moscou pour l'invasion à grande échelle de l'Ukraine, y compris le transfert de missiles balistiques;*** exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes;

Or. en

Amendement 514
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Dan Barna, Bart Groothuis, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes;	19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; ***exprime sa préoccupation face à la coopération militaire grandissante entre l'Iran et la Russie, en particulier l'intention de signer un traité sur un partenariat stratégique global, et condamne fermement la fourniture par l'Iran de drones et de missiles balistiques à la Russie pour qu'elle les utilise contre l'Ukraine et sa population;*** exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes;
	Or. en

Amendement 515
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes;	19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale***,*** ***européenne*** et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes; ***rappelle que le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) a été impliqué dans la planification et/ou l'exécution de dizaines d'opérations, d'assassinats et d'attentats terroristes sur le sol de l'Union au cours des 30 dernières années et, plus***

récemment, dans des attentats contre des synagogues et des personnes juives ainsi que contre des ambassades israéliennes dans plusieurs États membres de l'Union; soutient dès lors les initiatives prises par l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède et la Lituanie ainsi que l'appel répété du Parlement européen pour que le CGRI soit ajouté à la liste des organisations terroristes de l'Union;

Or. en

Amendement 516
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes;	19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale***,*** ***européenne*** et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes; ***rappelle que le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) a planifié et commis de nombreux actes terroristes, y compris sur le sol européen, notamment contre des synagogues et des missions et entreprises israéliennes dans les États membres de l'Union européenne; demande dès lors une nouvelle fois d'inscrire le CGRI sur la liste des organisations terroristes;***

Or. sv

Amendement 517
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes;	19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes; ***condamne l'implication du Corps des gardiens de la révolution islamique dans des attentats terroristes perpétrés sur le sol européen;***

Or. en

Amendement 518
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes;	19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes; ***invite la VP/HR à inscrire le Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) sur la liste des organisations terroristes de l'Union;***

Or. en

Amendement 519
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes;	19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes; ***se félicite de la décision de l'Union de reconduire les sanctions contre l'Iran jusqu'en juillet 2025, notamment en sanctionnant la production par l'Iran de drones et de missiles et leur fourniture à la Russie et dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient; fait observer que les options de sanction qui n'ont pas encore été épuisées impliquent une approche beaucoup plus restrictive à l'égard des transferts de technologies effectués au moyen d'exportations de produits qui ne sont pas classés dans la catégorie des produits à «double usage»; rappelle que le Parlement européen a demandé que le Hezbollah et le Corps des gardiens de la révolution islamique d'Iran soient ajoutés à la liste des organisations terroristes de l'Union;***

Or. en

Amendement 520
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes;	19. condamne l'Iran avec la plus grande fermeté pour ses activités de déstabilisation dans la région du Moyen-Orient et pour son soutien continu à des groupes terroristes, qui représentent une menace directe pour la sécurité régionale et mondiale; exprime toutefois son soutien et sa solidarité sans réserve à la société civile et aux forces démocratiques iraniennes ***et invite à redoubler d'efforts au niveau international pour soutenir ces groupes dans leur combat pour la liberté et les droits de l'homme***;

Or. en

Amendement 521
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. reconnaît que la République islamique d'Iran est le plus grand État au monde soutenant le terrorisme, puisqu'elle apporte un soutien politique, financier, opérationnel et logistique à diverses organisations terroristes internationalement reconnues, dont un grand nombre en Europe, et demande donc instamment à l'Union de classer le Corps des gardiens de la révolution iranienne (CGRI) en tant qu'organisation terroriste internationale;

Or. en

Amendement 522
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution

Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. condamne sans équivoque le gouvernement iranien pour avoir aidé et encouragé les organisations et réseaux terroristes qui ont perpétré ou tenté de perpétrer des attentats au sein de l'Union européenne, ce qui constitue une menace directe pour la sécurité, la souveraineté et la stabilité de l'Europe; demande instamment à l'Union et aux États membres de renforcer l'échange de renseignements et les mesures de lutte contre le terrorisme afin de prévenir toute nouvelle attaque; réitère sa demande de longue date d'inclure le Corps des gardiens de la révolution islamique d'Iran sur la liste des organisations terroristes de l'Union;

Or. en

Amendement 523
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. invite l'UE à s'inspirer du Canada et à classer le Corps des gardiens de la révolution iranienne (CGRI) en tant qu'organisation terroriste internationale;

Or. en

Amendement 524
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. condamne les efforts déployés par l'Iran pour déstabiliser la région à l'aide de ses alliés, notamment les rebelles houthistes responsables des récentes attaques et menaces contre la liberté de navigation en mer Rouge; se félicite du renforcement de la présence européenne afin de préserver cette liberté par l'intermédiaire d'EUNAVFOR ASPIDES;

Or. en

Amendement 525
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. se félicite de la décision de l'Union d'étendre son régime de sanctions actuel contre l'Iran, notamment en sanctionnant la production par le pays de drones et de missiles et leur fourniture à la Russie et à la région du Moyen-Orient;

Or. en

Amendement 526
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. estime que le programme d'armes nucléaires de l'Iran constitue l'une des principales menaces pesant aujourd'hui sur la sécurité euro-atlantique et souligne que le risque que l'Iran parvienne à se

doter d'une capacité de franchissement du seuil nucléaire est tout à fait inacceptable et doit être évité de toute urgence;

Or. en

Amendement 527
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quater. reconnaît que la belligérance de l'Iran, son soutien au terrorisme, la prolifération de missiles et de drones et l'intimidation et l'ingérence continues dont elle fait preuve dans les affaires intérieures d'autres pays s'intensifieront considérablement si l'Iran parvient à se doter d'une capacité de franchissement du seuil nucléaire;

Or. en

Amendement 528
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont contribué à déstabiliser encore plus le Moyen-Orient et ont été amplifiées par les agressions menées contre Israël par des mandataires iraniens (notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et par le régime iranien lui-	***supprimé***

même;

Or. en

Amendement 529
Özlem Demirel

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont contribué à déstabiliser encore plus le Moyen-Orient ***et ont été amplifiées par les agressions menées contre Israël par des mandataires iraniens (notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et par le régime iranien lui-même***;	20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont contribué à déstabiliser encore plus le Moyen-Orient***; condamne le bombardement aveugle de Gaza par Israël et le ciblage délibéré de travailleurs de l'ONU, de journalistes, de médecins et de tous les civils, et souligne que le bombardement et le blocus de Gaza ainsi que les autres attaques commises par les forces israéliennes contre les populations civiles constituent des punitions collectives et des attaques aveugles et disproportionnées qui sont considérées comme un risque d'actes génocidaires par la Cour internationale de justice dans ses arrêts d'urgence sur les poursuites engagées par l'Afrique du Sud au titre de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide***; ***condamne le blocus de Gaza par Israël, qui prive les civils d'accès à l'eau, à la nourriture et aux médicaments et cause d'immenses souffrances au sein de la population civile, et demande instamment sa levée immédiate; demande un cessez-le-feu immédiat à Gaza et au Liban ainsi que le retrait des troupes israéliennes; demande aux États membres d'arrêter immédiatement les exportations d'armes vers Israël, conformément à la décision 2008/944/PESC; rappelle qu'il n'y aura pas de solution militaire au conflit complexe du Moyen-Orient et qu'il***

ne peut y avoir de solution que si les intérêts légitimes des Israéliens et des Palestiniens sont garantis et si Israël et la Palestine ont le droit à l'autodétermination dans leur propre État;

Or. en

Amendement 530
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023***, qui ont contribué à déstabiliser encore plus le*** Moyen-Orient ***et ont été amplifiées par*** les agressions menées ***contre Israël*** par des mandataires iraniens ***(notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et*** par le régime iranien lui-même;	20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023***; condamne la réponse militaire israélienne disproportionnée aux attaques terroristes du Hamas, qui a provoqué une crise humanitaire catastrophique à Gaza; appelle tous les acteurs à redoubler d'efforts pour désamorcer la situation actuelle au*** Moyen-Orient ***et pour éviter une nouvelle déstabilisation de la région; condamne*** les agressions menées par des mandataires iraniens***, en particulier les tirs de missiles du Hezbollah contre le nord d'Israël et plusieurs vagues de tirs de missiles*** du régime iranien lui-même ***contre Israël***; ***condamne les attaques israéliennes contre des zones densément peuplées du Liban et contre les Nations unies, y compris la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL);***

Or. en

Amendement 531
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023***, qui ont contribué à déstabiliser encore plus le Moyen-Orient et ont été amplifiées par les agressions menées contre Israël par des mandataires iraniens (notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et par le régime iranien lui-même***;	20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023 ***et exprime sa plus vive inquiétude face à l'action militaire menée actuellement par les forces de défense israéliennes dans la bande de Gaza et en Cisjordanie***; ***appelle à un cessez-le-feu immédiat et à la libération inconditionnelle de tous les otages restants;***

Or. en

Amendement 532
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont contribué à déstabiliser encore plus le Moyen-Orient et ont été amplifiées par les agressions menées contre Israël par des mandataires iraniens (notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et par le régime iranien lui-même;	20. condamne une nouvelle fois***, avec la plus grande fermeté,*** les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont contribué à déstabiliser encore plus le Moyen-Orient et ont été amplifiées par les agressions menées contre Israël par des mandataires iraniens (notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et par le régime iranien lui-même; ***souligne qu'Israël est attaqué sur sept fronts et réaffirme qu'il a le droit de se défendre, conformément au droit international; demande une nouvelle fois au Conseil et aux États membres d'inscrire l'ensemble du Hezbollah sur la liste des organisations terroristes et d'accentuer la pression afin de désarmer***

le Hezbollah, conformément à la résolution 1701 des Nations unies; relève que plusieurs pays, dont les États-Unis et les Pays-Bas, ont inscrit Samidoun sur la liste des organisations terroristes; invite le Conseil et les États membres à faire de même;

Or. sv

Amendement 533
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont contribué à déstabiliser encore plus le Moyen-Orient et ont été amplifiées par les agressions menées contre Israël par ***des*** mandataires iraniens (notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et par le régime iranien lui-même;	20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont contribué à déstabiliser encore plus le Moyen-Orient et ont été amplifiées par les agressions menées contre Israël par ***d'autres*** mandataires iraniens ***en plus du Hamas*** (notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et par le régime iranien lui-même;

Or. en

Amendement 534
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont contribué à	20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont contribué à

déstabiliser encore plus le Moyen-Orient et ont été amplifiées par les agressions menées contre Israël par des mandataires iraniens (notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et par le régime iranien lui-même;	déstabiliser encore plus le Moyen-Orient et ont été amplifiées par les agressions menées contre Israël par des mandataires iraniens (notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et par le régime iranien lui-même; ***invite instamment le Conseil et les États membres à désigner le Hezbollah dans son intégralité comme organisation terroriste et à œuvrer en faveur de son désarmement complet, conformément à la résolution 1701 du Conseil des Nations unies; met l'accent sur les décisions récentes prises par les États-Unis, le Canada et le parlement néerlandais de désigner Samidoun comme une organisation terroriste agissant en tant que mandataire du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP); souligne que Samidoun a été interdit par l'Allemagne en 2023 et invite instamment le Conseil et les États membres à prendre des mesures pour interdire l'organisation sur le territoire de l'Union;***
	Or. en

Amendement 535
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont contribué à déstabiliser encore plus le Moyen-Orient et ont été amplifiées par les agressions menées contre Israël par des mandataires iraniens (notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et par le régime iranien lui-même;	20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont contribué à déstabiliser encore plus le Moyen-Orient et ont été amplifiées par les agressions menées contre Israël par des mandataires iraniens (notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et par le régime iranien lui-même; ***déplore l'étendue des pertes civiles à Gaza et au Liban;***

condamne les attaques intentionnelles des forces de défense israéliennes à l'encontre de la FINUL, qui sont contraires au droit international; réaffirme le rôle stabilisateur essentiel joué par la FINUL, à laquelle contribuent 16 États membres, dans le sud du Liban et demande l'arrêt immédiat des attaques, la pleine mise en œuvre de la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies et des cessez-le-feu à Gaza et au Liban;

Or. en

Amendement 536
Kristian Vigenin

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont contribué à déstabiliser encore plus le Moyen-Orient et ont été amplifiées par les agressions menées contre Israël par des mandataires iraniens (notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et par le régime iranien lui-même;	20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont contribué à déstabiliser encore plus le Moyen-Orient et ont été amplifiées par les agressions menées contre Israël par des mandataires iraniens (notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et par le régime iranien lui-même; ***exprime sa préoccupation face au nombre élevé de victimes civiles dans la région et appelle à la protection de la population civile; met en garde contre une nouvelle escalade du conflit;***

Or. en

Amendement 537
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont contribué à déstabiliser encore plus le Moyen-Orient et ont été amplifiées par les agressions menées contre Israël par des mandataires iraniens (notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et par le régime iranien lui-même;	20. condamne une nouvelle fois les attaques terroristes abjectes perpétrées par l'organisation terroriste Hamas contre Israël le 7 octobre 2023, qui ont contribué à déstabiliser encore plus le Moyen-Orient et ont été amplifiées par les agressions menées contre Israël par des mandataires iraniens (notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et par le régime iranien lui-même; ***exige la libération inconditionnelle des otages détenus par le Hamas;***

Or. fi

Amendement 538
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. fait remarquer qu'Israël est entouré d'États hostiles; souligne qu'Israël a le droit de se défendre contre cette menace existentielle;

Or. fi

Amendement 539
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. déplore tous les actes de violence qui ont contribué à déstabiliser encore

plus le Moyen-Orient et ont été amplifiés par les agressions menées contre Israël par des mandataires iraniens (notamment des organisations terroristes telles que le Hezbollah au Liban et les Houthis au Yémen) et par le régime iranien lui-même;

Or. en

Amendement 540
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. exprime sa plus vive inquiétude face à l'escalade militaire au Liban et déplore le nombre inacceptable de victimes civiles, les déplacements forcés causés par l'escalade de la violence et l'usage persistant de la force militaire. appelle à un cessez-le-feu immédiat de part et d'autre de la Ligne bleue et à une mise en œuvre intégrale et symétrique de la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies; exprime des inquiétudes particulièrement vives face aux signalements d'attaques menées par les forces de défense israéliennes contre la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL); rappelle que toute attaque contre le personnel de maintien de la paix des Nations unies constitue une violation grave du droit international et est absolument inadmissible;

Or. en

Amendement 541
Eszter Lakos

Proposition de résolution

Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. est extrêmement préoccupé par l'escalade potentielle dans l'ensemble du Moyen-Orient; invite Israël et le Liban à cesser les hostilités afin d'ouvrir la voie à des négociations diplomatiques conformément à la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies; est préoccupé par la situation des chrétiens au Liban; regrette que le Parlement libanais n'ait pas encore désigné de nouveau président qui, selon des conventions de longue date, devrait être un chrétien maronite afin de garantir une représentation équitable des différents groupes religieux qui composent la société libanaise; invite le Parlement et les autorités libanaises à nommer un nouveau président conformément aux conventions et sans plus attendre;

Or. en

Amendement 542
Nacho Sánchez Amor, Tobias Cremer

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. insiste sur les implications en matière de sécurité que l'escalade de la situation à Gaza et au Liban a sur les régions voisines; souligne que l'évolution du conflit met également en évidence des défis plus vastes en matière de sécurité pour l'Europe, avec des implications pour l'avenir de la dissuasion, du droit humanitaire et de la gestion des crises; demande instamment, à cet égard, une solution diplomatique au conflit, qui respecte les normes internationales, dans le but de parvenir à la paix; appelle dès

lors à un cessez-le-feu immédiat et permanent;

Or. en

Amendement 543
Seán Kelly

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. condamne la réponse militaire disproportionnée d'Israël à Gaza et au Liban et la punition collective infligée aux populations locales;

Or. en

Amendement 544
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. exprime sa préoccupation face à la situation humanitaire au Liban et à l'escalade du conflit dans la région; demande à Israël de ne pas mettre en danger la sécurité des soldats de l'armée libanaise et des forces des Nations unies déployées dans le cadre de la FINUL; constate les difficultés militaires israéliennes sur le terrain et rappelle que le règlement politique du conflit passe avant tout par le rétablissement de la souveraineté de l'État libanais et de ses forces armées sur l'ensemble du territoire du Liban;

Or. en

Amendement 545
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. souligne la nécessité pour l'Union d'assurer le suivi de son observation des élections et d'aider à trouver des solutions aux crises électorales telles que celle qu'a connue le Liban; invite l'Union à soutenir et à garantir la participation des communautés aux futurs cycles électoraux en Jordanie;

Or. en

Amendement 546
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. reconnaît le rôle stabilisateur de l'élément kurde au Moyen-Orient;

Or. el

Amendement 547
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. considère essentielle la stabilisation à long terme du Liban, par la formation et le soutien logistique à la

reconstitution des forces armées du pays;

Or. el

Amendement 548
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. condamne fermement les tirs des forces de défense israéliennes sur la Force intérimaire des Nations unies (FINUL) au Sud-Liban, qui constituent une violation très grave du droit militaire international;

Or. en

Amendement 549
Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. estime que l'alignement de plus en plus systématique sur la politique étrangère des États-Unis a considérablement réduit la crédibilité diplomatique de l'Union et ses marges de manœuvre en faveur de la paix mondiale; invite instamment l'Union à s'engager sur une voie de non-alignement fondée sur des solutions diplomatiques;

Or. en

Amendement 550
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. demande l'augmentation de la facilité européenne pour la paix afin de protéger la frontière entre la Jordanie et la Syrie, car celle-ci est utilisée par les trafiquants comme point de passage pour le trafic d'armes à destination de Gaza et de la Cisjordanie et de drogues vers l'Arabie saoudite; souligne la nécessité pour l'Union de soutenir son partenaire jordanien, qui a été affaibli par la crise actuelle au Moyen-Orient;

Or. en

Amendement 551
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne que le territoire de l'Union fait toujours l'objet d'une occupation illégale; regrette que le problème chypriote persiste; condamne le fait que la Turquie continue de violer les résolutions 550 (1984) et 789 (1992) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui invitent la Turquie à transférer la zone de Varosha à ses habitants légitimes sous l'administration temporaire des Nations unies, en soutenant l'ouverture de la ville de Varosha au public; exhorte vivement la Turquie, une fois de plus, à revenir sur ses actions illégales et unilatérales à Varosha; demande en outre à la Turquie de retirer ses troupes de Chypre; demande instamment la reprise des négociations de réunification de Chypre sous l'égide du secrétaire général de l'Organisation des

Nations unies dès que possible et là où elles avaient été laissées à Crans-Montana en 2017; renouvelle sa demande à la Turquie afin qu'elle s'acquitte de son obligation de mise en œuvre intégrale et non discriminatoire du protocole additionnel à l'accord d'Ankara à l'égard de tous les États membres, y compris la République de Chypre;

Or. en

Amendement 552
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. réaffirme son soutien inconditionnel à Chypre dans la résolution de la question de l'occupation par la Turquie d'une partie de son territoire et utilisera tous les moyens diplomatiques pour encourager la Turquie à accepter une solution juste, globale et viable à ce problème, à savoir une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et au droit international, et en conformité avec l'acquis et les principes fondateurs de l'Union;

Or. en

Amendement 553
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution

Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. reconnaît que la Turquie est un pays qui revêt une importance stratégique; déplore néanmoins sa contribution à la déstabilisation globale de nombreuses régions qui préoccupent l'Union et de son voisinage; regrette que la Turquie compromette l'efficacité des sanctions de l'Union contre la Russie et réitère son appel à la Turquie pour qu'elle s'aligne pleinement sur les sanctions de l'Union à l'encontre de la Russie; déplore qu'en dépit des efforts de désescalade, la Turquie continue de brandir la menace du «casus belli» contre la Grèce et d'occuper illégalement la partie nord de la République de Chypre, ainsi que de violer le droit international, y compris la CNUDM, et les droits souverains des États membres de l'Union, en particulier la Grèce et Chypre, en Méditerranée orientale, en essayant d'interrompre les travaux sur des projets d'intérêt commun de l'Union tels que le projet Great Sea Interconnector entre la Grèce et Chypre; condamne fermement les activités illégales de la Turquie à Chypre, y compris la violation du statut de la zone tampon, la militarisation croissante des zones occupées de la République de Chypre ainsi que ses efforts pour renforcer l'entité sécessionniste dans la zone occupée de Chypre, en violation du droit international, qui ne sont pas propices à la reprise des négociations menées sous l'égide des Nations unies; constate que la Turquie est de plus en plus présente dans les zones où l'Union a des intérêts essentiels en matière de sécurité et déploie des missions de PSDC; demande à la Turquie de s'abstenir de porter atteinte aux intérêts et aux missions de l'Union dans ces zones; invite les États membres à se conformer pleinement à la position commune 2008/944/PESC en ce qui

concerne la Turquie, y compris l'application stricte du critère 4 relatif à la stabilité régionale et du critère 5;

Or. en

Amendement 554
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. estime qu'il ne peut y avoir de coopération avec la Turquie tant que celle-ci maintiendra des troupes d'occupation illégales sur le territoire de la République de Chypre;

Or. el

Amendement 555
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quinquies. considère que le retrait des forces armées turques qui menacent la souveraineté et les droits souverains de la Grèce constitue un préalable indispensable à toute coopération entre l'Union et la Turquie;

Or. el

Amendement 556
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution

Paragraphe 20 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quinquies. se déclare préoccupé par les ambitions de la Turquie dans la mer Égée et en Méditerranée orientale ainsi que par son activisme géopolitique; dénonce la doctrine de la «Patrie bleue», qui remet en cause le droit international et la souveraineté des États membres de l'Union tels que la Grèce et Chypre; dénonce l'accord de délimitation de zones maritimes signé par Ankara avec la Libye en novembre 2019 et l'attribution de droits d'exploration des hydrocarbures qui en découle;

Or. en

Amendement 557
Costas Mavrides, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne que, compte tenu des tensions géopolitiques croissantes en mer, l'Union doit veiller à ce que ses frontières maritimes extérieures soient surveillées efficacement afin de prévenir les activités illégales; regrette les activités illégales de la Turquie contre les intérêts de l'Union en Méditerranée orientale, qui violent le droit international, y compris la CNUDM, et les droits souverains des États membres de l'Union, en particulier de la Grèce et de Chypre; condamne une nouvelle fois la signature de protocoles d'accord, étroitement liés, entre la Turquie et la Libye concernant une coopération globale en matière de sécurité et de défense et une délimitation des zones maritimes, car ces protocoles constituent des violations flagrantes du droit international, des

résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et des droits souverains des États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 558
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. demande que l'Union joue un rôle important en Méditerranée et devienne un acteur capable de garantir la stabilité de la région et le respect du droit international et de la CNUDM, y compris en ce qui concerne la sécurité énergétique, ainsi que de promouvoir les droits de l'homme; invite à une coopération renforcée avec les pays partenaires de la Méditerranée dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, le trafic d'armes et la traite d'êtres humains;

Or. en

Amendement 559
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. constate et confirme la nécessité d'actions menées par l'Union pour garantir le libre-échange, en s'appuyant sur la décision rapide et fructueuse des États membres de lancer l'opération ASPIDES de la force navale de l'Union, en réponse aux attaques menées par les

Houthis au Yémen contre des navires en mer Rouge; invite les États membres, à cet égard, à accroître les capacités de l'opération pour contrer l'influence croissante de l'axe autoritaire, comprenant la Russie, la Chine, l'Iran et la Corée du Nord, dont les actions coordonnées permettent à des groupes agissant par procuration tels que les Houthis de déstabiliser des régions cruciales pour l'Union européenne et ses intérêts mondiaux;

Or. en

Amendement 560
Tobias Cremer, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 20 terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 terdecies. invite la Commission et les États membres à décréter un moratoire sur la mise en œuvre de l'accord de l'Union avec la Libye visant à intercepter et à renvoyer les migrants jusqu'à ce que la Commission ait démontré que le financement de l'Union n'est pas utilisé pour des violations des droits fondamentaux des migrants, comme l'indiquent de nombreux rapports, notamment des Nations unies; souligne la nécessité d'examiner le rôle de l'EUBAM Libya et de l'EUNAVFOR IRINI à cet égard;

Or. en

Amendement 561
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. reconnaît que, malgré la mobilisation massive en Russie en vue de poursuivre la guerre d'agression contre l'Ukraine, la Russie maintient une présence militaire active partout où Moscou l'estime nécessaire d'un point de vue stratégique, et principalement en Ossétie du Sud et en Abkhazie, dans le Haut-Karabakh, au Kazakhstan, en Transnistrie, en Syrie, dans la région méditerranéenne plus large, en Afrique (par l'intermédiaire du groupe Wagner), en Amérique latine et dans l'Arctique, ce qui crée autant de scénarios de menaces supplémentaires dont il convient de tenir compte;

Or. en

Amendement 562
Şerban-Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. reconnaît que les pays candidats à l'Union, y compris l'Ukraine et la République de Moldavie, sont confrontés à des défis découlant d'une ingérence étrangère malveillante, étant donné que des pays tiers exploitent les vulnérabilités nationales actuelles en finançant des campagnes de désinformation; condamne les campagnes d'ingérence menées par la Russie, la Chine, l'Arabie saoudite et le Qatar dans les Balkans occidentaux, qui visent à influencer négativement l'orientation euro-atlantique croissante et la stabilité des différents pays, afin de faire dérailler l'orientation européenne de la région dans son ensemble;

Or. en

Amendement 563
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. réaffirme l'engagement de l'Union à soutenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues; réitère ses appels à la Russie pour qu'elle retire ses forces et équipements militaires du territoire de la République de Moldavie, qu'elle assure la destruction complète de toutes les munitions et de tous les équipements du dépôt de Cobasna sous contrôle international et qu'elle soutienne une résolution pacifique du conflit en Transnistrie, conformément aux principes du droit international;

Or. en

Amendement 564
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. demande le renforcement du soutien de l'Union à la Moldavie dans la lutte contre la désinformation, les menaces hybrides et les cyberattaques; souligne que la métropole de Chișinău et de toute la Moldavie constitue une source importante de désinformation utilisée par la Russie; insiste sur le fait que des rapports indiquent que de nombreux

prêtres de la métropole de Chișinău et de toute la Moldavie se sont rendus en Russie pour recevoir des fonds destinés à manipuler les élections en République de Moldavie[1 bis];

[1 bis] https://hrwf.eu/moldova-three-hundred-moldovan-priests-went-on-a-free-pilgrimage-to-russia/

Or. en

Amendement 565
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quinquies. condamne fermement les tentatives constantes et coordonnées de la Fédération de Russie, des oligarques prorusses et des exécutants locaux soutenus par la Russie pour déstabiliser la République de Moldavie, semer la division au sein de la société moldave et détourner le pays de sa marche vers l'Europe au moyen d'attaques hybrides, d'une instrumentalisation de l'approvisionnement énergétique, de désinformation, d'alertes à la bombe, de mises en scène de manifestations, de menaces ou de violences; se félicite des résultats du référendum sur l'Union et du choix historique des citoyens de la République de Moldavie d'ancrer leur avenir dans l'Union européenne, malgré l'ingérence massive et les attaques hybrides menées par la Russie et ses auxiliaires pour saper le vote démocratique en Moldavie. se félicite de la mise en place et des opérations de la mission de partenariat de l'Union européenne en Moldavie (EUPM Moldova), qui ont renforcé les capacités

des autorités moldaves à faire face à l'ingérence russe; invite le Conseil, la Commission et le SEAE à fournir des ressources supplémentaires, y compris humaines et financières, des équipements et des experts civils nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre du mandat de la mission au-delà de mai 2025; invite en outre les États membres à examiner la manière dont des missions similaires peuvent être mises sur pied dans d'autres pays candidats, si nécessaire, et en étroite coopération avec leurs autorités nationales;

Or. en

Amendement 566
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quinquies. constate avec préoccupation que le service de sécurité et de renseignement de la République de Moldavie a signalé une intensité sans précédent des actions entreprises par la Russie visant à ancrer la Moldavie dans sa sphère d'influence; souligne que cette menace hybride vise les processus démocratiques et compromet l'intégration européenne en amplifiant les tendances séparatistes radicales dans le sud du pays, en particulier en Gagaouzie (UTAG), en recourant à la propagande, en manipulant l'espace de l'information, en interférant dans le processus électoral et en menant des opérations subversives;

Or. en

Amendement 567

Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 20 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 sexies. souligne le rôle essentiel que joue la facilité européenne pour la paix (FEP) afin d'assurer la sécurité et la dissuasion régionales; invite instamment les États membres à accroître le financement de la FEP afin de renforcer les capacités de défense de la République de Moldavie, améliorant ainsi la résilience du pays face aux menaces potentielles et contribuant à la stabilité globale de la région;

Or. en

Amendement 568
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quinquies. réitère le soutien de l'Union en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldavie et des efforts entrepris dans le cadre du processus de négociation dit «5+2» pour trouver un règlement politique pacifique, global et durable du conflit en Transnistrie, sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldavie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, avec un statut spécial pour la Transnistrie, qui garantirait la protection des droits de l'homme même dans les régions qui ne sont actuellement pas sous le contrôle des institutions constitutionnelles; rappelle que l'Assemblée générale des

Nations unies a adopté, le 22 juin 2018, une résolution exhortant la Fédération de Russie à retirer sans condition ses forces et ses armements du territoire de la République de Moldavie et à réaffirmer son soutien à la mise en œuvre immédiate de cette résolution;

Or. en

Amendement 569
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. fait part de son inquiétude grandissante quant aux tentatives continues de la Russie de déstabiliser des pays voisins comme la Géorgie et la Moldavie; condamne avec la plus grande fermeté le recours à des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, aux assassinats politiques, aux actes de terreur et à l'occupation territoriale; souligne la nécessité de renforcer les capacités de l'Union à défendre et à développer des sociétés démocratiques et fondées sur des valeurs dans les pays voisins;

Or. en

Amendement 570
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. reconnaît qu'en 2008, la Géorgie a

été la première cible de l'agression militaire à grande échelle de la Russie et de ses tentatives de redéfinir par la force les frontières d'un État souverain en Europe; souligne que, même après 15 ans, la Fédération de Russie poursuit son occupation illégale ainsi que le contrôle effectif des territoires occupés de la Géorgie par sa présence militaire, la poursuite des activités de «frontiérisation» le long de la ligne de démarcation administrative (ABL), un déploiement militaire important dans les régions occupées, des détentions illégales et des enlèvements fréquents de citoyens géorgiens et d'autres violations des droits de l'homme sur le terrain, ce qui constitue une menace sérieuse non seulement pour la paix et la sécurité dans la région, mais également pour l'architecture de sécurité en Europe;

Or. en

Amendement 571
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. reconnaît que la Géorgie a été la première cible de l'agression militaire à grande échelle de la Russie et souligne que, depuis 2008, la Fédération de Russie persiste dans son occupation illégale et son contrôle effectif des territoires occupés de la Géorgie; souligne que la présence militaire de la Russie, ses activités illégales et ses violations des droits de l'homme en Géorgie constituent un risque sérieux pour la sécurité du pays et pour le cadre de sécurité plus large de l'Europe; réitère ses appels à la Russie pour qu'elle retire ses forces militaires et ses équipements du territoire de la

Géorgie;

Or. en

Amendement 572
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. condamne l'empiètement continu de l'Azerbaïdjan sur les frontières de l'Arménie; invite les autorités azerbaïdjanaises à se retirer des territoires arméniens internationalement reconnus dans les provinces de Syunik, Vayots Dzor et Gégharkounik; exprime son inquiétude en ce qui concerne le projet de corridor du Zangezur; rappelle à l'Azerbaïdjan que les accords gaziers conclus avec l'Union européenne ne constituent en aucun cas un consentement tacite aux violations du droit international dans la région;

Or. en

Amendement 573
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. exhorte l'Union à poursuivre son engagement actif et à prendre des mesures décisives, au moyen de ses instruments importants, pour veiller à ce que la Russie remplisse ses obligations au titre de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 conclu sous l'égide de l'Union, notamment en retirant toutes

ses forces militaires des territoires géorgiens occupés, en déployant des mécanismes de sécurité internationaux dans les deux régions géorgiennes et en permettant à la mission d'observation de l'Union d'accéder librement à l'ensemble du territoire de la Géorgie, ainsi qu'en s'engageant de manière constructive dans les discussions internationales de Genève et dans les mécanismes de prévention et de règlement des incidents (IPRM); demande au SEAE d'élaborer un rapport approfondi sur les violations de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, de déterminer et de communiquer clairement les dispositions qui n'ont toujours pas été respectées par la Fédération de Russie et de soumettre des recommandations; considère que le retrait des forces militaires russes des territoires occupés de la Géorgie doit constituer un objectif de sécurité essentiel et qu'il est nécessaire de permettre la mise en place d'un mécanisme de sécurité international dans ces territoires; exhorte l'Union à se prononcer en faveur de l'accès sans entrave de la mission d'observation de l'Union aux territoires géorgiens occupés par la Russie, conformément au mandat de la mission; soutient l'extension de son mandat et le renforcement de ses capacités afin de répondre comme il se doit aux besoins de la population locale en matière de sécurité et d'aide humanitaire dans les zones touchées par le conflit;

Or. en

Amendement 574
Miriam Lexmann, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

20 bis. condamne l'Azerbaïdjan pour ses efforts continus visant à porter atteinte aux possibilités de paix régionale et pour ses menaces persistantes à l'encontre de l'Arménie; demande à l'Union et à ses États membres d'exclure toute assistance sécuritaire, technique ou financière à l'Azerbaïdjan, y compris par l'intermédiaire de divers instruments de l'Union, qui pourrait contribuer à accroître les capacités offensives de l'Azerbaïdjan ou mettre en danger la sécurité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Arménie;

Or. en

Amendement 575
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. rappelle qu'un an s'est écoulé depuis que l'Azerbaïdjan a envahi le Haut-Karabakh, ce qui a entraîné l'exode massif de toute la population arménienne de la région; condamne le soutien militaire et armé apporté à l'Azerbaïdjan par des pays tiers; rappelle que l'Azerbaïdjan a commis de graves violations des droits de l'homme; condamne la destruction, par l'Azerbaïdjan, du patrimoine culturel arménien de la région; demande à l'Union européenne d'infliger des sanctions à l'Azerbaïdjan en raison du nettoyage ethnique des Arméniens auquel il se livre dans le Haut-Karabakh;

Or. fi

Amendement 576

Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 20 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 sexies. estime qu'il ne peut y avoir d'accord avec l'Azerbaïdjan tant que ce pays ne respectera pas pleinement l'intégrité territoriale de l'Arménie et sans un accord sur le désarmement des zones de l'Azerbaïdjan frontalières avec l'Arménie;

Or. el

Amendement 577
Costas Mavrides, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. déplore qu'un an se soit écoulé depuis le nettoyage ethnique du Haut-Karabakh, qui a entraîné le déplacement forcé de plus de 140 000 Arméniens de leur terre ancestrale; condamne le soutien militaire apporté par des États tiers à l'Azerbaïdjan; réitère sa position selon laquelle l'attaque menée par l'Azerbaïdjan ne peut rester sans conséquences; invite le Conseil à envisager d'imposer des sanctions ciblées et individuelles aux auteurs de l'agression, y compris, mais pas seulement, à l'entourage politique et militaire du président Aliyev, et à suspendre le protocole d'accord sur l'énergie; prie l'Union de suspendre les négociations sur un nouvel accord de partenariat avec l'Azerbaïdjan à la lumière également de la détérioration dramatique de la situation des droits de l'homme dans ce pays;

Or. en

Amendement 578
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 20 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 ter. se félicite de la décision d'adopter la première mesure d'assistance au titre de la facilité européenne pour la paix afin de soutenir les forces armées arméniennes et demande que l'Arménie et l'Union européenne renforcent davantage leur coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense; se félicite des mesures prises par plusieurs États membres pour apporter un soutien militaire défensif à l'Arménie et invite instamment les États membres à envisager des initiatives similaires; se félicite de la nouvelle dynamique des relations bilatérales entre l'Union et l'Arménie et appelle à un renforcement de la coopération;

Or. en

Amendement 579
Costas Mavrides, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quinquies. salue la décision du Conseil de l'Union de fournir à l'Arménie l'assistance technique nécessaire par l'intermédiaire de la FEP, car cela devrait renforcer la résilience de l'Arménie dans le contexte de la garantie de la sécurité, de l'indépendance et de la souveraineté et

conduire à une coopération plus globale et renforcée entre les deux parties dans le domaine de la défense; invite le Conseil à envisager la poursuite de l'assistance à l'Arménie au titre de cette facilité;

Or. en

Amendement 580
Costas Mavrides, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. invite le Conseil et la Commission à offrir une assistance à l'Arménie dans le domaine du déminage;

Or. en

Amendement 581
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 20 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 quater. exprime sa préoccupation face à la détérioration de la situation sécuritaire au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest; constate que cette situation accroît le risque terroriste pour l'ensemble de l'Europe, peut provoquer de nouvelles crises migratoires et fait peser un risque important sur les frontières extérieures de l'Union; dénonce les activités déstabilisatrices de la Russie en Afrique; s'inquiète de l'influence croissante de la Chine et de la Turquie dans la région;

Or. en

Amendement 582
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 20 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 nonies. condamne la présence d'entreprises militaires privées et/ou de mandataires d'État, comme Africa Corps (anciennement le groupe Wagner), qui ont contribué à déstabiliser la région du Sahel et ont aidé divers régimes répressifs dans le but d'étendre l'influence de la Fédération de Russie sur l'Afrique;

Or. en

Amendement 583
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 20 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 decies. souligne que l'Union devrait revoir d'urgence sa stratégie régionale pour le Sahel, à la suite des différents coups d'État dans la région et de l'échec global de sa présence et de ses missions; déplore vivement, à cet égard, le départ forcé des troupes françaises et des forces de maintien de la paix des Nations unies, qui ont été remplacées par des mercenaires d'Africa Corps (anciennement le groupe Wagner), la Russie et la Turquie, dont les industries fournissent des armes aux capitales sahéliennes; demande instamment au représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel et aux États membres de maintenir l'engagement diplomatique et de continuer à soutenir la

société civile et les dépenses en matière de développement et d'aide humanitaire;

Or. en

Amendement 584
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 20 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 undecies. invite le Conseil à réévaluer ses stratégies pour la région des Grands Lacs; s'inquiète du manque de cohérence de la réponse de l'Union aux crises de la région et s'interroge sur la sincérité de l'engagement de l'Union en faveur de la paix dans la région à la suite du protocole d'accord avec le Rwanda sur les minéraux stratégiques et de l'accord signé avec la Pologne afin que celle-ci fournisse des armes au Rwanda en cas d'attaque extérieure; demande aux États membres de l'Union et au Conseil de conditionner l'aide militaire à l'armée rwandaise et de nommer d'urgence un représentant spécial de l'Union européenne dans la région;

Or. en

Amendement 585
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 20 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 duodecies. demande la révision de la stratégie de l'Union dans la Corne de l'Afrique; invite instamment la Commission et le Conseil à jouer un rôle

majeur en tant qu'acteur géopolitique dans la Corne de l'Afrique en vue d'atteindre ses objectifs de promotion de la paix, de la stabilité et d'un développement économique durable et inclusif dans la région; invite le Conseil et le SEAE à examiner comment utiliser au mieux l'EUCAP Somalia, l'EUTM Somalia et l'EU NAVFOR Somalie à cet égard afin de poursuivre ces objectifs et de renforcer les activités de l'Union; est préoccupé par l'engagement croissant d'autres acteurs étrangers et par le rôle réduit de l'Union dans la région;

Or. en

Amendement 586
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 20 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 sexies. reconnaît que la région arctique revêt une importance stratégique et géopolitique considérable, en raison de ses nouvelles routes maritimes, de la richesse de ses ressources naturelles et des possibilités de développement économique ouvertes par le réchauffement climatique, mais aussi qu'elle est de plus en plus contestée; juge alarmante l'augmentation des activités que certains régimes autoritaires, dont la Russie et la Chine, mènent en Arctique; s'inquiète de l'intérêt croissant qu'ils manifestent pour cette région;

Or. en

Amendement 587
Ana Miguel Pedro

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne l'importance stratégique de l'Arctique dans le cadre de la défense de l'Union, ce qui met en évidence la nécessité de renforcer les capacités de dissuasion et de défense en étroite coordination avec l'OTAN; insiste sur le fait que cette coopération est essentielle pour faire face à l'intensification de la militarisation et de la concurrence pour les ressources qu'entraînent les activités de la Russie et de la Chine dans la région, ainsi que pour contrebalancer l'expansion de leur influence et de leur présence militaire;

Or. en

Amendement 588
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 20 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 septies. souligne l'importance de préserver la sécurité, la stabilité et la coopération dans l'Arctique; met l'accent sur le fait que la région doit rester à l'abri des tensions militaires et de l'exploitation des ressources naturelles, dans le respect des droits des populations autochtones; réaffirme la nécessité d'inclure la politique arctique de l'Union dans la PSDC et d'entamer une coopération efficace avec l'OTAN; demande que la question de l'Arctique soit régulièrement abordée lors des réunions du Comité politique et de sécurité et du Conseil;

Or. en

Amendement 589
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 20 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 octies. rappelle que l'intégration et la mise en œuvre d'une perspective de genre dans les relations extérieures ainsi que l'établissement du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité constituent des priorités de longue date pour l'Union; insiste donc sur l'importance de respecter tous les engagements pris, y compris ceux qui figurent dans le troisième plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) (2020-2024) et dans la boussole stratégique, notamment au moyen de la promotion de l'égalité de genre et par l'intégration systématique d'une perspective de genre, sur la base d'une analyse des disparités entre les rôles des hommes et des femmes, dans toutes les activités de planification et actions civiles et militaires relevant de la PSDC; salue, dans ce contexte, la nomination de conseillers pour les questions d'égalité des sexes dans toutes les missions et opérations relevant de la PSDC ainsi que la mise en place d'un réseau de points de contact pour les questions d'égalité des sexes; appelle à la mise en œuvre intégrale des engagements pris dans le nouveau pacte en matière de PSDC civile, qui prévoit notamment d'accroître sensiblement la part de femmes au sein du personnel international œuvrant à la PSDC civile, tout en s'efforçant de parvenir à la parité entre les hommes et les femmes; souligne néanmoins qu'il reste beaucoup à faire pour garantir l'égalité de genre et la participation pleine et effective des femmes à la PSDC, en particulier dans les

missions militaires;

Or. en

Amendement 590
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. rappelle qu'il importe de renforcer la participation des femmes aux activités de prévention et de résolution des conflits, aux négociations de paix, à la consolidation et au maintien de la paix, à l'action humanitaire et à la reconstruction au lendemain des conflits, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité; se félicite de l'intégration de la dimension de genre et des droits de l'homme dans toutes les missions et opérations de la PSDC de l'Union en vue de soutenir la mise en œuvre du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité, et souligne que l'intégration systématique de la dimension de genre dans toutes les activités externes et internes de la PSDC vise à améliorer l'efficacité opérationnelle de la PSDC;

Or. en

Amendement 591
Lucia Yar, Hilde Vautmans, Dan Barna, Ilhan Kyuchyuk

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. insiste sur les effets

disproportionnés et particuliers des conflits armés sur les femmes et les jeunes filles, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles liées aux conflits; souligne qu'il est impératif de garantir la fourniture et l'accessibilité de prestations de santé appropriées dans le cadre des conflits armés, y compris en ce qui concerne la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation; invite à cet égard les États membres à garantir le respect de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation des réfugiés sur leur territoire; invite l'Union et les États membres à envisager les conflits armés dans une optique de genre;

Or. en

Amendement 592
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Dan Barna, Ilhan Kyuchyuk, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. rappelle que l'intégration et la mise en œuvre d'une perspective de genre dans les relations extérieures ainsi que l'établissement du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité constituent des priorités de longue date pour l'Union; demande instamment que la mise à jour de la boussole stratégique comporte de nouvelles mesures pour garantir l'égalité de genre et la participation pleine et effective des femmes à la PSDC, en particulier dans les missions militaires;

Or. en

Amendement 593

Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. demande que le nouveau pacte en matière de PSDC civile soit mis à profit pour favoriser la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité et de manière effective, à la PSDC civile; souligne la contribution significative des femmes au succès des missions et opérations de PSDC, et qu'elle renforce la crédibilité de l'Union en tant que défenseure de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes dans le monde;

Or. en

Amendement 594
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 11

Proposition de résolution	*Amendement*
Missions et opérations de la PSDC	***supprimé***

Or. en

Amendement 595
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. invite le VP/HR et les États membres à continuer d'innover en ce qui concerne les missions et opérations de la	***supprimé***

PSDC, notamment par des mandats solides, flexibles et modulaires, afin de s'adapter aux évolutions du contexte sécuritaire et des besoins des pays hôtes, et de mettre à profit les synergies et complémentarités des dimensions civiles et militaires de la PSDC;

Or. en

Amendement 596
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. invite le VP/HR et les États membres à continuer d'innover en ce qui concerne les missions et opérations de la PSDC, notamment par des mandats solides, flexibles et modulaires, afin ***de s'adapter*** aux évolutions du contexte sécuritaire et des besoins des pays hôtes, et de mettre à profit les synergies et complémentarités des dimensions civiles et militaires de la PSDC;	21. invite le VP/HR et les États membres à continuer d'innover en ce qui concerne les missions et opérations de la PSDC, notamment par des mandats solides, flexibles et modulaires ***qui soient axés sur les résultats et exempts de composantes idéologiques souvent incompatibles avec la culture et les valeurs des communautés locales***, afin ***d'atteindre les objectifs de mission, de permettre une adaptation sans heurts*** aux évolutions du contexte sécuritaire et des besoins des pays hôtes, et de mettre à profit les synergies et complémentarités des dimensions civiles et militaires de la PSDC;

Or. en

Amendement 597
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. invite le VP/HR et les États	21. invite le VP/HR et les États

membres à continuer ***d'innover en ce qui concerne*** les missions et opérations de la PSDC, notamment par des mandats solides, flexibles et modulaires, afin de s'adapter aux évolutions du contexte sécuritaire et des besoins des pays hôtes, et de mettre à profit les synergies et complémentarités des dimensions civiles et militaires de la PSDC;

membres à continuer ***de concevoir de manière efficace*** les missions et opérations de la PSDC, notamment par des mandats solides, flexibles et modulaires, afin de s'adapter aux évolutions du contexte sécuritaire et des besoins des pays hôtes, et de mettre à profit les synergies et complémentarités des dimensions civiles et militaires de la PSDC;

Or. en

Amendement 598
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. invite le VP/HR et les États membres à continuer d'innover en ce qui concerne les missions et opérations de la PSDC, notamment par des mandats solides, flexibles et modulaires, afin de s'adapter aux évolutions du contexte sécuritaire et des besoins des pays hôtes, et de mettre à profit les synergies et complémentarités des dimensions civiles et militaires de la PSDC;	21. invite le VP/HR et les États membres à continuer d'innover en ce qui concerne les missions et opérations de la PSDC, notamment par des mandats solides, flexibles et modulaires, afin de s'adapter aux évolutions du contexte sécuritaire et des besoins des pays hôtes, et de mettre à profit les synergies et complémentarités des dimensions civiles et militaires de la PSDC; ***insiste sur la nécessité de procéder à des examens complets et sans concession des missions et opérations de la PSDC, en particulier en ce qui concerne le caractère réaliste des mandats par rapport aux ressources allouées, les méthodes de recrutement du personnel des missions et opérations et l'adéquation des profils avec les compétences requises, la rationalisation des ressources et la gestion des missions et opérations, la transparence des appels d'offres, les activités et les résultats obtenus, les enseignements tirés des bonnes pratiques et les difficultés rencontrées, et, sur la base de ces examens, demande à la VP/HR de se prononcer sur l'adaptation ou l'abandon des missions inefficaces et***

sur le renforcement des missions les plus utiles; émet également des doutes sur la gouvernance de l'évaluation et du contrôle des missions et des opérations de la PSDC et estime qu'elle devrait être améliorée;

Or. en

Amendement 599
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. invite le VP/HR et les États membres à continuer d'innover en ce qui concerne les missions et opérations de la PSDC, notamment par des mandats solides, flexibles et modulaires, afin de s'adapter aux évolutions du contexte sécuritaire et des besoins des pays hôtes, et de mettre à profit les synergies et complémentarités des dimensions civiles et militaires de la PSDC;	21. invite le VP/HR et les États membres à continuer d'innover en ce qui concerne les missions et opérations de la PSDC, notamment par des mandats solides, flexibles et modulaires, afin de s'adapter aux évolutions du contexte sécuritaire et des besoins des pays hôtes, et de mettre à profit les synergies et complémentarités des dimensions civiles et militaires de la PSDC; ***souligne l'importance de fixer des objectifs clairs et réalisables et de doter chacune de ces missions des ressources financières, logistiques et humaines nécessaires; précise que chaque mission et opération doit s'adapter de manière effective aux besoins et souhaits de chaque pays d'accueil, et qu'il convient de créer les conditions nécessaires à la réalisation des objectifs fixés pour cette mission sur le long terme et au maintien d'un partenariat solide avec les populations locales comme avec les autorités nationales;***

Or. en

Amendement 600
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. demande à nouveau la réalisation, pour toutes les missions et opérations, d'analyses d'impact détaillées et régulières et d'évaluations ex post qui permettront de comprendre les effets à court, moyen et long terme sur le pays d'accueil; demande une nouvelle fois que ces évaluations soient transmises au Parlement européen; souligne qu'il est particulièrement nécessaire que les opérations militaires comportent une clause de limitation dans le temps afin de pouvoir y mettre fin convenablement si nécessaire;

Or. en

Amendement 601
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk, Alexandr Vondra

Proposition de résolution
Paragraphe 21 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 sexies. estime que l'environnement stratégique dans lequel de nombreuses missions de la PSDC sont présentes se détériore radicalement, avec la guerre d'agression en cours de la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions en Moldavie et dans le Caucase du Sud, une vague de coups d'État dans la région du Sahel et la reprise des campagnes terroristes en Somalie et au Mozambique, autant d'événements qui montrent qu'il est nécessaire que les missions de la PSDC restent flexibles et s'efforcent de mettre en place un dispositif de dissuasion crédible et compétent dans les pays hôtes afin de permettre à leur personnel civil et

militaire d'empêcher le développement d'un environnement de plus en plus menaçant et d'y faire face rapidement;

Or. en

Amendement 602
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne la nécessité de renforcer les missions de la PSDC le long des frontières orientales de l'Union, où la montée des menaces sécuritaires met en évidence la nécessité d'une présence renforcée de l'Union; estime que le développement de ces missions permettra d'accroître la stabilité dans les régions vulnérables, de renforcer la résilience de l'Union et de contribuer aux efforts de paix et de sécurité dans les régions voisines, ce qui constituera à terme un appui essentiel pour les États membres et les pays partenaires confrontés à des défis complexes en matière de sécurité;

Or. en

Amendement 603
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 21 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 septies. souligne que, pour que les missions menées dans le cadre de la PSDC atteignent leurs objectifs, elles doivent tout d'abord délivrer des conseils et une formation destinés à faire face aux

technologies émergentes et de rupture qui surgissent rapidement dans un environnement de conflit gelé et sont de plus en plus présentes dans les différentes zones de combat à proximité desquelles se déroulent des missions de la PSDC; demande instamment aux États membres de veiller à ce que les mandats et le personnel de la PSDC soient dotés des mandats et des ressources nécessaires pour se spécialiser dans les capacités de lutte contre les drones et les engins explosifs improvisés;

Or. en

Amendement 604
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. invite une nouvelle fois les États membres et le SEAE, dans le cadre de leur mandat élargi dans les pays hôtes, à systématiquement allouer des ressources financières et humaines et à prévoir des outils et des formations visant à lutter contre les menaces liées aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger pour toutes les missions et opérations de la PSDC, afin d'accroître leur résilience face aux menaces hybrides et d'améliorer leur communication stratégique;

Or. en

Amendement 605
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. invite de nouveau le SEAE à prendre des mesures concrètes destinées à soutenir les missions et opérations de la PSDC visant à lutter contre la désinformation et la propagande ainsi qu'à lutter contre ces phénomènes dans les pays où des missions et des opérations de la PSDC sont déployées, en particulier dans les Balkans occidentaux et dans les pays du partenariat oriental; invite la Commission à prendre en compte les missions et opérations extérieures de l'Union lors de l'élaboration de son bouclier européen de la démocratie afin de prévenir les menaces visant à discréditer les actions extérieures de l'Union et de protéger le personnel de l'Union déployé à l'étranger; insiste sur la nécessité de s'appuyer sur les enseignements tirés des différentes missions et opérations de l'Union et de coopérer avec les missions et opérations des États membres afin d'améliorer la communication et la détection des menaces en vue de les prévenir ou d'y répondre en temps utile, le cas échéant; demande que la communication stratégique et la diffusion d'informations soient renforcées dans les zones de déploiement, en utilisant les langues locales appropriées, afin de mieux informer la population locale des motivations, des avantages et des rôles des missions et opérations de l'Union dans leurs régions respectives, mais aussi des conséquences d'une dépendance à l'égard d'autres acteurs qui cherchent à les déstabiliser, notamment la Russie;
	Or. en

Amendement 606
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 21 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 decies. encourage l'extension des projets de cybersécurité aux pays tiers qui ont été touchés par les campagnes de désinformation et la cyberguerre menées par la Russie; souligne les effets déstabilisateurs des campagnes de désinformation et de propagande russes contre les États membres et les quartiers généraux des missions de PSDC, qui visent à semer la discorde et à susciter un ressentiment à l'égard des forces armées des États membres et des missions de PSDC; relève avec une inquiétude particulière la cyberguerre et les campagnes de désinformation russes en Ukraine, en Moldavie et dans la région du Sahel, qui ont eu des effets négatifs sur les objectifs des missions de PSDC;

Or. en

Amendement 607
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. appelle au renforcement des effectifs, de la capacité de réaction, des ressources et de la communication stratégique des missions de PSDC dans le monde, en particulier dans le voisinage immédiat de l'Europe et dans les pays candidats que sont la Bosnie-Herzégovine, l'Ukraine et la Géorgie;

Or. en

Amendement 608
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. suggère de renforcer la visibilité et la communication stratégique sur la présence, le rôle et les retombées positives des missions de la PSDC;

Or. en

Amendement 609
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 21 terdecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 terdecies. invite la Commission, le SEAE et les États membres à mieux faire connaître les missions relevant de la PSDC dans les pays du partenariat oriental en les intégrant dans leurs communications politiques, les documents accessibles au public et leurs relations avec la presse internationale;

Or. en

Amendement 610
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quinquies. demande instamment que la planification des missions de la PSDC prenne en considération le rôle de la

République populaire de Chine dans la promotion de discours alternatifs, remettant en cause les valeurs démocratiques, l'ouverture des marchés et l'ordre international fondé sur des règles;

Or. en

Amendement 611
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. invite le Conseil et le SEAE à inclure un volet relatif à la protection du patrimoine culturel dans les missions et opérations de la PSDC afin de fournir une assistance et une formation aux partenaires locaux pour faire face aux problèmes de sécurité liés à la préservation et à la protection du patrimoine culturel; note que l'inclusion de la protection du patrimoine culturel et du dialogue interculturel dans les mandats des missions aurait des effets positifs sur le processus de résolution des conflits et de réconciliation et sur la conclusion d'accords durables dans la zone d'opération de la mission;

Or. en

Amendement 612
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 21 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 octies. encourage les États membres à conserver, pour les candidats

aux missions de PSDC, le principe de la nomination de spécialistes nationaux issus d'États membres de l'Union partageant une frontière avec des pays du partenariat oriental ou justifiant d'une expérience dans la transformation d'anciens services communistes;

Or. en

Amendement 613
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. reconnaît que la PSDC offre aux pays tiers qui accueillent des missions de PSDC la possibilité de contribuer également aux objectifs de sécurité euro-atlantiques ainsi que de démontrer leur capacité à assurer la sécurité d'autres pays en participant à des missions et opérations de PSDC hors zone; encourage les États membres à développer les mécanismes de soutien à la participation des pays du partenariat oriental aux missions PSDC lorsqu'ils le jugent approprié;

Or. en

Amendement 614
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 21 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 nonies. encourage les États membres à déployer chacun du personnel auprès des missions relevant de la PSDC

dans les pays du partenariat oriental afin que tous les États membres soient représentés dans les missions dans toute la région, et à encourager une plus grande participation des pays tiers à ces missions, notamment des pays tiers qui ont accueilli des missions de la PSDC couronnées de succès dans d'anciens pays communistes;

Or. en

Amendement 615
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. soutient la prorogation du mandat de l'opération EUFOR ALTHEA par le Conseil de sécurité des Nations unies, en tant que mission établie et ayant fait ses preuves, afin de maintenir une présence dans les circonstances difficiles actuelles et de renforcer les capacités en cas d'augmentation de l'instabilité;

Or. en

Amendement 616
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 21 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 sexies. se félicite du renouvellement d'un an du mandat de l'opération EUFOR ALTHEA par le Conseil de sécurité des Nations unies en Bosnie-Herzégovine; estime que cette prolongation envoie un message clair et

reflète l'engagement unanime de tous les courants politiques de Bosnie-Herzégovine à préserver la paix et la sécurité en coopération avec l'Union;

Or. en

Amendement 617
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quinquies. se félicite de la présence continue de l'opération EUFOR ALTHEA en Bosnie-Herzégovine et de la force de maintien de la paix au Kosovo (KFOR) et salue leur rôle dans la mise en place et le maintien d'un environnement sûr et sécurisé; rappelle que les expériences acquises et les leçons apprises grâce à ces deux missions sont très utiles dans le cadre des missions et des opérations militaires et civiles actuelles et futures de la PSDC;

Or. en

Amendement 618
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. se félicite de la présence durable de l'opération EUFOR ALTHEA en Bosnie-Herzégovine et de la KFOR au Kosovo, et reconnaît leur rôle essentiel d'appui à la sécurité et à la stabilité; appelle au renforcement de ces missions

grâce au recrutement de personnel supplémentaire, à l'amélioration des capacités de réaction, à l'augmentation de leurs ressources et à l'intensification des efforts de communication stratégique;

Or. en

Amendement 619
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. demande au Conseil et à la VP/HR de faire en sorte que les missions de maintien de la paix de l'Union, comme l'opération EUFOR ALTHEA en Bosnie-Herzégovine, soient ouvertes à tous les États membres intéressés;

Or. en

Amendement 620
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. salue la décision du Conseil européen de mars 2024 d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Bosnie-Herzégovine et souligne qu'il s'agit à la fois d'une opportunité et d'une responsabilité pour les élus du pays d'améliorer la vie des citoyens de Bosnie-Herzégovine; condamne fermement à cet égard toute rhétorique de division ou de sécession qui accentue les vulnérabilités du pays; souligne son soutien à l'opération EUFOR ALTHEA en Bosnie-

Herzégovine, qui constitue une mission vitale de maintien de la paix et contribue de manière significative à la stabilité du pays et de la région; se félicite à cet égard du renouvellement du mandat de l'opération au-delà de 2025; salue en outre la réponse positive de la mission à la demande de l'Agence de protection civile du ministère de la sécurité de Bosnie-Herzégovine d'offrir une assistance aux autorités nationales pour faire face aux répercussions des récentes inondations;

Or. en

Amendement 621
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. salue et soutient fermement les activités de la mission de l'Union européenne en Arménie (EUMA) au titre de la PSDC, qui continuent de renforcer la sécurité dans la région en réduisant considérablement le nombre d'incidents survenant dans les zones de conflit et les zones frontalières, ce qui limite le niveau de risque pour la population vivant dans ces zones; salue le concours de l'Arménie aux activités de l'EUMA sur son territoire; se félicite de la décision du Conseil d'accroître le nombre d'experts déployés, de renforcer les capacités de la mission et de prolonger son calendrier de déploiement et préconise de poursuivre cette expansion et cette présence dans la région; demande instamment à l'Azerbaïdjan d'autoriser les observateurs de l'Union à se rendre également de son côté de la frontière; condamne les menaces de l'Azerbaïdjan et le discours négatif de la Russie à l'encontre de

l'EUMA;

Or. en

Amendement 622
Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. salue et soutient fermement les activités de l'EUMA au titre de la PSDC, qui continuent de renforcer la sécurité dans la région en réduisant considérablement le nombre d'incidents survenant dans les zones de conflit et les zones frontalières ainsi que de limiter le niveau de risque pour la population vivant dans ces zones; salue le concours de l'Arménie aux activités de la mission sur son territoire; se félicite de la décision du Conseil d'accroître le nombre d'experts déployés, de renforcer les capacités de la mission et de prolonger son calendrier de déploiement et préconise de poursuivre ce développement et cette présence dans la région;

Or. en

Amendement 623
Costas Mavrides, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. salue les activités de l'EUMA, qui continuent de renforcer la sécurité dans la région en réduisant le nombre d'incidents survenant dans les zones de conflit et les zones frontalières en

Arménie et de réduire le niveau de risque pour la population vivant dans ces zones; se félicite de la décision du Conseil d'accroître le nombre d'experts déployés dans le cadre de l'EUMA, de renforcer les capacités de la mission et de prolonger son calendrier de déploiement; condamne les affirmations fallacieuses et les menaces proférées par l'Azerbaïdjan et la Russie à l'encontre de l'EUMA, et préconise de poursuivre la présence et le développement de l'EUMA en Arménie;

Or. en

Amendement 624
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 21 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 septies. salue les activités de l'EUMA du côté arménien de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et la contribution de la mission à la stabilité des zones frontalières de l'Arménie; encourage les États membres à continuer à appuyer la mission et à la doter de ressources adéquates, afin de promouvoir l'instauration d'un climat de confiance, de renforcer la sécurité des personnes dans les zones touchées par le conflit et de créer un environnement propice aux efforts de normalisation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, qui bénéficient de l'appui de l'Union;

Or. en

Amendement 625
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution

Paragraphe 21 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 septies. réitère son soutien aux activités de l'EUMA, qui est chargée d'observer l'évolution de la situation à la frontière internationale avec l'Azerbaïdjan, et se déclare préoccupé par les actes répétés de désinformation et les campagnes de dénigrement menés par l'Azerbaïdjan à l'encontre de l'EUMA; demande à l'Union européenne et à ses États membres de renforcer le mandat de l'EUMA, d'en augmenter les effectifs et d'en prolonger le mandat;

Or. en

Amendement 626
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. salue et soutient fermement les activités de l'EUMA au titre de la PSDC, qui continuent de renforcer la sécurité dans la région en réduisant considérablement le nombre d'incidents survenant dans les zones de conflit et les zones frontalières ainsi que de limiter le niveau de risque pour la population vivant dans ces zones; se félicite de la décision du Conseil d'accroître le nombre d'experts déployés, de renforcer les capacités de la mission et de prolonger son calendrier de déploiement et préconise de poursuivre ce développement et cette présence dans la région; demande aux autorités azerbaïdjanaises d'autoriser également la présence d'une mission de ce type de leur côté de la frontière;

Or. en

Amendement 627
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 21 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 nonies. salue le rôle que joue la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) dans la surveillance de la situation au niveau de la ligne de démarcation entre l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud; condamne l'arrestation temporaire d'officiers de l'EUMM Georgia par des acteurs du secteur de la sécurité alors que ces officiers effectuaient une patrouille de routine le long de la ligne de démarcation avec l'Abkhazie; se déclare très préoccupé par toute mesure d'entrave aux actions de l'EUMM Georgia visant à miner les efforts déployés pour instaurer la confiance; demande, à ce titre, à la VP/HR et au Conseil de suivre de près la situation;

Or. en

Amendement 628
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. exprime son inquiétude quant au fait que la Transnistrie continue à servir de refuge aux passeurs de clandestins et au crime organisé, tout en reconnaissant que la mission d'assistance frontalière de l'Union européenne (EUBAM) joue un rôle important en contribuant à la réouverture du fret ferroviaire dans toute

la Transnistrie, qui avait été suspendu pendant six ans, et a aidé à lancer un dialogue direct entre Tiraspol et Chisinau en 2020; reconnaît que, de 2020 à 2021, l'EUBAM a déjoué de multiples opérations de contrebande, saisissant d'importantes quantités de munitions, de tabac, d'alcool, d'éthanol et d'héroïne, et l'encourage à étendre sa collaboration avec de multiples organisations internationales, dont Europol, FRONTEX et l'OSCE, par l'intermédiaire de son groupe de travail sur les armes, des opérations conjointes ORION II et des initiatives «EU4 Border Security»;

Or. en

Amendement 629
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne le rôle essentiel de la mission EUPM Moldova et appelle l'Union et ses États membres à prolonger le mandat de la mission au-delà de mai 2025 et à augmenter ses ressources afin d'améliorer son efficacité;

Or. en

Amendement 630
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 21 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 sexies. rappelle l'importance du rôle que joue l'EUPM Moldova dans le

renforcement des structures de gestion de crise de la Moldavie et dans l'amélioration de sa résilience face aux menaces hybrides, y compris la cybersécurité et la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, dans le contexte de l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; invite à cette fin le SEAE à évaluer l'adéquation de ses moyens, méthodes et ressources avec les objectifs de la mission, notamment en ce qui concerne les compétences du personnel au regard des besoins de la mission, et à les adapter à la lumière des conclusions de l'évaluation de l'EUMA Moldova;

Or. en

Amendement 631
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 21 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 sexies. soutient la décision récente du Conseil de prolonger les mandats de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah (EU BAM Rafah) et de la mission de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) jusqu'au 30 juin 2025; rappelle le rôle essentiel de la mission EU BAM Rafah pour fournir une assistance technique relative à la gestion intégrée des frontières à l'Autorité palestinienne et faciliter les échanges; estime que les missions EUPOL COPPS et EU BAM Rafah peuvent jouer un rôle important pour soutenir les efforts d'édification d'un État palestinien;

Or. en

Amendement 632
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 21 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 octies. se prononce en faveur d'un rôle accru des deux missions de PSDC civiles que sont la mission EUPOL COPPS et la mission EU BAM Rafah, conformément aux conclusions du Conseil européen du 21 et 22 mars 2024, lesquelles rappellent que ces missions peuvent jouer un rôle important sur la base du principe de la solution fondée sur la coexistence de deux États et à la viabilité d'un futur État palestinien, afin de contribuer à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza, d'améliorer l'efficacité de de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie et de préparer le retour de celle-ci dans la bande de Gaza; souligne notamment qu'il est nécessaire de créer les conditions nécessaires à la réactivation totale de l'EU BAM Rafah afin de lui permettre d'agir en tant que tiers neutre au point de passage de Rafah, en coordination avec l'Autorité palestinienne ainsi qu'avec les autorités israéliennes et égyptiennes; espère que le renforcement du champ d'action et des mandats des missions EUPOL COPPS et EU BAM Rafah sur le terrain figurera parmi les grandes priorités de la prochaine stratégie UE-Proche-Orient;

Or. en

Amendement 633
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution

Paragraphe 21 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 octies. invite le SEAE et les États membres à s'intéresser de près au mandat de l'ensemble des missions de la PSDC en Afrique, notamment à leur éventuelle interruption si celle-ci devait s'avérer nécessaire, et ce, pour fixer des objectifs et des étapes réalisables dans le cadre de chaque mission, compte tenu du contexte politique, ainsi que pour déterminer si lesdites missions pourraient être modifiées afin de profiter de manière plus effective à l'élaboration d'une nouvelle démarche multidimensionnelle et adaptée de l'Union au Sahel et en Afrique, dans le cadre de sa stratégie intégrée; prend acte de la fermeture de facto de la mission EUCAP Sahel Niger et du non-renouvellement de la mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM);

Or. en

Amendement 634
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. répète que la guerre en Ukraine ne doit pas détourner l'attention de l'Union de la dégradation de la situation sécuritaire au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique occidentale; appelle de ses vœux l'ouverture de nouvelles missions relevant de la PSDC dans cette région qui soient assorties d'importantes capacités et adaptées aux besoins réels des pays d'accueil;

Or. en

Amendement 635
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. se déclare préoccupé face à la situation difficile et grave que traverse le Sahel, notamment à la suite des coups d'État qui ont frappé plusieurs pays de la région ces dernières années; précise que ces coups d'État se sont traduits par un recul de la présence européenne dans la région et ont marqué de facto la fin de la mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités au Niger (EUCAP Sahel Niger) et le non-renouvellement de la mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali); rappelle que la stabilité du Sahel a des répercussions directes sur la sécurité et la prospérité de l'Europe ainsi que sur la gestion des flux migratoires en provenance du continent africain;

Or. es

Amendement 636
Eszter Lakos

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. déplore l'approche non coordonnée adoptée par les États membres en Afrique, qui a contribué à la clôture de certaines missions et opérations de PSDC sur ce continent; regrette que certains États membres qui avaient contribué de façon marginale aux missions et opérations de PSDC menées

par l'Union en Afrique centrale et occidentale fournissent actuellement des contingents et des fonds de façon unilatérale; s'inquiète de la présence accrue et de la position de plus en plus affirmée de troupes militaires et paramilitaires tierces dans des pays où des États membres de l'Union ont lancé des missions militaires unilatérales;

Or. en

Amendement 637
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. se félicite de la création d'un nouveau type d'initiative hybride civile et militaire de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense dans le golfe de Guinée (EUSDI golfe de Guinée), lancée en août 2023, qui vise à donner aux forces de sécurité et de défense de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Togo et du Bénin les moyens d'améliorer la stabilité et la résilience de leurs zones frontalières septentrionales;

Or. en

Amendement 638
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. prend acte de la fin des missions militaires EUTM Mali, EUMPM Niger et EUCAP Sahel Niger, et reconnaît que les

différentes missions internationales n'ont pas été en mesure d'atteindre leur objectif premier, à savoir une paix durable dans la région; est préoccupé par l'échec de la stratégie de sécurité et de défense de l'Union au Sahel; exprime sa grande inquiétude face à la dégradation de la situation sécuritaire, à la défaillance persistante des États et à la résurgence du terrorisme dans la région du Sahel; demande une évaluation approfondie des mandats et des rôles des missions, opérations et politiques de l'Union en Afrique et une stratégie grandement révisée en ce qui concerne la PSDC dans la région du Sahel qui s'articulerait correctement avec la politique de développement de l'Union en Afrique;

Or. en

Amendement 639
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. prend note de la fin, en 2024, des mandats de l'EUTM Mali, de l'EUMPM Niger et de la mission sur le terrain du personnel de l'EUCAP Sahel Niger, ainsi que du maintien de la mission EUCAP Sahel Mali et de la cellule de conseil et de coordination régionale de l'Union (EU RACC) pour le Sahel; invite instamment la Commission et la VP/HR à revoir en priorité le mandat et les ressources de l'EUCAP Sahel Mali et de l'EU RACC Sahel et à proposer des modifications qui s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie révisée de l'Union pour le Sahel;

Or. en

Amendement 640
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quinquies. se félicite du lancement de l'opération EUNAVFOR ASPIDES, qui est une opération militaire de l'Union contribuant à la protection de la liberté de navigation et à la sauvegarde de la sécurité maritime, en particulier pour les navires marchands et commerciaux en mer Rouge, dans l'océan Indien et dans le Golfe;

Or. en

Amendement 641
Nathalie Loiseau, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quinquies. se félicite de la création, en février 2024, de l'opération militaire EUNAVFOR ASPIDES, en réponse aux attaques des Houthis contre la navigation internationale en mer Rouge, afin de contribuer à protéger les navires marchands contre les attaques, de les accompagner et de renforcer la sécurité de la situation maritime dans la région; invite la VP/HR et les États membres à envisager une fusion avec l'opération militaire ATALANTA de l'Union, comme cela avait été envisagé à l'origine, afin de renforcer l'efficacité des deux opérations;

Or. en

Amendement 642
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Sous-titre 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Renforcement de la PSDC civile

Or. en

Amendement 643
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 21 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 undecies. invite la CPCC et le CMUE à veiller à ce que les efforts de réforme du secteur de la sécurité déployés dans le cadre de la PSDC viennent à l'appui des formations établies à l'intention des fonctionnaires ministériels, telles que le programme de développement professionnel;

Or. en

Amendement 644
Reinis Pozņaks, Alexandr Vondra

Proposition de résolution
Paragraphe 21 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 duodecies. demande à la CCPC et à la MPCC de mettre l'accent sur la formation professionnelle civilo-militaire de l'ensemble du personnel des missions de

la PSDC en faisant appel au Collège européen de sécurité et de défense pour renforcer l'expertise des professionnels civils et de la défense, afin d'aider le personnel de la PSDC à mieux reconnaître et faire face à la complexité des défis sécuritaires dans les pays du partenariat oriental et dans d'autres pays;

Or. en

Amendement 645
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. demande aux États membres de saisir l'occasion du nouveau pacte en matière de PSDC civile pour renforcer leur vision stratégique de la gestion civile des crises en clarifiant le rôle, l'efficacité et la valeur ajoutée de la PSDC civile et en définissant un niveau commun d'ambition en matière de gestion civile des crises;

Or. en

Amendement 646
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. souligne que le succès des missions de PSDC civile dépend fortement de l'ouverture aux perspectives du pays d'accueil et de son adhésion auxdites

missions; encourage le recours à des approches sur mesure, à la participation active et à la coopération avec l'administration et la société civile d'accueil, ainsi qu'avec la population locale;

Or. en

Amendement 647
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quater. déplore que le budget de la PESC consacré aux missions de PSDC civiles n'ait que légèrement augmenté entre le cadre financier pluriannuel 2014-2020 et le cadre financier pluriannuel 2021-2027 (avec au départ 350 millions d'EUR par an environ), alors que les missions et leurs tâches sont devenues plus nombreuses, que l'environnement de sécurité est devenu plus difficile, que le coût des opérations s'est accru, que l'inflation a progressé et que le nombre d'agents contractuels a augmenté;

Or. en

Amendement 648
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 quinquies. appelle de ses vœux

l'augmentation substantielle du budget de la PESC, tout en veillant à l'efficience de l'utilisation des moyens financiers alloués aux missions de PSDC civiles afin de garantir qu'elles sont à même de réagir efficacement aux situations de crise et aux imprévus;

Or. en

Amendement 649
Mariusz Kamiński, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Sous-titre 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Renforcement des mesures de lutte contre la corruption dans les missions et opérations de la PSDC

Or. en

Amendement 650
Mariusz Kamiński, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. reconnaît que la corruption peut nuire aux missions et aux opérations de la PSDC et avoir une incidence sur celles-ci, et demande que des stratégies soient mises en place pour faire face aux risques associés; estime que la corruption peut saper la légitimité des gouvernements hôtes et des pays partenaires, compromettre les efforts de consolidation de la paix et nuire à la confiance dans les programmes internationaux de reconstruction et de développement; fait observer que la corruption peut nuire à la

réputation des missions de la PSDC, entraîner un gaspillage des ressources et favoriser une mauvaise gouvernance et une mauvaise administration en augmentant les cas de subornation, de fraude, d'extorsion et de népotisme au niveau local; souligne que la corruption peut renforcer les pouvoirs des chefs de guerre et des milices violents, accroître le soutien populaire aux insurrections et permettre de détourner des ressources matérielles au profit des groupes d'insurgés et des groupes terroristes; insiste par conséquent sur la nécessité de prendre des mesures globales pour prévenir et combattre la corruption et demande que les projets actuels et futurs de la PSDC mettent davantage l'accent sur les efforts de lutte contre la corruption;

Or. en

Amendement 651
Mariusz Kamiński, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 21 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 ter. invite la VP/HR et les autres acteurs de la PSDC à reconnaître et à atténuer la portée, la gravité et les effets des pratiques de corruption sur les théâtres d'opérations, à réduire le risque de corruption dans les activités de la PSDC et à œuvrer dans le cadre de mesures anticorruption plus larges afin d'empêcher que la corruption ne porte atteinte à l'intégrité des initiatives de PSDC et ne menace les objectifs stratégiques fondamentaux de la mission de la PSDC; demande:
	- que l'expertise et les connaissances en matière de lutte contre la corruption

soient renforcées, que les efforts de lutte contre la corruption deviennent une priorité absolue dans le cadre des missions et opérations de la PSDC et que les objectifs de lutte contre la corruption soient intégrés dans les stratégies et les plans de la PSDC relatifs aux objectifs de sécurité et de stabilité;

- que la surveillance des projets accompagnant les missions et les opérations de la PSDC soit renforcée;

- que les prestataires fassent preuve d'une plus grande transparence dans leurs interactions afin de prévenir les conflits d'intérêts et de mettre un terme à la corruption, au gaspillage et à la fraude;

- que les organes de la PSDC soient dotés d'outils appropriés pour reconnaître et traiter les risques de corruption dans les environnements opérationnels, en veillant à ce que la planification opérationnelle prévoie des mesures d'atténuation de la corruption;

- que l'expertise en matière de lutte contre la corruption soit renforcée au sein de la PSDC en s'appuyant sur l'expérience acquise lors des missions et opérations passées et actuelles, ainsi que sur les pratiques nationales et de l'OTAN en matière de lutte contre la corruption;

- qu'une compréhension commune de la nature et de l'ampleur de la corruption dans les pays hôtes soit développée au moyen d'une analyse politique, économique et du réseau;

- que soit développé un éventail solide d'outils de lutte contre la corruption reposant sur des analyses de haut niveau et menées conjointement par des réseaux criminels et des flux financiers qui y sont associés;

- que les liens entre les fonctionnaires du gouvernement hôte, la corruption, la criminalité, le trafic et le terrorisme soient analysés dans le cadre de la planification

	de la mission;
	- qu'il soit fait appel à un haut fonctionnaire chargé de la lutte contre la corruption pour contribuer à la planification stratégique, opérationnelle et tactique au sein des quartiers généraux, et ce dès le début et tout au long des missions et des opérations de la PSDC;
	- qu'un appui soit apporté au personnel des missions et opérations de la PSDC, notamment sous la forme de conseils sur les méthodes, les programmes et les meilleures pratiques en matière de lutte contre la corruption;
	- que la priorité soit donnée dès le départ aux efforts de lutte contre la corruption en coopération avec les gouvernements hôtes et les partenaires internationaux et régionaux;

Or. en

Amendement 652
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 12

Proposition de résolution	*Amendement*
Améliorer la capacité de l'Union à relever les défis en matière de sécurité	***supprimé***

Or. en

Amendement 653
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 13

Proposition de résolution	*Amendement*

Capacité de renseignement	***supprimé***

Or. en

Amendement 654
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il importe de renforcer le partage de renseignements et l'échange d'informations entre les États membres et les institutions de l'Union, y compris le Parlement, afin d'améliorer l'appréciation des situations ***et la capacité d'anticipation***, de contrer les menaces pesant sur la sécurité collective et de définir des lignes d'action dans le cadre de la PSDC, en particulier dans le domaine de la gestion des crises;	22. souligne qu'il importe de renforcer le partage de renseignements et l'échange d'informations entre les États membres et les institutions de l'Union, y compris le Parlement, ***le cas échéant,*** afin d'améliorer l'appréciation des situations, ***de mieux anticiper et*** de contrer les menaces pesant sur la sécurité collective et de définir des lignes d'action dans le cadre de la PSDC, en particulier dans le domaine de la gestion des crises;

Or. en

Amendement 655
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il importe de renforcer le partage de renseignements et l'échange d'informations entre les États membres et les institutions de l'Union***, y compris le Parlement,*** afin d'améliorer l'appréciation des situations et la capacité d'anticipation, de contrer les menaces pesant sur la sécurité collective et de définir des lignes d'action dans le cadre de la PSDC, en particulier dans le domaine de la gestion des crises;	22. souligne qu'il importe de renforcer le partage de renseignements et l'échange d'informations entre les États membres et les institutions de l'Union afin d'améliorer l'appréciation des situations et la capacité d'anticipation, de contrer les menaces pesant sur la sécurité collective et de définir des lignes d'action dans le cadre de la PSDC, en particulier dans le domaine de la gestion des crises;

Or. en

Amendement 656
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il importe de renforcer le partage de renseignements et l'échange d'informations entre les États membres et les institutions de l'Union, y compris le Parlement, afin d'améliorer l'appréciation des situations et la capacité d'anticipation, de contrer les menaces pesant sur la sécurité collective et de définir des lignes d'action dans le cadre de la PSDC, en particulier dans le domaine de la gestion des crises;	22. souligne qu'il importe de renforcer le partage de renseignements et l'échange d'informations entre les États membres et les institutions de l'Union, y compris le Parlement, afin ***de lutter contre l'ingérence étrangère,*** d'améliorer l'appréciation des situations et la capacité d'anticipation, de contrer les menaces pesant sur la sécurité collective et de définir des lignes d'action dans le cadre de la PSDC, en particulier dans le domaine de la gestion des crises; ***appelle donc de ses vœux la création d'un équivalent européen de l'alliance Five Eyes, qui permet la coopération des services de renseignement pour la collecte de renseignements étrangers, l'attribution d'opérations numériques et la lutte contre le contournement des sanctions;***

Or. en

Amendement 657
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il importe de renforcer le partage de renseignements et l'échange d'informations entre les États membres et les institutions de l'Union, y compris le Parlement, afin d'améliorer l'appréciation	22. souligne qu'il importe de renforcer le partage de renseignements et l'échange d'informations entre les États membres et les institutions de l'Union, y compris le Parlement, afin d'améliorer l'appréciation

des situations et la capacité d'anticipation, de contrer les menaces pesant sur la sécurité collective et de définir des lignes d'action dans le cadre de la PSDC, en particulier dans le domaine de la gestion des crises;	des situations et la capacité d'anticipation, de contrer les menaces pesant sur la sécurité collective et de définir des lignes d'action dans le cadre de la PSDC, en particulier dans le domaine de la gestion des crises; ***demande que des évaluations conjointes et régulières des menaces soient réalisées avec la participation des services de renseignement des États membres afin d'éclairer la prise de décision dans le cadre de la PSDC et de développer une culture stratégique commune; invite la VP/HR et les États membres à renforcer la capacité unique d'analyse du renseignement (SIAC) et le CSUE; demande à nouveau le déploiement de capacités de renseignement dans toutes les missions et opérations de la PSDC, qui fourniraient des informations à l'INTCEN, à l'état-major de l'Union (EMUE) et à la CPCC; souligne l'importance de communications sûres pour des renseignements fiables; salue les efforts visant à rationaliser les règles et réglementations en matière de sécurité à cet égard, afin de mieux protéger les informations, les infrastructures et les systèmes de communication contre les ingérences et les attaques étrangères; invite les États membres à renforcer l'INTCEN en tant qu'organe efficace de partage de renseignements en toute sécurité, afin de formuler une culture stratégique commune, de fournir des informations stratégiques, de mieux anticiper les crises à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union et de mieux y réagir;***
	Or. en

Amendement 658
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il importe de renforcer le partage de renseignements et l'échange d'informations entre les États membres et les institutions de l'Union, y compris le Parlement, afin d'améliorer l'appréciation des situations et la capacité d'anticipation, de contrer les menaces pesant sur la sécurité collective et de définir des lignes d'action dans le cadre de la PSDC, en particulier dans le domaine de la gestion des crises;	22. souligne qu'il importe de renforcer le partage de renseignements et l'échange d'informations entre les États membres et les institutions de l'Union, y compris le Parlement, afin d'améliorer l'appréciation des situations et la capacité d'anticipation, de contrer les menaces pesant sur la sécurité collective et de définir des lignes d'action dans le cadre de la PSDC, en particulier dans le domaine de la gestion des crises; ***invite les États membres à recourir à l'INTCEN, qui constitue un organe efficace de partage de renseignements, afin de partager des renseignements en toute sécurité, de formuler une culture stratégique commune et de fournir des informations stratégiques permettant de mieux anticiper les crises à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union et de mieux y réagir; demande à nouveau le déploiement de capacités de collecte de renseignements dans toutes les missions et opérations de la PSDC, qui fourniraient des informations à l'INTCEN, à l'EMUE, à la MPCC et à la CPCC;***

Or. en

Amendement 659
Hélder Sousa Silva, Wouter Beke, Pekka Toveri, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il importe de renforcer le partage de renseignements et l'échange d'informations entre les États membres et les institutions de l'Union, y compris le Parlement, afin d'améliorer l'appréciation des situations et la capacité d'anticipation, de contrer les menaces pesant sur la sécurité collective et de définir des lignes	22. souligne qu'il importe de renforcer le partage de renseignements et l'échange d'informations entre les États membres et les institutions de l'Union, y compris le Parlement, afin d'améliorer l'appréciation des situations et la capacité d'anticipation, de contrer les menaces pesant sur la sécurité collective et de définir des lignes

d'action dans le cadre de la PSDC, en particulier dans le domaine de la gestion des crises;	d'action dans le cadre de la PSDC, en particulier dans le domaine de la gestion des crises; ***recommande que les commissions parlementaires compétentes soient régulièrement informées de l'évolution des activités de renseignement; estime que cette mesure permettrait d'exercer un contrôle parlementaire proactif, clair et éclairé, en vue de défendre les intérêts des citoyens de l'Union en matière de sécurité, compte tenu de l'évolution du paysage géopolitique;***

Or. en

Amendement 660
Christophe Gomart, Hélder Sousa Silva

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne qu'il importe de renforcer le partage de renseignements et l'échange d'informations entre les États membres et les institutions de l'Union, y compris le Parlement, afin d'améliorer l'appréciation des situations et la capacité d'anticipation, de contrer les menaces pesant sur la sécurité collective et de définir des lignes d'action dans le cadre de la PSDC, en particulier dans le domaine de la gestion des crises;	22. souligne qu'il importe de renforcer le partage de renseignements et l'échange d'informations entre les États membres et les institutions de l'Union, y compris le Parlement, afin d'améliorer l'appréciation des situations et la capacité d'anticipation, de contrer les menaces pesant sur la sécurité collective et de définir des lignes d'action dans le cadre de la PSDC, en particulier dans le domaine de la gestion des crises; ***estime que, sur la base des renseignements recueillis, l'INTCEN devra participer plus activement à l'arbitrage relatif aux financements et aux subventions accordés par l'Union, ainsi qu'à l'évaluation des menaces effectuée par les institutions de l'Union;***

Or. en

Amendement 661

Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. salue les efforts de l'INTCEN et de la direction «renseignement» de l'EMUE, qui coopèrent dans le cadre de la SIAC, ainsi que du CSUE, en vue de réaliser des évaluations des renseignements émanant de toutes les sources; invite les États membres à consolider l'INTCEN et à lui transmettre davantage d'informations stratégiques émanant de sources de renseignement nationales afin de mieux anticiper les crises à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne et d'y répondre plus efficacement;

Or. en

Amendement 662
Nacho Sánchez Amor, Tobias Cremer

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. demande à nouveau de promouvoir la mise en place d'un système permettant le transfert automatique et continu de renseignements depuis les États membres vers le SEAE sur les questions de politique étrangère et de sécurité survenant en dehors de l'Union; souligne une nouvelle fois la nécessité d'améliorer les protocoles de sécurité des services travaillant sur le renseignement et/ou avec des informations sensibles;

Or. en

Amendement 663
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 14

Proposition de résolution	*Amendement*
Défense contre les attaques hybrides et la désinformation	***supprimé***

Or. en

Amendement 664
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation;	***supprimé***

Or. en

Amendement 665
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se déclare vivement préoccupé par	23. se déclare vivement préoccupé par

les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères***, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections***; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation;	les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation;

Or. de

Amendement 666
Lucia Yar, Hilde Vautmans, Dan Barna

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation;	23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides ***qui visent les infrastructures critiques ou les chaînes d'approvisionnement***, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, ***à favoriser la polarisation et*** à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation;

Or. en

Amendement 667
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation;	23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, ***notamment de la part de la Russie et de la Chine,*** qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation; ***rappelle la nécessité d'introduire une réglementation des services de médias sociaux et demande de nouvelles mesures visant à empêcher que des acteurs étatiques et non-étatiques malveillants utilisent ces services à des fins d'ingérence politique;***

Or. en

Amendement 668
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation;	23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier ***dans les territoires ou les possessions éloignés de leur métropole, sous l'influence de groupes indépendantistes ou*** à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis

et à accroître leur résistance à la désinformation;

Or. en

Amendement 669
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation;	23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques ***et à mettre en péril nos alliances***, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation;

Or. en

Amendement 670
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la	23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la

Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance ***à la désinformation***;	Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance ***aux manipulations de l'information***; ***souligne la nécessité de communiquer de manière plus stratégique et préventive, tant au sein du SEAE qu'avec les missions et opérations déployées sur le terrain; demande que la communication stratégique et la diffusion d'informations soient renforcées dans les zones de déploiement, en utilisant les langues locales appropriées, afin de mieux informer la population locale des motivations, des avantages et des rôles des missions et opérations de l'Union dans leurs régions respectives, mais aussi des conséquences d'une dépendance à l'égard d'autres acteurs qui cherchent à les déstabiliser, notamment la Russie;***

Or. en

Amendement 671
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission ***et le Service européen pour l'action extérieure*** à renforcer ***leurs*** capacités à relever ces défis et à accroître ***leur*** résistance à la désinformation;	23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; ***salue en particulier le travail accompli par le SEAE au cours de la dernière campagne électorale européenne pour empêcher une utilisation massive de manipulations de l'information et ingérences étrangères par des tiers malveillants, étatiques et non étatiques;*** invite la Commission à renforcer ***les*** capacités ***du SEAE*** à relever ces défis

et à accroître ***sa*** résistance à la désinformation ***afin que la sphère publique reste libre et dynamique***; ***souligne que la coordination avec les autorités compétentes des États membres doit être considérablement renforcée afin d'élaborer des stratégies cohérentes et efficaces de lutte contre les manipulations de l'information et ingérences étrangères; soutient le SEAE dans ses actions de diplomatie publique et invite toutes les institutions de l'Union à travailler main dans la main avec le SEAE pour renforcer la visibilité et la perception positive de l'Europe dans les pays tiers;***

Or. en

Amendement 672
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation;	23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; ***souligne que les États membres situés à la frontière extérieure orientale de l'Union sont particulièrement vulnérables à l'influence hostile de la Russie et de la Biélorussie;*** invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance ***aux attaques hybrides et*** à la désinformation;

Or. fi

Amendement 673
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation;	23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation; ***est préoccupé par le retard pris par de nombreux États membres dans la mise en œuvre de la directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union (directive SRI 2) et appelle de ses vœux une mise en œuvre rapide afin de sécuriser les infrastructures critiques européennes; invite la VP/HR à mieux synchroniser la boîte à outils cyberdiplomatique, la boîte à outils relative à la lutte contre les menaces hybrides et la boîte à outils relative aux sanctions contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, à utiliser celles-ci plus activement, et à étudier la manière dont les sanctions sectorielles peuvent être mises en œuvre;***

Or. en

Amendement 674
Michael Gahler

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation;	23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation; ***souligne le succès du projet CSP de centre de coordination dans le domaine du cyber et de l'information et son importance pour ce qui est de l'appréciation de la situation des missions et des opérations de la PSDC ainsi que pour le renforcement de la résilience générale de l'Union dans ce domaine, et demande par conséquent son intégration permanente dans les structures de la PSDC;***

Or. en

Amendement 675
Ioan-Rareş Bogdan

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour	23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour

l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation;	l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation; ***souligne l'importance d'informer les citoyens, en particulier les jeunes, sur la manière de reconnaître et de contrer la désinformation, au moyen de programmes d'éducation aux médias inclus dans les programmes scolaires, de débats publics et de plateformes numériques;***

Or. en

Amendement 676
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation;	23. se déclare vivement préoccupé par les défis sécuritaires croissants posés par les cyberattaques et les attaques hybrides, ainsi que par les manipulations de l'information et ingérences étrangères, qui visent, entre autres, à saper la stabilité des sociétés démocratiques, en particulier à l'approche des élections; invite la Commission et le Service européen pour l'action extérieure à renforcer leurs capacités à relever ces défis et à accroître leur résistance à la désinformation***, tout en veillant à ce qu'aucune action ne porte atteinte à la liberté d'expression ou ne la limite***;

Or. en

Amendement 677
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. estime que, dans les années à venir, les menaces hybrides vont associer systématiquement une guerre de l'information, les manœuvres de forces agiles, une cyberguerre de masse ainsi que technologies émergentes et de rupture, depuis les fonds marins jusque dans l'espace, avec le déploiement à la fois des systèmes avancés de surveillance à adduction d'air et de surveillance spatiale et de systèmes de frappe, le tout permis par l'IA avancée, l'informatique quantique, les technologies d'essaims de drones de plus en plus «intelligents», les cybercapacités offensives, les systèmes de missiles hypersoniques et la guerre nanotechnologique et biologique;

Or. en

Amendement 678
Hélder Sousa Silva, Wouter Beke, Pekka Toveri, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. souligne qu'il importe d'intensifier les efforts de lutte contre la désinformation encouragée par des acteurs étrangers dans le but de saper la crédibilité de l'Union, en particulier dans les régions où des missions civiles et militaires sont en cours dans le cadre de la PSDC; recommande que l'AED et le SEAE développent des stratégies coordonnées pour détecter, contrer et neutraliser les campagnes de désinformation, et renforcer ainsi la perception positive et la légitimité des opérations de l'Union auprès des populations locales et des partenaires internationaux;

Or. en

Amendement 679
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. invite instamment la Commission et le SEAE à intensifier leurs efforts de lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger; approuve l'engagement qui a été pris de mettre en place un bouclier européen de la démocratie pour détecter, suivre et supprimer les contenus mensongers en ligne, de manière à renforcer la capacité de l'Union à lutter contre les manipulations de l'information et ingérences étrangères et à intensifier son appui à la protection de la démocratie dans les pays tiers, en particulier dans le voisinage de l'Union; invite le SEAE et les délégations de l'Union dans les pays tiers à renforcer encore leurs capacités respectives en matière de lutte contre la désinformation et la propagande dans le cadre de la PESC de l'Union;

Or. en

Amendement 680
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. demande une nouvelle fois aux États membres, au SEAE et à la Commission d'envisager de créer une structure indépendante dotée de

ressources suffisantes et chargée de recenser, d'analyser et de documenter les menaces liées aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger contre l'Union dans son ensemble, afin d'améliorer l'appréciation de la situation et le partage de renseignements sur les menaces, ainsi que de développer des capacités d'attribution et des contre-mesures liées aux manipulations de l'information et aux ingérences étrangères; considère que cette structure servirait de point de référence et de pôle de connaissances spécialisées pour faciliter et encourager les échanges opérationnels entre les autorités des États membres et les institutions et agences de l'Union, ainsi que pour permettre l'échange de bonnes pratiques avec des partenaires du monde entier partageant les mêmes valeurs; souligne que cette structure devrait clarifier et renforcer le rôle de la division «communication stratégique» (StratCom) du SEAE et de ses groupes de travail en tant qu'organe stratégique du service diplomatique de l'Union, mais aussi éviter le chevauchement des activités;

Or. en

Amendement 681
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. demande la mise en place de mesures stratégiques et proactives pour lutter contre les menaces hybrides et prévenir les ingérences tierces dans les processus politiques, électoraux et démocratiques des pays en voie d'adhésion, en particulier les actes

malveillants visant à manipuler l'opinion publique et à compromettre l'adhésion d'un pays à l'Union;

Or. en

Amendement 682
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. reconnaît le rôle grandissant que joue l'IA dans la guerre hybride et son utilisation potentielle pour ébranler les institutions démocratiques, pour répandre la désinformation, pour perturber les infrastructures critiques et pour influencer l'opinion publique au moyen d'opérations automatisées et fondées sur des données, utilisées notamment par la Russie pour déstabiliser les démocraties de l'Union et de ses alliés; souligne qu'il est urgent de prendre des mesures coordonnées au niveau de l'Union pour traiter et atténuer les menaces liées à l'IA dans les guerres hybrides, y compris l'utilisation de technologies basées sur l'IA dans les cyberattaques, les opérations d'influence et les outils de surveillance automatisés;

Or. en

Amendement 683
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. insiste pour que l'Union

renforce la sécurité et l'intégrité de ses infrastructures critiques, en réduisant les risques et en promouvant l'avance technologique de l'Union dans les secteurs critiques, y compris par des mesures visant à restreindre ou à exclure les fournisseurs à haut risque; exprime de vives inquiétudes quant au danger que les campagnes de désinformation et de manipulation de l'information menées grâce à l'IA, notamment par la création de faux sites web et la production de fausses images, font peser sur les processus démocratiques; invite la Commission et le SEAE à coopérer étroitement avec le secteur privé, la société civile et les milieux universitaires et techniques pour contrer ces campagnes d'influence malveillantes et s'attaquer à la militarisation des nouvelles technologies;

Or. en

Amendement 684
Eszter Lakos

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. réaffirme qu'il est essentiel de déployer des efforts de communication stratégique adéquats en vue d'améliorer la visibilité des actions de l'Union au-delà de ses frontières; est convaincu que les Balkans occidentaux devraient faire l'objet d'une attention particulière afin de contrer l'influence étrangère exercée à travers des campagnes de désinformation qui visent à présenter l'Union comme un partenaire peu fiable et qui dépeignent de manière trompeuse les actions et l'engagement des régimes autoritaires et les glorifient;

Or. en

Amendement 685
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. souligne qu'il est nécessaire de contrer de manière proactive la propagande des acteurs malveillants dans notre voisinage, qui vise à saper les intérêts et les valeurs de l'Union;

Or. en

Amendement 686
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. souligne, dans ce contexte, l'importance du projet CSP qui vise à créer un centre de coordination dans le domaine du cyber et de l'information, en vue d'appuyer la planification et la conduite des missions et opérations de l'Union au moyen de capacités relevant du domaine du cyber et de l'information ainsi que d'améliorer la résilience globale de la PSDC de l'Union;

Or. en

Amendement 687
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quinquies. exige que l'Union prenne des mesures efficaces pour protéger les infrastructures critiques, les chaînes d'approvisionnement importantes et les institutions démocratiques européennes contre les menaces hybride; invite l'Union à mettre en place des systèmes efficaces de suivi et de surveillance des infrastructures critiques, telles que les gazoducs et les câbles à fibres optiques, afin de garantir la prévention et la détection rapide des attaques; souligne qu'il importe d'intensifier les activités de l'Union en mer, de coopérer avec les partenaires dans ce domaine, de prendre l'initiative en matière de connaissance du domaine maritime et de protéger les infrastructures critiques; souligne l'importance du concept de présences maritimes coordonnées (PMC), qui renforce le rôle de l'Union en tant que garante de la sécurité maritime à l'échelle mondiale et sa visibilité dans les principales régions maritimes, et espère que ce concept sera étendu à d'autres régions clés dans le monde;

Or. en

Amendement 688
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. réclame davantage de résilience face à la désinformation et aux campagnes de perturbation visant à saper les processus démocratiques et à créer des divisions; invite à encourager les pays

candidats à prendre des mesures décisives pour lutter contre la désinformation manipulatrice, la propagande malveillante et les autres menaces hybrides;

Or. en

Amendement 689
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. encourage les États membres à inviter la Commission et le SEAE à adapter les mandats consultatifs afin d'y inclure une formation spécialisée à la lutte contre les activités de guerre hybride, de cyberguerre et d'analyse de renseignements de source ouverte;

Or. en

Amendement 690
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. salue le règlement sur la cybersolidarité et souligne son importance pour les capacités de cyberdéfense des États membres; soutient la promotion de plateformes de partage et d'analyse d'informations, et demande que ces plateformes soient développées afin d'inclure la fourniture de renseignements sur les menaces ou les vulnérabilités aux centres d'opérations de sécurité (SOC) transfrontières; demande un plan de

financement plus clair précisant le montant des fonds qui seront utilisés pour la mise en œuvre du règlement;

Or. en

Amendement 691
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. invite le SEAE et la Commission à renforcer leur coopération et leur coordination avec d'autres missions et opérations de partenaires et d'organisations partageant les mêmes valeurs, y compris les opérations de maintien de la paix des Nations unies, pour lutter sur le terrain contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger;

Or. en

Amendement 692
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. rappelle que la Russie et la Biélorussie ont mené des opérations hybrides en instrumentalisant les migrants contre plusieurs États membres; souligne la nécessité d'améliorer la surveillance et la sécurité des frontières; considère que le renforcement des frontières extérieures de l'Union sert la sécurité de l'ensemble de l'Union; demande par conséquent un financement

approprié, sur le budget de l'Union, pour la construction de barrières physiques aux frontières extérieures de l'Union;

Or. fi

Amendement 693
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. considère la pression migratoire comme une menace géopolitique à part entière, utilisée par les États pour déstabiliser les sociétés européennes; souligne l'importance de la solidarité européenne pour protéger et consolider les frontières extérieures, notamment grâce au financement d'infrastructures solides;

Or. en

Amendement 694
Mariusz Kamiński, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. se déclare profondément inquiet de l'instrumentalisation continue des migrants par la Fédération de Russie et ses mandataires; demande à l'Union de réviser et de mettre à jour ses politiques en matière de sécurité aux frontières afin d'assurer la plus grande sécurité possible pour les frontières extérieures de l'Union; affirme que cela requiert de financer des barrières physiques et de déployer des technologies intelligentes qui renforcent

les systèmes de détection des violations des frontières;

Or. en

Amendement 695
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. insiste sur la nécessité d'une politique forte face à la pression migratoire accrue aux frontières extérieures de l'Union, en lien avec les conflits militaires en Ukraine, au Moyen-Orient et en Afrique; condamne l'instrumentalisation des migrants en situation irrégulière par des pays tiers pour déstabiliser l'Union;

Or. bg

Amendement 696
Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. demande la mise en place urgente d'un mécanisme financier visant à assister les États membres situés aux frontières extérieures de l'Union dans leur lutte contre la migration illégale;

Or. bg

Amendement 697
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Dan Barna, Bart Groothuis, Ilhan Kyuchyuk,

Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. appelle l'Europe à faire preuve de solidarité et à appuyer la construction d'un réseau d'infrastructures de défense le long de la frontière extérieure de l'Union avec la Russie et la Biélorussie afin de protéger l'Union contre les menaces militaires et hybrides, en particulier les vagues d'immigrants clandestins facilitées par des moyens artificiels;

Or. en

Amendement 698
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 15

Proposition de résolution	*Amendement*
Espace	***supprimé***

Or. en

Amendement 699
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Sous-titre 15

Proposition de résolution	*Amendement*
Espace	Espace ***et technologies critiques***

Or. en

Amendement 700
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. se félicite des conclusions et des recommandations formulées par M. Draghi dans son rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne, qui encouragent les États membres à moderniser les règles de gouvernance et d'investissement dans le domaine spatial, en particulier dans les domaines liés à la défense;	***supprimé***

Or. en

Amendement 701
Özlem Demirel, Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. ***se félicite des*** conclusions et ***des*** recommandations formulées par M. Draghi dans son rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne, qui encouragent les États membres à moderniser les règles de gouvernance et d'investissement dans le domaine spatial, en particulier dans les domaines liés à la défense;	24. ***rejette les*** conclusions et ***les*** recommandations formulées par M. Draghi dans son rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne, qui encouragent les États membres à moderniser les règles de gouvernance et d'investissement dans le domaine spatial, en particulier dans les domaines liés à la défense; ***appelle l'Union à lancer et à soutenir la démilitarisation de l'espace extra-atmosphérique, par exemple en continuant de développer et de mettre en œuvre le traité dit sur l'espace extra-atmosphérique et la résolution PAROS (prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique) des Nations unies; appelle de ses vœux l'utilisation et l'exploration purement civiles de l'espace extra-atmosphérique;***

Or. en

Amendement 702
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. se félicite des conclusions et des recommandations formulées par M. Draghi dans son rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne, qui encouragent les États membres à moderniser les règles de gouvernance et d'investissement dans le domaine spatial, en particulier dans les domaines liés à la défense;	24. se félicite des conclusions et des recommandations formulées par M. Draghi dans son rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne, qui encouragent les États membres à moderniser les règles de gouvernance et d'investissement dans le domaine spatial, en particulier dans les domaines liés à la défense; ***invite la Commission et les États membres à investir de manière appropriée dans ce domaine au cours du prochain cadre financier pluriannuel, mais aussi à envisager tout autre outil innovant susceptible d'apporter un financement;***

Or. en

Amendement 703
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. se félicite des conclusions et des recommandations formulées par M. Draghi dans son rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne, qui encouragent les États membres à moderniser les règles de gouvernance et d'investissement dans le domaine spatial, en particulier dans les domaines liés à la défense;	24. se félicite des conclusions et des recommandations formulées par M. Draghi dans son rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne, qui encouragent les États membres à moderniser les règles de gouvernance et d'investissement dans le domaine spatial, en particulier dans les domaines liés à la défense; ***invite la Commission et le Conseil à donner la***

priorité aux capacités européennes de communication spatiale de la constellation de satellites IRIS², ***qui sont pleinement opérationnelles, et à permettre à Taïwan et à l'Ukraine d'y accéder dans les meilleurs délais;***

Or. en

Amendement 704
Massimiliano Salini

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. se félicite des conclusions et des recommandations formulées par M. Draghi dans son rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne, qui encouragent les États membres à moderniser les règles de gouvernance et d'investissement dans le domaine spatial, en particulier dans les domaines liés à la défense;	24. se félicite des conclusions et des recommandations formulées par M. Draghi dans son rapport sur l'avenir de la compétitivité européenne, qui encouragent les États membres à moderniser les règles de gouvernance et d'investissement dans le domaine spatial, en particulier dans les domaines liés à la défense; ***invite la Commission et les États membres à investir de manière appropriée dans ce domaine au cours du prochain cadre financier pluriannuel;***

Or. en

Amendement 705
Hélder Sousa Silva, Wouter Beke, Pekka Toveri, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. rappelle l'importance du caractère à double usage de l'espace et sa contribution aux missions et opérations de la PSDC; souligne que, outre les communications par satellite, des secteurs

tels que le positionnement, la navigation et la synchronisation, ainsi que l'observation terrestre, sont essentiels pour renforcer l'autonomie stratégique et la résilience de l'Union; insiste sur le fait que le développement de ces capacités contribue directement à l'efficacité de la réponse aux crises et à la protection des infrastructures critiques;

Or. en

Amendement 706
Massimiliano Salini

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. souligne en particulier la nécessité de poursuivre le développement du programme spatial européen en prenant en considération les liens étroits qui existent entre le secteur spatial et les domaines de la défense et de la sécurité lors de la planification du nouveau cadre financier pluriannuel; estime que les piliers européens actuels dans le domaine spatial, à savoir le programme Galileo de navigation mondiale par satellite et le programme Copernicus pour l'observation terrestre, peuvent de toute évidence faire l'objet d'une double utilisation pour le développement d'applications et de services spatiaux; pense, dans ce contexte, que la Commission et les États membres devraient envisager de nouveaux programmes spatiaux ambitieux qui seront en mesure de doter l'Union des infrastructures et des capacités spatiales nécessaires, lui permettant ainsi de renforcer son autonomie stratégique et son rôle de puissance spatiale mondiale;

Or. en

Amendement 707
Hélder Sousa Silva, Wouter Beke, Pekka Toveri, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. reconnaît que les capacités en matière de lanceurs spatiaux et de communications par satellite sont insuffisantes au sein de l'Union; souligne l'importance stratégique de faire progresser et d'améliorer ces capacités pour permettre à l'Union de soutenir efficacement les États membres et les missions et opérations de la PSDC, tout en conservant sa résilience et son autonomie; insiste sur le fait qu'il est essentiel que l'Union développe des solutions dans ce domaine pour protéger les infrastructures critiques et pour asseoir une présence fiable et compétitive dans le secteur de l'espace;

Or. en

Amendement 708
Massimiliano Salini

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. souligne qu'il importe de faire de la constellation de satellites IRIS² le troisième pilier de la politique spatiale de l'Union, en vue de fournir des services de communication sécurisés à l'Union et à ses États membres, ainsi qu'une connectivité à haut débit aux citoyens européens, aux entreprises privées et aux autorités gouvernementales;

Or. en

Amendement 709
Hélder Sousa Silva, Wouter Beke, Pekka Toveri, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. souligne qu'il importe d'améliorer les relations entre la Commission européenne et l'Agence spatiale européenne afin d'éviter les efforts superflus et de garantir une utilisation plus efficace des ressources; souligne également l'importance de favoriser les synergies avec l'OTAN afin de garantir une coordination efficace en matière de développement des capacités spatiales et de défense;

Or. en

Amendement 710
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. encourage une coopération transatlantique plus étroite dans le domaine spatial afin de garantir des partenariats visant à développer et à appliquer des technologies communes dans le domaine spatial pour notre sécurité et notre défense communes; invite les États membres et leurs alliés à s'attaquer à la menace croissante que représente l'instrumentalisation de l'espace, en particulier au vu des rapports sur les progrès réalisés par la Russie en matière de technologie des armes

nucléaires spatiales, qui constitueraient une violation flagrante du traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique; invite à cet égard la communauté internationale à se retirer de toute forme de coopération avec la Fédération de Russie dans le domaine spatial, dans les zones où elle ne l'a pas encore fait;

Or. en

Amendement 711
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Sous-titre 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Activités maritimes et navales

Or. en

Amendement 712
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Sous-titre 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Sécurité maritime

Or. es

Amendement 713
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

24 bis. affirme qu'il est nécessaire d'envisager la défense européenne sous tous ses aspects, y compris maritimes et navals; constate que la dimension revêt une importance grandissante dans les enjeux stratégiques contemporains, et que les puissances qui remettent en cause l'ordre international déploient des capacités navales à l'échelle régionale; souligne l'importance de la coopération européenne en mer et se félicite du déroulement actuel de l'opération EUNAVFOR ASPIDES, dont il convient de tirer des enseignements; rappelle l'importance accordée à la mer au sein de l'OTAN, notamment eu égard aux intrusions et menaces russes en mer du Nord et dans l'océan Atlantique Nord; insiste sur le fait que l'autonomie stratégique européenne revêt une dimension maritime et navale, et que les marines européennes doivent coopérer plus étroitement pour assurer la protection de leurs espaces maritimes et de leurs infrastructures sous-marines ou de surface ainsi que pour se préparer à d'éventuelles confrontations en mer; souligne l'importance du principe de liberté de navigation;

Or. en

Amendement 714
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. souligne que, face aux tensions géopolitiques croissantes dans le domaine maritime, l'Union doit contribuer à garantir la liberté de navigation, la sécurité des lignes de communication maritimes et de ses navires et équipages, la lutte contre la pêche illicite, non

déclarée et non réglementée (pêche INN), ainsi que le contrôle efficace de ses frontières maritimes extérieures pour empêcher les activités illicites;

Or. es

Amendement 715
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. insiste sur l'engagement pris de renforcer le rôle de l'Union en tant que garant de la sécurité maritime internationale; attire l'attention sur l'œuvre des présences maritimes coordonnées dans le golfe de Guinée et dans le nord-ouest de l'océan Indien; invite les États membres à contribuer activement à ces initiatives et à renforcer leurs capacités navales militaires afin d'améliorer la présence et la visibilité de l'Union dans le secteur maritime mondial;

Or. es

Amendement 716
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. invite la Commission européenne à étudier la possibilité d'élaborer des équipements de défense spécifiques visant à protéger les îles contre d'éventuels débarquements et attaques de forces extra-européennes;

Or. el

Amendement 717
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. fait part de ses vives inquiétudes quant à la surveillance et au sabotage par la Russie des câbles de communication et des infrastructures énergétiques en mer, et demande aux États membres de respecter pleinement les engagements pris dans le cadre de la déclaration de New York sur la sécurité et la résilience des câbles sous-marins, notamment d'acquérir des réseaux de câbles sous-marins uniquement auprès d'entreprises établies dans des pays alliés; appelle également de ses vœux une coopération entre les garde-côtes au niveau régional en vue de contrer et d'atténuer les menaces qui pèsent sur nos infrastructures maritimes et sous-marines, et de réparer les dégâts occasionnés;

Or. en

Amendement 718
Massimiliano Salini

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. Activités sous-marines
	souligne la nécessité d'allouer des ressources suffisantes à la recherche et au développement d'équipements sous-

marins de pointe afin de contrer les menaces qui pèsent sur les infrastructures militaires, civiles et critiques, notamment les conduites sous-marines, les câbles installés au fond de la mer et les installations énergétiques en mer;

Or. en

Amendement 719
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. ***déplore***, en ces temps instables sur le plan géopolitique, ***l'affaiblissement*** des régimes de non-prolifération et de contrôle des armes et demande un redoublement des efforts pour inverser cette tendance;	25. ***estime***, en ces temps instables sur le plan géopolitique, ***qu'il convient de donner un nouvel élan à la relance*** des régimes de non-prolifération et de contrôle des armes et demande un redoublement des efforts pour inverser cette tendance;

Or. en

Amendement 720
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. déplore, en ces temps instables sur le plan géopolitique, l'affaiblissement des régimes de non-prolifération et de contrôle des armes et demande un redoublement des efforts pour inverser cette tendance;	25. déplore, en ces temps instables sur le plan géopolitique, l'affaiblissement des régimes de non-prolifération et de contrôle des armes et demande un redoublement des efforts pour inverser cette tendance; ***rappelle que les négociations relatives aux régimes de contrôle des armements qui ont des conséquences pour l'Europe incluent systématiquement les États membres de l'Union;***

Or. en

Amendement 721
Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. déplore, en ces temps instables sur le plan géopolitique, l'affaiblissement des régimes de non-prolifération et de contrôle des armes ***et demande un redoublement des efforts pour inverser cette tendance***;	25. déplore, en ces temps instables sur le plan géopolitique, l'affaiblissement des régimes de non-prolifération et de contrôle des armes;

Or. en

Amendement 722
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. déplore, en ces temps instables sur le plan géopolitique, l'affaiblissement des régimes de non-prolifération et de contrôle des armes et demande un redoublement des efforts pour inverser cette tendance;	25. déplore ***profondément***, en ces temps instables sur le plan géopolitique, l'affaiblissement des régimes de non-prolifération et de contrôle des armes et demande un redoublement des efforts pour inverser cette tendance; ***se dit très inquiet des conséquences probables de cet affaiblissement et demande à l'Union et à ses États membres de s'engager à relancer et à renforcer les efforts en matière de non-prolifération et de contrôle des armements;***

Or. en

Amendement 723
Özlem Demirel, Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. déplore, en ces temps instables sur le plan géopolitique, l'affaiblissement des régimes de non-prolifération et de contrôle des armes et demande un redoublement des efforts pour inverser cette tendance;	25. déplore, en ces temps instables sur le plan géopolitique, l'affaiblissement des régimes de non-prolifération et de contrôle des armes et demande un redoublement des efforts pour inverser cette tendance; ***invite à cet égard l'Union à soutenir activement le traité sur l'interdiction des armes nucléaires et à œuvrer en faveur de sa mise en œuvre, puis de sa ratification par les États membres;***

Or. en

Amendement 724
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. déplore, en ces temps instables sur le plan géopolitique, l'affaiblissement des régimes de non-prolifération et de contrôle des armes ***et*** demande un redoublement des efforts pour inverser cette tendance;	25. déplore, en ces temps instables sur le plan géopolitique, l'affaiblissement des régimes de non-prolifération et de contrôle des armes***,*** demande un redoublement des efforts pour inverser cette tendance ***et insiste pour que l'Union joue un rôle beaucoup plus important, notamment dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive et des outils numériques de surveillance et de manipulation à double usage***;

Or. en

Amendement 725
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. déplore, en ces temps instables sur le plan géopolitique, l'affaiblissement des régimes de non-prolifération et de contrôle des armes et demande un redoublement des efforts pour inverser cette tendance;	25. déplore, en ces temps instables sur le plan géopolitique, l'affaiblissement des régimes de non-prolifération et de contrôle des armes et demande un redoublement des efforts pour inverser cette tendance; ***souligne à cet égard qu'il est absolument nécessaire d'augmenter les investissements dans le contrôle des armements, la non-prolifération et le désarmement au niveau régional et mondial, l'accent devant être mis en particulier sur les stratégies multilatérales;***

Or. en

Amendement 726
Marc Botenga, Özlem Demirel
au nom du groupe La gauche

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne que la course aux armements, encouragée par l'OTAN, favorise l'enlisement et la violence des conflits et les jeux à somme nulle, et qu'elle est donc incompatible avec la paix et le règlement diplomatique des conflits;

Or. en

Amendement 727
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. rappelle que la Russie a retiré, en octobre 2023, sa ratification du traité international interdisant tous les essais nucléaires;

Or. fi

Amendement 728
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. exprime son soutien indéfectible à l'engagement de l'Union et de ses États membres en faveur du traité de non-prolifération des armes nucléaires, qui constitue le fondement du régime mondial de non-prolifération et du désarmement nucléaires; souligne qu'il importe que l'Union joue un rôle actif et constructif pour faire progresser et renforcer les efforts internationaux fondés sur des règles dans le domaine de la non-prolifération, du contrôle des armements et de l'architecture du désarmement;

Or. en

Amendement 729
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. réaffirme son soutien sans réserve à l'engagement de l'Union et de ses États membres en faveur du traité de non-prolifération des armes nucléaires, qui

constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération et du désarmement nucléaires;

Or. en

Amendement 730
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. est fermement convaincu que, compte tenu des ambitions croissantes de l'Union dans le domaine de la défense, il est nécessaire de renforcer la convergence et la cohérence des politiques des États membres en matière d'exportation d'armements; invite les États membres à se conformer pleinement à la position commune 2008/944/PESC définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires, telle que modifiée par la décision (PESC)2019/1560 du Conseil, à appliquer scrupuleusement le critère 4 sur la stabilité régionale et à cesser toute exportation d'équipements militaires qui pourraient être utilisés contre d'autres États membres de l'Union; demande la mise en place d'un mécanisme de sanctions à l'encontre des États membres qui ne se conforment pas à la position commune; plaide pour la mise en place d'un mécanisme de consultation entre les États membres pour évaluer le respect de la position commune;

Or. en

Amendement 731
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne la nécessité d'une plus grande transparence et convergence aux niveaux national et européen en ce qui concerne les exportations d'armes; met l'accent sur le fait que les États membres se doivent de respecter la position commune de l'Union sur les exportations d'armements et de reconnaître leurs compétences dans leurs politiques d'acquisitions de défense; invite les États membres à se conformer pleinement à la position commune 2008/944/PESC du 8 décembre 2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires, telle que modifiée par la décision (PESC) 2019/1560 du Conseil; reconnaît les compétences des États membres en ce qui concerne les politiques d'acquisitions dans le domaine de la défense;

Or. en

Amendement 732
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quater. souligne l'importance de renforcer la transparence et la coordination aux niveaux national et européen en ce qui concerne les exportations d'armes; demande instamment aux États membres de respecter pleinement la position commune 2008/944/PESC du

8 décembre 2008, qui établit des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires, telle que modifiée par la décision (PESC) 2019/1560 du Conseil; reconnaît l'autorité des États membres sur leurs politiques d'acquisition dans le domaine de la défense;

Or. en

Amendement 733
Miriam Lexmann, Christophe Gomart, Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. alerte sur le fait que la détérioration de l'environnement de sécurité en Europe et dans le monde requiert une réflexion urgente sur la manière de réduire sa dépendance à l'égard de pays adversaires comme la Chine; souligne la nécessité d'empêcher les transferts de technologies émergentes sensibles et de biens essentiels à double usage, en particulier ceux qui sont essentiels à la sécurité et à la défense de l'Union, vers des pays destinataires problématiques qui déploient des stratégies de fusion militaro-civile ou y collaborent; estime que la création de systèmes d'autorisation des exportations et de douane électroniques à l'échelle de l'Union est une étape critique pour parvenir à des contrôles européens communs efficaces en ce qui concerne les exportations; demande instamment aux États membres de rendre ces systèmes opérationnels pour la fin de l'année 2024 au plus tard; demande en outre aux institutions et aux États membres de l'Union de renforcer la coopération avec les partenaires transatlantiques et

d'autres partenaires partageant les mêmes valeurs pour ce qui est de la protection des technologies et infrastructures critiques;

Or. en

Amendement 734
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne que le problème des munitions non explosées et des armes chimiques déversées au cours du siècle précédent constitue déjà une menace pour la sécurité, l'environnement, la santé et l'économie, comme dans la mer Baltique, l'Adriatique et la mer du Nord; invite la Commission à augmenter le financement pour relever ce défi croissant;

Or. en

Amendement 735
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Sous-titre 17

Proposition de résolution	*Amendement*
Défense et société	***supprimé***

Or. en

Amendement 736
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution

Sous-titre 17

Proposition de résolution	*Amendement*
Défense et société	***Paix*** et société

Or. en

Amendement 737
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. met en exergue la nécessité que les citoyens de l'Union comprennent mieux les ***menaces et les risques pour la sécurité, de sorte qu'une conscience de la défense européenne puisse émerger***; invite l'Union et ses États membres à élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation destinés à améliorer ***les*** connaissances ***des citoyens, en particulier des jeunes, en matière de défense et à renforcer la résilience et la préparation des sociétés face aux défis en matière de sécurité***;	26. met en exergue la nécessité que les citoyens de l'Union comprennent mieux les ***conséquences des guerres et des conflits, les modalités de la consolidation de la paix et l'importance de la charte des Nations unies***; invite l'Union et ses États membres à élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation destinés à améliorer ***le niveau de*** connaissances ***en ce qui concerne l'urgente nécessité d'instaurer la paix et les conséquences dévastatrices des conflits, à la fois au niveau individuel et au niveau sociétal***;

Or. en

Amendement 738
Michał Dworczyk, Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. met en exergue la nécessité que les citoyens de l'Union comprennent mieux les menaces et les risques pour la sécurité, de sorte qu'une conscience de la défense européenne puisse émerger; invite ***l'Union***	26. met en exergue la nécessité que ***les dirigeants de l'Union, les responsables politiques et*** les citoyens de l'Union comprennent mieux les menaces et les risques pour la sécurité, de sorte qu'une

et ses États membres à élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation destinés à améliorer les connaissances des citoyens, en particulier des jeunes, en matière de défense ***et*** à renforcer la résilience et la préparation des sociétés face aux défis en matière de sécurité;

conscience de la défense européenne puisse émerger***, ce qui est impossible sans une perception commune des menaces en question et sans volonté politique de passer à l'action***; ***rappelle à cet égard les projets néfastes de Nord Stream qui, malgré les critiques de nombreux pays, du Parlement européen et des experts en matière de sécurité, ont été mis en œuvre, mettant ainsi à mal la solidarité et la sécurité de l'Europe;*** invite ***les*** États membres à élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation destinés à améliorer les connaissances des citoyens, en particulier des jeunes, en matière de défense***,*** à renforcer la résilience et la préparation des sociétés face aux défis en matière de sécurité ***et à inciter de nouvelles personnes à effectuer leur service militaire***;

Or. en

Amendement 739
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. met en exergue la nécessité que les citoyens de l'Union comprennent mieux les menaces et les risques pour la sécurité***, de sorte qu'une conscience de la défense européenne puisse émerger***; invite l'Union et ses États membres à élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation destinés à améliorer les connaissances ***des citoyens, en particulier des jeunes, en matière de*** défense et ***à renforcer*** la résilience et la préparation des sociétés face aux défis en matière de sécurité;	26. met en exergue la nécessité que les citoyens de l'Union comprennent mieux les menaces et les risques pour la sécurité ***afin d'améliorer la compréhension commune et la convergence en ce qui concerne la perception des menaces dans l'ensemble de l'Europe***; invite l'Union et ses États membres à élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation***, notamment à l'intention des jeunes,*** destinés à améliorer les connaissances ***et à favoriser des débats plus éclairés et plus globaux sur la sécurité, la*** défense et la résilience***, afin de renforcer la résilience*** et la préparation des sociétés face aux défis en matière de sécurité ***et de permettre un***

contrôle public et démocratique accru du secteur de la défense;

Or. en

Amendement 740
Mika Aaltola

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. met en exergue la nécessité que les citoyens de l'Union comprennent mieux les menaces et les risques pour la sécurité, de sorte qu'une ***conscience*** de la défense européenne puisse émerger; invite l'Union et ses États membres à élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation destinés à améliorer les connaissances des citoyens, en particulier des jeunes, en matière de défense et à renforcer la résilience et la préparation des sociétés face aux défis en matière de sécurité;	26. met en exergue la nécessité que les citoyens de l'Union comprennent mieux les menaces et les risques pour la sécurité, de sorte qu'une ***conception globale*** de la défense européenne puisse émerger; invite l'Union et ses États membres à élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation destinés à améliorer les connaissances des citoyens, en particulier des jeunes, en matière de défense et à renforcer la résilience et la préparation des sociétés face aux défis en matière de sécurité; ***invite la Commission et les États membres à entamer une discussion relative aux recommandations présentées dans le rapport de M. Niinistö sur le renforcement de la préparation civile et militaire de l'Europe, notamment l'importance capitale des citoyens dans la préparation et la réponse aux crises, et plus particulièrement la résilience psychologique des individus et la préparation des ménages; invite en outre les États membres à envisager et à mettre en œuvre des stratégies intersectorielles pour répondre aux menaces générales en matière de sécurité et aux questions de sécurité d'approvisionnement;***

Or. en

Amendement 741

Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. met en exergue la nécessité que les citoyens de l'Union comprennent mieux les menaces et les risques pour la sécurité, de sorte qu'une conscience de la défense européenne puisse émerger; invite l'Union et ses États membres à élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation destinés à améliorer les connaissances des citoyens, en particulier des jeunes, en matière de défense et à renforcer la résilience et la préparation des sociétés face aux défis en matière de sécurité;	26. met en exergue la nécessité que les citoyens de l'Union comprennent mieux les menaces et les risques pour la sécurité, de sorte qu'une conscience de la défense européenne puisse émerger***, sous la forme d'initiatives visant à renforcer les instruments de «défense» au sens large du terme, soit au-delà de la seule fabrication d'armements***; invite l'Union et ses États membres à élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation destinés à améliorer les connaissances des citoyens, en particulier des jeunes, en matière de défense ***et de valeurs militaires*** et à renforcer la résilience et la préparation des sociétés face aux défis en matière de sécurité; ***suggère de développer des programmes de «formation des formateurs» et des actions de coopération entre les institutions de défense et les universités, telles que des cours, exercices et jeux de rôle militaires à l'intention des étudiants civils; souligne toutefois que ces programmes de sensibilisation devraient mettre en évidence que le concept de défense n'est pas principalement lié à la guerre au sens strict, mais qu'il implique un large éventail d'actions diplomatiques et de dialogue à inclure dans ce concept;***

Or. en

Amendement 742
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*

26. met en exergue la nécessité que les citoyens de l'Union comprennent mieux les menaces et les risques pour la sécurité, de sorte qu'une conscience de la défense européenne puisse émerger; invite l'Union et ses États membres à élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation destinés à améliorer les connaissances des citoyens, en particulier des jeunes, en matière de défense et à renforcer la résilience et la préparation des sociétés face aux défis en matière de sécurité;	26. ***salue le rapport de M. Sauli Niinistö sur le renforcement de la préparation civile et militaire de l'Europe, et invite instamment la Commission à appliquer les recommandations formulées avec un degré d'ambition élevé, notamment en mettant au point une évaluation des risques au niveau de l'Union, une stratégie de l'Union en matière de préparation, des exercices communs, une vision cohérente et une interface renforcée entre l'Union et l'OTAN en prévision des situations de crise;*** met en exergue la nécessité que les citoyens de l'Union comprennent mieux les menaces et les risques pour la sécurité, de sorte qu'une conscience de la défense européenne puisse émerger; invite l'Union et ses États membres à élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation destinés à améliorer les connaissances des citoyens, en particulier des jeunes, en matière de défense et à renforcer la résilience et la préparation des sociétés face aux défis en matière de sécurité;

Or. en

Amendement 743
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. met en exergue la nécessité que les citoyens de l'Union comprennent mieux les menaces et les risques pour la sécurité, de sorte qu'une conscience de la défense européenne puisse émerger; invite l'Union et ses États membres à élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation destinés à améliorer les connaissances des citoyens, en particulier des jeunes, en matière de défense et à	26. met en exergue la nécessité que les citoyens de l'Union comprennent mieux les menaces et les risques pour la sécurité, de sorte qu'une conscience de la défense européenne puisse émerger; invite l'Union et ses États membres à élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation destinés à améliorer les connaissances des citoyens, en particulier des jeunes, en matière de défense et à

renforcer la résilience et la préparation des sociétés face aux défis en matière de sécurité;	renforcer la résilience et la préparation des sociétés face aux défis en matière de sécurité; ***invite la Commission et les États membres à se pencher sur ces questions dans le cadre du bouclier européen de la démocratie, en s'inspirant du modèle suédois d'initiative de protection civile, afin de veiller à ce que la population civile soit largement sensibilisée et préparée;***

Or. en

Amendement 744
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. souligne à cet égard qu'une stratégie de sécurité et de défense cohérente et efficace aux niveaux européen et national ne peut être élaborée que si elle reçoit le soutien des institutions démocratiques et, par conséquent, de la population; insiste sur le fait qu'obtenir un soutien démocratique, en dépit des campagnes ciblées menées par des forces politiques soutenues par des puissances étrangères, est la clé d'une stratégie de défense européenne à long terme cohérente et couronnée de succès; souligne par ailleurs qu'il est indispensable, à cet égard, de mener un débat éclairé et d'exercer un contrôle démocratique;

Or. en

Amendement 745
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Raphaël Glucksmann, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quater. salue le rapport Niinistö sur le renforcement de la préparation civile et militaire et de la résilience de l'Europe et ses recommandations; est favorable à l'adoption d'une approche de la résilience qui englobe l'ensemble de la société et qui suppose la participation active des institutions de l'Union, des États membres, de la société civile et des citoyens au renforcement du cadre de sécurité de l'Union; invite les États membres, la Commission et le SEAE à examiner attentivement les conclusions et les recommandations du rapport, et à consacrer la volonté politique et les ressources financières et humaines nécessaires pour réaliser les actions proposées qui permettraient de renforcer le rôle de l'Union en tant qu'acteur décisif en matière de sécurité sur la scène européenne et mondiale;

Or. en

Amendement 746
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. souligne l'importance de la défense et de la préparation civiles à moyen et long terme, y compris la nécessité de créer des infrastructures de protection civile adéquates et de planifier les situations d'urgence, et invite l'Union, ses États membres et les gouvernements locaux à réaliser les investissements nécessaires à cette fin et à prévoir un programme de garantie des investissements spécifique aux infrastructures de défense civile et de

prévention des crises au sein de la BEI;

Or. en

Amendement 747
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. rappelle que le terrorisme islamiste radical constitue toujours une menace persistante pour la sécurité des citoyens des États membres et des alliés et partenaires de l'Union; invite l'Union à continuer de lutter contre cette menace avec détermination et en faisant preuve d'une totale solidarité, notamment en renforçant la coordination pour améliorer la connaissance de la menace, en déployant des capacités de préparation et de réponse et en intensifiant les échanges avec les pays partenaires et d'autres acteurs internationaux;

Or. en

Amendement 748
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. demande instamment à la Commission et aux États membres de mettre à disposition les fonds nécessaires à la création d'infrastructures de protection civile adéquates et à l'élaboration de plans d'urgence approfondis;

Or. en

Amendement 749
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. reconnaît que l'accès de la PSDC à la planification, aux ressources et à la logistique lui donne le potentiel de devenir le principal acteur permettant la gestion civile des crises pendant les situations d'urgence, et devrait être utilisé comme centre pratique de résilience et de relèvement des sociétés face à des catastrophes d'origine humaine et naturelle;

Or. en

Amendement 750
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. souligne que les politiques de défense de l'Union devraient refléter les principes d'égalité des sexes et de diversité, promouvoir des environnements militaires inclusifs qui reflètent les valeurs et la diversité de la société européenne et garantir que tous les membres des forces armées européennes, indépendamment de leur sexe ou de leur origine, bénéficient des mêmes possibilités et d'un accès égal aux aides;

Or. en

Amendement 751
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. souligne que l'Union et ses États membres doivent répondre aux difficultés majeures de recrutement et de fidélisation du personnel militaire en mettant en place des actions coordonnées aux niveaux national et européen afin que les effectifs militaires se maintiennent dans la durée; recommande que l'Union soutienne les États membres dans l'élaboration de politiques qui renforcent l'attrait pour les carrières ainsi que dans la définition de stratégies de fidélisation à long terme; souligne qu'il est nécessaire que le CMUE assure le suivi de sa mission de collecte et d'analyse des données dans les États membres sur les questions de recrutement et de fidélisation, afin de relever d'éventuelles contre-mesures; insiste sur le fait qu'il convient de prendre en considération de manière adéquate, pour la suite du processus de développement de l'Union européenne de la défense, le soutien en matière de santé mentale et de bien-être du personnel militaire, en mettant l'accent sur le développement professionnel et la prise en charge à long terme des anciens combattants;

Or. en

Amendement 752
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. souligne le rôle important des jeunes et des organisations de jeunesse dans le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité et invite le SEAE à s'engager à intégrer plus systématiquement les jeunes dans son programme Jeunesse, paix et sécurité;

Or. en

Amendement 753
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. souligne l'importance d'organiser des entraînements et exercices conjoints entre les forces armées européennes et de promouvoir ainsi l'interopérabilité, en vue de préparer au mieux les missions et de faire face à un large éventail de menaces, aussi bien conventionnelles que non conventionnelles; réitère à cet égard son soutien à l'initiative européenne relative à l'échange de jeunes officiers (Erasmus militaire - Emilyo) gérée par le Collège européen de sécurité et de défense, qui a pour but de permettre aux institutions nationales d'instruction et de formation militaires d'explorer les possibilités d'échanges quantitatifs et qualitatifs de connaissances et de savoir-faire, ainsi que de développer une culture commune dans les domaines de la sécurité et de la défense et, partant, d'améliorer l'interopérabilité des forces armées;

Or. en

Amendement 754

Hélder Sousa Silva, Wouter Beke, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. propose la création d'un programme d'échange européen pour les militaires des États membres, destiné à leur offrir des possibilités de formation et à leur permettre d'acquérir de l'expérience dans différents environnements et structures militaires européens; estime que ce programme devrait permettre au personnel militaire de participer à des périodes de formation et d'adaptation au sein d'unités d'autres pays, ce qui favoriserait la compréhension mutuelle, la cohésion et l'interopérabilité, renforcerait les réseaux professionnels et développerait le partage des meilleures pratiques au sein des forces armées de l'Union;

Or. en

Amendement 755
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. appuie la proposition formulée dans le rapport Niinistö relatif à la PSDC et à la défense, qui prévoit notamment de faciliter l'utilisation des instruments de la PSDC en complément des outils de sécurité intérieure à proximité immédiate du territoire et des eaux territoriales de l'Union, de développer le marché unique proposé pour les produits et services de défense au moyen de mesures concrètes visant à améliorer la coopération transfrontière et la compétitivité de

	l'industrie de la défense, ainsi que de renforcer la coopération sur les biens à double usage et la coopération civilo-militaire au niveau de l'Union, en se fondant sur une approche gouvernementale globale;

Or. en

Amendement 756
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 18

Proposition de résolution	*Amendement*
Renforcer la coopération et les partenariats en matière de défense	***supprimé***

Or. en

Amendement 757
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. insiste sur l'importance que revêt le volet «partenariats» de la boussole stratégique pour le renforcement de la coopération entre l'Union et ses alliés et partenaires dans le monde, afin de lutter contre les stratégies étrangères visant à porter atteinte à l'Union et à ses partenaires, et à déstabiliser l'ordre international fondé sur des règles;	***supprimé***

Or. en

Amendement 758

Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. insiste sur l'importance que revêt le volet «partenariats» de la boussole stratégique pour le renforcement de la coopération entre l'Union et ses alliés et partenaires dans le monde, afin de lutter contre les stratégies étrangères visant à porter atteinte à l'Union et à ses partenaires, et à déstabiliser l'ordre international fondé sur ***des règles***;	27. insiste sur l'importance que revêt le volet «partenariats» de la boussole stratégique pour le renforcement de la coopération entre l'Union et ses alliés et partenaires dans le monde, afin de lutter contre les stratégies étrangères visant à porter atteinte à l'Union et à ses partenaires, et à déstabiliser l'ordre international fondé sur ***le droit international***;

Or. de

Amendement 759
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. insiste sur l'importance que revêt le volet «partenariats» de la boussole stratégique pour le renforcement de la coopération entre l'Union et ses alliés et partenaires dans le monde, afin de lutter contre les stratégies étrangères visant à porter atteinte à l'Union et à ses partenaires, et à déstabiliser l'ordre international fondé sur des règles;	27. insiste sur l'importance que revêt le volet «partenariats» de la boussole stratégique pour le renforcement de la coopération entre l'Union et ses alliés et partenaires ***qui partagent les mêmes valeurs*** dans le monde, afin de lutter contre les stratégies étrangères visant à porter atteinte à l'Union et à ses partenaires, et à déstabiliser l'ordre international fondé sur des règles;

Or. en

Amendement 760
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. insiste sur l'importance que revêt le volet «partenariats» de la boussole stratégique pour le renforcement de la coopération entre l'Union et ses alliés et partenaires dans le monde, afin de lutter contre les stratégies étrangères visant à porter atteinte à l'Union et à ses partenaires, et à déstabiliser l'ordre international fondé sur des règles;	27. insiste sur l'importance que revêt le volet «partenariats» de la boussole stratégique pour le renforcement de la coopération entre l'Union et ses alliés et partenaires dans le monde ***sur la base de valeurs communes, dans le respect des droits de l'homme et de la démocratie***, afin de lutter contre les stratégies étrangères visant à porter atteinte à l'Union et à ses partenaires, et à déstabiliser l'ordre international fondé sur des règles;

Or. en

Amendement 761
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. insiste sur l'importance que revêt le volet «partenariats» de la boussole stratégique pour le renforcement de la coopération entre l'Union et ses alliés et partenaires dans le monde, afin de lutter contre les stratégies étrangères visant à porter atteinte à l'Union et à ses partenaires, et à déstabiliser l'ordre international fondé sur des règles;	27. insiste sur l'importance que revêt le volet «partenariats» de la boussole stratégique pour le renforcement de la coopération entre l'Union et ses alliés et partenaires dans le monde, afin de ***renforcer la perception du principe de dissuasion et de*** lutter contre les stratégies étrangères visant à porter atteinte à l'Union et à ses partenaires, et à déstabiliser l'ordre international fondé sur des règles;

Or. en

Amendement 762
Hélder Sousa Silva, Wouter Beke, Pekka Toveri, Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. souligne que l'Union doit redoubler d'efforts pour veiller à ce que les pays qui étaient autrefois des partenaires stratégiques, et avec lesquels certains États membres entretiennent des liens culturels forts, ne tombent pas dans la sphère d'influence de rivaux systémiques; rappelle que la diplomatie économique joue un rôle crucial dans cette démarche, car elle constitue un outil essentiel pour renforcer les liens de coopération, pour promouvoir la prospérité mutuelle et pour consolider la présence et l'influence de l'Union, ce qui contribue à la résilience de ces régions face aux pressions extérieures;

Or. en

Amendement 763
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. réitère son appel en faveur d'une coopération plus étroite en matière de sécurité avec les organisations internationales, telles que, sans s'y limiter, les Nations unies, l'Union africaine et ses missions de maintien de la paix sur des théâtres communs, ainsi qu'avec l'OSCE;

Or. en

Amendement 764
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. affirme de nouveau que la PSDC de l'Union doit se développer dans le strict respect du droit international et des décisions multilatérales prises par des institutions internationales telles que les Nations Unies et l'OSCE; reconnaît la nécessité de réformer le système multilatéral pour que ses processus décisionnels soient plus efficaces, plus inclusifs et plus démocratiques, notamment en garantissant une représentation plus importante des pays en développement, une plus grande transparence et des mécanismes d'application des décisions internationales plus efficaces;

Or. en

Amendement 765
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 27 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 quinquies. se félicite de l'adoption de la politique de vigilance de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire lors du soutien à des tiers dans le secteur de la sécurité, qui peut servir de base à une coopération sécuritaire et militaire avec des pays tiers plus conforme aux droits de l'homme et au droit international humanitaire; appelle de ses vœux la mise en œuvre complète de cette politique;

Or. en

Amendement 766
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 27 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 quater. salue la déclaration commune des ministres de la défense du G7 du 19 octobre 2024 et leur déclaration faisant état de leur intention de renforcer la coopération dans le secteur de la défense; souligne que les partenariats internationaux conclus dans ce domaine avec des partenaires partageant les mêmes valeurs sont du plus haut intérêt pour l'Union; appelle à nouveau, à cet égard, à une collaboration renforcée entre l'Union et ses partenaires de la région indo-pacifique et souligne que des accords similaires pourraient, par exemple, être conclus avec la Corée du Sud ou d'autres partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que la Nouvelle-Zélande et l'Australie;

Or. en

Amendement 767
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. invite l'Union à approfondir la coopération en matière de sécurité avec les pays associés dans les domaines prioritaires recensés dans la boussole stratégique, notamment en renforçant la résilience des secteurs locaux de la sécurité dans le domaine de la gestion des crises, y compris la préparation à des incidents maritimes et des incidents chimiques, biologiques, radiologiques et

nucléaires de grande ampleur et impliquant plusieurs secteurs, en luttant contre les menaces hybrides et en renforçant les capacités des institutions chargées de la cybersécurité; invite l'Union à promouvoir, auprès des pays associés, une coopération renforcée avec le CSUE, l'AED et l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA) en vue de conclure des arrangements de travail pertinents; estime que la participation des pays associés et des alliés de l'OTAN aux projets CSP, sous réserve de l'accord des États membres de l'Union, contribue fortement à promouvoir la compatibilité des secteurs de la sécurité et de la défense entre les pays tiers et les normes de l'Union, ainsi qu'à partager des expériences, des renseignements et des compétences techniques dans divers domaines;

Or. en

Amendement 768
Ana Miguel Pedro

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. souligne l'importance stratégique de la région indo-pacifique dans le cadre européen de la défense et reconnaît la nécessité de prendre en considération les inquiétudes croissantes au sujet de la sécurité liées aux activités de la Chine dans la région et à leurs conséquences plus générales pour la stabilité mondiale; insiste sur le fait qu'il est impératif de parvenir à une sécurité collective plus durable grâce à un réseau d'alliés et de partenaires régionaux, qui constitue le fondement classique d'un engagement dans la région indo-pacifique; estime que l'Union doit renforcer les canaux de

	communication et accorder une priorité stratégique à la coopération dans les domaines de la défense et de la sécurité avec les alliés régionaux établis, notamment le Japon, l'Australie, la Corée du Sud et les Philippines, et approfondir son engagement auprès de partenaires stratégiques émergents, tels que l'Indonésie et le Viêt Nam;

Or. en

Amendement 769
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 19

Proposition de résolution	*Amendement*
Coopération UE-OTAN	***supprimé***

Or. en

Amendement 770
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe;	***supprimé***

Or. en

Amendement 771
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires***, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la*** sécurité ***internationale et éviter la duplication des efforts de défense***; ***se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe;***	28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires ***tant que le processus de renforcement d'une*** sécurité ***européenne autonome reste en cours***;

Or. de

Amendement 772
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. souligne ***qu'il importe que*** l'OTAN ***et*** l'Union ***jouent*** des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale ***et éviter la duplication des efforts de défense***; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe;	28. souligne ***le rôle majeur et essentiel de*** l'OTAN ***en matière de sécurité en Europe, qui permet d'éviter les doubles emplois dans le domaine de la défense; fait toutefois remarquer que*** l'Union ***dispose d'outils uniques pour jouer*** des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe***, notamment dans la région de la mer Baltique***;

Or. en

Amendement 773
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. souligne ***qu'il importe que l'OTAN et*** l'Union ***jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir*** la sécurité internationale ***et éviter la duplication des efforts de défense***; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe;	28. souligne ***l'importance du partenariat stratégique de*** l'Union ***avec l'OTAN, dans le plein respect des principes directeurs qui ont été convenus en matière de transparence, de réciprocité et d'inclusion, ainsi que de l'autonomie décisionnelle et des procédures propres à chaque organisation; estime que ce partenariat stratégique vise à renforcer*** la sécurité internationale; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe;

Or. en

Amendement 774
Rasa Juknevičienė

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union ***jouent*** des rôles ***complémentaires,*** cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la	28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union ***entretiennent une coopération étroite, soient pleinement complémentaires et jouent*** des rôles cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une

sécurité en Europe;	avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe;

Or. en

Amendement 775
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et ***éviter*** la duplication des ***efforts de défense***; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe;	28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et ***consolider ainsi les efforts de défense; fait observer que*** la duplication des ***ressources de part et d'autre de l'Atlantique renforce l'Alliance atlantique, dans la mesure où chaque partie a la capacité d'agir pour soutenir l'autre en cas de crise majeure frappant un système critique***; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe;

Or. en

Amendement 776
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité ***internationale*** et éviter la	28. ***préconise de maintenir et de renforcer l'unité et la détermination dont font preuve les partenaires transatlantiques dans la réponse à la guerre d'agression menée par la Russie***

duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de ***la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de*** la sécurité ***en Europe***;	***contre l'Ukraine;*** souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité ***et la paix internationales*** et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de ***nouveaux alliés à l'OTAN, qui va dans le sens de l'intérêt fondamental de l'Union d'inclure en temps voulu tous les pays européens, afin de renforcer*** la sécurité ***sur notre continent***;

Or. en

Amendement 777
Lucia Yar, Hilde Vautmans, Dan Barna, Ilhan Kyuchyuk

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe;	28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense***, tout en maintenant une solide coopération mutuelle***; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe;

Or. en

Amendement 778
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe;	28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe; ***rappelle que l'OTAN a fait ses preuves en tant que puissante alliance militaire transatlantique qui protège avec succès l'Europe contre les agressions étrangères depuis 1949, et que sa capacité de dissuasion demeure cruciale aujourd'hui et demain;***

Or. en

Amendement 779
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe;	28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe; ***souligne la nécessité constante d'assurer l'alignement des partenaires européens de l'OTAN, et l'obligation de coopération et d'entraide qui découle des articles 1 et 3 du traité de l'Atlantique Nord; invite l'Union à intensifier ses efforts en matière***

d'initiatives communes de sécurité et de défense lorsqu'il n'existe pas d'équivalent dans le cadre de l'OTAN, comme le centre multinational pour la formation des pilotes d'hélicoptère de l'AED, afin d'accroître la normalisation, d'améliorer l'interopérabilité et d'élaborer des procédures opérationnelles communes entre les capacités de défense des États membres et de l'Union;

Or. en

Amendement 780
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe;	28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe; ***fait part de son inquiétude quant aux duplications inutiles et générant des dysfonctionnements entre les deux organisations, notamment en ce qui concerne les politiques et les mesures industrielles de défense, duplications qui pourraient aboutir à des résultats contradictoires et risquent d'amoindrir l'incidence réelle de l'argent des contribuables européens, comme c'est le cas, par exemple, pour le projet de giravions de nouvelle génération du FED et de l'OTAN; demande que les deux organisations organisent à intervalles réguliers une conférence sur les capacités de défense et les capacités***

industrielles afin d'assurer la cohérence et d'améliorer l'efficacité des mesures qu'elles adoptent; appelle de ses vœux un renforcement des liens entre les deux organisations en ce qui concerne la planification de la défense, par l'attribution d'une double fonction au directeur général de l'EMUE, qui serait aussi commandant suprême adjoint des forces alliées en Europe au sein de l'OTAN;

Or. en

Amendement 781
Ioan-Rareş Bogdan

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe;	28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe; ***insiste sur la nécessité de renforcer la coopération entre l'Union et l'OTAN dans des domaines tels que la cybersécurité, la réponse aux menaces hybrides et l'innovation en matière de défense, afin de relever plus efficacement les défis communs en matière de sécurité et d'améliorer la résilience collective;***

Or. en

Amendement 782
Bart Groothuis, Hilde Vautmans, Lucia Yar, Ilhan Kyuchyuk, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe;	28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe; ***invite la VP/HR à agir en étroite coordination et en cohésion avec le secrétaire général de l'OTAN;***

Or. en

Amendement 783
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Dan Barna, Bart Groothuis, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe;	28. souligne qu'il importe que l'OTAN et l'Union jouent des rôles complémentaires, cohérents et se renforçant mutuellement pour soutenir la sécurité internationale et éviter la duplication des efforts de défense; se réjouit de l'adhésion de la Suède à l'OTAN en 2024, après celle de la Finlande en 2023, qui constitue une avancée historique dans le renforcement de la sécurité en Europe; ***réaffirme sa conviction que l'Ukraine est irréversiblement engagée sur la voie de son adhésion à l'OTAN;***

Or. en

Amendement 784
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. insiste sur le fait que l'Union européenne et ses États membres peuvent, par leurs décisions politiques, améliorer également la capacité d'action de l'OTAN; souligne toutefois que l'OTAN est et restera le principal acteur opérationnel responsable de la sécurité européenne; demande instamment à l'Union de s'efforcer, à cet égard, d'éviter d'empiéter sur les domaines opérationnels de l'OTAN;

Or. fi

Amendement 785
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 ter. demande que la coopération UE-OTAN soit approfondie en s'appuyant sur le contenu de la boussole stratégique de l'Union et du nouveau concept stratégique de l'OTAN, en particulier dans les domaines de la mobilité militaire, des infrastructures à double usage, de la prévention des conflits et de la gestion des crises, de la coopération militaire et en matière de sécurité avec les partenaires de l'Est et du Sud, de la lutte contre les ingérences étrangères malveillantes de pays tiers, de l'approche coordonnée dans la région indo-pacifique et du renforcement de l'action commune visant

à protéger la démocratie sur la scène internationale; souligne que le développement des capacités de l'Union renforce également le pilier européen au sein de l'OTAN et contribue en conséquence à la sécurité transatlantique;

Or. en

Amendement 786
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. demande que la coopération UE-OTAN soit approfondie en s'appuyant sur le contenu de la boussole stratégique de l'Union et du nouveau concept stratégique de l'OTAN, en particulier dans les domaines de la mobilité militaire, de la prévention des conflits et de la gestion des crises, de la coopération militaire et en matière de sécurité avec les partenaires de l'Est et du Sud, de la lutte contre les ingérences étrangères malveillantes de pays tiers, de l'approche coordonnée dans la région indo-pacifique et du renforcement de l'action commune visant à protéger la démocratie sur la scène internationale;

Or. en

Amendement 787
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. met en exergue l'importance de la

mise au point de capacités de défense cohérentes, complémentaires et interopérables pour intensifier la sécurité de la zone euro-atlantique, conformément au principe du réservoir unique de forces;

Or. en

Amendement 788
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 ter. met en exergue l'importance de la mise au point de capacités de défense cohérentes, complémentaires et interopérables pour intensifier la sécurité de la zone euro-atlantique, conformément au principe du réservoir unique de forces; insiste sur la nécessité d'assurer la cohérence des résultats issus des processus respectifs de planification du développement des capacités de l'Union et de l'OTAN; demande que tout le soutien au titre de la FEP pour la fourniture d'équipements soit effectué en coordination avec l'OTAN afin d'accroître l'efficacité et d'éviter les doubles emplois inutiles;

Or. en

Amendement 789
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 ter. souligne qu'une meilleure coordination de la PSDC avec les

stratégies de défense et de dissuasion de l'OTAN est essentielle pour répondre aux difficultés communes, pour optimiser la répartition des ressources, pour favoriser l'interopérabilité entre les forces de l'Union et de l'OTAN, et pour ainsi garantir une approche cohérente de la sécurité européenne et renforcer le dispositif de défense global de l'alliance transatlantique face aux menaces émergentes;

Or. en

Amendement 790
Şerban-Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 ter. s'accorde à reconnaître que l'Union et l'OTAN ont fait front commun pour condamner la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, et que les deux organisations ont clairement démontré leur unité politique et la complémentarité de leurs efforts de solidarité avec l'Ukraine et de leur engagement à soutenir le pays;

Or. en

Amendement 791
Şerban-Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. appelle l'Union et l'OTAN à renforcer leur partenariat stratégique afin de faire progresser les domaines clés

d'intérêt commun de défense et de sécurité, tels que la lutte contre les menaces hybrides, la cybersécurité et la cyberdéfense, la lutte contre le terrorisme, le développement des capacités de défense, l'industrie et la recherche en matière de défense, les exercices militaires et le renforcement des capacités de défense et de sécurité de leurs partenaires;

Or. en

Amendement 792
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. souligne le rôle vital de la mer Noire dans le contexte de la sécurité européenne, et reconnaît que la stabilité de cette zone est essentielle à la sécurité et à la résilience globales de l'Union; invite l'Union à collaborer avec l'OTAN en vue de définir une stratégie globale pour la région de la mer Noire, qui devrait permettre de répondre aux défis sécuritaires, de contrer les menaces hybrides, de renforcer la coopération maritime et de consolider les partenariats régionaux;

Or. en

Amendement 793
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

28 ter. invite l'Union à élaborer, avec l'OTAN, une approche intégrée à l'égard de la mer Noire en vue de renforcer le partenariat dans les domaines de la sécurité, de l'énergie et de la connectivité; invite l'Union et l'OTAN à redoubler leurs efforts communs en vue de renforcer le pouvoir de dissuasion et la résilience des pays du voisinage oriental grâce à l'amélioration des capacités de défense et de l'interopérabilité maritimes, à la mise à disposition de capacités de dissuasion et de défense contre les cyberintrusions et les cyberattaques, au renforcement du partage de renseignements ainsi qu'au maintien des équipements modernes des forces armées nationales;

Or. en

Amendement 794
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 28 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 quater. demande à nouveau aux États membres de simplifier et d'harmoniser les procédures de mobilité militaire afin de leur permettre d'agir plus rapidement; souligne la nécessité d'un financement supplémentaire pour cette initiative phare de la coopération UE-OTAN;

Or. en

Amendement 795
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 28 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 quinquies. continue de soutenir fermement la politique de la porte ouverte menée par l'OTAN; invite l'Union et l'OTAN à renforcer leur coopération pour soutenir le renforcement des capacités de nos partenaires;

Or. en

Amendement 796
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 28 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 sexies. souligne la nécessité de continuer à appuyer la création du centre de l'OTAN pour la résilience démocratique, qui viserait à surveiller et à recenser les menaces pesant sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit et à faciliter l'aide à la démocratie et à la gouvernance pour les États membres et les États partenaires;

Or. en

Amendement 797
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 28 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 quater. se félicite de l'étroite coopération entre l'Union et l'OTAN dans les Balkans occidentaux, notamment par l'intermédiaire des opérations militaires EUFOR ALTHEA et KFOR, qui

garantissent la stabilité nécessaire à la Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, ainsi qu'à l'ensemble de la région;

Or. en

Amendement 798
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. invite le SEAE à coordonner les rapports d'évaluation et les communications politiques avec les officiers de liaison de l'OTAN dans les pays du partenariat oriental et d'autres pays;

Or. en

Amendement 799
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. accueille favorablement la nomination du représentant spécial de l'OTAN pour le voisinage sud et l'attention portée par l'OTAN à cette région; estime que, si l'on veut éviter les doubles emplois et la fragmentation des efforts et des ressources, il convient de renforcer la coordination et la consultation entre, d'une part, les fonctionnaires de l'Union chargés de la politique du voisinage méridional et du Sahel et, d'autre part, leurs homologues de l'OTAN;

Or. es

Amendement 800
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 20

Proposition de résolution	*Amendement*
Partenariat avec les États-Unis	***supprimé***

Or. en

Amendement 801
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. estime qu'il est essentiel que l'Union développe, avec les États-Unis, des relations encore plus étroites fondées sur les valeurs communes que sont la démocratie, la liberté et l'état de droit; salue l'engagement et l'implication des États-Unis dans la défense territoriale de l'Europe, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;	***supprimé***

Or. en

Amendement 802
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*

29. estime qu'il est essentiel que l'Union développe, avec les États-Unis, des relations encore plus étroites fondées sur les valeurs communes que sont la démocratie, la liberté et l'état de droit; salue l'engagement et l'implication des États-Unis dans la défense territoriale de l'Europe, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;	***supprimé***

Or. en

Amendement 803
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. estime qu'il est essentiel que l'Union ***développe,*** avec les États-Unis, ***des relations encore plus étroites fondées sur les valeurs communes que sont la démocratie, la liberté et l'état de droit***; salue l'engagement et l'implication des États-Unis dans la défense territoriale de l'Europe***, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine***;	29. estime qu'il est essentiel que l'Union ***continue à développer les relations*** avec les États-Unis; salue l'engagement et l'implication des États-Unis dans la défense territoriale de l'Europe***, en attendant que celle-ci soit en mesure d'assurer sa propre défense***;

Or. de

Amendement 804
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. estime qu'il est ***essentiel*** que l'Union ***développe,*** avec les États-Unis, ***des relations encore plus étroites fondées*** sur	29. estime qu'il est ***crucial*** que l'Union ***renforce encore davantage le lien étroit qu'elle entretient*** avec les États-Unis, ***qui***

les valeurs communes que sont la démocratie, la liberté et l'état de droit; salue l'engagement et l'implication des États-Unis dans la défense territoriale de l'Europe, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;	***se fonde*** sur les valeurs communes que sont la démocratie, la liberté et l'état de droit; salue l'engagement et l'implication des États-Unis dans la défense territoriale de l'Europe ***au titre de l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord***, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;

Or. en

Amendement 805
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. estime qu'il est essentiel que l'Union développe, avec les États-Unis, des relations encore plus étroites fondées sur les valeurs communes que sont la démocratie, la liberté et l'état de droit; salue l'engagement et l'implication des États-Unis dans la défense territoriale de l'Europe, ***en particulier*** dans ***le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine***;	29. estime qu'il est essentiel que l'Union développe, avec les États-Unis, des relations encore plus étroites fondées sur les valeurs communes que sont la démocratie, la liberté et l'état de droit; salue l'engagement et l'implication des États-Unis dans la défense territoriale de l'Europe, dans ***la mesure où les États-Unis coopèrent avec des États membres en ce qui concerne leur défense et non pas avec des États qui empiètent sur la souveraineté et les droits souverains d'États membres***;

Or. el

Amendement 806
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. estime qu'il est essentiel que l'Union développe, avec les États-Unis, des	29. estime qu'il est essentiel que l'Union développe, avec les États-Unis, des

relations encore plus étroites fondées sur les valeurs communes que sont la démocratie, la liberté et l'état de droit; salue l'engagement ***et l'implication*** des États-Unis dans la défense territoriale de l'Europe, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;	relations encore plus étroites fondées ***sur un respect mutuel et*** sur les valeurs communes que sont la démocratie, la liberté et l'état de droit; salue ***la participation et*** l'engagement des États-Unis dans la défense territoriale de l'Europe, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; ***encourage par conséquent les initiatives en matière de sécurité et de défense mutuelle et les discussions sur des sujets comme le désarmement et la non-prolifération, l'impact des technologies de rupture, le changement climatique, les menaces hybrides, la cyberdéfense, la mobilité militaire, la gestion des crises et les relations avec les concurrents stratégiques;***

Or. en

Amendement 807
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. estime qu'il est essentiel que l'Union développe, avec les États-Unis, des relations encore plus étroites fondées sur les valeurs communes que sont la démocratie, la liberté et l'état de droit; salue l'engagement et l'implication des États-Unis dans la défense territoriale de l'Europe, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;	29. estime qu'il est essentiel que l'Union développe, avec les États-Unis, des relations encore plus étroites fondées sur les valeurs communes que sont la démocratie, la liberté et l'état de droit***, tout en développant sa propre autonomie stratégique***; salue l'engagement et l'implication des États-Unis dans la défense territoriale de l'Europe, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;

Or. en

Amendement 808
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. estime qu'il est essentiel que l'Union développe, avec les États-Unis, des relations encore plus étroites fondées sur les valeurs communes que sont la démocratie, la liberté et l'état de droit; salue l'engagement et l'implication des États-Unis ***dans*** la défense territoriale de l'Europe, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;	29. estime qu'il est essentiel que l'Union développe, avec les États-Unis, des relations encore plus étroites fondées sur les valeurs communes que sont la démocratie, la liberté et l'état de droit; salue l'engagement et l'implication des États-Unis ***qui, en tant qu'allié essentiel de l'OTAN, sont indispensables à*** la défense territoriale de l'Europe, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;

Or. en

Amendement 809
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. estime qu'il est essentiel que l'Union développe, avec les États-Unis, des relations encore plus étroites fondées sur les valeurs communes que sont la démocratie, la liberté et l'état de droit; salue l'engagement et l'implication des États-Unis dans la défense territoriale de l'Europe, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;	29. estime qu'il est essentiel que l'Union développe, avec les États-Unis, des relations encore plus étroites fondées sur les valeurs communes que sont la démocratie, la liberté et l'état de droit; salue l'engagement et l'implication des États-Unis dans la défense territoriale de l'Europe, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; ***note l'importance d'une plus grande collaboration dans la production et l'acquisition de produits liés à la défense, y compris en assurant un accès égal au marché aux deux industries de la défense; se félicite à cet égard des efforts déployés par l'Union pour***

améliorer ses propres capacités de défense, assumer une plus grande responsabilité quant à sa propre défense et réduire sa dépendance à l'égard de l'un de ses plus proches alliés;

Or. en

Amendement 810
Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. met en garde contre la dépendance croissante de l'Union à l'égard des États-Unis, en particulier dans le sillage de la guerre contre l'Ukraine et de leur soutien à Israël;

Or. en

Amendement 811
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. souligne l'importance des relations étroites entre l'Union et les États-Unis, qui reposent sur des valeurs partagées de démocratie et de liberté, sur l'état de droit et sur un large éventail d'intérêts communs ou convergents; salue l'engagement inébranlable et ferme des États-Unis et de son gouvernement actuel en faveur de la défense territoriale de l'Europe, en particulier à la lumière de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui menace l'ensemble du continent; prend acte du fait que les

États-Unis sont également mobilisés dans la région indo-pacifique pour contrer la posture militaire croissante de la Chine; souligne que les États membres de l'Union doivent redoubler d'efforts pour améliorer les capacités de défense européennes afin d'ouvrir la voie au transfert de la charge à long terme, l'Union assumant davantage de responsabilités pour sa défense et permettant aux États-Unis d'allouer les ressources nécessaires à la région indo-pacifique;

Or. en

Amendement 812
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. demande que le dialogue entre l'Union et les États-Unis sur la sécurité et la défense soit encore plus approfondi, dans la mesure où il constitue un instrument important pour le renforcement de la coopération transatlantique;

Or. en

Amendement 813
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 ter. prend acte de la stratégie nationale des États-Unis pour l'industrie de la défense de janvier 2024 et de l'ambition

qui y est exprimée d'approfondir la coopération industrielle avec ses partenaires; reconnaît qu'il existe un large éventail de domaines de coopération possibles et mutuellement bénéfiques dans le domaine de la défense, et que ces possibilités ont des incidences positives sur le renforcement du partenariat transatlantique, à l'heure où la concurrence géopolitique s'intensifie; souligne toutefois qu'une telle coopération exige des conditions de concurrence équitables, ce qui est incompatible avec les dispositions de la réglementation américaine sur le commerce international des armes; invite par conséquent la Commission à entamer un dialogue avec les États-Unis afin d'explorer les possibilités de développer une coopération industrielle mutuellement bénéfique dans le domaine de la défense, sur la base d'un cadre juridique garantissant des conditions de concurrence équitables au niveau transatlantique;

Or. en

Amendement 814
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 21

Proposition de résolution	*Amendement*
Partenariat avec le Royaume-Uni	***supprimé***

Or. en

Amendement 815
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. considère qu'il est essentiel de formaliser un partenariat en matière de sécurité et de défense avec le Royaume-Uni, en tant que moyen de renforcer la sécurité européenne et le pilier européen au sein de l'OTAN, dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;	***supprimé***

Or. en

Amendement 816
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. considère qu'il est essentiel de formaliser un partenariat en matière de sécurité et de défense avec le Royaume-Uni***, en tant que moyen de renforcer la sécurité européenne et le pilier européen au sein de l'OTAN, dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine***;	30. considère qu'il est essentiel de formaliser un partenariat en matière de sécurité et de défense avec le Royaume-Uni;

Or. de

Amendement 817
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. considère qu'il est essentiel de formaliser un partenariat en matière de sécurité et de défense avec le Royaume-Uni, ***en tant que moyen*** de renforcer la	30. ***reconnaît la contribution significative du Royaume-Uni à la sécurité et à la stabilité de l'Europe, ainsi que son engagement en faveur d'objectifs***

sécurité européenne ***et le pilier européen au sein de l'OTAN***, dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;

de défense communs, éléments qui renforcent la sécurité collective dans toute l'Europe; considère qu'il est essentiel de formaliser un partenariat en matière de sécurité et de défense avec le Royaume-Uni, ***l'un des piliers européens de l'OTAN, ce qui permettrait*** de renforcer ***encore*** la sécurité européenne, ***en particulier*** dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;

Or. en

Amendement 818
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. ***considère qu'il est essentiel*** de formaliser un partenariat en matière de sécurité et de défense avec le Royaume-Uni, ***en tant que moyen de renforcer la sécurité européenne et le pilier européen au sein de l'OTAN,*** dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;	30. ***se félicite de l'intention de l'Union*** de formaliser un partenariat en matière de sécurité et de défense avec le Royaume-Uni, dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;

Or. en

Amendement 819
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. considère qu'il est essentiel de ***formaliser un partenariat en matière de*** sécurité et ***de*** défense avec le Royaume-Uni, ***en tant que moyen de*** renforcer la	30. ***se réjouit de la participation du ministre des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement international du Royaume-Uni à la***

sécurité européenne et le pilier européen au sein de l'OTAN**,** dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;

réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union d'octobre 2024; se félicite de la volonté de l'Union et du Royaume-Uni de resserrer leur partenariat de sécurité grâce à la signature d'une déclaration commune assortie d'engagements concrets et d'un dialogue structuré, afin de renforcer la coopération entre l'Union et le Royaume-Uni face à toutes les difficultés auxquelles le continent est confronté en matière de politique étrangère et de sécurité; considère qu'il est essentiel de ***faire progresser la coopération pratique grâce à une déclaration commune officielle sur la*** sécurité et ***la*** défense ***assortie d'arrangements ad hoc concrets*** avec le Royaume-Uni, ***destinée à*** renforcer la sécurité européenne et le pilier européen au sein de l'OTAN dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; ***encourage la VP/HR à inviter régulièrement le Royaume-Uni aux réunions informelles du Conseil des ministres des affaires étrangères (et de la défense), afin de procéder à des échanges de vues sur des questions d'intérêt commun, tout en protégeant pleinement l'autonomie décisionnelle de l'Union;***

Or. en

Amendement 820
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. considère qu'il est essentiel de formaliser un partenariat en matière de sécurité et de défense avec le Royaume-Uni, en tant que moyen de renforcer la sécurité européenne et le pilier européen au sein de l'OTAN, dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie	30. considère qu'il est essentiel de formaliser un partenariat en matière de sécurité et de défense avec le Royaume-Uni, en tant que moyen de renforcer la sécurité européenne et le pilier européen au sein de l'OTAN, dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie

contre l'Ukraine;	contre l'Ukraine; ***se félicite de la coopération solide entre l'Union et ses États membres, d'une part, et le Royaume-Uni, d'autre part, en vue d'apporter un soutien à l'Ukraine; invite tous les acteurs de l'Union et du Royaume-Uni à faire tout leur possible pour élever rapidement la coopération entre l'Union et le Royaume-Uni dans les domaines de la sécurité et de la défense à un niveau supérieur;***

Or. en

Amendement 821
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. considère qu'il est essentiel de formaliser un partenariat en matière de sécurité et de défense avec le Royaume-Uni, en tant que moyen de renforcer la sécurité européenne et le pilier européen au sein de l'OTAN, dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;	30. considère qu'il est essentiel de formaliser un partenariat en matière de sécurité et de défense avec le Royaume-Uni, en tant que moyen de renforcer la sécurité européenne et le pilier européen au sein de l'OTAN, dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine***, et de faire face aux défis que posent des concurrents stratégiques communs, tels que la Chine***; ***envisage également de coopérer avec le Royaume-Uni dans la guerre commune contre le terrorisme, pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et contre d'autres grandes menaces communes;***

Or. en

Amendement 822
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. considère qu'il est essentiel de formaliser un partenariat en matière de sécurité et de défense avec le Royaume-Uni, en tant que moyen de renforcer la sécurité européenne et le pilier européen au sein de l'OTAN, dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;	30. considère qu'il est essentiel de formaliser un partenariat en matière de sécurité et de défense avec le Royaume-Uni, en tant que moyen de renforcer la sécurité européenne et le pilier européen au sein de l'OTAN, dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; ***souligne à cet égard l'importance de coopérer étroitement en ce qui concerne l'échange d'informations et de renseignements, la mobilité militaire, les initiatives en matière de sécurité et de défense, la gestion des crises, la cyberdéfense, les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et la réponse conjointe aux menaces communes;***

Or. en

Amendement 823
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30 considère qu'il est essentiel de formaliser un partenariat en matière de sécurité et de défense avec le Royaume-Uni, en tant que moyen de renforcer la sécurité européenne et le pilier européen au sein de l'OTAN, dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine;	30 considère qu'il est essentiel de formaliser un partenariat en matière de sécurité et de défense avec le Royaume-Uni, en tant que moyen de renforcer la sécurité européenne et le pilier européen au sein de l'OTAN, dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; ***se félicite de l'accord visant à œuvrer à la création d'un partenariat de sécurité entre l'Union et le Royaume-Uni en vue de relever ensemble les défis communs;***

Or. es

Amendement 824
Michael Gahler

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. se félicite de l'accord de Trinity House conclu entre le Royaume-Uni et l'Allemagne en vue d'approfondir la coopération dans le domaine de la défense; demande instamment à la Commission, à la VP/HR et au Conseil de dialoguer activement avec le Royaume-Uni pour aboutir à un accord similaire entre l'Union et le Royaume-Uni, qui comporterait des dispositions relatives à la participation, profitable aux deux parties, du Royaume-Uni aux instruments et aux programmes de défense de l'Union;

Or. en

Amendement 825
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. estime que l'Union doit se préparer à toute nouvelle négociation de rapprochement avec le Royaume-Uni, en demandant le retrait des bases militaires britanniques à Chypre et en Espagne et leur remplacement par des forces placées sous la direction du Comité militaire de l'Union européenne;

Or. el

Amendement 826
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 22

Proposition de résolution	*Amendement*
Partenariat avec les pays des Balkans occidentaux	***supprimé***

Or. en

Amendement 827
Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Dan Barna, Bart Groothuis, Lucia Yar, Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Sous-titre 22

Proposition de résolution	*Amendement*
Partenariat avec les pays des Balkans occidentaux	Partenariat avec les pays ***du partenariat oriental et*** des Balkans occidentaux

Or. en

Amendement 828
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Sous-titre 22

Proposition de résolution	*Amendement*
Partenariat avec les pays des Balkans occidentaux	Partenariat avec les pays des Balkans occidentaux ***et les autres pays du partenariat oriental***

Or. en

Amendement 829
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. souligne que la sécurité de l'Union est étroitement liée à la sécurité dans son voisinage oriental et méridional immédiat et dans les Balkans occidentaux;	***supprimé***

Or. en

Amendement 830
Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. ***souligne*** que ***la sécurité de*** l'Union ***est étroitement liée à*** la sécurité ***dans son voisinage oriental et méridional immédiat et dans*** les Balkans occidentaux;	31. ***estime*** que l'Union ***a tout intérêt à renforcer la stabilité et*** la sécurité ***de ses voisins qui expriment le souhait de coopérer avec elle, à savoir*** les Balkans occidentaux***, la Moldavie, l'Ukraine et l'Arménie; rappelle que, pour appuyer cette coopération, l'Union déploie des missions de PSDC dans ces pays et mobilise la FEP***; ***appelle de ses vœux une coopération intégrant tous les éléments constitutifs de la sécurité, parmi lesquels l'énergie, la lutte contre les menaces hybrides telles que la manipulation de l'information, l'ingérence dans les processus électoraux et l'instrumentalisation des migrants;***

Or. en

Amendement 831
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. souligne que la sécurité de l'Union est étroitement liée à la sécurité dans son voisinage oriental et méridional immédiat et dans les Balkans occidentaux;	31. souligne que la sécurité de l'Union est étroitement liée à la sécurité dans son voisinage oriental et méridional immédiat et dans les Balkans occidentaux; ***insiste, à cet égard, sur le fait qu'il importe que tous les pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion s'alignent sur la PESC de l'Union, y compris en ce qui concerne l'application des sanctions et la politique de l'Union en matière de visas, cette démarche faisant partie intégrante du processus d'adhésion à l'Union;***

Or. en

Amendement 832
György Hölvényi, Kinga Gál

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. souligne que la sécurité de l'Union est étroitement liée à la sécurité dans son voisinage oriental et méridional immédiat et dans les Balkans occidentaux;	31. souligne que la sécurité de l'Union est étroitement liée à la sécurité dans son voisinage oriental et méridional immédiat et dans les Balkans occidentaux; ***estime qu'il est essentiel d'assurer la stabilité de ces régions grâce aux missions militaires de l'Union, à la coopération et au dialogue axés sur la sécurité;***

Or. en

Amendement 833
Şerban-Dimitrie Sturdza

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*

31. souligne que la sécurité de l'Union est étroitement liée à la sécurité dans son voisinage oriental et méridional immédiat et dans les Balkans occidentaux;	31. souligne que la sécurité de l'Union est étroitement liée à la sécurité dans son voisinage oriental et méridional immédiat et dans les Balkans occidentaux; ***estime que la politique d'élargissement de l'Union doit être considérée comme une priorité, car elle joue un rôle crucial pour garantir la sécurité et la stabilité de l'Europe;***

Or. en

Amendement 834
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. souligne que les Balkans occidentaux sont une zone de concurrence stratégique et géopolitique et que certains de leurs pays sont exposés à la déstabilisation, ce qui compromet la sécurité et la stabilité de notre continent; souligne que les pays tiers exploitent ces vulnérabilités, notamment au moyen d'investissements stratégiques et de campagnes de désinformation; fait remarquer que la stabilité, la sécurité et la résilience démocratique des pays candidats en voie d'adhésion sont inextricablement liées à la sécurité, à la stabilité et à la résilience démocratique de l'Union;

Or. en

Amendement 835
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. se félicite que la plupart des pays des Balkans occidentaux soient parvenus à des niveaux élevés d'alignement avec la PESC, à l'exception notable de la Serbie; se réjouit de la présence continue de la KFOR et de la mission «État de droit» menée par l'Union (EULEX) au Kosovo; appelle toutes les parties concernées à respecter les exigences du droit international, à s'abstenir de toute action perturbatrice risquant de déstabiliser le nord du Kosovo et à empêcher toute action de ce type; invite instamment les parties concernées à prendre part au dialogue structuré mené sous l'égide de l'Union; condamne avec la plus grande fermeté l'attaque terroriste horrible et lâche perpétrée contre des policiers kosovars par des paramilitaires serbes bien organisés à Banjska/Banjskë, dans le nord du Kosovo, qui a eu lieu le 24 septembre 2023, au cours duquel l'officier de police kosovar Afrim Bunjaku a trouvé la mort et deux autres policiers kosovars ont été blessés; souligne que les auteurs de cette funeste attaque doivent en répondre sans délai devant la justice;

Or. en

Amendement 836
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. demande un renforcement de la coopération militaire et en matière de sécurité, y compris civilo-militaire et policière/militaire, avec les partenaires des Balkans occidentaux partageant les mêmes valeurs, en particulier dans des

domaines tels que la résilience, la cybersécurité, les menaces hybrides, la gestion des frontières, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la désinformation; réaffirme la nécessité de coopérer étroitement avec l'OTAN à cet égard;

Or. en

Amendement 837
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 31 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 ter. invite l'Union à tirer parti de l'expertise des pays des Balkans occidentaux dans l'industrie de la défense en acquérant des équipements militaires auprès de ces pays; souligne qu'une telle approche est nécessaire, car un manque de coopération avec l'industrie de la défense des Balkans occidentaux pourrait renforcer l'influence d'autres puissances mondiales dans la région;

Or. en

Amendement 838
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. souhaite que la coopération en matière de sécurité militaire avec les pays des Balkans occidentaux soit approfondie, grâce au renforcement de la dimension sécuritaire et à l'amélioration des

dialogues sur la politique de sécurité et de défense;

Or. en

Amendement 839
Eszter Lakos

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. souligne que l'Union devrait faciliter la participation aux programmes actuels et futurs liés au secteur de la défense des pays européens ayant atteint un niveau élevé d'alignement sur l'acquis de l'Union en matière de PESC/PSDC, et plus particulièrement des pays des Balkans occidentaux; affirme à nouveau que le fait d'inclure pleinement les pays candidats faciliterait considérablement leur processus d'adhésion en renforçant leurs capacités industrielles et opérationnelles dans le secteur de la défense, ce qui améliorerait leur interopérabilité avec les forces armées des États membres de l'Union; estime qu'une inclusion complète des pays candidats dans les initiatives de défense de l'Union représenterait un investissement stratégique, et un volet à part entière des efforts déployés par l'Union pour contrer l'affirmation croissante de pays tiers et les ingérences étrangères qu'ils exercent;

Or. en

Amendement 840
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 31 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 quater. rappelle que l'aide de l'Union en Bosnie-Herzégovine devrait se concentrer sur la réforme de la loi électorale à la suite de l'accord de Mostar et dans l'esprit de l'accord de Dayton/Paris, qui repose sur le partage du pouvoir; souligne que l'Union devrait jouer un rôle central de médiateur dans ce processus;

Or. en

Amendement 841
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. encourage les quartiers généraux des missions relevant de la PSDC dans les pays du partenariat oriental à favoriser des synergies plus étroites avec les centres nationaux de formation et d'évaluation communs des pays du partenariat oriental;

Or. en

Amendement 842
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 31 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 ter. encourage les États membres à veiller à ce que l'aide en matériel fournie aux pays du partenariat oriental par la FEP soit conforme aux besoins du pays et menée en collaboration avec la

planification stratégique de l'OTAN afin d'éviter les doubles emplois;

Or. en

Amendement 843
Reinis Pozņaks

Proposition de résolution
Paragraphe 31 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 quater. encourage les États membres à faire un plus grand usage de la FEP pour former et équiper les services de sécurité des pays du partenariat oriental qui accueillent des missions de la PSDC, en particulier la police militaire et les infrastructures médicales et de maintien de l'ordre, et pour augmenter les capacités d'échange de renseignements au moyen de lignes de communication sécurisées pour les pays du partenariat oriental;

Or. en

Amendement 844
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Sous-titre 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Partenariat avec l'Union africaine et les pays africains

Or. en

Amendement 845
Tobias Cremer, Yannis Maniatis, Sven Mikser

Proposition de résolution
Paragraphe 31 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 ter. souligne l'importance pour la sécurité européenne que revêtent les relations entre l'Union et l'Afrique; estime qu'il est essentiel de renforcer considérablement nos partenariats avec les pays africains, afin de contenir la menace croissante que font peser les régimes autoritaires qui déstabilisent les sociétés africaines au moyen d'armes hybrides telles que le refoulement forcé d'un grand nombre de migrants vers les frontières extérieures de l'Union;

Or. en

Amendement 846
Michael Gahler, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Sous-titre 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Partenariat avec la région indo-pacifique

Or. en

Amendement 847
Michael Gahler, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. estime qu'il est essentiel de renforcer la présence et les partenariats de l'Union dans la région indo-pacifique afin de promouvoir la paix et la sécurité

dans la région, qui sont au centre des intérêts de l'Union, en faisant preuve d'une grande prudence face aux menaces que fait peser la Chine sur le détroit de Taïwan et la mer de Chine méridionale; est également conscient du rôle prépondérant joué par Taïwan dans le développement de technologies de pointe et de sa grande expérience en matière de défense contre les attaques hybrides, la désinformation et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger par la Chine, éléments qui devraient figurer au premier plan au moment d'évaluer les possibilités de renforcer la coopération et les échanges multilatéraux en vue d'instaurer un partenariat renforcé et mutuellement bénéfique;

Or. en

Amendement 848
Reinis Pozņaks, Michał Dworczyk, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 31 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 quinquies. souligne l'importance de mettre en place un dialogue régulier, une coopération et un renforcement des capacités avec les alliés dans la région indo-pacifique, notamment l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Japon, la Corée du Sud et Taïwan, qui possèdent un savoir-faire important et utilisent des méthodes scientifiques pour contrer les cyberattaques ainsi que les manipulations de l'information et les ingérences étrangères chinoises, grâce à leur vaste expérience, à leurs avantages technologiques et à leur proximité avec la Chine; considère l'échange d'informations, le partage des charges et l'alignement stratégique avec ces alliés

comme des étapes essentielles pour optimiser l'utilisation des ressources limitées de l'Union;

Or. en

Amendement 849
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Sous-titre 23

Proposition de résolution	*Amendement*
Participation accrue du Parlement européen à la PSDC	***supprimé***

Or. en

Amendement 850
Michael Von Der Schulenburg

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. met l'accent sur le fait que le renforcement de la PSDC, qui est une priorité politique de la dixième législature, et la hausse des dépenses consacrées aux politiques et programmes de défense à l'échelle de l'Union et dans les États membres doivent s'accompagner d'un contrôle parlementaire intégral et d'une responsabilité totale devant les parlements;	***supprimé***

Or. en

Amendement 851
Mārtiņš Staķis
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. met l'accent sur le fait que le renforcement de la PSDC, qui est une priorité politique de la dixième législature, et la hausse des dépenses consacrées aux politiques et programmes de défense à l'échelle de l'Union et dans les États membres doivent s'accompagner d'un contrôle parlementaire intégral et d'une responsabilité totale devant les parlements;	32. met l'accent sur le fait que le renforcement de la PSDC, qui est une priorité politique de la dixième législature, et la hausse des dépenses consacrées aux politiques et programmes de défense à l'échelle de l'Union et dans les États membres doivent s'accompagner d'un contrôle parlementaire intégral et d'une responsabilité totale devant les parlements***, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de la réglementation relative à l'industrie de la défense au moyen d'actes délégués***;

Or. en

Amendement 852
Wouter Beke

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. met l'accent sur le fait que le renforcement de la PSDC, qui est une priorité politique de la dixième législature, et la hausse des dépenses consacrées aux politiques et programmes de défense à l'échelle de l'Union et dans les États membres doivent s'accompagner d'un contrôle parlementaire intégral et d'une responsabilité totale devant les parlements;	32. met l'accent sur le fait que le renforcement de la PSDC, qui est une priorité politique de la dixième législature, et la hausse des dépenses consacrées aux politiques et programmes de défense à l'échelle de l'Union et dans les États membres doivent s'accompagner d'un contrôle parlementaire intégral et d'une responsabilité totale devant les parlements; ***souligne le rôle important que jouent les autres commissions du Parlement européen dans la promotion d'une approche globale dans la mise en œuvre de la PSDC;***

Or. en

Amendement 853
Nicolás Pascual De La Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. demande, à cet égard, que soient renforcés le rôle de contrôle et les fonctions législatives et budgétaires du Parlement sur un plus grand nombre d'initiatives de défense menées par les institutions de l'Union, et plus particulièrement sur les travaux effectués dans le cadre de la PSDC, notamment en renforçant le dialogue régulier et l'échange d'informations et en maintenant des canaux de communication permanents entre la VP/HR, le commissaire à la défense et à l'espace, et les organes compétents du Parlement européen;

Or. en

Amendement 854
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. salue la proposition de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN de relever le statut du Parlement à celui de «partenaire» dans le cadre de la réforme en cours des partenariats; invite sa délégation pour les relations avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (DNAT) à utiliser pleinement les privilèges actuels et futurs du Parlement européen; considère que la DNAT est un instrument important pour la diplomatie

parlementaire du Parlement dans le cadre d'un partenariat renforcé entre l'Union et l'OTAN destiné à renforcer le pilier européen au sein de l'OTAN et à favoriser la réalisation des objectifs globaux de l'Alliance atlantique; estime que la DNAT peut jouer un rôle central dans le renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN, de la résilience démocratique des pays candidats à l'adhésion et des partenaires clés, ainsi que, plus généralement, de la dimension parlementaire de ce partenariat essentiel;

Or. en

Amendement 855
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil européen, au Conseil, au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à la présidente de la Commission et aux commissaires compétents, au secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, ***au secrétaire général de l'OTAN, au président de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN,*** aux agences de l'Union pour la sécurité et la défense, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.	33. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil européen, au Conseil, au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à la présidente de la Commission et aux commissaires compétents, au secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, aux agences de l'Union pour la sécurité et la défense, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.

Or. el

Amendement 856
Michał Dworczyk

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil européen, au Conseil, au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à la présidente de la Commission et aux commissaires compétents, au secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, au secrétaire général de l'OTAN, au président de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, aux agences de l'Union pour la sécurité et la défense, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres.	33. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil européen, au Conseil, au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à la présidente de la Commission et aux commissaires compétents, au secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, au secrétaire général de l'OTAN, au président de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, aux agences de l'Union pour la sécurité et la défense, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres ***et des pays partenaires***.

Or. en